Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/n34viedespeuples09pari

TOME IX. — N° 34 10 FÉVRIER 1923

LA VIE DES PEUPLES

WITHDRAWN FROM VICTORIA UNIVERSITY LIBRARY

SOMMAIRE

LE CENTENAIRE DE RENAN :

Raoul ALLIER	*Le patriotisme d'Ernest Renan*	393
Jean DALLIGNY	*Ernest Renan, voyageur*	426
André BLOCH	*Renan et l'Allemagne*	443
Jean POMMIER	*La fin de Renan*	462

Alexandre KOUPRINE	*Les Lestrygons*	489
J.-M. BOURGET	*L'occupation du bassin de la Ruhr*	518

Vie littéraire 536
Vie musicale 539
Vie politique 551
Vie internationale 580
A travers Journaux et Revues 649

Traduction et reproduction interdites

Prix : 5 francs

SOMMAIRE DES CHRONIQUES

Vie littéraire — Pages

A. MARICHALAR : *Jacinto Benavente* .. 536

Vie musicale

Jean BONNEROT : *La Fille de Madame Angot* 539

Vie politique

Americus : République Argentine 551
E. D. : *Tchécoslovaquie* 558
Yves CHATAIGNEAU : *Yougoslavie* 568

Vie internationale — Pages

Antoine ROUGIER : *La Conférence de Lausanne* 580
Roger PICARD : *Le problème des réparations* 649

A travers Journaux et Revues

Questions internationales 649
La France vue de l'Etranger 654
Empire britannique 655
Italie 656
Hongrie 662
Russie 665

LA VIE DES PEUPLES

Revue de la Pensée et de l'Activité françaises et étrangères

Paraît le 10 de chaque mois en un volume in-8° d'au moins 192 pages

FONDATEUR : A. DE LAPRADELLE

PRIÈRE D'ADRESSER TOUT CE QUI CONCERNE

La Rédaction de la Revue : 2, Rue Lecourbe, Paris (XV^e^) — Tél. Ségur 84-40

L'Administration de la Revue : A la Librairie Guillon, 5, Place de la Sorbonne, Paris (V^e^)

Secrétaire Général : JEAN BONNEROT.

CONDITIONS D'ABONNEMENT :

	Un an	Six mois
FRANCE	50 fr.	.... 30 fr.
ETRANGER	70 fr.	.... 40 fr.

P
Fr. Lit.
V

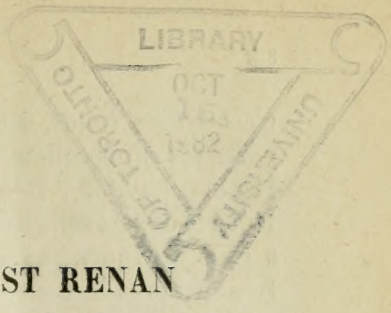

LE PATRIOTISME D'ERNEST RENAN

Une des meilleures façons de célébrer le centenaire de Renan est de faire effort pour pénétrer dans l'intimité de sa conscience et, par exemple, d'essayer, sans aucune parti pris de dénigrement ou d'éloge, de voir quel contre-coup a eu, dans cette âme infiniment sensible, le grand conflit de la France et de l'Allemagne, quelle nuance exacte de patriotisme s'y est révélée, quelle a été l'évolution intime de ce sentiment sous la pression brutale des faits. Qui sait si, dans les expériences d'un homme qui a vécu la guerre de 1870, la génération d'aujourd'hui ne retrouvera pas quelque chose de ce qu'elle a éprouvé au cours du grand cataclysme déchaîné en 1914?

I

Chaque fois qu'il s'agit d'une pensée essentielle de Renan, il faut remonter à ce qu'a été la crise initiale qui, en 1845, l'a conduit hors de Saint-Sulpice. Dans les crises de ce genre, l'homme tout entier se ramasse; ce qu'il est à ces heures mystérieuses influe pour toujours sur sa manière de concevoir les êtres et les choses. La question s'impose ici d'autant plus que, d'après les uns, l'Allemagne a eu un rôle capital dans la « déconversion » de Renan et que, d'après les autres, elle n'y en a joué aucun. Le professeur Küchler soutient la première thèse dans un volume qu'il a donné l'an dernier à la collection de la librairie F. A. Perthe, à Gotha. Sous le nom de *Brücken*,

c'est-à-dire *Ponts*, cette collection a pour but avoué de préparer les rapprochements spirituels entre les peuples de notre Europe civilisée. Renan y figure comme le *Pont* numéro 5. Nous le disons sans ironie ; car le travail du professeur Küchler, à part quelques pages par trop passionnées sur l'attitude de Renan après le traité de Francfort, et malgré peut-être une application trop ingénieuse à tirer à soi le penseur français, fait en somme honneur à son auteur. La thèse contraire a été développée par Gabriel Séailles bien avant la grande guerre, et sans qu'on puisse le soupçonner d'avoir cédé à une préoccupation chauvine.

La philosophie n'a été pour rien dans la tempête intérieure qui a jeté Renan hors du séminaire. M. Séailles et d'autres encore ne veulent pas en convenir. Mais il y a un témoignage qui est plus décisif que toutes les dissertations; c'est celui de Renan lui-même :

Mes raisons furent toutes de l'ordre philologique et critique; elles ne furent nullement de l'ordre métaphysique, de l'ordre politique, de l'ordre moral. Ces derniers ordres d'idées me paraissaient peu tangibles et pliables à tous sens [1].

Tous les documents que nous avons sur cette période de sa vie justifient cette affirmation. A Saint-Nicolas du Chardonnet, il avait été surtout un bon élève de rhétorique. Au séminaire d'Issy il rencontra des problèmes singulièrement nouveaux pour lui sous la forme de ce cartésianisme mitigé qui faisait le fond de la « Philosophie de Lyon ».

Le formalisme rigide de la vieille scolastique, dit-il, ne permet pas de clore la démonstration d'une proposition, sans l'avoir fait suivre de la rubrique : *solvuntur objecta*. Là sont exposées avec honnêteté les objections contre la proposition qui'l s'agit d'établir; ces objections sont ensuite résolues, souvent d'une manière qui laisse toute leur force aux idées hétérodoxes qu'on prétend réduire à néant. Ainsi, sous le couvert de réfutations faibles, tout l'ensemble des idées modernes venait à nous.

1. *Souvenirs d'enfance et de jeunesse*, p. 298.
2. *Souvenirs d'enfance et de jeunesse*, p. 248

Ces échos, plus ou moins précis ou exacts, de ce qui se disait au dehors lui donnaient une sorte de fièvre. Sa foi n'en fut pas fortifiée, mais elle ne lui parut subir aucun vrai dommage :

C'est une chose singulière, écrit-il à sa sœur le 15 septembre 1842, que la révélation que ces études opèrent dans l'esprit au sortir des études frivoles de la rhétorique... On reconnaît tant de préjugés et d'erreurs, là où l'on ne croyait voir que vérité, qu'on serait tenté d'embrasser un scepticisme universel. C'est là la première impresssion de l'étude de la philosophie. On est frappé de l'incertitude des connaissances humaines et du peu de fonds de toutes les opinions qui ne sont fondées que sur la raison[1].

L'histoire de la philosophie, écrivait-il plus tard, et l'espèce de scepticisme dont j'étais atteint me retenaient dans le christianisme plutôt qu'elles ne m'en chassaient[2].

Avec bon nombre de ces philosophes qu'il ne connaissait qu'indirectement, c'était l'Allemagne qui commençait à s'approcher de lui; et de cette Allemagne, sa sœur Henriette lui faisait un éloge fervent :

L'Allemagne est la terre classique de la tranquille rêverie et des raisonnements métaphysiques. Difficilement, les autres nations de l'Europe élèveront leur école philosophique à la hauteur où s'est placée l'école allemande; son humeur contemplative, ses mœurs tranquilles, son climat même, tout tend à développper chez l'Allemand du Nord cette liberté d'esprit qui fait partie de son être et dont il jouit entièrement. Notre esprit français si vif, si aimable, si prompt à tout saisir, est généralement trop léger pour être profondément philosophe; l'Anglais est froid, calculateur, soumettant tout au plus glacé des raisonnements; mais l'Allemand, conservant partout sa bonhomie, même dans les questions les plus élevées se laisse aller à sentir, à penser, à tout poétiser[3].

Quand on sait l'influence de sa sœur bien-aimée sur lui, on se doute de l'effet produit par semblables lettres sur le jeune séminariste.

1. *Lettres intimes*, p. 96.
2. *Souvenirs d'enfance et de jeunesse*, p. 258.
3. *Lettres intimes*, p. 110.

C'est à Saint-Sulpice qu'il apprit vraiment l'allemand. C'est qu'ayant commencé l'étude de l'hébreu il ne pouvait la pousser un peu qu'en s'initiant à la science philologique allemande. Il fut introduit par le bon abbé Le Hir dans l'œuvre de Genesius et d'Ewald; et il ne tarda pas à constater que l'édifice dogmatique de sa foi s'effritait, se disloquait, menaçait ruine. Il ne reprochait pas à l'autorité d'être l'autorité, mais de se tromper. Déjà, il avait été mordu à Issy par quelques doutes inspirés non point par des raisonnements spéculatifs, mais par certaines constatations de fait qui lui semblaient en contradiction avec l'enseignement reçu. Maintenant, il se sentait en présence de maîtres qui, seuls, donnaient satisfaction à une activité cérébrale qu'il ne se sentait ni le pouvoir ni le goût de réprimer. La lecture du célèbre livre de Madame de Staël lui révéla, sous des traits qu'il voudra toujours croire exacts, la patrie de ces hommes dont les ouvrages dissolvaient sans doute ses anciennes croyances, mais qui faisaient appel, en même temps, à toutes ses facultés critiques et sollicitaient l'élan le plus vigoureux de son intelligence émancipée. Il était trop vibrant d'émotions religieuses pour ne pas voir, en ce qui se passait en lui, quelque chose de religieux; et l'on s'explique le ton de piété reconnaissante qu'il prend pour parler de cette Allemagne à laquelle il doit ses libérateurs intellectuels. Le jour où il est assez maître de leur langue pour lire leurs œuvres avec aisance est pour lui un jour de bonheur intense :

Je suis maintenant, écrit-il à sa sœur à propos de la littérature allemande, capable d'en apprécier l'esprit, et cette initiation marquera une époque dans ma vie. J'ai cru entrer dans un temple, quand j'ai pu contempler cette littérature si pure, si élevée, si morale, si religieuse, en prenant ce mot dans son sens le plus élevé. Quelle haute conception de l'homme et de la vie ! Qu'ils sont loin de ces points de vue mesquins, où la fin de l'humanité est ramenée aux misérables proportions du plaisir et de l'utilité! Ils me semblent constituer, dans l'histoire de l'esprit humain, la réaction immédiate contre le XVIII[e] siècle, en substituant la morale pure et l'idéal aux conceptions trop réelles et au positivisme matériel de ce dernier[1].

1. *Lettres intimes*, p. 299;

Tout pénétré des souvenirs attendris que l'Evangile lui a laissés et qu'il aimera toujours, il est reconnaissant à la science allemande d'accorder à la personne et aux enseignements du Christ, même quand elle n'adore plus la première et se sent libre à l'égard des seconds, une place que les savants français lui refusent :

L'école française s'est tenue trop en dehors du christianisme, rebutée sans doute par les formes âpres et sèches de l'orthodoxie française : le philosophe aime la latitude, et le christianisme du Nord de l'Allemagne en laisse autant qu'on peut en désirer. Aussi la philosophie allemande est-elle, en sa morale, imprégnée de christianisme, au moins pour l'esprit général d'amour, de douceur, de contemplation chaste et désintéressée. Ah ! qui ne serait chrétien comme cela ! Je les aime surtout quand ils stigmatisent ces systèmes qui voudraient refuser à l'homme le sens de l'infini et faire régner dans la littérature, dans l'art, dans la morale, un grossier réalisme [1].

Ce n'est pas le lieu de discuter l'exactitude de l'impression ressentie par Renan en face de l'Allemagne. Cette impression est évidemment conditionnée beaucoup moins par l'étude objective des faits et des documents que par les émotions intimes dont cette âme est très remuée. Le mot de l'énigme n'est vraiment pas difficile à trouver.

Dès les heures où il perçoit vaguement une crise qui s'esquisse en lui, Renan fait de perpétuels retours sur lui-même :

Je cherche de toutes mes forces, et avec toute l'application dont je suis capable, à connaître mes inclinations et mes penchants. Or, je le répète, une seule chose a ressorti pour moi de cet examen, c'est un goût constant et exclusif pour une vie retirée et tranquille, pour une vie d'étude et de réflexion. Toutes les occupations ordinaires des hommes me paraissent fades et insipides, leurs plaisirs feraient mon ennui, les mobiles qui les gouvernent dans leurs diverses conditions ne m'inspirent que du dégoût : d'où je conclus sans hésiter que je ne suis pas fait pour elles [2].

Se tournera-t-il du côté de l'enseignement? La carrière quoique mieux accommodée à ses goûts studieux et séden-

1. *Lettres intimes*, p. 300.
2. *Lettres intimes*, p. 116, 117.

taires, lui répugne « par les manœuvres qu'elle nécessite pour sortir de la poussière de l'enseignement élémentaire ». Il n'a pas d'illusion sur l'état ecclésiastique et il en connaît plus d'un côté fâcheux.

Mais que veux-tu donc que je fasse ? écrit-il à sa sœur ; une de ces carrières toutes remplies d'occupations extérieures répugne à mes goûts ; là, on ne vit point avec soi, on ne réfléchit pas, on est étranger à soi-même. Une vie toute privée, si je peux le dire, ferait bien mon bonheur ; mais elle me paraît entachée d'égoïsme ; là on vit bien avec soi, mais aussi on ne vit que pour soi ; d'ailleurs pourrais-je soutenir la pensée d'être à charge à ceux que j'aime ? L'état ecclésiastique, au contraire, en réunit tous les avantages, sans en avoir les inconvénients : le prêtre est le dépositaire de la sagesse et des conseils, c'est l'homme de l'étude et de la méditation et c'est avec cela l'homme de ses frères.

Un jour vient où il lui est impossible de s'engager dans cet état. Certes, il n'a pas été trop malheureux, et il n'a pas eu l'ingratitude de se plaindre. Mais comment, sorti de Saint-Sulpice, peu fait pour la lutte, ne se serait-il pas égaré en imagination dans un pays qu'il juge d'après quelques exemples et d'après une renommée faite de beaucoup de conventions? Il projette hors de lui-même ses rêves et ses aspirations ; et, comme il ne peut pas les reconnaître dans les réalités qui l'entourent, il les cherche et croit les retrouver dans l'image idéalisée que dans une certaine mesure il crée et dont il s'enchante. Comment la vision d'une Allemagne contemplée à travers ce prisme pourrait-elle avoir une valeur scientifique ? Mais surtout comment, s'étant formée dans de telles circonstances et au milieu d'émotions si prenantes, n'aurait-elle pas déterminé pour longtemps ses sentiments et ses pensées?

II

Cette vision complaisante n'a pas cessé de dominer Renan. Le professeur Küchler exagère quand il soutient que les établissements ecclésiastiques où Renan se forma ; le collège de Tréguier, les séminaires de Saint-Nicolas-du-Chardonnet,

d'Issy et de Saint-Sulpice se souciaient du patriotisme aussi peu que le collège de Clermont qui a commencé l'éducation de Voltaire. Il exagère encore quand il veut faire de Renan — du Renan antérieur à 1870 — un homme indifférent à tout ce qui portait la marque nationale. Au lendemain de son évasion intellectuelle, l'ancien séminariste est passionné de liberté. Il parle de la France et de son œuvre politique sur un ton lyrique :

L'année 1789 sera, dans l'histoire de l'humanité, une année sainte. Le lieu où l'humanité s'est proclamée, le Jeu de Paume, sera un jour un temple; on y viendra comme à Jérusalem, quand l'éloignement aura sanctifié et caractérisé les faits particuliers en symboles des faits généraux [1].

Il l'a répété encore trois ans plus tard.

Ce qui fut proclamé cette année-là (1789), c'est l'avènement de l'humanité à la conscience, c'est l'acte de majorité de l'esprit humain prenant possession de sa souveraineté, ce fut l'avènement de la raison au pouvoir organisateur et réformateur que le hasard, la passion ou les causes inconnues classées obscurément sous le nom de Providence s'étaient arrogé jusque-là [2].

Le jour viendra où il dirigera des critiques très vives, et souvent injustes, contre les principes de la Révolution. Mais il rendra toujours hommage à ce qu'il y a eu de grand dans ce grand acte national :

Rien d'important n'arrive en France qui ne soit la conséquence directe de ce fait capital, lequel a changé profondément les conditions de la vie dans notre pays. Comme tout ce qui est grand, héroïque, téméraire, comme tout ce qui dépasse la commune mesure des forces humaines, la Révolution française sera durant des siècles le sujet dont le monde s'entretiendra, sur lequel on se divisera, qui servira de prétexte pour s'aimer et se haïr, qui fournira des sujets de drames et de romans. En un sens, la révolution française (l'Empire, dans ma pensée, fait corps avec elle) est la gloire de la France, l'épopée française par excellence [3].

1. *Avenir de la science*, note 6.
2. *Essais de morale et de critique*. (Article sur dom Luigi Tosti) p. 215.
3. *Réforme intellectuelle et morale de la France*, p. 236.

Et l'on ne peut pas dire que ces lignes ont été écrites dans des moments d'illusion démocratique. Elles ont paru un an avant la guerre de 1870, et quand Renan s'attachait à démontrer ce qu'il appelait le « virus » caché dans les principes de 89, Renan expliquera plus tard qu'un élément essentiel de l'idée de nation

est dans le passé un héritage de gloire et de regrets à partager, dans l'avenir un même programme à réaliser; avoir souffert, joui, espéré ensemble, voilà ce qui vaut mieux que des douanes communes et des frontières conformes aux idées stratégiques [1].

Il y a quelque chose de sacré dans cet élément. Renan a toujours distingué ce qui a fait, à travers les siècles, l'originalité de la France, ce qui a été souvent à l'origine de ses souffrances et de ses épreuves : il lui est arrivé ce qui est

le lot de toutes les nations qui ont dans leur histoire un fait exceptionnel. Elles expient ce fait par de longues souffrances et souvent le payent de leur existence nationale. Il en fut ainsi de la Judée, de la Grèce et de l'Italie. Pour avoir créé des choses uniques dont le monde vit et profite, ces pays ont traversé des siècles d'humiliation et de mort nationale... Je pense que la Révolution aura pour la France des conséquences analogues, mais moins durables, parce que l'œuvre de la France a été moins grande et moins universelle que les œuvres de la Judée, de la Grèce, de l'Italie. Le parallèle exact de la situation actuelle de notre pays me paraît être l'Allemagne au XVII[e] siècle. L'Allemagne au XVI[e] siècle avait fait pour l'humanité une œuvre de premier ordre, la Réforme. Elle l'expia au XVII[e] par un extrême abaissement politique. Il est probable que le XIX[e] siècle sera de même considéré, par l'histoire de France, comme l'expiation de la Révolution. Les nations, pas plus que les individus, ne sortent impunément de la ligne moyenne, qui est celle du bon sens pratique et de la possibilité [2].

Il y a là, pour qui sait lire, un hommage filial à ce qui fait la grandeur, peut-être absurde aux yeux du philosophe, mais pourtant très belle de la France. Et cet hommage fait par-

1. *Discours et conférences*, p. 307.
2. *La réforme intellectuelle et morale*, p. 236-237.

tie intégrante d'un patriotisme qui, pour ne pas se traduire en manifestations que Renan aurait jugées de mauvais goût, n'en était pas moins une réalité.

Sous l'influence des historiens allemands, il a fait accueil, avec un peu trop de docilité, à quelques thèses qui paraissent aujourd'hui controuvées. Il a eu tort, par exemple, d'attribuer à l'Allemagne, — comme tant d'autres le faisaient alors et sous l'impulsion d'une érudition dont on acceptait trop vite et sans les critiquer les résultats — l'origine des chansons de geste et l'invention de l'architecture dite faussement gothique. Il a exagéré — et il n'a pas été seul à donner dans ce travers — l'influence des « barbares » venus de Germanie dans la constitution originelle de la France. Il a répété, et parfois avec une naïveté presque touchante, les thèses les plus chères à une science préoccupée, bien avant que ce fût mis en chansons, de placer l'Allemagne au-dessus de tout. Il a, de nos grands événements nationaux, des images plus qu'étranges et dont l'origine n'est pas douteuse :

> La Révolution française et ce qui a suivi sont le dernier acte de la lutte de l'esprit gaulois et de l'esprit germanique, se terminant par la victoire définitive du premier. Bien des éléments germaniques entrèrent, je le sais, dans les commencements de la Révolution, et donnèrent aux mouvements de ces premières années une apparence vraiment libérale ; mais ils disparurent dans la lutte, et laissèrent dominer seul l'esprit gaulois, qui, depuis la Convention jusqu'à 1815, donna pleine carrière à son goût d'administration unitaire et à son antipathie contre toute indépendance[1].
>
> Il me semble, dit-il ailleurs, que la race gauloise avait besoin, pour produire tout ce qui est en elle, d'être de temps en temps fécondée par la race germanique.

Ces naïvetés fantaisistes n'ont pas empêché Renan de distinguer et de montrer ce qui est la caractéristique vraie de la France moderne.

Ce serait rester à la surface des choses que de ne voir, dans ces paradoxes acceptés par Renan avec une bonne foi parfaite,

1. *Essais de morale et de critique*, p. 43.

qu'un écho par trop docile qu'il aurait accordé à une érudition non contrôlée. Si Renan faisait si volontiers de l'Allemagne une ouvrière de liberté intellectuelle et morale, ce n'était pas surtout pour avoir cru sur parole les savants de ce pays; c'était sous l'influence d'un sentiment et pour ainsi dire d'une tendresse intime qui le mettait à la merci de cette science un peu trop préoccupée d'être au service de certaines visées politiques. Qu'est-ce donc qu'il a tant aimé dans l'Allemagne et qui a déterminé, de façon à en faire quelque chose de vraiment personnel et de vécu, sa vision de cette nation? C'est tout simplement la vie des Universités, telle qu'il se la représentait à distance. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à parcourir l'article qui lui a été inspiré par la lecture d'un livre de Frédéric Creuzer : *Aus dem Leben eines alten Professors*. On le voit, parcourant avec émotion, ce volume de souvenirs, y retrouvant, page après page, les images familières dont il s'enchantait. Comme il aima ce savant dont le bonheur est précisément celui que Renan ne cessa de rêver pour lui-même, le bonheur d'un professeur qui vit au milieu de ses livres, pensant pour la seule joie de penser, honoré par ceux qui l'entourent, influent dans sa cité, jouissant de tous ces biens sans être ministre ni homme d'Etat !

Quelle vie charmante que celle des philologues, quand ils savents comprendre leur bonheur et ne l'échangent pas contre les décevante jouissances de l'ambition ! Déchargés du plus rude souci qui soit imposé à l'homme ici-bas, celui d'avoir une opinion exprimée sur les choses divines et humaines, ils jouent dans ce monde le plus commode des rôles, celui de spectateurs. Etrangers aux passions de secte ou de parti, ouverts à la vérité, de quelque part qu'elle vienne, ils voient tout aboutir à leur tribunal, et eux-mêmes ne relèvent de personne. Le bien, le mal, le beau, le laid, le médiocre même, tout les intéresse; car toute chose a son prix, quand on l'envisage comme partie intégrante de cet univers. La curiosité philologique devient ainsi le plus noble et le plus sûr emploi de la pensée. Quand même tout le reste serait vanité, il semble que la curiosité ne le serait pas; et, quand même elle le serait, cette façon d'écouler la vie aura toujours été la plus douce manière d'exister [1].

1. *Essais de morale et de critique*, p. 230-231.

Le ton est ici très significatif. De qui Renan parle-t-il, de Creuzer ou de lui-même? Le volume de souvenirs qu'il a sous les yeux n'est-il pour lui qu'un document sur lequel un historien exercerait librement sa critique? N'y voit-il pas surtout une sorte d'interlocuteur complaisant qui lui dit ce qu'il a le désir d'entendre, dont les propos ne lui sont que prétexte pour suivre sa propre pensée, dont il perçoit les paroles à travers ses réflexions personnelles, ses aspirations et ses rêveries? A la vérité, les confidences du vieux professeur de Heidelberg ne lui apprennent rien qu'il n'ait cru savoir par les lettres de sa sœur et par ses propres intuitions, avant même d'avoir quitté Saint-Sulpice. Et cette représentation idyllique hantera longtemps, peut-être toujours, son imagination.

Allons plus au fond encore. Ne faut-il pas saisir, dans cette vision, déformée avec complaisance, l'effet d'une autosuggestion très particulière dont Renan ne pouvait pas se rendre compte, mais qui explique bien des détails de son œuvre? Fils d'une race poétique, amoureuse de l'invisible et des chimères, éprise de mystérieuses odyssées à la poursuite de la terre de promission il est toujours impatient de s'élancer vers l'idéal et de se dégager du réel. N'étant pas fait pour l'action, il ne croit pas à l'effort qui ferait descendre un peu de l'idéal dans le réel. Plus il adore l'un et plus il dédaigne l'autre. Il pousse ce dédain jusqu'à ne plus éprouver d'indignation, et ne veut d'autre revanche que celle du sourire. Il dira dans sa *Vie de Jésus*, que « l'idéal est toujours une utopie », que « toute idée perd quelque chose de sa pureté dès qu'elle aspire à se réaliser [1] ». Il répètera dans son *Saint Paul* :

> L'homme d'action est toujours un faible artiste; car il n'a pas pour but unique de refléter la splendeur de l'univers; il ne saurait être un savant, car il règle ses opinions d'après l'utilité politique; ce n'est même pas un homme très vertueux, car jamais il n'est irréprochable, la méchanceté des hommes le forçant à pactiser avec elle [2].

Voilà le trait de caractère qu'il importe de ne jamais oublier.

1. *Vie de Jésus*, p. 258.
2. *Saint Paul*, p. 568.

S'il explique bien les affirmations de l'historien, il rend compte aussi des jugements essentiels que Renan a porté sur les hommes et les choses de son temps.

Ce qu'il reproche à notre pays, c'est d'être porté par la logique à toutes les témérités de conduite, et, par réaction contre ce travers, d'être timide quand il s'agit de pensée pure.

Au fond cela s'explique, dit-il, la théorie en France naît tout armée, c'est un ennemi, un révolutionnaire dont il faut se garder; et, en effet, le jour où une digue cesse de lui être opposée, elle s'impose, elle est tyrannique ou désastreuse [1].

Il n'admet pas qu'entre l'idée et l'action il y ait, toujours prête, une courroie de transmission. Et, projetant une fois de plus hors de lui ce qu'il rêve, il attribue à l'Allemagne ce qui lui paraît le don suprême de l'esprit :

En Allemagne, où la pensée naît inoffensive, étrangère aux choses de ce monde, déclarant tout d'abord qu'elle n'a ni le droit, ni la prétention de toucher à l'ordre établi, il est naturel qu'elle soit plus libre. Elle ne demande que le royaume de l'air: on le lui abandonne. Si vos théories sont vraies, me dira-t-on, elles doivent être bonnes à appliquer. Oui, si l'humanité en était digne et capable. La théorie est toujours un idéal; il sera temps de la réaliser le jour où il n'y aura plus dans le monde de sots ni de méchants [2].

On distingue à l'œil nu, dans ces lignes, à quel point la représentation de l'Allemagne qui obsède Renan est inspirée par le désir inconscient de trouver quelque part un endroit privilégié où la spéculation — peu soucieuse de se traduire dans les faits — soit absolument libre. Cette préoccupation, qui ne le lâche point, va jusqu'à lui suggérer des romans.

Une vie comme celle de Kant, passée dans la paix profonde d'une université de province, au milieu d'une sorte de respect religieux, une telle vie est impossible en France. Supposons Kant professeur de Faculté, que de tracasseries n'eût-il pas eu à subir ! Combien de fois

1. *Essais de morale et de critique*, p. 77.
2. *Ibid.* p. 78.

eût-il été mandé au ministère ! A combien d'inspecteurs et de chefs de cabinet eût-il dû rendre compte de sa doctrine ! Pour conquérir sa liberté, il eût été obligé de devenir homme politique; pour lui donner droit d'enseigner telle ou telle opinion sur les catégories de l'entendement, il eût fallu des barricades[1].

La vérité, c'est que, si Kant a eu le bonheur de n'être jamais convoqué dans un bureau de la rue de Grenelle il a su, sous Frédéric-Guillaume II, ce que peuvent être les tracasseries d'un pouvoir civil au service d'une orthodoxie autoritaire; il a eu à se défendre contre la censure comme Renan n'a jamais été obligé de le faire; il a consenti même une promesse de sagesse et de prudence que le professeur du Collège de France aurait sans doute refusé de signer. Les faits sont les faits. Mais ils sont grossiers; que peuvent-ils contre le rêve? Et Renan chérissait si tendrement son rêve que celui-ci lui a imposé une vision de la réalité et une représentation particulière de l'Allemagne.

Nous sommes conduits par nos analyses à reprendre à notre compte les constatations — si vraies dans leur raccourci, — par lesquelles M. Küchler explique pourquoi Renan a fait de la Germanie sa « princesse lointaine ».

Ernest Renan, écrit-il, compare une Allemagne idéalisée, une Allemagne distante, à lui parfaitement inconnues dans sa vraie constitution, avec la réalité française qui l'environne et qu'au fond il ne connaît pas beaucoup mieux que l'Allemagne... Tandis qu'il juge l'Allemagne d'après ses sommets les plus sublimes et d'ailleurs isolés, son regard se fixe en France sur les bas-fonds ou sur la moyenne normale[2].

Il serait d'une injustice flagrante de contester un véritable patriotisme au Renan dont nous venons de noter les fantaisies historiques et sociales. Ce patriotisme s'interdit d'être exclusif, dédaigne les passions chauvines, juge ridicule et indigne d'un esprit éclairé le parti pris de tout admirer dans les actes et les œuvres d'un peuple, voit dans la proclamation de la vérité

1. *Essais de morale et de critique*, p. 77.
2. Nous empruntons cette citation de M. Küchler et les précédentes à un article de M. Maurice Muret dans le *Journal des Débats* du 11 novembre 1921.

le vrai service à rendre à ce peuple, mais ne veut rien négliger du trésor national et s'applique à augmenter ce trésor par des richesses intellectuelles et morales qu'il a peut-être le tort de méconnaître dans son propre pays et d'estimer à l'excès chez une autre race. C'est un patriotisme qui ne consent même pas à porter ce nom. Quand le penseur use de ce vocable, il en fait presque toujours un synonyme de chauvinisme. Il s'en sert pour désigner ce qui

> est aux nations ce que la vanité est aux individus, c'est-à-dire le parfait contentement de soi-même, excluant le désir d'emprunter au dehors et de se compléter par autrui [1].

Ce patriotisme est fait d'une intransigeante noblesse qui n'accepte pour la vérité aucun compromis, d'une irrésistible coquetterie qui cultive comme une élégance le souci de ne pas penser comme tout le monde, de beaucoup de rêveries sentimentales et de bienveillances ironiques. Il risque, tant l'expression en est fuyante, de se confondre à tout moment avec un cosmopolitisme aimable dans lequel l'idée de patrie semble prête à se dissoudre et n'avoir parfois qu'une signification littéraire.

Si Renan était mort avant juillet 1870, la nature de son patriotisme aurait été fort difficile à préciser. On aurait discuté parmi les hommes pour savoir même s'il existait. Il lui aurait manqué le réactif capable d'en faire apparaître la nuance exacte. La guerre de 1870 a été ce réactif.

III

Renan était en voyage sur les côtes de Norvège, avec son ami le prince Napoléon, quand il apprit la déclaration de guerre. Il en frémit de douleur, d'angoisse et de colère : « Quel excès d'aberration ! quel crime ! » écrit-il, sous le coup de cette nouvelle, à sir M. Grand Duff. L'attentat, à ses

1. *Essais de morale et de critique*, p. 214.

yeux, était commis contre la civilisation elle-même. Il n'avait pas, pour l'Allemagne, une admiration platonique et un attachement qu'il aurait oublié après avoir franchi la porte de son cabinet de travail. Il avait pour la France autre chose qu'un amour attentif à tout critiquer, à ne voir que les défauts de ses compatriotes, à la diminuer sans cesse sous prétexte d'indépendance d'esprit. Il avait vécu jusqu'à cette heure avec un désir intime : celui de travailler dans la mesure de ses forces à l'alliance intellectuelle, morale et politique des deux nations qui, d'après lui, se complétaient admirablement, puis d'entraîner l'Angleterre dans cet accord fraternel et de constituer ainsi une force capable de diriger le monde.

dans la voie d'une civilisation libérale, à égale distance des empressements naïvement aveugles de la démocratie et des puériles velléités de retour à un passé qui ne saurait revivre [1].

Ce qu'il appelle déjà sa « chimère » est détruit et même pour toujours, à ce qu'il lui semble. Il en est accablé, presque désespéré.

Cette dépression douloureuse n'a rien de commun avec celle de ce qu'on nommera plus tard le « défaitisme ».

Tous, déclare-t-il dans la *Revue des Deux Mondes*, avec une belle fermeté de ton, tous, nous acceptons hautement les devoirs de la patrie, ses justes susceptibilités, ses espérances; tous, nous avons une pleine confiance dans les forces profondes du pays, dans cette élasticité qui, déjà, plus d'une fois, a fait rebondir la France sous la pression de l'infortune.

L'amertume qu'il a dans le cœur n'est pas faite seulement des craintes que lui inspire la connaissance des hommes responsables de la catastrophe et que les événements ne devaient que trop justifier. Ce dont il ne prend pas son parti, c'est l'effondrement de tout ce qu'il avait attendu :

Supposons les espérances permises de beaucoup dépassées, la

1. *Réforme intellectuelle et morale de la France*, p. V. Rappelons que ce volume s'ouvre par le travail qui donne son nom à tout le recueil et contient, entre autres l'article de la *Revue des Deux Mondes* du 15 septembre 1870, les deux lettres à Strauss, et l'essai sur la *Monarchie constitutionnelle en France*.

guerre commencée n'en aura pas moins été un immense malheur. Elle aura semé une haine violente entre les deux portions de la race européenne, dont l'union importait le plus au progrès de l'esprit humain... L'harmonie intellectuelle, morale, politique de l'humanité est rompue; une aigre dissonance se mêlera au concert de la société européenne pendant des siècles [1].

Devant cette catastrophe, que faire? Renan refuse d'imiter le stoïcien antique qui se drape dans son manteau et subit avec dédain ce qu'il n'a pu empêcher. Il estime que dans des circonstances aussi tragiques, quand « un bon Français ne doit avoir de pensée que pour les souffrances de sa patrie », le philosophe a pour devoir personnel d'agir sous la seule forme où il soit capable de quelque chose. Il repousserait avec horreur la seule idée d'accepter un mot d'ordre de ceux qui ont déclanché les événements et de se laisser mobiliser dans une sorte de régiment d' « intellectuels », pour la défense des illusions jugées utiles. Et, tout porté qu'il soit à certaines heures à s'abandonner aux séductions du dilettantisme il les écarte maintenant et ne voit aucune élégance à prendre à son compte, pour montrer son originalité, quelques-unes des thèses de l'adversaire.

Il n'a guère à sa disposition qu'un seul moyen d'action. Il écrit, dans la *Revue des Deux Mondes* du 17 septembre 1870, un article qui est un vrai manifeste. Ce manifeste s'ouvre par la constatation du déchirement qui, pour un temps incalculable, se produit entre les nations qui devraient collaborer à une grande œuvre commune; et, tout de suite, il montre, dans le lointain, une force qu'il ne faut ni exalter ni trop rabaisser, et à qui, dans l'intérêt supérieur de l'humanité, les grandes nations libérales devraient tracer sa voie.

La Russie n'est un danger que si le reste de l'Europe l'abandonne à la fausse idée d'une originalité qu'elle n'a peut-être pas, et lui permet de réunir en un faisceau les peuplades barbares du centre de l'Asie, peuplades tout à fait impuissantes par elles-mêmes, mais

1. *La réforme intellectuelle et morale de la France* p. 124.

capables de discipline et fort susceptibles, si l'on n'y prend garde, de se grouper autour d'un Gengiskhan moscovite [1].

L'union de la France, de l'Angleterre et de l'Allemagne aurait assuré l'équilibre du vieux continent, modéré le nouveau et tenu en tutelle ce vaste monde oriental auquel il serait malsain de laisser concevoir des espérances exagérées. De ce rêve il ne reste plus rien ; toutes les convoitises et toutes les brutalités se déchaînent. Mais, au lieu de se laisser écraser par les événements, il faut essayer de les dominer par la réflexion,

de faire taire son émotion et d'étudier d'une pensée froide et claire les causes du mal, pour tâcher d'entrevoir la manière dont il est possible de l'atténuer.

Ouvrons donc ce manifeste qui, dans la conviction de Renan, poursuit un but pratique. Il commence par un effort pour voir de quelle façon l'Allemagne est arrivée à concevoir l'idée de sa propre nationalité. Elle n'y est point parvenue par des voies analogues à celles que la France a suivies. Possédée longtemps par la passion des indépendances provinciales, il a fallu d'abord que de grands hommes, les Gœthe, les Schiller, les Kant, les Herder, lui donnent quelque chose à vanter, à admirer, à aimer. Leur gloire et leur pensée, ce fut la première patrie des Allemands séparés dans leurs petits Etats. Puis, il y eut la pression de l'étranger. C'est pour ne plus être le champ de bataille de l'Europe qu'elle a voulu être une et avoir la force de son unité. Il y a eu là un mouvement naturel et irrésistible. Il eût été aussi absurde de lutter contre lui que de s'opposer à la marée montante.

Vouloir donner à cette éclosion des conseils, lui tracer la manière dont nous eussions désiré qu'elle s'accomplît, était puéril. Ce mouvement s'accomplissait par défiance de nous ; lui indiquer une règle, c'était fournir à une conscience soupçonneuse et susceptible un *criterium* sûr, et l'inviter clairement à faire le contre-pied de ce que nous lui demandions [2].

1. *Réforme intellectuelle et morale de la France*, p. 125.
2. *Réforme intellectuelle et morale de la France*, p. 139.

Il n'était pas non plus raisonnable de vouloir que cette unité ne se fit point par la Prusse :

Elle était le centre d'un tourbillon ethnique nouveau, elle jouait pour la nationalité allemande du Nord le rôle du cœur dans l'embryon, sauf à être plus tard absorbée par l'Allemagne qu'elle aurait faite, comme nous voyons le Piémont absorbé par l'Italie [1].

Tandis qu'un homme se trouvait pour s'inspirer de toutes ces tendances latentes, pour les organiser, pour leur donner avec une énergie sans égale une pleine réalisation, les dirigeants de la France commettaient fautes sur fautes.

Sans songer qu'une nation jeune, dans tout le feu de son développement, a d'immenses avantages sur une nation vieillie qui a déjà rempli son programme et atteint l'égalité, on s'est jeté dans le gouffre de gaieté de cœur. La présomption et l'ignorance des militaires, l'étourderie de nos diplomates, leur vanité, leur sotte foi dans l'Autriche, machine disloquée dont il y a peu de compte à tenir, l'absence de pondération sérieuse dans le gouvernement, les accès bizarres d'une volonté intermittente comme les réveils d'un Epiménide, ont amené sur l'espèce humaine les plus grands malheurs qu'elle eût connus depuis cinquante-cinq ans. Un incident qu'une habile diplomatie eût aplani en quelques heures a suffi pour déchaîner l'enfer [2]...

Et pourquoi donc Renan répète-t-il tout cela? Pour dire très haut la politique qui doit prévaloir. Il n'implore pas la pitié pour son pays. Il a trop le sentiment de sa propre dignité et de la dignité de la France pour se laisser aller à des pleurnicheries sentimentales. C'est au nom de l'histoire et de la raison qu'il parle. Certains voudraient profiter de l'occasion pour biffer la France du rang des grandes puissances. Ce serait la fin de l'équilibre européen. L'Angleterre serait la première à en souffrir : « Elle a besoin de la France et d'une France forte ». Or, une France dépouillée de l'Alsace et de la Lorraine serait atteinte dans ses parties principales et elle serait comme un corps vivant « dont l'organisation très centralisée ne souffre

1. *Réforme intellectuelle et morale de la France*, p. 141.
2. *Ibid*, p. 149

pas l'amputation d'un membre important ». Et le monde sans la France serait aussi appauvri que le monde sans l'Allemagne. Que faut-il donc souhaiter à cette date de septembre 1870?

> Une intervention de l'Europe assurant à l'Allemagne l'entière liberté de ses mouvements intérieurs, maintenant les limites fixées en 1815 et défendant à la France d'en rêver d'autres, laissant la France vaincue, mais fière dans son intégrité, la livrant au souvenir de ses fautes et la laissant se dégager en toute liberté et comme elle l'entendrait de l'étrange situation qu'elle s'est faite, telle est la solution que doivent, selons nous, désirer les amis de l'humanité et de la civilisation [1].

Renan ne croit guère à cette intervention. Mais il appelle au fond de son cœur autre chose encore. Pourquoi ce qui afflige toutes les consciences droites a-t-il été possible? Parce qu'il n'y avait, au milieu et au-dessus des nations européennes, trop indépendantes les unes des autres, ni congrès, ni diète, ni tribunal amphictyonique qui pussent dire le droit et l'imposer :

> Le rêve des utopistes de la paix, un tribunal sans armée pour appuyer ses décisions, est une chimère; personne ne lui obéira. D'un autre côté, l'opinion selon laquelle la paix ne serait assurée que le jour où une nation aurait sur les autres une supériorité incontestée est l'inverse de la vérité... La paix ne peut être établie et maintenue que par les intérêts communs de l'Europe, ou si l'on aime mieux, par une attitude comminatoire. La justice entre deux parties contendantes n'a aucune chance de triompher; mais, entre dix parties contendantes, la justice l'emporte, car il n'y a qu'elle qui offre une base commune d'entente, un terrain commun [1].

Ce n'est point là un pur et simple bêlement de pacifisme. C'est la vision très claire de ce qui peut-être ne se réalisera pas dans les faits, mais qui est seul capable d'empêcher une succession de catastrophes. En tout cas, c'est l'idée qu'il faut opposer à une autre qui est fausse et meurtrière.

1. *Réforme intellectuelle et morale de la France*, p. 155.

Des naturalistes allemands, qui ont la prétention d'appliquer leur science à la politique soutiennent, avec une froideur qui voudrait avoir l'air d'être profonde, que la loi de la destruction des races et de la lutte pour la vie se retrouve dans l'histoire, que la race la plus forte chasse nécessairement la plus faible, et que la race germanique, étant plus forte que la race latine et la race slave, est appelée à les vaincre et à se les subordonner.

A ces matérialistes transcendants, Renan a objecté le droit, la justice, la morale : « des esprits si dégagés des vieilles idées nous répondraient probablement par un sourire ». Il se borne à une observation :

Les espèces animales ne se liguent pas entre elles. On n'a jamais vu deux ou trois espèces en danger d'être détruites former une coalition contre leur ennemi commun ; les bêtes d'une même contrée n'ont entre elles ni alliances ni congrès. Le principe fédératif, gardien de la justice, est la base de l'humanité[1].

Au lendemain même du jour où ce manifeste paraissait dans la *Revue des Deux Mondes*, Renan en donnait un autre au *Journal des Débats*. Il y avait été amené par une lettre ouverte sur les événements du temps que le célèbre David Strauss lui avait écrite dans la *Gazette d'Augsbourg* du 18 août 1870. Cette lettre se terminait ainsi :

Vous trouverez peut-être étrange aussi que ces lignes ne vous parviennent que par l'intermédiaire d'un journal. Certes, dans des temps moins agités, je me serais assuré tout d'abord de votre agrément ; mais, dans les cironstances actuelles, avant que ma demande fût parvenue dans vos mains, et votre réponse dans les miennes, le vrai moment aurait passé. Et j'estime d'ailleurs qu'il peut y avoir quelque utilité à ce que, dans cette crise, deux hommes appartenant aux deux nations rivales, indépendants l'un de l'autre, et étrangers à tout esprit de parti, échangent leurs vues sans passion, mais en toute franchise, sur les causes et sur la portée de la lutte actuelle ; car les pages que je viens d'écrire n'auront complètement atteint leur but que si elles vous déterminent à un semblable exposé de sentiments fait à votre point de vue[2].

1. *Réforme intellectuelle et morale de la France*, p. 165.
2. *Réforme intellectuelle et morale de la France*, p. 167.

Renan se rendit à cette invitation ; le 17 septembre 1870, il publia dans le *Journal des Débats* la traduction de la lettre de D. Strauss; et, le lendemain, sa propre réponse. Elle reprenait les idées essentielles du grand article de la *Revue* : la reconnaissance du droit de l'Allemagne à son unité nationale, l'analyse des responsabilités de Bismarck et de Napoléon III, la nécessité de conserver, dans l'intérêt de l'Europe et du monde, une France vivante et entière, l'appel à la conscience, du vainqueur et au bon sens de l'Europe devenue consciente de sa dignité :

Vous parlez à bon droit, — dit-il, — des garanties contre le retour de rêves malsains; mais quelle garantie vaudrait celle de l'Europe, consacrant de nouveau les frontières actuelles et interdisant à qui que ce soit de songer à déplacer les bornes fixées par les anciens traités ? Toute autre solution laissera la porte ouverte à des vengeances sans fin. Que l'Europe fasse cela, et elle aura posé pour l'avenir le germe de la plus féconde institution, je veux dire d'une autorité centrale, sorte de congrès des Etats-Unis d'Europe, jugeant les nations, s'imposant à elles, et corrigeant le principe des nationalités par le principe de la fédération... Il serait bon qu'une sorte de coalition permanente et préventive se formât pour le maintien des grands intérêts communs, qui sont après tout ceux de la raison et de la civilisation[1].

Cette lettre parut, il faut le redire, le 16 septembre. Le lendemain, le siège de Paris commença, et toute communication fut suspendue pendant cinq mois entre la capitale de la France et le reste du monde. Plusieurs jours après la conclusion de l'armistice, au mois de février 1871, Renan apprit une nouvelle qui l'étonna. C'est que, le 2 octobre 1870, Strauss avait fait dans la *Gazette d'Augsbourg* une réponse à sa lettre du 16 septembre :

Vous ne pensiez pas sans doute, — lui écrit-il, — que le blocus prussien fût aussi rigoureux qu'il l'était ; car, si vous l'aviez su, il est peu probable que vous m'eussiez adressé une lettre publique que je ne pouvais lire et à laquelle je ne pouvais répondre.

1. *Réforme intellectuelle et morale de la France*, p. 182-183.

Une circonstance aggravait l'acte de Strauss, et Renan fut obligé de le relever :

Peu de jours après que j'eus connu l'existence de votre lettre du 2 octobre, j'appris que la *Gazette d'Augsbourg* n'avait pas inséré la traduction de ma lettre du 16 septembre, si bien que ce journal, après m'avoir invité par votre organe à entrer dans la discussion, après avoir vu le *Journal des Débats*, dont la position était autrement délicate que la sienne, insérer vos pages hautaines sous le coup de l'émeute populaire, refusait de porter au public allemand victorieux les humbles pages où je réclamais pour ma patrie vaincue un peu de générosité et de pitié. Je sais que vous avez regretté ce procédé; mais c'est ici que j'admire de quoi est capable votre patriotisme exalté; car, au lieu de vous retirer d'un débat où la parole était refusée à votre adversaire, vous avez inséré quelques jours après dans cette même *Gazette d'Augsbourg* une réplique à la lettre que vous m'aviez fait écrire et que vous n'aviez pas eu le crédit de faire publier. Voilà, monsieur, où je vois bien la différence entre nos manières de comprendre la vie.

La vérité est que David Strauss ne s'en était pas tenu à cette indélicatesse Il avait réuni sa lettre, la réponse de Renan et sa réplique à cette réponse dans une brochure qu'il avait mise en vente au profit d'un établissement d'invalides allemands.

Dieu me garde, — lui écrit Renan à l'ouïe de cette nouvelle, — Dieu me garde de vous faire une chicane au point de vue de la propriété littéraire ! L'œuvre à laquelle vous m'avez fait contribuer est d'ailleurs une œuvre d'humanité, et si ma chétive prose a pu procurer quelques cigares à ceux qui ont pillé ma petite maison de Sèvres, je vous remercie de m'avoir fourni l'occasion de conformer ma conduite à quelques-uns des préceptes de Jésus que je crois les plus authentiques. Mais remarquez encore ces nuances légères. Certainement, si vous m'aviez permis de publier un écrit de vous, jamais, au grand jamais, je n'aurais eu l'idée d'en faire une édition au profit de notre hôtel des Invalides. Le but vous entraîne; la passion vous empêche de voir ces mièvreries de gens blasés que nous appelons le goût et le tact[1].

Dans sa *Nouvelle lettre à M. Strauss*, Renan ne se contente pas de railler les incorrections de son interlocuteur, ni de

1. *Réforme intellectuelle et morale de la France*, p. 190-191.

reproduire les idées essentielles de son premier message. A ce moment (15 septembre 1871), la guerre est finie, la paix signée, la France amputée de l'Alsace et de la Lorraine. Il juge ce qui est et il en appelle à l'avenir. Ce qui est, il le condamne au nom de cette Révolution française dont il a méconnu les principes, contre laquelle il dirigera toujours les mêmes critiques, mais qui est pour lui un fait, un fait qui a creusé un abîme entre autrefois et aujourd'hui. Jadis

une cession de province n'était qu'une translation de biens immeubles d'un prince à un autre; les peuples y restaient le plus souvent indifférents.

Aujourd'hui, tout est changé :

Cette conscience des peuples, nous l'avons créée dans le monde par notre Révolution; nous l'avons donnée à ceux que nous avons combattus et souvent injustement combattus; elle est notre dogme[1]. Contre ce dogme il n'y a pas à invoquer un droit historique auquel il y aurait toujours quelque chose à riposter. Presque partout où les patriotes fougueux de l'Allemagne réclament un droit germanique, nous pourrions réclamer un droit celtique antérieur, et avant la période celtique, il y avait, dit-on, les allophyles, les Finnois, les Lapons; et avant les Lapons il y eut les hommes des cavernes; et avant les hommes des cavernes, il y eut les orangs-outangs. Avec cette philosophie de l'histoire, il n'y aura de légitime dans le monde que le droit des orangs-outangs, injustement dépossédés par la perfidie des civilisés.

Il faut donc, à côté du droit des morts, admettre le droit des vivants et

regarder comme une sorte de droit divin le droit qu'ont les populations de n'être pas transférées sans leur consentement. — De même qu'une nation légitimiste se fait hacher pour sa dynastie, de même nous sommes obligés de faire les derniers sacrifices pour que ceux qui étaient liés à nous par un acte de vie et de mort ne souffrent pas violence. Nous n'admettons pas les cessions d'âmes; si les territoires à céder étaient déserts, rien de mieux; mais les hommes qui les habitent sont des créatures libres, et notre devoir est de les faire respecter[2].

1. *Réforme intellectuelle et morale de la France*, p. 194.
2. *Ibid.*, p. 198-9.

Nous voyons maintenant ce qu'il faut penser de la scène extraordinaire et poignante qu'Edmond de Goncourt nous a dépeinte. Elle se passe au dîner Magny :

Berthelot, — dit le témoin, — continue des révélations désolantes, au bout desquelles je m'écrie : « Alors tout est fini. Il ne nous reste plus qu'à élever une génération pour la vengeance ! — Non, non », crie Renan qui se lève, la figure toute rouge, « pas la vengeance ! Périsse la France, périsse la patrie ! Il y a au-dessus le royaume du devoir, de la raison.— Non, non,» hurle toute la table, « il n'y a rien au-dessus de la patrie... » Renan s'est levé et se promène autour de la table, la marche mal équilibrée, ses petits bras battant l'air, citant à haute voix des fragments de l'Ecriture Sainte, en disant que tout est là.

Goncourt n'a rien compris aux propos d'un Renan qui, au milieu de gens échauffés et peu soucieux de saisir une nuance un peu subtile, oppose à tous les principes du passé les seuls principes capables de préparer une paix juste et durable, et qui veut les faire prédominer sur les suggestions du désespoir et de la passion.

Renan ne répudie pas le rêve qu'il avait fait de consolider l'amitié de la France et de l'Allemagne. Il a l'impression qu'il ne faut pas y renoncer pour l'avenir, pour un avenir très indéterminé. Pour le présent, il compare la France, vaincue et enchaînée, au Prométhée d'Eschyle et il répète, avec le héros du tragique grec :

Jupiter, malgré tout son orgueil, ferait bien d'être humble. Maintenant, puisqu'il est vainqueur, qu'il trône à son aise, se fiant au bruit de son tonnerre et secouant dans sa main son dard au souffle de feu. Tout cela ne le préservera pas un jour de tomber ignominieusement d'une chute horrible. Je le vois se créer lui-même son ennemi, monstre très difficile à combattre, qui trouvera une flamme supérieure à la foudre, un bruit supérieur au tonnerre. Vaincu alors, il comprendra par son expérience combien il est différent de régner ou de servir.

Ainsi se termine la *Nouvelle Lettre à M. Strauss*. Elle est plus significative que les notes griffonnées par un grand artiste, étranger, malgré tout, à la pensée.

IV

Il ne faut pas se le dissimuler : la crise de 1870 a provoqué dans l'âme de Renan un désenchantement inguérissable. Il serait absurde de vouloir faire de lui un héros du patriotisme. Mais les déceptions de son patriotisme réel, de ce patriotisme si différent du chauvinisme qu'on risque de le méconnaître, ont déterminé, beaucoup plus qu'on ne se le figure, son activité extérieure et son attitude intime jusqu'à la fin de sa vie. Le graphique de la dernière partie de son existence a quelque chose d'affligeant, même au milieu d'incidents qui touchent parfois à la bouffonnerie. Plus il va, et moins Renan prend les choses au sérieux. Cette évolution ne fait souvent qu'exagérer certains traits de son caractère dont il avait besoin de se méfier et qui peu à peu deviennent dominants. Dans le dilettantisme outrancier qu'il affecte alors, il y a, beaucoup plus qu'on ne l'a soupçonné d'ordinaire, la revanche qu'il essaie de prendre par le dédain sur une réalité décevante. Le sourire de Renan ne fait pas mal seulement à cause des ruines intérieures qu'il dénonce. Parmi ces ruines, il faut distinguer celles de son patriotisme qui souffre et qui ne veut pas laisser voir sa souffrance.

Dès le lendemain de la guerre, Renan s'est senti pressé de dire à son pays, en toute franchise, quelles causes il voyait à son désastre et quels remèdes il lui conseillait d'adopter pour son relèvement. Les causes, il les montre à peu près toutes dans le développement du « virus de 1789 » et dans le succès des principes de la Révolution. Les remèdes, il les montre tous et uniquement dans ce qui aura pour effet d'atténuer ce virus et de corriger l'action de ces principes. Et comme il a, dans le fond, peu d'espoir de faire triompher ses vues, il les propose, parce qu'une nécessité intérieure l'y contraint, mais avec le sentiment douloureux de l'inutilité complète de ce qu'il fait. Il compare son rôle — comme celui de tous les écrivains « à qui est échu le lot des vérités importunes » —

« au sort de ce fou de Jérusalem qui allait parcourant sans cesse les murs de la cité vouée à l'extermination, et criant: « Voix de l'Orient ! voix de l'Occident ! voix des quatre vents ! malheur à Jérusalem et au temple ! » Personne ne l'écouta, jusqu'au jour où, frappé par la pierre d'une baliste, il tomba en disant : « Malheur à moi ! »

Il se répète que le petit nombre de personnes qui ont cru devoir accepter sa ligne politique, non par intérêt ni ambition, mais par simple goût du bien public, sont vaincues et complètement vaincues. Alors pourquoi parle-t-il?

Je tiens, — répond-il — à éviter le reproche d'avoir refusé aux affaires de mon temps et de mon pays l'attention que tout citoyen est obligé de leur donner.

La tentation de se taire est forte en lui. Au point où en sont venues les sociétés humaines, il ne comprendrait pas l'homme avide de prendre une part de responsabilité dans les affaires de son temps et de son pays :

Et si, à l'heure qu'il est, nous voyions un jeune homme aborder la vie publique avec cette espèce d'ardeur un peu vaine, cette chaleur de cœur et cet optimisme naïf qui caractérisèrent, par exemple, l'époque de la Restauration, nous ne pourrions retenir un sourire, ni nous empêcher de lui prédire de cruelles déceptions.

Il reproche à la démocratie

de faire de la chose publique la proie d'une classe de politiciens médiocres et jaloux, naturellement peu respectés de la foule, qui a vu son mandataire d'aujourd'hui humilié hier devant elle, et qui sait par quel charlatanisme on a surpris son suffrage.

Il n'a pas le tempérament d'un lutteur. Il rêve d'action, mais il n'est pas fait pour elle. Il a besoin d'un grand effort pour écarter de lui la pensée de l'abstention dédaigneuse.

Avant de proclamer que le sage doit se renfermer dans la pensée pure — dit-il, — il faut être bien sûr qu'on a épuisé toutes les chances de faire entendre la voix de la raison. Quand nous aurons été dix fois vaincus, quand dix fois la foule aura préféré à nos avis les déclamations

des complaisants ou des exaltés, quand il sera bien prouvé que, nous étant légalement offerts, nous avons été rebutés, refusés, alors nous aurons le droit de nous retirer fiers, tranquilles, et de faire sonner bien haut notre défaite. On n'est pas obligé de réussir, on n'est pas obligé de faire concurrence aux procédés que se permet l'ambition vulgaire ; on est obligé d'être sincère [1].

Mais il est bien évident que l'homme qui croit de moins en moins à la réussite de son effort ne saurait persévérer longtemps dans cet effort. Au lendemain de la guerre de 1870, Renan écrit sa *Réforme intellectuelle et morale de la France.* Il ne recommencera pas. Avant la guerre, dans plusieurs de ses écrits, les *Essais de morale et de critique*, les *Questions contemporaines*, il avait dit son mot, et un mot très sérieux, sur les événements du jour et sur les problèmes qui se posaient à leur occasion. Désormais, quand il lui arrivera de toucher à la politique, ce sera dans la fantaisie déconcertante de ses *Dialogues philosophiques*. Il glissera de plus en plus dans l'ironie, dans l'expression d'un détachement, qui, de jour en jour, ressemble davantage à de l'indifférence morale. Dans l'*Eau de Jouvence*, dans le *Prêtre de Némi*, dans les pages les plus graves de l'*Antéchrist*, il laisse voir sous toutes les formes son obsession d'aristocrate de l'idéalisme qui a peur du peuple et le méprise. Il est la victime désabusée et souriante du monde qui s'obstine à s'éloigner des seules directions qui paraissent au penseur raisonnables et bonnes.

Et ce qu'il y a de pire pour lui, c'est que les événements infligeaient à ses prophéties les démentis les plus paradoxaux et les plus directs. C'est pour aider au rétablissement de la France, à sa rentrée dans le concert des grandes puissances qu'il la suppliait de ne pas s'abandonner à sa passion de démocratie.

Il y a des esprits — disait-il — qui se figurent une république puissante, influente, glorieuse. Qu'ils se détrompent et choisissent. Oui, la république est possible en France, mais une république à peine su-

1. Pour cette citation et les trois précédentes, voir *Réforme intellectuelle et morale de la France*, préface, p. 2 à 4.

périeure en importance à la Confédération helvétique, et moins considérée. La république ne peut avoir ni armée ni diplomatie [1].

Et comme pour le contredire, la République s'est assuré une armée et une diplomatie qui ne font point mauvaise figure à côté de celles des régimes antérieurs. Et, d'année ne année, le penseur a été obligé de constater qu'en s'abandonnant à ce qui, d'après lui, devait la ruiner, la France reprenait de plus en plus sa place dans le monde. Il aimait trop son pays pour ne pas être heureux de constater ce qui le déconcertait. Mais comment ne se serait-il pas constamment demandé si la catastrophe ne serait pas au bout d'une évolution qui lui semblait se faire à rebours du sens commun? Il ne répudiait pas son système, mais il renonçait de plus en plus à en parler sérieusement, traitant d'ailleurs avec la même ironie la réalité qui ne se pliait pas à ses vues.

Plus encore peut-être que la France, l'Allemagne l'étonnait et le scandalisait. Elle aussi s'obstinait dans des voies qui n'étaient conformes ni aux précédents de l'histoire, ni aux prédictions les plus rationnelles. S'il avait trouvé naturel que l'unité allemande fût faite par la Prusse, il ne s'en était pas effrayé; il était convaincu que cette unité ne tarderait pas à absorber l'Etat qui en avait été l'instrument : N'est-ce pas une loi générale que le levain disparaît dans la pâte qu'il a fait lever? » Et il annonçait qu'à

ce pédantisme rogue et jaloux qui nous déplaît parfois dans la Prusse

on verrait

se substituer peu à peu et succéder en définitive l'esprit allemand, avec sa merveilleuse largeur, ses poétiques et philosophiques aspirations [2].

Il affirmait qu'une évolution aurait lieu, dont les symptômes

1. *Réforme intellectuelle et morale de la France*, p. 74.
2. *Réforme intellectuelle et morale de la France*, p. 171.

ne pouvaient se montrer tout de suite, mais qui était inévitable. Sans doute

l'Allemagne, toujours un peu timide dans l'action, a été conquise par la Prusse, sans qu'aucun indice ait montré la Prusse disposée à se perdre dans l'Allemagne.

Mais ce qui doit être sera, et Renan déclare :

Il n'y a plus aucune analogie en histoire, si l'Allemagne conquise ne conquiert la Prusse à son tour et ne l'absorbe. Il est inadmissible que la race allemande, si peu révolutionnaire qu'elle soit, ne triomphe pas du noyau prussien, quelque résistant qu'il puisse être... Le principe prussien a fait quelque chose de très fort, mais qui ne saurait durer au delà du jour où la Prusse aura terminé son œuvre. Sparte eût cessé d'être Sparte, si elle eût fait l'unité de la Grèce [1].

Sans doute David Strauss lui avait répondu que les Allemands n'étaient pas prêts, qu'ils avaient encore beaucoup à apprendre du Prussien qui, disait-il,« comme animal politique nous est très supérieur ». Et Renan a dû voir la réalité historique se conformer aussi peu que possible à son attente. Ce n'est pas l'Allemagne qui s'est assimilé la Prusse ; c'est la Prusse qui a fait l'Allemagne à son image.

Sur un autre point encore, l'Allemagne a causé à Renan une vive déception. A la suite de trop d'historiens, il s'était représenté la Germanie comme une des causes historiques de la liberté en Europe. Il avait repoussé de toutes ses forces tout ce qui représentait les « invasions des Barbares » comme faites d'ignorance, de grossièreté brutale, de férocité, d'anarchie.

Loin de s'être bornée à détruire — aimait-il à répéter, — la race germanique a plus contribué qu'aucune autre à fonder la liberté, le droit, l'individu contre l'Etat et les institutions politiques dont les peuples modernes sont le plus justement fiers [2].

1. *Réforme intellectuelle et morale de la France*, p. 148-149.
2. *Essais de morale et de critique*, p. 193.

Partant, il comptait sur elle pour arrêter la tendance de la démocratie à tout confier à l'Etat et à faire de la société une machinerie compliquée et sans âme. Il voyait en elle le dernier asile de l'individualisme partout menacé; et, dans sa *Réforme intellectuelle et morale de la France*, il ne dissimule pas les espérances qu'il conçoit :

> C'est probablement par la race germanique, en tant que féodale et militaire, que le socialisme et la démocratie égalitaire, qui chez nous autres Celtes ne trouveraient pas facilement leur limite, arriveront à être domptés, et cela conformément aux précédents historiques. La réponse à chaque progrès du socialisme pourra être un progrès du germanisme, et on entrevoit le jour où tous les pays de socialisme seront gouvernés par des Allemands. L'invasion du IVe et du Ve siècle se fit par des raisons analogues, les pays romains étant devenus incapables de produire de bons gendarmes, de bons mainteneurs de propriété [1].

Et Renan a été contraint de voir l'Allemagne, à la suite de Karl Marx, donner naissance au socialisme le plus matérialiste, à celui qui professe le plus grand mépris dogmatique pour l'idéal et le droit considérés comme des formes inférieures de la phraséologie. Comment le prophète, régulièrement contredit par les faits, n'aurait-il point, à la longue, pris le pli de la perpétuelle ironie? Les choses semblaient se moquer de lui, et il le leur rendait.

Bien des choses se sont écroulées dans la pensée de Renan. Fait curieux, il y en a une qui reste debout, peut-être une seule, c'est la doctrine qu'il a opposé à Strauss et qu'il précise de plus en plus. Au début de sa carrière philosophique, Renan avait paru croire à une prédestination, en quelque sorte physiologique, de la race. Mais il avait vite vu que cette explication ne résiste pas à l'histoire. Dans sa *Nouvelle Lettre à M. Strauss*, il commençait à se dégager de cette sorte de matérialisme tout en en maintenant certaines affirmations. L'idée nouvelle qu'il introduisit, c'est que l'inégalité que l'on conçoit

1. *Réforme intellectuelle et morale*, p. 27-28.

entre certaines races humaines ne se montre pas entre les nations de l'Europe. Elles sont les pairs d'un grand sénat où chaque membre est inviolable. La raison de ce fait n'est pas une communauté de sang :

L'Europe est une confédération d'Etats réunis par l'idée commune de la civilisation.

La race est donc un facteur, mais non le seul, des nations :

L'individualité de chaque nation est constituée sans doute par la race, la langue, l'histoire, la religion, mais aussi par quelque chose de beaucoup plus tangible, par le consentement actuel, par la volonté qu'ont les différentes provinces d'un Etat de vivre ensemble.

C'est par l'examen des faits qu'il avait été conduit à cette idée. A l'origine de ses études sur les Sémites, il avait attribué leur monothéisme à l'influence de la race ; mais peu à peu, il avait distingué qu'il ne faut pas voir dans la race un simple effet du sang :

La race sans les institutions est peu de chose... De toutes les institutions, la plus vivace c'est la langue. La langue se substitua ainsi presque partout à la race dans les divisions des groupes de l'humanité, ou plutôt le mot race changea de sens. La langue, la religion, les lois, les mœurs firent la race bien plus que le sang [1].

Ce problème ne cesse de le hanter. Il le reprend dans sa conférence *Qu'est-ce qu'une nation*? (11 mars 1882). Le fait de la race a pu avoir, d'après lui, une importance de premier ordre, quand la tribu et la cité n'étaient qu'une extension de la famille. Mais tous les groupes ont été brisés et mélangés par l'histoire. La considération ethnographique n'a été pour rien dans la constitution des nations modernes ; voyez l'Allemagne, la France, l'Italie. Il n'y a même plus de race pure ; et faire reposer la politique sur cette notion obscure, c'est la faire porter sur une

1, *Histoire d'Israël*, tome I, préface, p. 3.

chimère. La langue elle-même, qui a joué un tel rôle dans les rapprochements des hommes, ne crée rien de nécessaire :

Elle invite à se réunir; elle n'y force pas. Tandis que les Etats-Unis et l'Angleterre, une partie de l'Amérique du Sud et l'Espagne parlent une même langue, elles ne forment pas une seule nation. La Suisse, au contraire, compte trois ou quatre langues, et elle a été faite par l'assentiment de ses différentes parties... L'homme a quelque chose de supérieur à la langue; c'est la volonté. La volonté de la Suisse d'être unie, malgré la variété de ces idiomes, est un fait bien plus important qu'une similitude de langage souvent obtenue par des vexations[1].

Qu'est-ce qu'une nation? Renan répond :

C'est pour nous une âme, un esprit, une famille spirituelle résultant dans le passé, de souvenirs de sacrifices, de gloires, souvent de deuils et de regrets, communs; dans le présent, du désir de continuer à vivre ensemble. Ce qui constitue une nation ce n'est pas de parler la même langue ou d'appartenir au même groupe ethnographique, c'est d'avoir fait ensemble de grandes choses dans le passé et de vouloir en faire encore dans l'avenir[2].

Dans la dernière période de sa vie, Renan plaisante sur tout, y compris lui-même. Il y a pourtant une chose sur laquelle son ironie ne s'exerce jamais, c'est l'idée de nation et de patrie. On ne pourrait pas citer une page, une ligne, qui rappelle l'habitude presque incoercible de la raillerie. Il suffit qu'il aborde ce sujet pour qu'il soit immédiatement sérieux. Cinq ans après avoir lu son travail à la Sorbonne, il l'insère dans son volume *Discours et Conférences*. Il a soin de prévenir le lecteur que c'est le morceau du volume auquel il attache le plus d'importance :

J'en ai pesé chaque mot avec le plus grand soin; c'est ma profession de foi en ce qui touche les choses humaines, et, quand la civilisation moderne aura sombré par suite de l'équivoque funeste de ces mots : *nation, nationalité, race*, je désire qu'on se souvienne de ces vingt pages-là[3].

1. *Discours et conférences. — Qu'est-ce qu'une nation?*, p. 298-299.
2. *Discours et conférences*, préface, p. 4.
3. *Discours et conférences*, préface, p. 2.

Et nous sommes conduits par là à une conclusion tout à fait inattendue. Le patriotisme semble être, pendant un bon nombre d'années, la vertu la plus étrangère à l'âme de Renan. Elle fait son apparition en lui sous le coup de l'épreuve nationale. Jusqu'à la fin, elle s'affirme sans forfanterie, sans gloriole, mais avec une fermeté irréductible. Sur bon nombre des idées qu'il a développées au cours de son existence, il a perdu beaucoup de son assurance. Après les avoir affirmées avec force, il ne les a plus maintenues qu'avec un sourire, en recommandant de ne pas être trop dupe. Sur celle de nation et de patrie il n'a varié que pour devenir de plus en plus affirmatif. De toutes les prophéties qui l'ont amusé ou qui l'ont déçu, que reste-t-il? Il y en a pourtant une dont la fortune se montre chaque jour supérieure à tous les accidents. Elle l'est même plus que Renan n'avait osé l'espérer :

> Le droit des peuples à décider de leur sort — écrivait-il le 8 mai 1887 — est la seule solution aux difficultés de l'heure présente que peuvent rêver les sages, c'est-à-dire qu'elle n'a aucune chance d'être adoptée.

Il se trouve que c'est aujourd'hui celle autour de laquelle les hommes, pour échapper au cataclysme définitif, font effort pour se rallier. Renan ne pourrait-il pas se demander quel chorège malicieux l'a contraint, dans la ruine de toutes ses idées morales et politiques, de s'attacher à une notion essentielle de la Révolution, et s'est ensuite avisé de choisir parmi ses prophéties, pour la réaliser, celle à laquelle il ne croyait guère?

Raoul Allier.

ERNEST RENAN, VOYAGEUR

Descendant d'une longue lignée de Bretons qui, de père en fils, sages observateurs des traditions et fidèles dévots des antiques pardons, appartenaient à ce clan « de marins et de paysans qui peuple tout le pays de Goëlo », Ernest Renan semblait destiné, n'eût été sa santé débile, à suivre le glorieux exemple paternel. Il avait contemplé du haut des récifs la mer infinie, et peut-être, pendant ses méditations, avait-il entendu, mystérieuses et cristallines, les cloches de la prétendue ville d'Ys sonner aux heures calmes l'hymne du jour; peut-être aussi, évoquant ses aïeux qui se hasardaient en barque « dans les estuaires et les archipels de rochers que forme le Trieux à son embouchure », avait-il souhaité, comme ces hardis Normands dont il était l'arrière petit-fils, partir lui aussi à la recherche de quelque trésor. Breton, il a toute la ténacité et toute l'audace calme de ces marins : il connaît l'Océan et sait qu'au delà des landes d'ajoncs et de bruyères s'ouvre, dans les matins légers baignés des lueurs des dernières étoiles, un horizon derrière lequel un nouvel horizon se dessine. Il sait que la rivière va se perdre dans l'Océan, et que les nuages dont les formes fantasques enluminent le ciel se font et se défont au caprice du vent.

Quede fois, de l'étroite fenêtre du pignon en sa vieille maison de Tréguier, il a regardé au loin le paysage celte des collines boisées que domine le clocher de Trédarzec, tandis qu'en descendant la rue en pente rapide, il arrivait au port où étaient amarrées, dans l'attente de quelque voyage, les barques de

commerce aux vieux noms familiers ! Enfant, avec sa grande sœur Henriette ou son frère aîné Alain, il est allé conduire son père le capitaine Philibert. Quelle vie héroïque et splendide que celle de Philibert Renan, et combien il était symbolique, le nom de son navire : *L'Aventurier* ! C'était pendant les guerres de la Révolution, où les marins de Bretagne ne cessaient de poursuivre loin des côtes les gros navires britanniques. Or, un jour de tempête, *L'Aventurier* part en chasse, un corsaire anglais plus rapide l'aborde et le capture, l'équipage est fait prisonnier, le bateau est mis à la remorque du corsaire avec le capitaine et un mousse pour la manœuvre. La tempête redouble, et, comme une collision est possible, on coupe les amarres : quatre marins anglais passent sur le brick français, le capitaine descend dans la cale sous prétexte d'examiner les cloisons, à coups de hache il entaille une légère ouverture, et remontant annonce aux Anglais que son navire fait eau ; fureur de ceux-ci, mais lui, insensible à leurs menaces, refuse d'aveugler la voie d'eau, préférant « avoir la mer pour tombe que de mourir sur un ponton ennemi ». Deux marins anglais descendent ; alors Philibert Renan et son mousse, saisissant leurs pistolets, obligent les deux autres à descendre à leur tour dans la cale, enclouent sur leur tête les panneaux, y entassent les chaînes et les barriques. Sur la mer démontée à travers l'orage et les éclairs, le corsaire breton ramène au port ses vainqueurs prisonniers.

Quand on possède un passé riche de tels souvenirs, il est difficile de s'arracher à l'enchantement de la mer : elle est si belle et si grande, et les heures de rêverie que l'on passe sur les flots vous consolent de bien des déceptions ! Philibert Renan était Breton et marin ; pour demeurer un peu plus au foyer, il avait accepté de prendre un commerce d'épicerie, mais en quelques années le peu d'argent du pécule disparut, et il se reprit bien vite à naviguer sur les côtes bretonnes. C'est au retour d'un de ses voyages, le 28 février 1823, que naquit son fils Ernest : la maison fut en fête. Cinq ans plus tard, en juillet 1828, le bateau, venant de Saint-Malo à Tréguier, rentra

au port sans son capitaine : les gens de l'équipage firent des récits confus ; au bout d'un mois de recherches on retrouva le corps défiguré sur la côte d'Erquy, entre Saint-Brieuc et le cap Fréhel ; la mer qu'il avait tant aimée et vers laquelle, après un court abandon, il était revenu, avait reçu son adieu, et l'on ne sut jamais s'il avait été « surpris par un de ces accidents si communs dans la vie de l'homme de mer » ou s'il s'était oublié « dans un de ces longs rêves d'infini qui chez les races bretonnes confinent au sommeil sans fin[1] ».

Destin tragique qui allait bouleverser la jeune vie d'Ernest Renan : sa mère, le conduisant à la chapelle de Saint-Yves-de-Vérité, patron de tous les délaissés, constitua le saint son tuteur, et décida qu'il serait prêtre. Elle ne voulait pas que ce fils débile fût lui aussi, un jour emporté par la mer ; elle redoutait pour lui le hasard incertain des voyages et les contre-coups étranges de la destinée. C'est ainsi que Renan, élève « doux, prévenant, attentif, modeste et réservé », comme portent les notes de ses maîtres de Tréguier, passa à la fin de l'été de 1838 au petit séminaire de Saint-Nicolas du Chardonnet dirigé alors par M. Dupanloup, et de là, en 1843, au grand séminaire d'Issy, sulpicien de Saint-Sulpice, nettement résolu à prendre les ordres. Longs mois de travail ardent et inquiet où peu à peu en lui s'éveillait le goût des recherches qui devait le conduire au doute et l'amener en 1845 à la crise morale qui lui faisait quitter Saint-Sulpice pour jamais. « parce qu'il crut s'apercevoir qu'une partie de ce que ses maîtres lui avaient dit n'était peut-être pas tout à fait vrai » . Ses premiers travaux de philologie hébraïque, son amitié que seule la mort devait rompre avec Marcellin Berthelot, de quatre ans plus jeune que lui, la lecture des philosophes, le préparaient déjà à être un historien et à prendre la science comme but de sa vie.

La Science ! avec quelle ferveur juvénile et quelle adoration il prononce ce mot ! Elle lui semble la maîtresse souveraine qui doit régler les destinées de l'humanité, et c'est en son honneur qu'il écrit, dans l'émotion des barricades de 1848, ce

1. *Ma sœur Henriette.*

livre unique, tout frissonnant de pensée, nerveux et déclamatoire, qui ressemble parfois à un évangile prophétique, *l'Avenir de la Science*. Mais pour la seconde fois, l'idéal sur lequel Renan avait cru établir sa vie lui faisait défaut ; pour la seconde fois en moins de dix ans, tous ses rêves étaient bouleversés: ils gisaient à terre comme au soir d'un orage la feuillée printanière jonche le chemin ; après la morale chrétienne, c'était la belle espérance socialiste de 1848 qui s'évanouissait.

* * *

Envoyé en mission en Italie, il y mettait au point sa thèse sur Averroès, mais surtout il découvrait Rome et, face à face avec ses ruines majestueuses, il avait enfin la révélation de l'Antiquité. Séjour d'enchantement, d'un charme indéfinissable. Il avouait lui-même dans une lettre à Berthelot :

> Je suis tout changé, je ne suis plus Français, je ne critique plus, je ne m'indigne plus, je n'ai plus d'opinion, sur toute chose je ne sais que dire: « Il en est ainsi, ainsi sont les choses ».

Toute la poésie éparse dans les monuments de Rome lui apparaît : Naples et ses environs, Ischia, Procida, Misène, Pouzzoles, Sorrente, Pompeï,

> les lieux, les plus enchanteurs du monde, tout cela groupé dans un espace de six ou sept lieues autour de ce beau fer-à-cheval formé par la mer,

lui semblent, dans l'enivrement de ce ciel divin, le temple de la Vénus antique. De l'abbaye du mont Cassin il admire longuement, dans la brume errante et blanchâtre au-dessus de la vallée, l'immense décor de la plaine où la rivière onduleuse met son signet d'argent. Il admire combien dans Florence, dans Sienne ou dans Pistoïa, la vieille histoire toscane respire encore tout entière. Le *Campo Santo* de Pise évoque à sa pensée la vie du Moyen Age, tandis que le Baptistère et la Tour Penchée attestent que ses architectes ont conservé un sentiment de la proportion et de l'harmonie « aussi délicat que dans les plus

belles œuvres antiques ». Puis Bologne, Spolète, Pérouse, Assise l'enchantent au point qu'il juge l'Ombrie « plus esthétique encore que la Toscane ». Emerveillé par Venise qu'il trouve « la ville du monde qui a le moins changé au physique et au moral », il l'appelle « une des plus belles fleurs qui se soient épanouies dans l'humanité. » Mais de ville en ville ce sont surtout les bibliothèques qui marquent les étapes de ce voyage de recherches, où il documente longuement la thèse qu'il devait soutenir un an plus tard. Parmi les livres qu'il dépouille ou les manuscrits qu'il déchiffre, il comprend de plus en plus que la science, si elle ne donne pas la vérité, peut et doit nous protéger des erreurs. Mais enveloppé de la douceur italienne et comme fasciné par tous ces vestiges parfaitement conservés, le voyageur devient poète et, bercé par les souvenirs qui s'évoquent à chaque minute, il écrit à Berthelot :

> On ne pense pas, on sent; on se laisse aller aux mille impressions qui font la vie de ce beau pays. Celui-là qui demeurerait dans ces lieux, renonçant à l'action, à la pensée, à la critique, ouvrant son âme aux douces impressions des choses, celui-là ne mènerait-il pas une noble vie et ne devrait-il pas être compté parmi ceux qui adorent en esprit ?

C'est que le séjour en Italie est décisif dans l'histoire de sa vie intérieure, et Renan, se rappelant les légendes jolies que sa mère lui redisait, veut à son tour devenir un conteur charmant. Dans cette Rome qui l'a subjugué, au milieu de ses voies désertes, de ses églises, de ses monastères dont les carillons lointains montent au-dessus de la ville comme les multiples prières de croyants agenouillés, il laisse volontairement tomber sa critique et s'abandonne « au torrent de poésie et de volupté qui s'exhale de ces lieux ». L'historien, le philosophe, l'amoureux de la Science se transforme en romancier. Il écrit *Patrice;* les descriptions de la Rome papale se mêlent aux commentaires philosophiques et à ces réflexions à la fois graves et ironiques dont il possède déjà le mystérieux secret. On y rencontre chemin faisant des aperçus sur le rôle de l'histoire :

L'œuvre de l'historien se borne selon moi à saisir la physionomie originale des hommes et des faits... Dans notre système d'esthétique, on ne regarde pas les hommes, mais l'originalité de l'œuvre qu'ils ont tracée. Les plus curieux développements de l'histoire ont été esquissés par des hommes nuls, il faut voir le tableau résultant...

Non, l'homme n'est rien que par son cœur. J'aurais entre les mains la gloire de Napoléon que je la donnerais toute pour le sourire d'une femme. J'aime la science, parce que la science rend plus beau, mais à ma science je préfère mille fois mon cœur. Et à cette heure, si l'on m'offrait d'échanger mon âme, que j'ai cultivée avec tant de soin depuis mon enfance, contre l'âme douce et naïve d'une humble femme qui ne sait qu'aimer, j'accepterais avec bonheur et je me croirais plus riche aux yeux de Dieu par le seul sentiment d'un cœur simple que par tout un édifice de science péniblement amassé.

Que l'on ne s'étonne point : les marins bretons, lorsqu'ils rentrent au foyer après leurs courses harassantes, aiment en mots choisis ou en rythmes cadencés à dire quelque conte ou à chanter des strophes harmonieuses. Renan voyageur avait trop le souci de la tradition pour ne pas, lui aussi, se délasser de ses travaux en écrivant l'histoire de *Béatrix et Ernest* ou celle de *Patrice* qui en fut la première ébauche.

Revenu en France, il fait paraître *Averroès* (1852), publie en 1855 l'*Histoire générale des langues sémitiques*, est élu membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1856, et la même année épouse Mademoiselle Cornélie Scheffer, la fille du peintre hollandais. En 1858, le *Journal des Débats* l'accueille comme chroniqueur, et en 1860, à défaut de chaire au Collège de France, où la mort d'Etienne Quatremère laissait vide celle d'hébreu, il obtient en mai une mission archéologique dans l'ancienne Phénicie. Peut-être songeait-il à réaliser lui-même le souhait qu'il avait formulé quelque dix ans auparavant dans une page de l'*Avenir de la Science* : « Le livre le plus important du XIX^e^ siècle devrait avoir pour titre : *Histoire critique des origines du christianisme*, œuvre admirable que j'envie à celui qui la réalisera ».

* * *

Renan partit avec sa sœur Henriette, en même temps qu'une petite armée de secours destinée à protéger les chrétiens du Liban, que massacraient les Druses, vers ce pays si riche de souvenirs antiques. La Phénicie lui apparut comme

> la chose du monde la plus enivrante... dans les vallées la végétation est charmante, les orangers chargés de fruits, les lauriers roses sont chargés de fleurs, des narcisses bordent les ruisseaux, des cyclamens aux plus jolies nuances parsèment les rochers, quelques plantations de pins rappellent nos grands arbres et le palmier est du plus bel effet dans le paysage.

Voici Byblos et Beyrouth, voici Tyr la glorieuse et Sidon, célèbre par ses verreries. C'est de ces anses joliment ouvertes sur la grève ensoleillée que sont partis un jour les marins audacieux qui sillonnèrent la Méditerranée et poussèrent jusqu'aux côtes de France et qui pour l'échange innombrable de l'ambre, de la pourpre, du cèdre ou du benjoin créèrent l'immortel alphabet afin de faciliter leur négoce. Ce sont les mêmes Phéniciens fondateurs de Carthage dont Renan allait réveiller l'antique civilisation endormie. Les fouilles ne devaient pas ressusciter de chefs-d'œuvre, et les inscriptions qu'il allait mettre au jour, déchiffrer et commenter, seraient simplement un divertissement de philologue qui veut témoigner que le voyageur demeure toujours fidèle à ses doctrines. En décembre, à Amschit, le climat est si doux qu'ils ont mis des vêtements d'été; près de la fenêtre de leur demeure s'épanouit un oranger tout blanc de fleurs, tandis que des dattiers au milieu des champs se balancent au vent. « La mer est comme une moire d'azur, l'horizon est d'or et de pourpre ». Henriette reçoit mille hommages des habitants comme si elle était une reine, on ne vient vers elle que les mains pleines de présents, les femmes lui apportent les produits de leurs vergers : des figues, des oranges, des dattes, des grenades, et les enfants ne l'abordent dans la campagne qu'en lui tendant des roses. En janvier 1861, Madame Renan vient rejoindre son mari, qui, tout en poursuivant ses fouilles à Djebaïl et en déblayant

des sépultures sans arrêt, s'émerveille de la splendeur de la nature. Voici qu'il devient lyrique à l'égal de Michelet :

Le cyclamen surtout, feuille et fleur, sont des chefs-d'œuvre à vous faire tomber en extase. Figurez-vous la dentelle noire la plus exquise sur un velours d'un vert charmant, voilà la feuille. La fleur est d'une naïveté, d'un port adorable.

En février il quitte la chère solitude d'Amschit pour le village de Sarba, dans la baie de Djourni, et commence avec sa sœur des excursions sur les sommets escarpés du Liban; par des routes épouvantables ils faisaient l'un et l'autre à cheval des huit ou dix heures de marche et maintes fois la santé d'Henriette lui donna des inquiétudes; la fatigue et l'énervement du voyage se trahissaient chez elle par des névralgies violentes, mais elle était si heureuse de collaborer avec son frère, elle y mettait une telle activité joyeuse que ces explorations lointaines furent pour elle

la source de jouissances très vives. Ce fut à vrai dire sa seule année sans larmes et presque la seule récompense de sa vie.

Puis ils virent Kesrouan

avec ses villages qui se touchent, ses couvents suspendus à chaque sommet, ses montagnes qui plongent dans la mer;

Thy,

qui fut en son temps le boulevard de la Liberté,

et soutint la liberté antique contre les grands despotismes de l'Orient.

Mais déjà ils étaient en terre biblique : à l'horizon le Carmel et le sommet de l'Hermon, le plus élevé de toute la Syrie. En mai, ils arrivaient à Jérusalem; l'historien critique qui songe à son livre reparaît :

On est agacé de cette topographie légendaire, qui supposerait qu'à chaque endroit remarquable de la vie des prophètes ou de Jésus quelqu'un les suivait à la piste pour faire une marque à la craie. Mais, à part les chimères, en somme tout cela ne fait qu'une différence de quelques mètres. Voilà sûrement Bethphayé, Béthanie, le Mont des

Oliviers, les endroits chéris de Jésus. Gethsémani n'était pas loin de ce petit enclos fait par les moines autour de quelques très vieux oliviers. Voilà Bethsaïda, voila Silvé et sa fontaine. Le Golgotha n'était pas loin de l'endroit où on le place !

Pendant deux mois Renan et sa sœur visitèrent avec une piété presque biblique et une admiration religieuse tous les coins et recoins de cette terre vraiment sainte et belle encore dans son abandon et sa nudité.

Ils virent le noyer et le dattier semblables à ceux qui fleurissaient au temps du Paradis, ils parlèrent à des pêcheurs, descendants lointains de ceux qui avaient entendu la prédication sur les bords du lac de Tibériade; ils firent la sieste dans la barque abandonnée pareille à celle de Jonas et de Zébédé; ils cueillirent le long de la route poudreuse de soleil les rameaux qui avaient poussé de siècle en siècle sur la souche antique à laquelle le peuple avait pris des branches pour joncher le chemin de Jésus; ils mirèrent leurs yeux dans la fontaine basse où voici deux mille ans vint puiser la Samaritaine. Le soir, ils s'endormaient, à la clarté des étoiles, sous un dôme d'azur d'une profondeur sans fin, par ces nuits paisibles d'Orient, durant lesquelles jadis Jacob, le front appuyé sur une pierre, vit monter jusqu'aux astres l'échelle mystérieuse de sa postérité.

En juillet, madame Renan, enceinte, regagnait la France, laissant son mari et sa belle-sœur qui, pour éviter les chaleurs harassantes de l'été sur la côte, vinrent se reposer de leurs fatigues à Ghazir entourée de verts pâturages, égayée de fontaines jolies parmi des arbres odorants. C'était sur la montagne dans une petite maison ornée d'une treille; au bas dans un pré voisin, paissaient sous leurs yeux la bonne jument arabe et la mule; les fouilles qu'il surveillait étant moins actives lui laissaient quelque répit, tandis que sa sœur, qui souffrait de douleurs rhumatismales, était condamnée au repos.

Comment alors ne pas évoquer la merveilleuse histoire de Jésus qu'il avait pour ainsi dire retrouvée à chaque pas dans cette heureuse Palestine? comment quitter ce décor

unique sans rapporter, souvenir entre tous précieux, l'image fervente de ces lieux à ses amis de France? Maintes fois, en relisant l'Evangile,

> la personnalité de ce grand fondateur lui était fortement apparue,

et n'ayant pour seuls livres dans sa valise qu'un tome de Josèphe et le *Nouveau Testament* il se mit au travail. Du matin au soir il relisait ses textes, les méditait; la nuit venue, sur la terrasse, il échangeait avec sa sœur des réflexions sur le chapitre qui déjà s'ébauchait; au fur et à mesure que les pages étaient écrites, Henriette les copiait.

> Heures délicieuses — avouait Renan plusieurs années après, — heures trop tôt évanouies ! ô puisse l'éternité vous ressembler !

Henriette, dans la joie de cette communion intellectuelle et morale, sentait ses douleurs s'assoupir, puis se réveiller par moments comme un avertissement fatal. Mais dans ce désert rien n'était plus difficile et plus fatigant que d'écrire, et c'est sur sa main ou sur ses genoux qu'il fallait poser son écritoire, faute de table.

En septembre ils durent quitter Ghazir et retourner à Beyrouth; la santé de Mademoiselle Renan déclinait, la fièvre ne tarda pas à l'abattre, puis ce fut l'agonie; les soins les plus dévoués des médecins furent impuissants et le 24 septembre au matin elle expirait, n'ayant eu dans sa vie souffrante que ces quelques jours de bonheur pur, passés en terre de Galilée, et c'est là qu'elle repose sous les noyers d'Amschit, près du fleuve Adonis. Quelques jours plus tard, Renan, qui pendant les derniers jours de sa sœur avait été lui-même terrassé par la fièvre et le délire, reprenait le chemin de la France, malade et comme désespéré. La présence d'Henriette ne le quittait plus, c'est elle qui avait été son guide, sa confidente, son inspiratrice. Aussi lorsque, moins de deux ans plus tard (23 juin 1863), parut la *Vie de Jésus*, est-ce à cette âme pure qu'il la dédia, et il inscrivit sur la page liminaire cette évocation touchante et douloureuse :

Te souviens-tu, du sein de Dieu où tu reposes, de ces longues journées de Ghazir, où, seul avec toi, j'écrivais ces pages inspirées par les lieux que nous venions de parcourir? Silencieuse à côté de moi, tu relisais chaque feuille et la recopiais sitôt écrite pendant que la mer, les villages, les ravins, les montagnes se déroulaient à nos pieds.

Cependant Renan avait été nommé professeur de langues hébraïque, chaldaïque et syriaque au Collège de France, le 11 janvier 1862. Il avait ouvert son cours le 21 février, mais le scandale provoqué par certaines de ses phrases et le bruit suscité par les polémiques autour de la *Vie de Jésus* décidèrent le ministre, le 12 juin 1864, à le révoquer. Mais qu'importe ! Renan, estimé déjà comme savant, était devenu dans le monde entier l'un des plus merveilleux poètes qui soient, puisqu'il avait su conter en phrases harmonieuses la vie poignante et divine du grand consolateur de tous les affligés et que son livre prenait place parmi ces épopées splendides qui de toute éternité ont bercé la douleur des hommes.

Erudit au point qu'il avait vanté la philologie comme une des sciences les plus parfaites, « destinées à fonder l'esprit moderne », connaissant à fond les travaux antérieurs des Strauss, des Zeller, des Reuss, des Ewald, des Weissecker, sachant l'hébreu, pouvant déchiffrer les inscriptions, Renan avait écrit sa *Vie de Jésus*, non pas dans l'atmosphère empoussiérée d'une bibliothèque, mais simplement en feuilletant ce livre merveilleux, le seul qui ne mente point, le grand paysage de Galilée. Là il s'était senti artiste et n'avait écouté que la voix de son cœur. Les notes savantes, les discussions de texte, les interprétations de mots, il les a négligées volontairement, afin de faire un livre vivant et profondément humain. N'est-ce pas lui d'ailleurs qui avait écrit : « Un système, c'est une épopée sur les choses? » Tous les livres d'histoire les plus parfaits, les plus exacts sont impuissants à nous restituer l'âme d'un peuple, à nous montrer un homme ou un Dieu. Ils emploient les mêmes mots peut-être, et traitent du même sujet, mais il leur manque le souffle de la vie; l'exactitude, semble-t-il, les resserre et les étouffe, et la beauté qu'ils cherchent à présenter s'épuise entre leurs pages et se diminue. Un livre d'histoire

n'est qu'un moule de forme étroite qui ne peut renfermer ni le parfum des choses ni l'âme des êtres ; et c'est pourquoi Renan a conçu son œuvre un peu à la façon d'un chant ou d'un récit légendaire : elle n'en est que plus pieuse et plus belle. Voyageur, il a simplement raconté ce qu'il avait vu sur la terre de Galilée ; poète, il a, selon le murmure des feuilles ou la cantilène des vagues, redit les paroles sacrées qui depuis tant de siècles flottaient dans la brise ; Breton, il a chanté la sublime histoire en mots harmonieux et doux, sachant d'avance que pour aller au cœur des foules il faut que le récit soit beau.

N'a-t-il pas dans sa préface prévu les objections lorsqu'il écrivait :

> Une part de divination et de conjecture doit être permise... La raison d'art, en pareil sujet, est un bon guide... La condition essentielle des créations de l'art est de former un système vivant dont toutes les parties s'appellent et se connaissent...

Renan cherche avant tout « l'âme de l'histoire » ; un texte brutal et sec est moins important que son interprétation, et réduire un récit à un pauvre énoncé de faits est une œuvre bien petite ; jamais un voyageur, s'il veut que l'on s'intéresse à ce qu'il raconte, n'oserait se borner à une sèche énumération de dates et d'événements.

> Les textes ont besoin de l'interprétation du goût ; il faut les solliciter doucement jusqu'à ce qu'ils arrivent à se rapprocher et à fournir un ensemble où toutes les données soient heureusement fondues.

Ah ! cette phrase, les historiens diplômés ne se sont pas fait faute de la lui reprocher, et les critiques ont eu beau jeu pour nier à l'œuvre de Renan toute exactitude et toute valeur scientifique. Il ne leur était pas difficile de retrouver une inscription ou un texte manuscrit pour étayer leurs argumentations. Mais quelles que soient les découvertes que l'on puisse faire, elles n'apporteront pas de grandes lumières nouvelles ; elles pourront préciser un détail, affirmer ou contredire telle particularité, elles seront impuissantes à mieux rendre l'atmosphère des temps bibliques, impuissantes à évoquer de façon plus

humaine et en même temps plus divine la vie du grand pasteur des hommes. Au fond, ce que l'on reproche à l'œuvre de Renan, c'est d'être lumineusement écrite en français, d'être belle et poétiquement vraie; car l'on ne peut imaginer qu'un livre sérieux et érudit soit aussi aisément accessible à tous.

La Vie de Jésus n'était que le premier chant de ce vaste poème et comme la préface éblouissante de toute son œuvre. Il lui fallait encore évoquer la mission sainte des Apôtres répandant à travers les cités la parole du divin Maître, les voyages glorieux du disciple bien-aimé saint Paul, les persécutions des chrétiens dans Rome, l'Eglise s'édifiant sur le monde païen, et Marc Aurèle, le doux empereur.

* * *

En novembre 1864, Renan accompagné de sa femme revient en Asie mineure en passant par l'Egypte. Il salue au passage le Stromboli, les îles Lipari, la côte du Calabre, l'Etna qui lui apparaît « comme une sorte de vision olympienne dans le ciel ». Alexandrie qu'il trouve comme à son premier voyage « sale, hideuse, vulgaire et dégoûtante » lui paraît belle cependant, parce que c'est là qu'Ammonius Saccas créa la philosophie alexandrine en exerçant son métier de portefaix, et parce que dans le cimetière voisin dorment, oubliés du passant, mais éternellement vivants dans la mémoire des hommes, « Philon et tant de nobles penseurs frères de Jésus ». Il s'en va ensuite vers le Caire et les Pyramides et poursuit sa route jusqu'à la première cataracte d'Assouan sous la direction de Mariette, qui depuis 1850 avait commencé ses fouilles merveilleuses. Il demeure quatre jours dans Thèbes aux cent pylones, qu'il compare à un livre toujours ouvert et à une bibliothèque sans égale. Il admire chemin faisant les choses les plus simples : un groupe de palmiers, une plaine de verdure, un horizon de collines rocheuses et qui prennent dans l'éclat des matins ou la pourpre des soirs l'importance triomphante d'un paysage. Mais ce qu'il ne se lasse point de contempler c'est le ciel, c'est l'horizon et c'est le Nil.

Faisant un retour sur lui-même et songeant que ces Pyramides, ces temples, ces statues, datent de quatre mille cinq cents ans avant Jésus-Christ, il avoue sa stupéfaction de pouvoir remonter si haut dans le passé :

> Je ne reviens pas d'être converti à de tels chiffres. Mais le charme de toute cette chronologie est d'une solidité surprenante.

En vain les pourvoyeurs de musées ont parcouru la région, réduisant en morceaux les inscriptions, dérobant des fragments de tête, en vain les bâtisseurs du Caire ont établi des carrières dans les monuments de Memphis et d'Heliopolis : les pierres ont survécu, et l'œuvre de Chéops va peut-être de nouveau affronter les siècles. Avant de quitter ces décors, certain de ne pouvoir pousser plus avant près du soleil, Renan, pour conserver un souvenir de ce voyage « chez les plus vieux d'entre les morts », adressa au directeur de la *Revue des Deux Mondes*, sous forme de lettre, une longue et belle évocation de l'ancienne Egypte. Après s'être arrêtés à Beyrouth, sa femme et lui refont à petites journées le doux et triste voyage d'Amschit, pour voir une dernière fois le tombeau bien-aimé d'Henriette Renan. C'était en janvier,

> la montagne était verte et fleurie comme au printemps, chaque creux de rocher était une corbeille d'anémones et de cyclamens;

un service fut célébré dans la liturgie maronite, puis ils se dirigèrent vers Damas triste et sombre. Là, l'historien, comme dans une vision, fixa la scène de la conversion de saint Paul. Et par Alexandrette, Antioche et Smyrne ils gagnèrent la Grèce,

> cette mère glorieuse de toute vraie civilisation, de toute science, de tout art, de toute philosophie, de toute éloquence, de toute vie noble.

Le 14 février ils arrivaient enfin à Athènes, et malgré la fatigue du voyage le poète se déclare « ébloui ».

Après la Galilée, terre de Dieu, il saluait la Grèce, patrie de la beauté et de la perfection :

Mon impression dépasse de beaucoup ce que j'imaginais. C'est l'absolu, c'est la perfection; mais c'est le charme aussi, le charme infini, profond, accompagné d'une volupté douce et forte. Oh quelle bénédiction que ce rayon d'un autre monde soit venu jusqu'à nous !

L'admiration qu'il éprouve est telle qu'il prolonge son séjour jusqu'à la fin de mars, ne pouvant se lasser de contempler la grandeur du Parthénon, l'élégance délicieuse de l'Erechteion, la majesté des Propylées, la grâce du temple de la Victoire Aptère, le théâtre de Bacchus, avec ses fauteuils de marbre. C'était vraiment le miracle grec qui prenait place dans son cœur à côté du miracle juif,

une chose qui n'a existé qu'une fois, qui ne s'était jamais vue, qui ne se reverra plus, mais dont l'effet durera éternellement.

Le monde entier lui sembla barbare, la pompe de l'Orient le choqua, la majesté romaine lui parut manquer d'aisance. Faisant dans son esprit une revue des siècles les plus glorieux et comparant entre eux les peuples les plus illustres dans la science, dans l'art, la philosophie ou la civilisation, il eut au pied de l'Acropole « la révélation du divin ».

Profondément ému, il passait sur la colline sacrée des heures de méditation fervente pour se mieux préparer à comprendre la parfaite beauté du temple de

la déesse aux yeux bleus dont le culte signifie raison et sagesse.

Alors, comme s'il se confessait, reniant ses fautes anciennes et prenant la ferme résolution d'ordonner et sa vie et son œuvre selon le rythme aérien de ces colonnes élancées,il fit cette prière célèbre que les adolescents de France récitent comme un hommage à la Grèce mère des arts. Sous ce ciel éblouissant, Renan se ressouvient de sa terre natale, le pays des« Cimmériens bons et vertueux qui habitent au bord d'une mer sombre ». Qu'importe si le soleil n'illumine pas ses côtes, si les nuages y sont sans couleur, puisque les fontaines claires sont pures comme des regards de jeunes filles ! Il se souvient que ses aïeux, navigateurs audacieux, ont parcouru les mers plus loin que les Argonautes, et qu'il fut bercé, étant petit, par les chansons des voyages polaires, et de même que « les rêves de

tous les sages renferment une part de vérité » les livres de tous les poètes contiennent un reflet de beauté. « Tout n'est ici-bas que symbole et que songe », les mots les plus doux et les chants les plus purs valent mieux qu'un livre aride ; mais tout passe, comme les nuages dans le ciel, comme les parfums dans le vent, les dieux, ainsi que les hommes,

> et il ne serait pas bon qu'ils fussent éternels. La foi qu'on a eue ne peut jamais être une chaîne. On est quitte envers elle quand on l'a soigneusement roulée dans le linceul de pourpre où dorment les dieux morts. »

Encore sous l'enchantement du ciel attique, il poursuit son voyage vers l'Asie mineure : Smyrne, Ephèse, Tralles, Hiérapolis, Laodicée, Colosses, Aphrodisias, Philadelphie et Sardes, puis de là Samos et Patmos, afin de gagner Constantinople. Mais le charme est rompu, les routes sont pénibles, et les promenades par mer dans les bateaux turcs ou grecs manquent tout à fait de confortable. A part Sainte-Sophie aucun monument ne retient son attention, et la vieille capitale de l'empire d'Orient, qu'il appelle « la ville des peintres et du pittoresque », lui apparaît surtout comme « une ville de singes », tellement la population est stupide ou malhonnête. Aucun grand souvenir de l'histoire ne l'accompagne : ni le passé du cirque, ni la grande muraille, ni le Bosphore n'éveillent en lui les heures de gloire de Byzance :

> Tout cela me plaît peu, mais je le vois avec soin, car ce n'est pas vers ici que je me retirerai jamais si je reprends le bâton de voyageur.

* * *

Là devaient se borner les grands voyages d'Ernest Renan. Une excursion de vingt jours en Sicile, lors du congrès de Palerme en 1875, des séjours à Rome et à Florence ou à Naples marquent comme les étapes dernières de ses pérégrinations avant qu'il ne vienne en 1884 s'installer en Bretagne, à Rosmapamon, à mi-côte lorsqu'on descend de Louannec à Perros-Guirec. Avec l'âge étaient venues les douleurs qui rendaient les courses lointaines plus pénibles et plus difficiles ; s'il fait un séjour à Rome, c'est pour préciser ses notes et ses impressions avant d'écrire *L'Antéchrist* et mieux évoquer parmi les ruines qui lui sont familières la vision grandiose de la ville de Néron.

Mais retenu par ses cours du Collège de France, où il était redevenu professeur en 1870, il n'avait plus le loisir de faire au loin de longues randonnées. Cependant, malgré ses douleurs, il souhaitait encore en 1881 faire un voyage en Orient pour esquisser sur place son *Histoire du peuple d'Israël*; il dut se contenter de l'écrire à Paris, et surtout en Bretagne, dans sa simple maison d'où il entendait au delà des arbres et des ajoncs la grande mer infinie sur laquelle s'embarquaient ses aïeux voyageurs.

Parmi ses livres, parmi ses chers souvenirs, il se plaisait à évoquer en de longues rêveries les paysages heureux et souriants de Galilée, « ce vrai pays du Cantique des Cantiques », où la campagne est toujours un tapis de fleurs et où l'air embaumé est si suave. Jusqu'à sa mort, en 1892, il se contenta de poursuivre de chimériques voyages, ayant son idéal pour étoile et se comparant aux rois mages guidés par la bienheureuse lueur jusqu'à l'étable divine. « Nous sommes les compagnons de route des étoiles », répétait-il à un de ces dîners celtiques qu'il présidait volontiers, comme s'il se souvenait de la page émue qu'il avait écrite dans l'*Avenir de la Science* :

> O vérité, sincérité de la vie, ô sainte poésie des choses, avec quoi se consoler de ne pas te sentir?... Vivre, ce n'est pas glisser sur une agréable surface, ce n'est pas jouer avec le monde pour y trouver son plaisir; c'est consommer beaucoup de belles choses c'est être le compagnon de route des étoiles, c'est savoir, c'est espérer, c'est aimer, c'est admirer, c'est bien faire. Celui-là a le plus vécu, qui, par son esprit, par son cœur et par ses actes a le plus adoré !

Jamais voyages ne furent plus féconds ni plus beaux : savant, historien et rêveur, fidèle à son idéal, il avait pris la science comme but de sa vie et dédié ses jours, pour ainsi dire, à la recherche de la beauté et de la vérité. Si comme il l'a proclamé, « l'immortalité c'est de travailler à une œuvre éternelle», il a pu en fermant les yeux être fier de la tâche accomplie, car nombre de ses pages, dont l'inspiration est éternelle, portent comme un signet odorant quelque fleur cueillie aux bords du Jourdain ou quelque feuille d'olivier attique.

Jean DALLIGNY.

RENAN ET L'ALLEMAGNE

I. La pensée allemande et la métaphysique de Renan.

« Je dois à l'Allemagne ce à quoi je tiens le plus, ma philosophie, je dirai presque ma religion[1] », écrivait Renan à David Strauss le 16 septembre 1870. Faut-il prendre cette déclaration à la lettre? Ou faut-il croire au contraire que Renan a, volontairement ou involontairement, exagéré l'influence exercée par l'Allemagne sur sa formation intellectuelle, par une sorte de générosité d'esprit qui ne serait pas pour nous étonner chez un homme qui a connu toutes les formes de la délicatesse morale? Dans cette alternative, que Renan soit lui-même notre guide. Il ne s'est pas contenté de payer ce tribut global à l'Allemagne. En un passage de sa *Lettre à un ami d'Allemagne*[2], il nous suggère ce qu'il doit, d'une façon précise, à chacun des penseurs allemands : l'Allemagne nous a enseigné, dit-il « l'idéalisme par Fichte, la foi dans l'humanité par Herder, la poésie du sens moral par Schiller, le devoir abstrait par Kant. » Cette méthode est la bonne : essayons de voir ce que Renan a emprunté à chacun; dressons en quelque sorte le tableau généalogique de ses principales idées philosophiques et religieuses : et nous ne pourrons manquer de reconnaître ainsi s'il est vrai qu'il doit tout à l'Allemagne, ou si au contraire les éléments empruntés ici ou là ont été fondus

1. *La Réforme intellectuelle et morale*, p. 168; (*Lettre à M. Strauss*).
2. *Ibid.*, p. 2.

en une synthèse assez originale et forte pour que la doctrine de Renan puisse être considérée comme étant pleinement son œuvre.

Et d'abord, on ne saurait surestimer l'influence de Kant, s'il est vrai que Renan lui est redevable de son idéalisme moral, et que celui-ci constitue la plus stable et la plus fondamentale de son affirmation. Or, il n'est possible de douter ni de ceci ni de cela. Certes, en quelques passages de ses *Drames philosophiques* [1], Renan s'est demandé si la bonté, le dévouement, le sacrifice ne seraient pas des illusions. Mais on sait que ce n'est pas dans les *Drames*, simple jeu d'esprit ou d'imagination, qu'il faut aller chercher le fond de la pensée renanienne. Il est singulier que d'excellents esprits [2] aient pris le change à ces quelques boutades. Partout ailleurs, Renan a dit et répété sans trêve sa foi dans la certitude inébranlable et la valeur suprême de la vérité morale [3], par laquelle nous sommes transportés, au-dessus de notre condition d'êtres sensibles, dans un monde idéal et c'est à dire divin [4]. Il n'a pas cessé d'attribuer à Kant la paternité de ces hautes conceptions, qui d'ailleurs s'expriment chez lui sous la forme, dans les termes mêmes dont avait usé le philosophe de Kœnigsberg [5].

Cependant Renan n'est pas un Kantien pur. D'abord il répudie ce qu'il y a d'austère et de rigide dans le moralisme du philosophe allemand. Au lieu de faire de la vertu un fait unique, de l'isoler en quelque sorte sur son piédestal, il l'apparente étroitement à toutes les formes de l'idéal. Dès le moment où la moralité cesse d'être caractérisée par la lutte et

1. « Vu l'incertitude où nous sommes de la destinée humaine, ce qu'il y a encore de plus sage, c'est de s'arranger pour que, dans toutes les hypothèses, on se trouve n'avoir pas été trop absurde. De la sorte nous ne serons pas des saints, mais non plus nous ne serons pas des dupes ». *L'eau de Jouvence*, p. 60.

2. R. Allier, *La philosophie d'Ernest Renan*, p. 107 et suiv.

3. « Il est une base indubitable que nul scepticisme n'ébranlera et où l'homme trouvera jusqu'à la fin de ses jours le point fixe de ses incertitudes : le bien, c'est le bien; le mal, c'est le mal ». *Essais de morale et de critique*, p. II).

4. « La vertu de l'homme est en somme la grande preuve de Dieu » (*Dialogues philosophiques*, p. 30).

5. « La nature a pourvu à la vertu de l'individu par l'*impératif catégorique*, la plus grande, la vraie, l'unique révélation. (*Ibid*), p. 31.

l'effort [1], elle perd sa nature spécifique pour devenir la sœur de la beauté, de la vérité. La sœur jumelle, assurément, indiscernable, puisque une action bonne n'est pas autre chose qu'une action belle [2]. C'est ainsi que la doctrine kantienne de la Vertu se trouve élargie, poétisée, en même temps que dépouillée de cette sévérité qui rappelait ses origines piétistes. Or il ne paraît pas douteux que l'idée de cette transformation ait été inspirée à Renan par la lecture de Schiller. N'est-ce pas chez celui-ci que se rencontre une conception esthétique de la morale? N'est-ce pas lui qui a appris à Renan, de son aveu, « la poésie du sens moral [3] »? Renan a donc essayé de corriger l'un par l'autre. Dans la doctrine morale de Kant, on pourrait louer sa précision et peut-être déplorer sa sécheresse. Chez Schiller l'enthousiasme généreux et juvénile ne réussissait pas toujours à masquer le vague, l'incertitude des idées, le manque de doctrine. Le penseur français a tenté de les réunir en une harmonie supérieure qui conservât les mérites de chacun et s'allégeât des défauts. Ce n'est pas ici le lieu d'examiner s'il a réussi.

En un autre sens encore, la philosophie de Renan s'écarte résolument du antisme. Il avait une imagination métaphysique trop riche et trop exigeante pour accepter de se laisser enfermer dans les bornes étroites que l'auteur de la *Critique de la Raison pure* avait assignées à la connaissance théorique Sans doute il considère avec Kant que la moralité est une de nos grandes voies d'accès vers le divin [4]. Mais quelle soit la seule; que Dieu soit absolument indéterminable autrement qu'en partant du fait moral; qu'il échappe radicalement à la prise de notre « raison théorique » pour ressortir de notre seule « raison pratique » et se fonder sur elle seule; qu'il soit impossible de rien affirmer de Dieu sinon qu'il est l'exigence de notre moralité et le garant de l'ordre moral, je veux dire de l'accord final de la vertu avec le bonheur : voilà ce que Renan ne pou-

1. Voir l'*Avenir de la Science*, p. 354.
2. V. les textes donnés par M. Allier, *op. cit.* p. 94.
3. V. ci-dessus, p. 443, note. 2.
4. Voir ci-dessus, p. 444, note 4.

vait admettre, voilà ce dont sa hardiesse spéculative ne pouvait se satisfaire.

S'affranchissant nettement des limites que Kant fixait à l'ambition métaphysique, Renan est donc sorti des antinomies, « ces gouffres de l'esprit humain [1] ». Il en est sorti sans avoir établi *a priori* que ce fut légitime, et d'aucuns, prenant en mains la cause du penseur de Kœnigsberg, le lui ont sévèrement reproché [2]. Mais Renan n'aurait-il pas pu répondre que la meilleure manière de reconnaître les limites de la raison théorique n'est pas de l'étudier *a priori*, de faire une théorie de la connaissance, mais de l'essayer [3]? De fait, si l'on fait grief à Renan d'avoir passé outre aux objections de principe que Kant dressait devant la possibilité d'une métaphysique en général, tous les auteurs de systèmes métaphysiques depuis la *Critique de la Raison pure* [4] méritent ce même reproche, puisque aucun n'a fait précéder son système d'une théorie méthodique de la connaissance : entre autres, les métaphysiciens allemand qui ont été les inspirateurs directs de Renan et sous l'influence précisément desquels il a été conduit à s'évader du kantisme : Fichte, Schelling, Hegel, Schopenhauer.

C'est à eux que Renan doit les principes essentiels de sa métaphysique spéculative, de même que c'est à Kant qu'il doit les idées fondamentales de sa morale, ou plutôt de sa « métaphysique des mœurs ». Ces principes essentiels — communs à tous les penseurs que l'on vient de citer, auxquels Renan les emprunte — sont les suivants :

1° Le Monde *devient* : dans la conception de la réalité, la catégorie du Devenir se substitue à celle de l'Etre : vérita-

1. *Dialogues philosophiques*, p. 147.

2. Allier, *op. cit.* p. 112.

3. Bergson : *L'énergie spirituelle*, p. 2 : « Je ne vois qu'un moyen de savoir jusqu'où l'on peut aller : c'est de se mettre en route et de marcher. Si la connaissance que nous cherchons est réellement instructive, si elle doit dilater notre pensée, toute analyse préalable du mécanisme de la pensée ne pourrait que nous montrer l'impossibilité d'aller aussi loin, puisque nous aurions étudié notre pensée avant la dilatation qu'il s'agit d'obtenir d'elle ».

4. Jusqu'à M. Bergson, on vient de le voir.

ble révolution philosophique [1], dont Renan a parfaitement compris l'importance.

2° Le Monde devient *par développement interne*. Il « se développe » dit Renan, « par une nécessité intérieure [2] ». Cela est vrai de la nature; cela est vrai de l'humanité. Et ici il est à croire que Renan, outre les influences générales que nous avons mentionnées, a subi plus particulièrement l'ascendant de Herder, l'écrivain allemand, dit-il, qu'il connaissait le mieux [3]. Et en effet c'est Herder qui dans sa célèbre philosophie de l'histoire avait montré l'humanité se réalisant progressivement, mue par un instinct interne auquel elle aurait dû en particulier la plus primitive de ses merveilles : le langage [4].

Cette seconde thèse, qu'elle s'appliquât à l'évolution cosmique ou à l'évolution humaine, n'était pas moins lourde de conséquences que la première. Dire que le Monde devient par son mouvement propre, c'était nier qu'il fût dirigé *du dehors*, par un Dieu personnel et transcendant. C'était affirmer que tout est divin, mais que Dieu n'est rien en dehors de ce tout. C'était prendre le parti de l'idéalisme allemand, des philosophies allemandes issues de Kant, à la fois contre le christianisme, contre la pensée métaphysique française, et — on ne l'a pas assez remarqué — contre Kant lui-même [5], par rapport auquel nous constatons ainsi une nouvelle et formelle dissidence de la doctrine renanienne.

Jusqu'ici, le panthéisme des *Dialogues philosophiques* a pu paraître la simple réplique littérale du panthéisme germanique. Mais c'est qu'il a été question uniquement des affirmations positives de Renan métaphysicien, — fort peu originales en effet. On a volontairement laissé de côté la nature même de l'ar-

1. Jusque-là, de Platon aux Cartésiens, le Devenir est uniformément regardé comme signe d'imperfection. Les métaphysiques dogmatiques, qui veulent saisir la Réalité absolue et parfaite, la situent en dehors du temps, et lui attribuent l'immutabilité.

2. *Dialogues philosophiques*, p. 23.

3. *Souvenirs d'enfance et de jeunesse*, p. 311.

4. La théorie renanienne du langage est sous l'inspiration directe de celle de Herder. Voir Strauss, *La politique de Renan*, p. 45 47.

5. Le Dieu de Kant est encore le Dieu transcendant des religions, dispensateur des récompenses et des peines; à la vertu du juste, il donne pour couronnement le bonheur.

gumentation sur laquelle reposent ces affirmations. Or c'est ici précisément, c'est dans le choix des méthodes, c'est dans la manière de prouver que s'affirme son individualité philosophique, son opposition irréductible à l'idéalisme allemand et plus spécialement à l'hégélianisme.

La raison seule, proclame-t-il, ne crée pas la vérité... La tentation de construire la théorie des choses par le jeu des formules vides de l'esprit est une prétention aussi vaine que celle du tisserand qui voudrait produire de la toile en faisant aller sa navette sans y mettre du fil[1].

A la méthode *a priori*, à la méthode dialectique et conceptuelle de Hegel, il substitue la méthode toute positive, à base d'observation, qui consiste — il l'a défini en termes excellents — à « essayer de construire d'après ce que nous croyons la théorie de ce que nous ne croyons pas [2] ». Si l'hypothèse d'un Dieu transcendant et libre, pouvant intervenir à son gré dans les événements du monde et, par ses interventions, en modifier les lois, si cette hypothèse était fondée, c'est *dans les faits* que nous reconnaîtrions son bien-fondé, et nous ne pourrions pas manquer de le reconnaître.

Ces interventions *se constateraient*....Or on n'a pas constaté une seule fois la trace de l'action d'une main intelligente venant s'insérer momentanément dans la trame serrée des faits du monde[3].

Et voilà pourquoi Hegel a raison : voilà pourquoi :

On peut donc poser en thèse que le *fieri* par développement interne, sans intervention extérieure, est la loi de tout l'Univers que nous percevons[4].

Quoi que l'on pense de la valeur intrinsèque de cette argumentation, on ne peut pas ne pas voir là la marque d'une différence profonde entre deux tempéraments intellectuels. Elle est d'autant plus frappante que l'accord est plus com-

1. *Essais de morale et de critique*, p. 92.
2. *Dialogues philosophiques*, p. 6.
3. *Ibid*, p. 13-14.
4. *Feuilles détachées*, p. 406.

plet sur les affirmations essentielles. L'ivresse métaphysique, toute pure chez les Allemands, se trouve tempérée, chez Renan, par le souci incessant de rester au contact des faits et de prendre son point d'appui dans le monde de l'expérience. Quelques penseurs[1] ont vu dans la rencontre harmonieuse de ce sens du concret, de cet esprit profondément positif avec la hardiesse spéculative, une des caractéristiques, une des constantes du génie français.

Nous savons que ce monde est un Devenir; nous savons que ce Devenir exprime la loi interne du monde, et non une volonté extérieure au monde. Mais encore, quelle est la nature de ce Devenir? C'est maintenant avec Schopenhauer que Renan va nous répondre : ce Devenir est désir, tendance, vouloir vivre. C'est

> un intérêt inconscient, analogue au mouvement des plantes vers l'eau ou la lumière, à l'effort aveugle de l'embryon pour sortir de la matrice, au besoin intime qui préside aux métamorphoses de l'insecte.... Depuis l'astérie.... jusqu'à l'homme le plus complet, tout aspire à être et à être de plus en plus[2].

Renan a subi très profondément l'influence de Schopenhauer, a été très loin dans le sens de sa doctrine. Pour lui, comme pour le grand pessimiste allemand, le Désir n'est pas seulement l'éternel moteur; il est l'éternelle illusion. « Tout désir est une illusion, mais les choses sont ainsi disposées qu'on ne voit l'inanité du désir qu'après qu'il est assouvi[3]». Le plaisir est donc une duperie pour l'individu; la vertu ne l'est pas moins, puisqu'elle « nous amène à sacrifier à une fin hors de nous nos intérêts les plus clairs[4] ».

Seulement, pas plus que Renan ne s'est laissé enfermer dans la formule morale de Kant, il ne se laisse enfermer dans la formule métaphysique de Schopenhauer. Pour s'évader de la première, tout à l'heure, il faisait appel à Schiller. Pour

1. V. notamment V. Delbos, *La philosophie française*
2. *Dialogues philosophiques*, p. 22-23.
3. *Dialogues philosophiques*, p. 27.
4. *Ibid.* p. 29.

s'évader de la seconde[1], il revient à Hegel. Schopenhauer se plaçait au point de vue de l'individu; avec Hegel il faut se placer, pour juger sainement, à un point de vue universel, je veux dire spécifique, humain ou cosmique.

A noter que Renan justifie ce retour à l'hégélianisme par une argumentation très positive, tout comme il fondait sur une argumentation très positive son adhésion aux thèses essentielles de cette doctrine. L'observation la plus commune nous montre que la nature ne se soucie pas des individus, qu'elle les sacrifie sans hésiter à l'espèce. Voyez les organismes : là où l'individu ne rencontre qu'un plaisir bref et trompeur, l'espèce trouve la stable garantie de sa nécessaire perpétuation. Voyez les sociétés : « l'éclat d'une capitale sort d'un vaste fumier provincial[2] ». C'est assez dire que si l'universel désir a une raison d'être, un sens et une fin, cela ne peut être du point de vue des éléments, mais du tout. « La nature, dans ses combinaisons, paraît avoir eu bien plus en vue un but social que la satisfaction de l'égoïsme des individus[3].

Mais l'Univers a-t-il vraiment une raison d'être et une fin? Renan ne pouvait guère hésiter à répondre par l'affirmative. Déjà l'idéalisme moral qu'il devait à Kant l'inclinait en ce sens. La pensée a pour fin de sécréter de l'idéal. Mais quelle fin l'Univers lui-même aurait-il, sinon de produire de la pensée? Seule l'idée « est réellement, » proclame Renan après Hegel, mais surtout « l'idée consciente d'elle-même, l'âme »[4]. « Le but du monde est la production d'une conscience réfléchie de plus en plus perfectionnée[5] ».

Ainsi se trouvent conciliés, en une synthèse qui couronne l'édifice de la doctrine renanienne, les trois systèmes de Kant, de Hegel et de Schopenhauer. La synthèse apparaît particulièrement hardie en ce qui concerne ces deux derniers, les deux grands ennemis. Le Désir, le vouloir-vivre, absurde et

1. Pour M. Strauss, *La politique de Renan*, p. 98, Renan a méconnu la pensée de Schopenhauer. Pour nous, il ne l'a pas méconnue, mais dépassée.
2. *Dialogues philosophiques*, p. 72.
3. *Ibid*, p. 27.
4. *Ibid*, p. 56.
5. *Ibid*, p. 87.

chimérique pour l'individu, est réhabilité du point de vue de l'espèce, puisqu'il est la condition de l'avènement et des progrès de la conscience. « On sent un immense *nisus* universel pour réaliser un dessein, remplir un monde vivant, produire une unité harmonique, une conscience [1] ».

Il est curieux que cette philosophie de Renan, considérée dans ses rapports avec les doctrines germaniques, ait été l'objet de deux ordres de reproches contradictoires. Les uns ont accusé Renan d'avoir trahi ses modèles : je veux parler de ceux qui refusent de prendre sa philosophie au sérieux [2], qui ont sans cesse à la bouche son « dilettantisme », qui considèrent ses *Dialogues* comme un simple jeu d'esprit, fruit d'un vain et superficiel éclectisme. L'éclectisme n'est pas douteux. Mais il y a un éclectisme qui se fonde sur un incompréhension systématique des différences réelles qui séparent les doctrines, et il y a un autre éclectisme qui, sans méconnaître ces différences, essaye par un approfondissement des doctrines de les faire s'évanouir. Aux détracteurs de Renan de montrer que son éclectisme est du premier type et non du second.

Pour d'autres, Renan, loin de trahir ses maîtres allemands, ne les aurait que trop servilement servis. Rien dans la pensée de Renan, dit M. Reynaud, « qui ne soit entièrement germanique dans le fond comme à la surface [3] ».

Cette opinion paraîtra sans doute au lecteur, après les quelques pages qui précèdent, aussi éloigné de la vérité que la précédente. Si les éléments de la doctrine renanienne sont allemands, leur combinaison, leur mise en œuvre, la méthode qui préside à l'une et à l'autre — pour ne parler même pas de l'art de l'exposition — tout cela est à Renan, bien à lui. Et une philosophie qui s'inspire de Kant, de Hegel, de Schopenhauer, sans s'inféoder à aucun, qui essaye d'être plus large que le kantisme, plus positive que l'hégélianisme, plus critique que la pensée de Schopenhauer, tout en gardant leurs meilleures qualités, ne nous paraît dénuée ni d'originalité, ni de valeur.

1. *Dialogues philosophiques*, p. 24.
2. « Ceux qu'il amuse seulement sont ceux qui ne l'ont pas compris », dit excellemment M. Lanson (*Histoire de la littérature française*, p. 1097.)
3. *L'influence allemande en France au XVIII^e^ et au XIX^e^ siècles*, p. 252.

II. La société allemande et la politique de Renan

Une politique aristocratique était en germe dans les thèses métaphysiques dont nous avons essayé l'analyse, notamment dans cet universalisme qui conduisait logiquement à rejeter toute idée de droit propre à l'individu pour envisager exclusivement les fins de la société. Renan a tiré lui-même, et formellement cette conséquence :

> Le principe que la société n'existe que pour le bien-être et la liberté des individus qui la composent ne paraît pas conforme aux plans de la nature, plans où l'espèce est seule prise en considération, et où l'individu semble sacrifié[1].

De ce point de vue, Renan ne pouvait manquer de repousser avec horreur l'individualisme égalitaire, inspirateur de la Révolution française:

> La démocratie sectaire et jalouse est ce qu'on peut appeler l'erreur théologique par excellence, puisque le but poursuivi par le monde, loin d'être l'aplanissement des sommités, doit être au contraire de créer des Dieux, des êtres supérieurs, que le reste des êtres conscients adorera et servira, heureux de les servir[2].

Ainsi se fonde l'aristocratisme qui a valu à Renan tant d'ennemis. La société n'est pas faite pour les individus, ce sont eux qui sont faits pour elle, et qui doivent sacrifier leurs intérêts propres à ses intérêts suprêmes, lesquels sont, nous le savons, les intérêts spirituels. Renonçant à la revendication égoïste et « matérialiste » de leurs droits, ils doivent se subordonner aux hommes par lesquels se réalisent les destinées idéales de l'humanité, aux penseurs, aux savants. Au besoin ceux-ci, munis de la puissance que donne les sciences, leur feront comprendre leurs devoirs :

> Par l'application de plus en plus étendue de la science à l'armement, une domination universelle deviendra possible... le jour où quelques

1. *Dialogues philosophiques*, p. 99
2. *Ibid*, p. 101.

privilégiés de la Raison possèderont le moyen de détruire la planète, leur souveraineté sera créée[1].

Or il est remarquable que cette âpre doctrine, qui sans doute découlait régulièrement de l'hégélianisme, ait été surtout inspirée à Renan par la comparaison des sociétés française et allemande. Pour lui, le libéralisme égalitaire tend à détruire les supériorités intellectuelles aussi bien que les supériorités sociales. Or le libéralisme caractérise la Révolution française, elle-même fille de l'esprit « juridique », que les Français ont hérité des Latins. Au contraire l'esprit féodal des Germains[2] remet naturellement l'individu à sa véritable place qui est subordonnée : et il est créateur d'un état de choses où l'individu accepte d'être le simple moyen de fins qui le dépassent, de « servir en sous-ordre » à une culture à la jouissance de laquelle il n'a pas personnellement part.

Le génie de l'Allemagne montre peu de souci de l'égalité et même de la dignité des individus, et a pour but avant tout l'augmentation des forces intellectuelles de l'espèce[3].

Cette exaltation du type social germanique, aristocratique et fortement hiérarchisé, au détriment de la démocratie française, est ce que beaucoup n'ont pu pardonner à Renan. Il importe cependant, si l'on veut en juger d'une façon équitable, de se rendre compte à la fois des circonstances historiques qui ont présidé chez notre penseur à l'éclosion de cette thèse et des limites, de la portée exacte de celle-ci.

Les circonstances historiques : ce n'est pas *a priori*, ni de parti pris, ni de gaieté de cœur, que Renan a sacrifié l'idéal français à l'idéal allemand. En 1848, il admirait encore ardemment la Révolution française. Il écrivait à cette époque :

Ce qui fut proclamé en 1789, ce fut l'avènement de l'humanité à la conscience, ce fut l'acte de majorité de l'esprit humain prenant pos-

1. *Dialogues philosophiques*, p. 106, 116.
2. Sur cette opposition, voir la *Philosophie de l'histoire contemporaine*, dans les *Questions contemporaines*.
3. *Dialogues philosophiques* p. 121.

session de sa souveraineté, ce fut l'avènement de la raison au pouvoir organisateur et réformateur[1].

Ce sont les événements de 48 qui lui auraient fait reconnaître « le virus caché dans le système social créé par l'esprit français[2] ». C'est à ce moment seulement et au contact des faits, — je ne prétends pas qu'il les ait interprétés correctement — c'est à ce moment qu'il se serait convaincu que la Révolution

avec sa façon de ne tenir compte que de l'individu, et de ne voir dans l'individu qu'un être viager et sans lien moraux...., renfermait un germe de ruine qui devait fort promptement amener le règne de la médiocrité et de la faiblesse, l'extinction de toute grande initiative[3].

On voit que le goût de Renan pour l'organisation aristocratique symbolisée à ses yeux par la société germanique s'éveilla plus tard que son admiration pour la philosophie allemande, dont il était déjà un disciple fervent en 1848[4]. L'aristocratie de Renan est une acquisition tardive; ce fut aussi, nous le verrons, une des moins solides et des moins tenaces.

Une seconde remarque s'impose : une société dominée par une caste de hobereaux bornés et hautains, maîtres par la force et la tradition d'un peuple grossier et servile, ce n'était pas, quoi qu'on en ait dit, l'idéal de Renan : aussi bien n'est-ce pas sous ce jour qu'il a vu la société germanique. Ce qu'il a vu dans le peuple allemand, c'est un peuple dont les qualités morales, dont la simplicité, dont le sens idéal, dont l'esprit de discipline permettaient à la haute culture de se transmettre à une élite de privilégiés de l'intelligence et de prospérer.

1. *Essais de morale et de critique.* (Dom Luigi Tosti), p. 215. Les démocrates qui veulent — assez paradoxalement — revendiquer Renan pour leur cause puisent naturellement dans ces écrits de jeunesse, que sa maturité a formellement abjurés.
2. *Ibid,* préface, p. X.
3. *Ibid.*
4. C'est à cette date en effet qu'il écrivait dans l'*Avenir de la Science*, p. 317 : « La pure religion idéale, qui en Allemagne a tant de prosélytes, est en France profondément inconnue ». C'est donc à tort, selon nous, que Faguet pensait que Renan avait été conduit à l'admiration de la métaphysique germanique par son amour pour le peuple allemand et la société allemande. (*La politique de Renan*, dans le *Correspondant*, 1909).

Nous savons déjà que l'entretien et le progrès de cette haute culture constituaient pour Renan la « fin de l'humanité »; or la « fin de l'humanité » n'est pas distincte du « but que doit se politique [1]». La civilisation démocratique tend au nivellement :

> Car il est à craindre que la population qui aura reçu l'instruction primaire, pleine de sotte vanité, ne veuille pas contribuer à entretenir une culture supérieure à la sienne, c'est-à-dire à se donner des maîtres [2].

Au contraire une civilisation aristocratique crée naturellement des conditions favorables à la sélection des intelligences et à la production des plus hautes valeurs. La première peut faire

> un honnête horloger, un bon négociant. Mais l'homme pur, le génie céleste, un Krummacher, un Herder, nos collèges l'étoufferaient [3].

Il n'est que trop aisé de dresser ici l'inventaire des erreurs involontaires et des lacunes qui ont vicié le jugement de Renan sur l'Allemagne contemporaine. Il n'a voulu voir que l'Allemagne *sociale* et cette hiérarchie qui était selon lui, la condition, de la vie supérieure et libre de l'esprit. Il a complètement ignoré l'Allemagne *politique* et ses dangers. Je veux dire qu'il a méconnu que cette hiérarchie elle-même pouvait devenir l'armature d'un Etat qui essaierait de faire tourner les qualités mêmes de ce peuple, son esprit d'ordre, de labeur, de discipline, à la satisfaction de ses intérêts égoïstes. Sous l'Allemagne de l'idéal il n'a pas vu poindre l'Allemagne de la force.

A ce grand admirateur de Hegel, la théorie hégélienne de l'Etat est restée complètement étrangère. Dans cette *Philosophie de l'Histoire contemporaine* dont il a été question déjà [4], entre autres caractéristiques de l'esprit germanique par rapport à l'esprit romain et français, Renan indiquait celle-ci: l'esprit germanique est particulariste, tend à une libre expansion des forces individuelles, tandis que l'esprit romain se plaît aux réglementations générales et uniformes venues d'en

1. *L'Avenir de la Science*, p. 365
2. *Dialogues philosophiques*, p. 103
3. *Cahiers de jeunesse*, p. 322
4. Voir ci-dessus, p. 453

haut, est juridique et étatiste. Si Renan avait ignoré le mouvement de l'Allemagne contemporaine vers l'unité, et vers une unité dont les esprits les plus perspicaces prévoyaient dès le milieu du siècle qu'elle se réaliserait par le glaive, les théories politiques de Hegel auraient pu lui ouvrir les yeux. On sait comment, pour Hegel, l'Etat, bien loin d'être une triste donnée historique, principe d'uniformisation, principe restrictif au libre développement des individus d'élite, était la suprême réalisation de l'Idée, et comme l'incarnation du Divin [1].

De plus, chaque Etat représente pour lui un moment du cycle que l'Idée doit parcourir avant de parvenir à sa plénitude. La lutte universelle entre nations n'est que le symbole de ce développement de l'Idée. La victoire d'un peuple sur un autre représente un progrès de l'Idée : c'est dire qu'elle est le signe d'une supériorité non pas seulement matérielle, mais intellectuelle et morale; que le « réel » et le « rationnel », que la force et la légitimité, que le fait et le droit se confondent.

Il est curieux que Renan ait quelquefois répété ces formules [2], Il est curieux qu'il lui soit arrivé de jouer dangereusement avec ces idées, notamment dans sa théorie de la tyrannie positiviste [3]. Il n'en est pas moins vrai qu'elles n'ont jamais pénétré profondément son esprit. Comment l'homme dont l'œuvre entière se fonde sur une profession de foi idéaliste, sur la haine « des existences purement égoïstes, matérialistes, irréligieuses [4], » aurait-il pu donner son adhésion à une théorie pour laquelle le matériel et le spirituel cessaient d'être deux choses distinctes, pour laquelle la vie de l'esprit s'exprimait par les conflits de forces matérielles entre nations?

1. *Encyclopédie des sciences philosophiques*, § 482 et suiv.

2. *L'Avenir de la science*, p. 345 : « Le fait ne constitue pas la raison mais l'indique. La meilleure preuve que l'insurrection de juin était illégitime, c'est qu'elle n'a pas réussi ». *Ibid*, p. 381 : « Le fait est le critérium du droit ».

3. Voir ci-dessus, p. 453. Renan a rêvé là d'une domination s'établissant par la force, voire par la terreur, au profit général, il est vrai, de l'humanité, conduit par ses chefs à la réalisation de ses destinées supérieures; mais Hegel n'en disait-il pas autant ?

4. *Dialogues philosophiques* p. 74.

III. — L'influence des événements de 1870 sur la pensée politique de Renan.

La guerre de 1870 fut un écroulement pour Renan. Brusquement une nouvelle Allemagne, jalouse de sa force, brutale, avide, lui apparut, au lieu de cette prêtresse de l'idéal qu'il s'était plu à voir en elle. « Cette nation allemande, nous l'imaginions d'après le modèle de ce que nous avions lu, d'après les principes tracés par Fichte et Kant » [1]. Et voilà qu'elle se révélait comme un immense et redoutable organisme fait, dressé pour la guerre, pour l'injustice, pour l'oppression. On comprend la cruelle déception de Renan, dans laquelle il y eut autre chose, quoi qu'en aient pensé quelques-uns, que « de l'amour-propre blessé [2] » : je veux dire la noble et généreuse souffrance d'un idéaliste brusquement précipité de son rêve dans la brutale et atroce réalité.

La pensée métaphysique et religieuse de Renan ne fut pas ébranlée par cette crise douloureuse. Il ne récusa pas, il ne modifia pas ce qu'il devait à l'influence des philosophes allemands. Tant il est vrai qu'il s'agit là d'un ordre de vérités ou de croyances qui échappent aux fluctuations des événements politiques, quelque considérables qu'ils soient; tant il est vrai qu'il s'agit là de ce qui est, eût dit Spinoza, *sub specie aeternitatis*.

Les théories et les jugements politiques de Renan furent au contraire profondément troublés : et on peut dire que dans ce domaine sa pensée ne devait jamais plus réussir à retrouver son équilibre.

Ce déséquilibre s'atteste tout d'abord dans l'incertitude des opinions qu'il va maintenant émettre sur le compte de ce peuple allemand qu'il avait autrefois tant aimé : tantôt retrouvant pour lui les indulgences d'antan, louant comme jadis son énergie, sa gravité, son sérieux [3], — tantôt lui reprochant,

1. *Lettre à un ami d'Allemagne*, p. 3.
2. L. Reynaud, *op. cit.* p. 262.
3. Notamment dans sa *Lettre à un ami d'Allemagne*; *Discours et Conférences* p. 17 et suiv.

avec quelle âpre ironie ! son manque d'esprit, de charme et d'éclat [1].

A un degré plus profond, c'est tout le système politique de Renan, ce système politique caractérisé par la condamnation des institutions démocratiques françaises, la glorification du principe aristocratique incarné dans la société allemande, c'est tout ce système qui se disloque et qui s'effrite. La prédilection de Renan pour l'aristocratie ne s'expliquait, nous l'avons vu, que par sa conviction que ce type d'organisation était seul compatible avec un haut développement spirituel : artistique, littéraire, scientifique et moral; avec la vertu, l'altruisme, la recherche désintéressée. Or, l'Allemagne aristocratique de Bismarck ne paraissait acharnée qu'à la poursuite de satisfactions nationalement, mais bassement égoïstes.

Dans la correspondance qu'il échange avec l'Allemand David Strauss au cours de la guerre, il *semble* que Renan soit devenu l'adversaire décidé du régime allemand. La structure intérieure de la société germanique, structure aristocratique et hiérarchique, cette structure qui avait longtemps été son idéal, il la rejette maintenant avec énergie. « Un pays féodal..., dominé par une petite noblesse entichée d'une orthodoxie étroite et pleine de préjugés [2] ». Voilà comment lui apparaît maintenant l'Allemagne. L'idée d'une domination de classe assise sur la force et l'oppression lui fait désormais horreur. Quelques années plus tard, il reproche aux dirigeants de l'Allemagne de n'avoir pas donné à leur peuple victorieux

le premier des biens, le première des récompenses, je veux dire ces li-

1. Dans son *Discours de réception* à l'Académie, *ibid*, p. 1 et suiv., Renan s'écriait : « Une science pédantesque en sa solitude, une littérature sans gaîté, une politique maussade, une haute société sans éclat, une noblesse sans esprit, des gentilshommes sans politesse, de grands capitaines sans mots sonores ne détrôneront pas, je crois, de si tôt le souvenir de cette vieille société française si brillante, si polie, si jalouse de plaire » L'Allemand Homberger répondit à Renan dans la *Deutsche Rundschau*, 1879, tome II, et Arvède Barine dans la *Revue Bleue* de 1879, p. 1173 et suiv.

2. Lettre à M. Strauss, dans la *Réforme intellectuelle et morale*, p. 171. C'est à ce moment que Renan découvre que l'aristocratie allemande est beaucoup moins une aristocratie intellectuelle qu'une aristocratie militaire, et qu'en Allemagne « l'état militaire, chez nous déprécié ou considéré comme synonyme d'oisiveté ou de vie désœuvrée, était le principal titre d'honneur, une sorte de carrière savante» (*Réforme intellectuelle et morale*, p. 52.)

bertés fondamentales de la parole, de la pensée, de la presse, de la tribune[1].

Les principes de la politique extérieure des Allemands ne trouvent pas davantage grâce aux yeux de Renan : et contre eux, et ici encore, il va se faire, d'une façon bien inattendue, le champion des principes issus de la Révolution française. La politique de Bismarck, c'est la politique des races, au nom de laquelle l'Allemagne entend nous amputer de l'Alsace-Lorraine : contre cette politique,dont il signale avec une vive et prophétique intelligence les dangers[2], Renan défend la politique démocratique du droit des nations[3]. La politique de Bismarck, c'est la politique fondée sur l'idée de l'inégalité des races, et d'une sorte de droit divin appartenant aux plus vigoureuses et aux mieux douées : contre cette idée, Renan revendique la thèse de l'égalité des grandes nations, égalité qui commande à chacune le respect de l'intégrité des autres[4], sans laquelle la civilisation européenne est irrémédiablement compromise[5]. La politique de Bismarck, c'est la politique fondée sur la force pure et simple, sur le droit du vainqueur : et contre elle Renan invoque déjà et défend le principe d'une organisation juridique des nations sur le pied de l'égalité, d'une société internationale[6].

Ne nous y trompons pas cependant : si Renan s'aperçut, au cours de l'année tragique, que les principes, nationaux ou

1. *Lettre à un ami d'Allemagne*, p. 5-6.

2. L'impérialisme « ethnographique » des Germains fera naître un impérialisme ethnographique des Slaves, qui pourra devenir pour l'Allemagne elle-même un danger mortel. (*Nouvelle lettre à M. Strauss*, *op, cit*, p. 199, 208).

3. *Ibid*, p. 199. Voir aussi p. 189 : « ...j'ai écrit qu'il fallait s'en tenir aux frontières nationales telles que l'histoire les avait fixées, que toute annexion de pays sans le vœu des populations était une faute et même un crime ». Voir encore la conférence : *Qu'est-ce qu'une nation*? *Discours et Conférences*, p. 277 et suiv.

4. « Les nations européennes telles que les a faites l'histoire sont les pairs d'un grand Sénat où chaque membre est inviolable ». (*Nouvelle lettre à M. Strauss*, page 197).

5. « Ceux qui pensent avec vous que la France est nécessaire à l'harmonie du monde doivent peser les conséquences qu'entraînerait un démembrement» (*Ibid.* p' 177).

6. « Que l'Europe intervienne entre nous » écrit Renan,« et elle aura posé pour l'avenir le germe de la plus féconde institution, je veux dire d'une autorité centrale, sorte de congrès des Etats-Unis d'Europe, jugeant les nations,s'imposant à elles et corrigeant le principe des nationalités par le principe de fédération » (*Ibid*, p. 182).

internationaux, de l'Allemagne ne concordaient pas — comme un jugement insuffisamment informé le lui avait fait longtemps croire — avec son propre idéal, il resta persuadé que ces principes pouvaient seuls faire une nation forte, vigoureuse, armée pour le combat[1]. C'est pourquoi il conseillait en toute bonne foi à ses compatriotes de s'imposer « une réforme sur le type prussien[2] ». Et il en traçait les grandes lignes, qui devaient comporter la reconstitution d'une aristocratie mi-partie militaire[3], mi-partie intellectuelle[4]. Ainsi, par une suprême et courageuse contradiction, il continuait à prêcher aux Français les idées qu'il avait abjurées. Et parfois revenaient encore sous sa plume — par une sorte de réflexe — les anciennes expressions méprisantes pour la démocratie, « le plus énergique dissolvant de toute vertu que le monde ait connu jusqu'ici[5] ».

* * *

Si nous voulons juger en toute impartialité des rapports intellectuels de Renan et de l'Allemagne, il faut que nous fassions abstraction de nos propres haines, de nos propres passions, — fruit hélas ! d'une expérience trop récente et trop douloureuse.

On n'est historien — a dit Renan — qu'à la condition de savoir reproduire à volonté en soi-même les différents types de la vie du passé, pour en comprendre l'originalité[6].

Sans doute Renan a aimé, admiré l'Allemagne. Il n'est pourtant pas, comme on l'a prétendu[7], un théoricien, volontaire ou involontaire, de l'impérialisme allemand : nous avons vu

1. *Réforme intellectuelle et morale*, p. 55, 116, 119.
2. *Ibid*, p. 107-108.
3. « L'officier de notre future Landwehr, milice locale sans cesse exercée, deviendrait vite un hobereau de village... » etc. (*Ibid*, p. 78.)
4. *Ibid*, p. 106.
5. *Ibid*, p. 84.
6. *Averroès et l'averroïsme*, préface, p X.
7. Seillière, *L'impérialisme germanique dans l'œuvre de Renan*, *Revue des Deux-Mondes*, 15 oct. et 15 nov. 1906.

avec quelle sauvage énergie il l'a condamné. Il n'a pas plus rêvé d'une inféodation intellectuelle que d'une inféodation politique de la France à l'Allemagne. Il a rêvé d'une collaboration,[1] d'un enrichissement mutuel. Il a voulu embellir, et non asservir le génie français. Il n'a nulle part plus clairement défini son objet que lorsqu'il a dit : « La France... est le concert unique résultant d'une infinité de sons divers[2] ».

Sans doute aussi, il s'est trompé sur l'Allemagne; il n'a vu que l'une de ses faces, jusqu'au jour où les événements sont venus lui dessiller les yeux. Mais cette illusion est du nombre des illusions généreuses : cet ardent idéaliste a eu la faiblesse de considérer comme réalisées dans un peuple, dans un grand modèle vivant, toutes les nobles qualités qui faisaient à ses yeux le prix de l'existence, et qui étaient siennes : il les a projetées au dehors.

Et puis, il a su courageusement, héroïquement reconnaître son erreur. Dans toute son œuvre, il n'est rien de plus beau que cette lettre qu'il écrivait à un ami suisse en 1871 :

> Tout ce que j'avais rêvé, désiré, prêché se trouve chimérique. J'avais fait le but de ma vie de travailler à l'union intellectuelle, morale, politique de l'Allemagne et de la France. Voilà que la criminelle folie du gouvernement déchu, le manque d'esprit politique de la démocratie française, l'exaspération patriotique des Allemands, l'orgueil prussien ont tracé entre l'Allemagne et la France un abîme que des siècles ne combleront pas. Je ne peux pas dédire ce que j'ai dit en pleine conscience, conseiller la haine quand j'ai conseillé l'amour. Je dois dire comme Goethe : « Comment voulez-vous que je prêche la haine quand je ne la sens pas dans mon cœur ? ». Je ne peux cependant pas dire à mes compatriotes, quand deux millions de Français leur redemanderont leur patrie, de ne pas les écouter. Je me tairai[3] ».

André Bloch.

1. *Lettre à un ami d'Allemagne*, p. 2.
2. *L'Avenir de la Science*, p. 314.
3. Cité par M. Muret, *La querelle de Strauss et de Renan*, *Revue des Deux Mondes*, 1915, tome 6.

LA FIN DE RENAN[1]

(1888-1892)

« Je voudrais », dit un personnage de l'*Abbesse de Jouarre*, interprète de Renan, « revivre en une heure toute ma vie. Je voudrais voir auprès de moi tous les êtres que j'ai aimés, pour les embrasser une dernière fois ». Et nous aussi, à qui notre héros va manquer, nous aimerions tenir sous notre regard sa vie entière, que nous avons fragmentairement parcourue, pour en mieux sentir l'harmonie et la noblesse. Je l'avoue, après avoir partagé l'opinion commune, selon laquelle Renan « n'a fait que baisser depuis le séminaire » — il l'a dit de sa rigidité morale, et on a abusé de son dire de façon indécente, — j'arrive à préférer au Renan jeune, un peu dupe de son ambition, si légitime fût-elle, un peu enivré du vin nouveau de son intelligence, en qui M. Barrès eut raison de signaler une « belle fringale » de vie ; — au Renan de la *Vie de Jésus*, sûr désormais de son avenir, forçant la célébrité, ardent jusqu'à être agressif, en pleine possession de son génie, mais possédé aussi par lui, — j'arrive à préférer le patriarche de Rosmapamon, malade et souriant, alliant à la suprême bonté le suprême courage de l'intelligence, celui qui consiste à envisager, du moins en ce qui concerne l'individu, la vanité probable de toute hose. Ne nous y trompons pas en effet, Renan, à mesure qu'il vieillissait, coupait les fils par lesquels il avait longtemps admis que la terre tenait encore au ciel ; fait rare

1. Dernier chapitre d'un cours sur Renan fait à l'Universiié d'Amsterdam, et qui va paraître en volume à la librairie Perrin.

chez un vieillard, il se détachait de plus en plus de toute croyance[1]. C'est à l'humanité d'avant le Christ, pour laquelle il n'était pas d'au delà, qu'il empruntait ses conceptions suprêmes.

Nous l'avons quitté la dernière fois à Rosmapamon (été de 1888). Ses vacances s'y prolongèrent assez tard, jusqu'au 20 octobre. Il y produisit beaucoup. Il y mit au point, presque entièrement — en travaillant sur épreuves — le second tome d'*Israël*, si bien qu'il comptait le faire paraître au début de novembre (en réalité, la publication n'en eut lieu que le 3 juin 1889). Comme intermédiaire à ce travail il fit, (en août), « une sorte de bilan philosophique, comme il est bon d'en faire de temps en temps avec soi-même ». La *Lettre à Berthelot* de 1863, les *Dialogues* de 1871-1875, avaient déjà été des *Examens de conscience philosophique* (pour reprendre le titre donné par l'ancien clerc à sa méditation de 1888). Mais celui-ci devait être le dernier. Renan s'en doutait probablement (c'est après son retour au Collège de France, le 30 octobre 1888, qu'il écrivit son testament), et pourtant sa vision reste sereine, son style volontiers badin. N'importe, il nous convient d'entrer gravement dans ses pensées.

Je voudrais vous montrer l'hôte de Rosmapamon sur la lande qui domine la mer, ou le long de ce ruisseau, « l'Ilssus », comme l'appelait Ph. Berger, qui serpente encore, noir, sous les hêtres, et coule à petits plis entre des pierres vertes de mousse. Son œil, de la grève, se reposait sur l'île Grande, presque disparue sous les coups des extracteurs de granit, ou s'élevait, le soir, vers le ciel étoilé. « La poussière d'or, inégalement répartie que nous voyons au-dessus de notre tête.., remplit-elle l'infini de l'espace? Est-il sûr qu'il n'y ait pas des stations dans l'espace d'où un œil verrait : d'un côté, un ciel peuplé d'étoiles comme celui que nous contemplons, de l'autre, un abîme noir, le vide de tout corps lumineux. »

1. Kant — est-ce sous l'influence de Taine, qui ne parlait de ce philosophe qu'avec mépris? — cesse de le satisfaire. (Cf. dans le t. III de l'*Histoire d'Israël* : Kant résout le problème moral en le supprimant; l'impératif catégorique, qui est son Jahvé, manque de parole à l'homme de la manière la plus indigne ».

Ainsi méditait Renan, hésitant si notre univers est infini ou seulement immense. L'infini ! Lui qui s'était toujours refusé à s'appesantir sur cette idée contradictoire, il l'approfondit à présent. Il rajeunit le thème des deux infinis en établissant une hiérarchie entre eux et le fini. Nous sommes peut-être à l'égard de l'infini supérieur ce que l'infini inférieur est à notre égard. Supposons douées de conscience les molécules granitiques de l'île Grande. Elles ont dû nier l'existence d'un être supérieur jusqu'au jour où il s'est révélé, par sa pioche, à celles d'entre elles qui étaient sur les lignes de brisement.

Ainsi l'esprit de Renan, comme les sphères du ciel de Dante, allait s'élargissant toujours. « Tout est possible, même Dieu ». En effet, si notre univers nous paraît autonome, c'est peut-être que notre observation ne porte pas assez loin dans l'espace et dans le temps; peut-être notre temps est-il *entre deux* interventions de Dieu, entre deux miracles (Ainsi Renan, rejoignait, sans probablement s'en douter, une idée de Malebbranche [1]). Notre univers est peut-être pour Dieu ce que l'atome est pour le chimiste, qui ne peut encore le réduire, c'est-à-dire modifier le groupement de forces d'où il résulte; de même, ce que nous appelons la stabilité des lois de la nature viendrait de ce que le grand chimiste ne s'est pas encore soucié de nous désagréger.

Deux voix alternent dans ce morceau: l'une maintient que le Dieu possible n'est en tout cas pas le Dieu orthodoxe, que l'immortalité individuelle est bien moins probable qu'une « conscience supérieure de l'univers » (c'était déjà l'opinion des prisonniers qui traversent la scène de l'*Abbesse de Jouarre*); elle s'irrite contre les réactionnaires qui veulent conso-

1. D'ailleurs des souvenirs de Saint-Sulpice se laissent appréhender dans ces spéculations (Renan reprend le terme de *sceptiques subjectifs* usité dans ses cahiers de cours; il est attentif, comme au temps où il écoutait le P. Pinault, au vide intermoléculaire des corps.)

2. Cf. *Feuilles détachées*, p. 436. Renan déclare même qu'il ne tient à la morale que parce qu'elle permet la science. Il va jusqu'à écrire : « Le déiste et le vulgaire n'adorent pas le même Dieu. Il y a là un malentendu dont une certaine philosophie a pu se couvrir en temps de guerre, mais dont elle devrait se faire scrupule en temps de paix ». En quoi ! Renan n'a-t-il pas contribué à ce « malentendu », en se servant pour couvrir ses hétérodoxies, de mots sacrés pour les croyants ?

lider l'erreur (les croyances surnaturelles) sous prétexte qu'elle est indispensable à la moralité humaine; — l'autre est suave et consolante. Comme le leit-motiv de pureté dans certaines symphonies wagnériennes, l'idéalisme de Renan s'affranchit du poids qui l'affligeait. Il donne une interprétation poétique, mais finaliste, voire anthropomorphique, de faits que le matérialisme explique fort suffisamment. (Il est vrai que le finalisme de Renan mérite à peine ce nom [1]). Surtout, il croit toujours, comme au premier *Dialogue*, qu'il faut faire ce que veut la nature, car elle a « pour appuyer ses volontés des ruses inouïes ». Mais est-il besoin de prêcher la soumission, quand la soumission est si douce? Le vieillard se sent, plus que jamais, en communion avec la nature. Il chante la fleur, « qui semble bien un acte d'adoration de la terre à un amant invisible, selon un rite toujours le même ». Dans le règne animal comme dans le règne végétal, la beauté et l'amour s'appellent et se répondent. Renan est si émerveillé qu'il prête à cette concordance un sens presque transcendant, un symbolisme. L'amour, pour lui, est le seul antidote, malheureusement passager, de l'égoïsme. Le spasme a quelque chose de divin : « La sensation immense que l'homme éprouve, quand il sort ainsi en quelque sorte de lui-même, montre qu'il touche véritablement l'infini ». On comprend que la réponse d'un positiviste, Cl. Bernard, qui ne voyait rien que de clair dans l'attrait sexuel (« c'est une conséquence de la nutrition ») n'était pas du goût de celui qui conférait à un nerf le privilège de révéler l'infini.

L'*Examen de conscience philosophique* resta un an en portefeuille. D'autres soins occupaient Renan. Outre son enseignement [2] et ses travaux historiques, il dut préparer la réponse au discours de réception à l'Académie française de

1. Il l'entend non d'un Dieu intelligent mais d'une nature à peine consciente qui devine, par une sorte d'instinct animal, les impasses et ne s'y engage pas. Elle tire le meilleur parti possible de la matière qui lui est fournie; le mal provient de ce qu'elle n'y voit pas très clair et qu'elle n'avait pas assez d'étoffe.

2. 1889-1891, Livre de Daniel (cours du mercredi); légendes relatives au séjour des Israélites en Egypte et à Moïse (cours du samedi) — 1891-1892, Isaïe; les 8 premiers chapitres et le neuvième jusqu'au verset 6 inclusivement (mercredi).

Jules Claretie, prononcé le 21 février 1889. Il y parla beaucoup de la Révolution, tant à cause de ceux des écrits du récipiendiaire qui s'y rapportent [1], qu'en raison du centenaire qui tombait en cette année 1889. Il n'a pas abandonné les théories de sa maturité, selon lesquelles les hommes de la Révolution étaient de pauvres politiques [2]; ils furent grands non par eux-mêmes, mais par leur œuvre qui les exalta tant qu'elle avait besoin d'eux. La Révolution est ainsi pour Renan quasi-divine, un peu comme l'était la Guerre ou la Justice pour de Maistre. Et si je cite ce nom, ce n'est pas rapprochement gratuit : « Les grands hommes de la Révolution, dit Renan, vont seuls comme le bourreau. A quelques exceptions près ils n'ont pas fondé de famille. On les cache comme ancêtres; personne ne se réclame d'eux ». Et souvenez-vous maintenant de la page des *Soirées de Saint-Pétersbourg* sur le bourreau (Renan l'avait lue au séminaire). Et puis, si Renan amnistie la Révolution, c'est qu'elle a réussi : « Ce qui est grand peut se passer tous les ridicules », lit-on dans l'*Abbesse de Jouarre*, et ici : « La victoire fait que beaucoup de folles tentatives doivent être jugées par le succès ».

Ainsi la sympathie de Renan pour la Révolution reste surtout, selon son expression, un « entraînement d'artiste ». On dirait même qu'il lui refuse, plus qu'à certains moments, l'aveu de sa raison. C'était pour *réagir* contre les exagérations des sectateurs frénétiques de la Révolution, qui s'agitaient beaucoup en cette année de centenaire. Et puis, la crise du boulangisme [3] donnait alors au sol politique une instabilité que le vieillard ressentait douloureusement, bien que le vote récent (12 février 1889) de la loi rétablissant le scrutin uni-

1. Et qu'il avait dû lire dès l'époque où il écrivait l'*Examen* (Cf. cette phrase de l'*Examen* : « Dans les situations héroïques de la Révolution, la nécessité de l'immortalité de l'âme fut réclamée à peu près par tous les partis. Le souci des mémoires et des papiers justificatifs tenait, chez les hommes de ce temps, au même principe. Ils écrivaient, écrivaient, persuadés qu'il y avait quelqu'un pour les lire ». Et comparez à la mort de Romme dans Claretie).

2. Mais déjà dans l'*Abbesse de Jouarre* un héros révolutionnaire avait dit : « Peu nous importe qu'un jour les *Machiavel de l'avenir* disent de nous : Ce furent de pauvres politiques, si le patriote dit de nous : ce furent des héros ».

3. Renan fut très hostile à Boulanger, dès que Boulanger se fut démasqué. « Le boulangisme, écrivait-il le 3 octobre 1888, est un terrible danger... (Son succès) serait la plus horrible aventure qu'on aurait vue depuis des siècles ».

nonimal eût porté un coup mortel aux espérances boulangistes. Aussi Renan persiste-t-il à estimer qu'on ne peut pas encore savoir si la Révolution est sauvée, c'est-à-dire si elle a été légitime. Mais « dans quelques années, on le saura ». Et on pourra dire *oui*, si « dans dix ou vingt ans, la France est prospère et libre, fidèle à la légalité, entourée de la sympathie des portions libérales du monde ». Renan, en 1923, eût été républicain.

Non moins que de la politique, Renan se fait juge de la littérature. Pressentant, dirait-on, qu'il va quitter son siècle, il l'examine et l'apprécie. Son réquisitoire est assez âpre contre le romantisme, dont il ne prononce d'ailleurs pas le nom. Il n'a pas meilleure opinion du réalisme, de la littérature documentaire[1]. Comme il le soutenait déjà chez Magny, « la réalité, hélas ! dit-il, on la rencontre à chaque pas. Elle n'a pas besoin d'être documentée; nous ne la connaissons que trop bien ». Et il se moque des écrivains réalistes qui ne visent « qu'à préparer des documents dans l'intention modeste que les siècles futurs connaissent » leur temps, comme si les siècles futurs ne devaient pas avoir autre chose à faire.

Les mois suivants, et surtout les vacances de Romapamon, furent employées à avancer la mise au point du troisième volume d'Israël. Cet été-là, qui fut fort beau, Renan sentit comme une recrudescence de vie. Sa capacité de travail, lui semblait-il, était plus grande qu'elle n'avait jamais été. Il avait à parler des *Psaumes* qu'il avait tant aimés dans sa jeunesse; mais plus qu'au lyrisme hardi du texte hébreu, il se complaît maintenant à la version latine, comme à la mélopée qui bercerait ses somnolences de vieillard : « Les Psaumes, quand tout le reste s'en va, restent notre livre de prières, notre chant intérieur, notre éternelle consolation. La version latine des Psaumes, grâce à une série de délicieux contre-sens, effaça ce que l'original hébreu a parfois d'un peu mat...

1. Depuis 1887 paraissait le *Journal* des Goncourt, dont les révélations déplurent à Renan, mais peut-être moins que les *Huit jours chez M. Renan*, (la brochure est de 1888), où Barrès, qui n'y avait pas pris « un verre d'eau », comme le remarqua Renan, racontait en témoin oculaire et auriculaire comment coulaient les jours à Rosmapamon.

L'Eglise en composa le bréviaire, l'électuaire exquis du sommeil pieux ».

Cependant Renan reprenait le manuscrit de l'*Examen de conscience*, et l'envoyait à la *Revue des Deux Mondes* qui l'inséra le 15 août [1]. De retour à Paris, il décida de réaliser un projet conçu depuis longtemps (cf. préface des *Dialogues* et préface des *Mélanges d'Histoire et de Voyage*), celui de publier l'*Avenir de la science*. Il se rendit compte qu'il ne pouvait modifier tous les passages qui ne correspondaient plus à son opinion — cela lui eût demandé trop de travail — ni supprimer ceux qu'il avait débités dans ses écrits antérieurs. Ces quelques essais qu'il en fit le convainquirent qu'il rendrait ainsi le livre tout à fait boiteux. « Toute la composition, comme un mur d'où l'on retirait les pierres essentielles, allait crouler ». Il publia donc l'ouvrage (9 avril 1890), tel qu'il avait été écrit, à cela près qu'il corrigea sur épreuves les inadvertances qu'il eût sûrement effacées s'il avait imprimé le livre dès 1849.

A relire ces pages, Renan se prit à regretter la verdeur de sa première manière, et se demanda s'il avait bien fait de plier son style aux exigences des *Débats* et de la *Revue des Deux Mondes*. Mais quant aux idées politico-sociales, l'« optimisme exagéré » l'en agaça et le fit verser, un peu par réaction, dans les opinions aristocratiques du milieu de sa vie. Quant à l'état du monde en 1890, il y voit trois faits essentiels : le socialisme n'est pas mort, le gouvernement représentatif est établi presque partout, le principe national a pris un développement extraordinaire. Renan ne se prononce pas sur le second fait; quand au premier, il estime bien probable que le socialisme ne finira pas, mais qu'il se modifiera comme s'était modifié le christianisme, qui, de destructif au premier chef, était devenu « une machine essentiellement conservatrice ». Il ne croit pas, enfin, que l'avenir soit aux nationalismes. On verra trop ce qu'ils coûteront. Dans cinquante ans, le principe national sera en baisse. La politique, d'ailleurs, n'est qu'un

1. Il avait demandé qu'on envoyât les placards corrigés à Berthelot, qu'il priait (le 7 juillet 1889) de les lire pour voir s'il n'y avait pas dans les parties scientifiques « de choses techniques trop arriérées ».

grossier empirisme. Pour s'y conduire raisonnablement, il faudrait savoir le but du monde : grandeur des nations? bien-être des individus? Or ce but nous est caché.

Est-ce donc que Renan dénonce la faillite du positivisme? On le dirait à des formules comme celle-ci : « Si, par l'incessant travail du XIX^e^ siècle, la connaissance des faits s'est singulièrement augmentée, la destinée humaine est devenue plus obscure que jamais ». Mais, ailleurs, il parle de la science en termes congruents. S'il ne croit peut-être pas assez que la science, comme la lance de Télèphe, guérira les blessures qu'elle cause, le jour où l'on s'en remettra à elle seule du soin d'éduquer l'humanité, il sait qu' « elle préserve de l'erreur plutôt qu'elle ne donne la vérité; mais c'est déjà quelque chose d'être sûr de n'être pas dupe ». *Bene*, bien que cela soit vrai surtout de la spécialité de Renan, l'histoire. — « La science, dit-il plus bas, peut-elle être plus éternelle que l'humanité, dont la fin est écrite par le fait seul qu'elle a commencé? N'importe; il n'y a guère plus d'un siècle que la raison travaille avec suite au problème des choses. Elle a trouvé des merveilles qui ont prodigieusement multiplié le pouvoir de l'homme. Que sera-ce donc dans cent mille ans? » *Optime.*

Concurremment avec cette besogne d'éditeur, Renan s'occupa de publier sa dernière « nouvelle » bretonne, *Emma Kosilis*, qui parut le 29 mars 1890. Cette dernière incarnation de Béatrice [1] garde certains traits de celle que nous avons connue. « Elle n'était pas parfaitement jolie; mais sa figure avait un charme indicible. Sa peau était si fine que la plus légère accélération de la vie s'y trahissait par des rougeurs fugitives... C'était ce teint virginal qui, sous la coiffe des petites figurantes d'un pardon de Bretagne, produit comme un flot d'innocence et vous rend meilleur durant des heures ». Renan a toujours aimé cette « nacre féminine », comme les seigneurs du Moyen Age qui ne goûtaient que « Nicolette au clair visage ». Emma Kosilis (le même prénom que l'héroïne de Flaubert, la candeur

1. Héroïne du roman de jeunesse d'E. Renan.

auprès de la perversité), aime purement un jeune homme; son amour contrarié la conduit au couvent, où, un peu comme jadis à Renan au séminaire, « telles étaient son innocence et la pureté de son imagination, que jamais un scrupule ne lui vint sur ses langueurs ». Cette idylle monacale ne va pas sans des macérations, où Emma « goûtait un charme extrême ». Et même, quand un heureux hasard lui eut permis de quitter le couvent et d'épouser celui qu'elle avait préféré au monde, « au fond de son alcôve, était suspendue à un clou sa discipline de religieuse; elle rappelait souvent à son mari ce qu'elle avait souffert pour lui ».

Plutôt que de vous signaler la parenté de ces imaginations avec celles que Renan se formait au séminaire, je vais prendre texte d'*Emma Kosilis* pour caractériser les goûts de Renan en matière de parure féminine. Dès *Marc Aurèle*, il nous les a laissés deviner. En lui sommeillait l'auteur de traités *De cultu feminarum* et *De velandis virginibus*. Je renvoie les personnes que cette question intéresserait au traité sur l'*Education des filles* de Fénelon. Elles y trouveront une esthétique toute proche de celle de Renan. Pour Renan aussi, « le blanc et le noir suffisent ». Mais il s'explique en des termes que l'archevêque n'eût pas avoués. « Le blanc et le noir laissent place, mieux que tous les atours, aux rêves de la chair amoureuse et voilée ». Il comprend toutefois la tentative des Grecs, qui osèrent attaquer ce problème « d'orner par des appliques faites sur le vif le chef-d'œuvre de la nature, le corps de la femme vraiment belle », et n'aurait point condamné je pense, la pièce de Baudelaire qui commence ainsi :

La très chère était nue, et connaissant mon cœur...

Mais il estimait que dans nos froids climats, et avec les idées de la modestie chrétienne, « le bijou n'a plus de raison d'être ». En résumé, l'esthétique de Renan est assez monocorde; il n'a eu qu'un idéal féminin; manquant d'expérience, il ne s'est pas, à cet égard, renouvelé. Mais si abstrait que fût son esprit, sa nature était amoureuse. Il l'a bien dit : « Rien n'est tendre comme l'homme austère ». Il est bien remarquable que sa fem-

me apparaisse à peine dans son œuvre: la dédicace de *Saint Paul*, une ou deux allusions, et c'est tout. Son amour conjugal n'a point été pour lui matière de littérature, et cette discrétion est significative. Il a été le principe caché de sa vie, de son ardeur au travail, de sa bonté. C'est dans les yeux de sa femme qu'il lui était doux, selon le mot de Léopardi, « de faire naufrage ». C'était la Jérusalem céleste, la « fontaine sacrée » au fond de laquelle « il voyait Dieu et son paradis ». Oui, l'amour d'Emma et d'Emilien, c'est celui de ce Philémon et de cette Baucis qui cachaient dans le manoir de Rosmapamon leur vieillesse heureuse. « Ils vivaient — n'est-ce pas la fin d'un conte de Fénelon? — extrêmement retirés, au fond d'un manoir sombre, situé dans une vallée près de la mer, au milieu d'un épais bois de hêtres. Ces manoirs... à l'intérieur, sont pleins de familiarités douces, de privautés aimables. Les petits jardins coupés de murs qui les entourent sont l'image de la vie intime qu'on y mène. L'étang qui alimente le moulin féodal cause d'abord un certain frisson; puis vous vous prenez à aimer la verdure intense de ses oseraies, le froid pénétrant qu'il exhale, les nénuphars qui dissimulent sa surface[1] ». Leur amour avait été sans orages, car il avait été sans passion. « La passion a des inégalités mais la volupté n'a pas d'orages[2] ». Ils étaient parvenus, comme dit saint Augustin, à « désirer ce qu'ils avaient ». De là leur contentement, ce fleuve de tendresse « égal et tranquille » qui baignait tous leurs moments. Aussi, comme Renan, en écrivant les pages 33 et 34 d'*Emma Kosilis* où il a l'air de croire qu'un homme célèbre ne peut être tout à sa femme et tout pour sa femme, se moquait de son public ! Son chef-d'œuvre avait été précisément, dans sa vieillesse ouverte à tous les vents, de ménager à l'insu de tous un abri discret à son grand amour unique et profond[3].

1. *Feuilles détachées*, p. 31.
2. *Ibid*, p. 32.
3. Qu'avait donc voulu dire Renan en 1886, quand il écrivait : « Mon opinion est que la règle morale et légale du mariage sera changée. La vieille loi romaine et chrétienne paraîtra un jour trop exclusive, trop étroite »?

*
* *

Cependant le troisième volume d'*Israël* n'avait toujours pas paru. Renan continuait la revision de ses épreuves, et arriva presque au terme pendant ses vacances de l'été 1890, passées, comme les précédentes, en Bretagne. Dans la préface, après avoir résumé l'objet du livre (« On verra l'œuvre des prophètes monothéistes acquérir une telle solidité que le coup terrible frappé par Nabuchodonosor sur Jérusalem ne pourra la détruire »), Renan se justifie, rapidement et avec hauteur, d'avoir, dans son volume II, rapproché souvent les événements de l'antiquité juive et les mouvements des temps modernes. « Ce n'est pas ma faute si, dans le présent volume, j'ai été encore amené à blesser, en ce point, la susceptibilité des rhéteurs. L'histoire du judaïsme ancien est l'exemple où l'on voit le mieux l'opposition des questions politiques et des questions sociales. Les nations qui se livreront aux questions sociales périront; mais, si l'avenir appartient à de pareilles questions, il sera beau d'être mort pour la cause destinée à triompher ».

En même temps, il annonçait le VI^e^ volume, comme suite et fin de son ouvrage. Il espérait avoir la force de rejoindre par là l'apparition du christianisme et de « clore ainsi le cycle d'histoire religieuse qu'il avait embrassée comme sa tâche ». « C'est là, ajoutait-il, une espérance que j'osais à peine concevoir il y a quelques années. Je crois maintenant pouvoir sans présomption entrevoir l'achèvement du travail qui a été le but principal de ma vie ». C'est aussi ce qu'il écrivait, le 1^er^ août 1890, à Berthelot : « Je me sens fort, je ferai mon quatrième volume ».

Le tome III parut, conformément aux prévisions de Renan, en octobre 1890[1]. Mais en avançant le tome IV, dont le 1^er^ août il escomptait achever le manuscrit vers le mois de décembre suivant (quitte à mettre deux ans, ensuite, à revoir les épreuves), il s'aperçut qu'il lui restait trop de matière pour un seul volume. Un tome V était nécessaire. La composition de ces deux livres absorba Renan en 1891 !

1. Ritter accusait réception d'un exemplaire le 4 novembre, et remarquait avec justesse : « Le travail qui remplit votre vie et qui semblerait devoir l'user, est en réalité ce qui la prolonge ».

1891 ! Nous voici au dernier acte. Ça et là, on rencontre encore, dans les écrits de Renan de 1888 à 1890 des allusions a son mauvais état de santé. Ainsi le 16 septembre 1888, au prince Napoléon : « Je vieillis, les jambes sont mauvaises; mais la tête et le cœur sont entiers ». Le 9 mai 1889 (il était de retour d'un séjour à Ouchy, au bord du lac de Genève, qu'il avait fait surtout à cause de Mme Renan, dont la santé s'était altérée), il écrit à J. Lemaître qu'un « retour de ses misères habituelles l'a jusqu'ici empêché de voir l'Exposition ». A Rosmapamon, il se trouvait en général mieux, surtout les jours qui suivaient son arrivée : le 7 juillet 1889, il peut écrire à Berthelot : « Me voilà tel que je suis depuis des années, dans mes bons moments... Je fais mes deux petits kilomètres par jour ». Dès 1890, les médecins qui soignaient Renan craignaient une fin subite, mais sa femme n'en savait rien[1]. Son mois de juillet fut mauvais; il put à peine sortir de sa chambre par incapacité de marcher.

Sa santé s'améliora plutôt pendant l'année 1891. Le travail coulait de source; l'historien d'Israël s'absorbait et se réjouissait à rédiger les volumes IV et V. « Il caressait son travail, sûr qu'il était de l'achever ». Le 13 février 1891, il plaçait sur la table de l'Académie des Inscriptions le premier fascicule du tome II du *Corpus Inscriptionum semiticarum*. Il alla peut-être moins dans le monde, tout en conservant le goût[2]. Il rencontra à une soirée Madame ***, et sa beauté célèbre fit une vive impression sur lui; « il ne pouvait quitter des yeux ces lignes inpeccables et pures, ce type semblable à celui de Diane de Poitiers ». Dans ce même salon, il entendit des chansons populaires que le Chat-Noir avait mises à la mode, et le caractère l'en frappa. Cependant, ce printemps-là, il

1. Pour cette fin, j'ai suivi de près un journal de Mme Cornélie Renan que Mme N. Renan a bien voulu me confier. Les citations rapportées ici en sont extraites.

2. Il s'imposait d'aller dans le monde, écrit Mme Renan, « pour des raisons très profondes ». A l'opposé, L. Daudet insinue que c'était pour s'amuser de ceux chez qui il trouvait ainsi encens et couvert. Interrogeons Renan lui-même : « Cette vie parisienne peut sembler par moments superficielle, je l'avoue; mais elle offre un défilé aimable de douces images. *C'est un bon fourneau pour brûler ce surplus de vie que n'absorbent pas la philosophie et la science* ».

perdit deux amis : le prince Napoléon, mort à Rome, le 18 mars, et son éditeur, Calmann-Lévy, qui était venu quelques jours avant le voir au Collège de France et lui suggérer l'idée de donner une suite aux *Souvenirs* : ce qui devait être les *Feuilles détachées*.

L'été vint et fut délicieux à Rosmapamon. Et pourtant Renan marchait moins que jamais. Il ne dépassa pas « l'arbre de M. Berthelot ». Le soir, il s'asseyait à côté de sa femme sur une lande d'où l'on domine la mer. Contrairement aux habitudes de presque toute sa vie[1], il se levait de très bonne heure, « descendait se promener dans son jardin, admirant les merles et les geais qui dévoraient le potager, amusé de tout ». Il était vraiment pareil au saint qu'il aimait tant, François d'Assise. De retour dans sa chambre, il ouvrait sa fenêtre, et les grands arbres verts semblaient lui communiquer de vivifiants effluves. « Les deux volumes d'*Israël* coulaient alors comme d'une source égale et puissante ». Le quatrième traitait de la Judée sous la domination perse et la domination grecque. Alexandre, qui avait tant frappé Renan à Saint-Nicolas, lui semblait toujours prodigieux. Il en parla dans son histoire, comme « d'un jeune dieu, qui sembla aux Anciens une réapparition de l'antique Dionysos, et dont l'allure héroïque nous rappelle, à nous autres modernes, l'entrée triomphale du général Bonaparte au début de la première campagne d'Italie », telle que Thiers la raconte.

Moins que jamais, Renan séparait l'histoire de la vie, même de sa vie propre. Rapporte-t-il la réponse de Néhémie aux ennemis qui voulaient l'attirer dans un village de la plaine : « Je fais une grande œuvre, et je ne peux descendre » (*Magnum opus facio, et non possum descendere*), ce mot, ajoute-t-il, doit toujours être « dans l'esprit de ceux qui ont quelque devoir à remplir dans la vie ». De fait, il l'avait inscrit sur la

1. En effet Renan était un travailleur du soir et de la nuit, comme ceux dont la circulation n'est pas excellente. Berger raconte que Renan lui donnait, le soir en le quittant, rendez-vous pour le lendemain à huit heures du matin : « Lorsque j'arrivais, toujours un peu en retard, je savais bien pourquoi, il était encore au lit. Il passait ses habits à la hâte, et bientôt son pas pressé, un peu pesant, m'annonçait son arrivée ».

couverture de sa Bible, comme pour se le remémorer sans cesse. Mais le passage le plus intéressant pour nous est celui où Renan commente la notion grecque d'immortalité. « L'important pour l'homme est ce qu'on dira de lui après sa mort; la vie actuelle est subordonnée à la vie d'outre-tombe. Se sacrifier à sa réputation est un sage calcul ». N'est-ce point ce que faisait le vieillard, qui, à deux pas de la tombe, ne s'accordait pas le repos? « Je l'avoue, écrivait-il encore, parlant cette fois nettement en son nom, j'ai des doutes graves sur l'immortalité individuelle; et cependant j'agis presque constamment en visant des buts au delà de la vie; *j'aime mon œuvre après moi*; *il me semble que je vivrai bien plus alors qu'aujourd'hui* ». Tel est le genre d'immortalité dont, en attendant la résurrection décrétée par Dieu devenu tout-puissant, se flattait ce sage, comme Cicéron jadis et Périclès dans Thucidide. Cette gloire dont avait déjà joui sa personne, il l'espérait pour son œuvre : c'était là ses Champs-Elysées.

Rien ne lui restait aussi cher que ses souvenirs d'enfance. Aussi fût-il très heureux quand, au mois d'août, des amis de Paimpol et de Bréhat vinrent lui proposer d'arranger pour lui une petite fête à l'île de Bréhat. En débarquant, il fut reçu ainsi que sa femme, « dans une sorte de véhicule étrange à deux roues, ressemblant à un char antique retourné », couvert d'une draperie blanche traînant jusqu'à terre, et qu'ornaient des drapeaux tricolores et des guirlandes. « Nous avions l'air, écrit Madame C. Renan avec un charmant pittoresque, de deux idoles hindoues promenées dans une théorie sur la scène de quelque théâtre de province ». C'était le 11 septembre. Au dîner, Renan répondit au maire de l'île par un petit discours où il parla — et sa femme l'entendit avec plaisir — de vivre quatre-vingts ans. « Je rêve quelquefois, continua-t-il, comme assez heureuse une période de demi-assoupissement où, ayant donné ma démission de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres, je ne lirais que des romans, des romans modernes, le roman du jour ». Ce n'est point ainsi, eût dit M. Séailles, que les gens du XVII^e^ siècle employaient la retraite qu'ils se ménageaient entre la vie et la mort !

De retour à Paris, Renan mettait, le 14 octobre 1891, le point final à son *Histoire du Peuple d'Israël*. Le tome V, terminé ce jour-là (Renan intitula le dernier chapitre : *Finito libro, sit laus et gloria Christo* !) traitait des derniers Machabées, sous qui les Juifs furent autonomes, et de la domination romaine. La conclusion finale de l'auteur sur les rapports du judaïsme et du christianisme est celle-ci : « *Proles sine matre creata* est une impossibilité et ne convient en rien au christianisme. La cause éloignée du christianisme, ce sont les anciens prophètes d'Israël. La cause prochaine, c'est le mouvement eschatologique qui, depuis le livre de Daniel, agita si fort l'esprit juif. La cause très prochaine, c'est l'école messianique de Judée, dont les manifestes sont le livre d'Hénoch et l'Assomption de Moïse. La cause immédiate, c'est Jean-Baptiste », — quant à Jésus, Renan persiste à faire de lui un être « grand et beau, assez pour être aimé follement du petit cercle qui le connut ». Ce charme, il ne faut pas le diminuer : « Faire porter tout le fardeau d'amour des origines chrétiennes sur un pédoncule trop faible pour le soutenir, serait contraire à la statique de l'histoire ». Cependant on sent que, s'il avait à récrire la *Vie de Jésus*, Renan se défierait davantage des Evangélistes. Il essaie d'excuser l'emploi qu'il a fait de leur témoignage : « Si, à l'exemple des Evangélistes, nous avons adopté un système de narration qui a sa part de vérité, c'est en ajoutant sans cesse en marge : *Equidem plura transcribo quam credo* ». Le dernier mot de Renan sur l'apparition du christianisme est très proche de son premier, je veux dire de ce qu'il en écrivait, en 1845, dans l'*Essai Psychologique* : « Ce fut la crise concomitante d'une *seconde genèse*, une inoculation profonde de facultés nouvelles, et, si j'ose le dire, de virus salutaires et nécessaires à la vie complète ».

Si j'ai remarqué, au début de cette leçon, que Renan avait fini par s'intéresser à la réalisation terrestre de la justice, c'est surtout que j'avais en vue ce tome V. Au moment d'embrasser d'un coup d'œil la tâche et le mérite de la pensée juive, la nécessité que ce peuple, en criant vers la justice, ait obéi à un instinct divin, lui apparut : « Les utopies, les chi-

mères socialistes, sont vraies dans leur ensemble... Les questions sociales ne seront plus supprimées ». Et dans la dernière phrase de ce dernier volume, comme de la cime enfin atteinte d'où se découvre l'avenir, voici que Renan nous annonce : « Après des siècles de luttes entretenues par les rivalités nationales, l'humanité s'organisera pacifiquement; la somme de mal sera fort diminuée... Avec d'inévitables réserves, le programme juif sera accompli : sans ciel compensateur, la justice existera réellement sur la terre ».

L'œuvre de sa vie était finie, sans que la vie lui manquât encore. Pour se récompenser, Renan conçut le projet d'aller se chauffer un peu au soleil de Provence. Le lieu choisi fut le Cap Martin. Après un voyage fatigant de vingt-deux heures, il arriva avec sa femme, de nuit. Mais le lendemain matin, quel enchantement ! C'était un peu avant la mi-novembre. La mer bleue, le soleil, les rochers arrachèrent aux voyageurs le même cri : c'est la Syrie, la chère Syrie ! « Quand nous étions assis sur le sable parsemé de rochers, à la pointe du cap, nous croyions retrouver ces heures heureuses de notre jeunesse, où nous étions transportés dans l'antique Phénicie et où nous faisions de si beaux rêves, les rêves de la *Vie de Jésus*! » A une excursion à la Turbie, Renan sembla retrouver ses jambes d'archéologue. « Pendant plus d'une heure, il courut dans les ruines... escaladant les tas de pierres. Il ne se consolait pas de n'avoir pas emporté le mémoire de Léon Renier sur la Turbie ». Cependant, après cet exercice violent, il n'eut pas d'appétit et ne déjeuna pas. D'autres fois, la promenade se passait dans un bois « d'où l'on voyait la petite ville blanche de Menton à travers le feuillage léger des pins ». Renan imaginait un pareil décor pour les Champs-Elysées où il eût aimé retrouver les amis disparus, en entendant « une douce musique comme celle de Glück ».

Est-ce alors qu'il composa son adieu à la vie, la Préface des *Feuilles détachées*, où un chant de triomphe alterne avec le glas funèbre : « *L'histoire du peuple d'Israël* jusqu'à l'apparition du christianisme est finie. Il me faudra beaucoup de temps encore pour en corriger les épreuves; mais le fond du livre est

fixé. *Si je venais à mourir demain*, l'ouvrage, avec l'aide d'un bon correcteur, pourrait paraître. L'arche de pont qui me restait à jeter entre le judaïsme et le christianisme est établie. Dans la *Vie de Jésus*, j'ai essayé de montrer la majestueuse croissance de l'arbre galiléen depuis le col de ses racines jusqu'à son sommet, où chantent les oiseaux du ciel. Dans le volume que j'ai fini l'été dernier, je pense avoir réussi à faire connaître le sous-sol où poussèrent les racines de Jésus ».

Que cette obsession de la fin prochaine ne fût pas nouvelle chez Renan, nous le savons. Mais cette fois on sent l'homme qui se sait frappé à mort : « Que mes amis plus sévères, qui traitent ces petits volumes de frivolités se rassurent; je n'en ferai plus[1]. Je joue depuis quelque temps un jeu fort dangereux : parler sans cesse de mourir... J'ai peur d'être bientôt sommé de tenir parole : je vais m'arrêter ». Et quelques pages plus loin : « On lit souvent sur les tombes antiques : « Courage, cher un tel : personne n'est immortel; Hercule lui-même est mort ». On peut trouver la consolation un peu faible; elle est réelle cependant. Marc-Aurèle nous était supérieur à tous en bonté, et Marc Aurèle s'en est contenté. Avons-nous jamais cru que nous ne mourrions pas? Mourons calmes, *dans la communion de l'humanité et la religion de l'avenir* ». Ainsi Renan méditait à haute voix, devant le public. Il songeait au jour de ses funérailles, et ne pouvait s'empêcher de se figurer vivant encore dans son cercueil, « héros endormi de la fête ». Enfin, ainsi que je le disais plus haut, l'enfer, le paradis et le purgatoire s'offraient à ses yeux, comme un décor simultané du Moyen âge.

Il voit avec regret tomber devant ses yeux le voile qui lui dérobe l'avenir. Il envie les jeunes : ils connaîtront la solution des problèmes politiques, sociaux et religieux qu'il a tant médités. Ils sauront, par exemple, « le développement du germe intérieur de l'empereur Guillaume II ». Sa pensée parcourt ses

1. A Nice, où il rencontra alors Brown-Séquard, Renan lui dit en aparte qu'il se savait perdu.

2. Hélas ! les jeunes ont payé cher cette science. Mais il est notable que le tempérament du nouvel empereur ait paru singulier à Renan. Ainsi Guillaume II ayant, peu de temps après son avènement (1888) multiplié les visites aux souverains

idées favorites sans s'arrêter à aucune sauf peut-être à la plus récente, qui reçoit ici une formule plus nette : « Ce que nous appelons le temps infini est peut-être une minute entre deux miracles. » Ailleurs, Renan recule vers ses anciennes positions. Il vaut mieux ne pas tuer la religion, car « on tirera beaucoup moins d'une humanité ne croyant pas à l'immortalité de l'âme que d'une humanité y croyant ».

Revenons sur la Côte d'Azur. Après quelques jours passés à Bordighera, les voyageurs se disposèrent au retour. Le 7 décembre, à Marseille, Renan ne se trouva pas bien. Il eut froid pendant le voyage de nuit et arriva au Collège de France mal en point. Décembre fut mauvais : rhumes, faiblesses, et avec cela du surmenage. Au dîner de famille, le 31 décembre, sa pâleur et son silence inquiétèrent sa femme. Le 1er janvier 1892 fut fatal. Par devoir et malgré sa fatigue, Renan alla à l'Elysée. Il y eut très froid; un changement dans l'ordre des préséances l'obligea à rester debout au milieu d'une foule serrée pendant plus de trois quarts d'heure. Il en revint exténué. Le lendemain se déclara chez lui un zona. Sa mère en avait eu un, étant fort âgée, mais sans suite fâcheuse. Sa résistance au mal diminua dès lors. Il annonça à sa femme sa fin prochaine, et, comme Mme Renan le suppliait de chasser ces pensées : « Vous voulez toujours espérer, lui dit-il d'un ton de reproche, vous ne voulez pas faire votre sacrifice[1] ».

Une terrible névralgie survint. Sa vitalité et son courage étaient pourtant si grands, qu'il se relevait après chaque atteinte. « Vers le milieu de l'hiver, il eut la voix très affaiblie; à peine l'entendait-on parler ». Dès qu'il se sentait mieux, il

d'Europe, vu le tsar à Peterhof, l'empereur d'Autriche à Vienne, le roi d'Italie à Rome, Renan suit de Rosmapamon ces déplacements d'un œil attentif. L'entretien de Peterhof l'inquiète (« Le rapprochement des empereurs d'Allemagne et de Russie, joint à ce que l'on croit voir des tendances mystiques et exaltées de Guillaume II, me semble à l'Orient un nuage sombre ». — En réalité cet entretien n'eut pas de conséquence politique et n'entrava pas le rapprochement franco-russe en train de se faire); mais quand il voit ensuite Guillaume II aller à Vienne et à Rome, il trouve cela « tout ce qu'il y a de plus inconsidéré », et il ajoute : « Je doute que la tête qui a conçu tout cela soit très saine. Nous verrons d'étranges choses ».

1. Renan disait *vous* à sa femme, comme faisaient entre eux les solitaires de Port-Royal, au grand étonnement de Flaubert.

sortait le soir, comme à son habitude. « A la fin de février, chez Mme Aubernon..., il fut encore extraordinairement brillant... Le surlendemain, cependant, à dîner chez M. Taine, il garda un silence presque absolu. Presque aussi malade était le maître de la maison ! »[1] Les *Feuilles détachées* venaient de paraître (22 février). Renan recevait à cette occasion de Ritter une bonne lettre où le Suisse, comparant la préface de ce dernier recueil au discours d'ouverture de 1862, observait que « de ces deux admirables morceaux, c'est celui de 1892 qui marque le plus de sérénité ». Par contre, dans le *Figaro* du 11 mars, Renan put lire dans un article de Barrès : « M. Renan aime à dire, à laisser dire qu'il reconnaît Dieu le Père : *c'est pour mieux étrangler le Fils* ». Ceci visait sans doute cette phrase de la préface : « Ne renonçons pas à Dieu le père ». Cependant Renan travaillait toujours; il débrouilla, cet hiver-là, les notes de Neubauer sur l'histoire des rabbins. « Sans son haut sentiment du devoir, il aurait laissé cette besogne ardue pour relire ses chères épreuves des tomes IV et V d'Israël ».

Aux vacances de Pâques, il fit une petite excursion à Marlotte, où il relut une partie de ces épreuves. Le 26 avril, de retour à Paris, il dicte à son fils Ary une lettre pour Berthelot : « Mon état est toujours le même; depuis trois, mois pas une trace d'amélioration, ni non plus, il faut le dire d'aggravation... Heureusement que, depuis des années, je ne regarde ce qui m'est donné que comme une grâce, un surplus de faveur ». Le 28 avril, il ne peut se rendre à l'assemblée générale de l'Association. Mais le 5 mai, il prononce un discours au banquet pour le vingt-quatrième anniversaire de cette association : « Ce sera aujourd'hui probablement la dernière fois que je présiderai une de ces fêtes. Il y a une heure encore (telles sont les misères qui m'assiègent) je ne savais si je pourrais venir à votre réunion.. Verrai-je encore l'Acropole d'Athènes? J'en doute, je ne l'espère pas. Je crois que nos vilaines brumes du Nord seront le dernier horizon que cherche-

1. Taine mourut le 5 mars 1893, cinq mois après Renan.

ront mes yeux ». En mai aussi, il alla à Fontainebleau : « Chaque soir, il s'asseyait en face du château, admirait les belles teintes roses que le soleil couchant lui donnait ». Revenu au Collège, il eut, en juin, pendant cinq jours, « un état de faiblesse tel qu'il ne pouvait relever la tête ni prononcer une parole ». Il ne sortait de sa torpeur que pour descendre faire son cours. « Carjamais il ne voulut le manquer... ; il remontait toujours mieux portant, disant que cela seul lui faisait du bien.. Il fit cette année-là 38 leçons au lieu de 40, et d'avoir manqué ces deux le désolait ». La joie de terminer son travail sur les rabbins le ressuscita encore, dans les derniers jours de juin. « Voilà, dit-il à Ph. Berger en lui montrant sur la table un tas d'épreuves, la dernière feuille de mes Rabbins. Je m'étais imposé cette tâche ; c'est fini. Maintenant je vais mettre la dernière main à mon *Histoire d'Israël.* »

Mais le départ pour la Bretagne marqua le moment où la maladie prit définitivement le dessus. Dès l'arrivée de Renan à Rosmapamon, qu'il revit pourtant avec plaisir, « il n'y eut plus de ces journées de mieux qui relevaient les espérances, plus de ces heures de travail qui le rendaient à ses chères habitudes ». L'historien d'Israël commença pourtant la correction des épreuves du IV^e^ volume, et modifia ce qu'il avait écrit sur Esdras et Néhémie. « Je crois être, écrit-il à Berthelot, à peu près arrivé à réduire ce chapitre au clair. Il pourra vraiment s'appeler « Benoni », *filius doloris mei.* C'était en juillet ; il était seul avec sa femme et Ary. Leur vie était régulière comme celle d'un couvent. Dans la journée, ils sortaient en voiture ; Renan « relevait à peine la tête et gardait le silence ; pourtant il voyait tout, jouissait de tout » ; il signalait les branches de chèvrefeuille à sa femme, dont il savait la prédilection pour cette fleur. Le soir, on lui lisait le *Siège de Mayence* de Chuquet, la *Débâcle*, de Zola, qui lui plut spécialement, malgré qu'il y trouvât quelques longueurs. Il priait aussi Mme Renan de lui faire de la musique ; elle lui jouait la partition d'Orphée ou d'Alceste sans qu'il s'en lassât.

La pensée de la mort ne le quittait pas. « Finir n'est rien, écrivait-il à Berthelot : j'ai à peu près rempli le cadre de

ma vie, et, bien que j'eusse encore bon usage à faire de quelques années, je suis prêt à partir. Ce qui est cruel, c'est la tristesse que l'on cause, c'est le bouleversement que l'on cause dans des vies chères ». Toutefois il voulait rester optimiste. « Les altérations de ma personne sont encore assez superficielles... Je ne crois pas que l'hypothèse d'une fin prochaine soit encore à poser ».

En outre, Mme Noémi Psichari, sa fille, arriva avec les siens. Le mal s'aggrava. Renan ne dormait plus dans le lit qu'une heure ou deux; l'oppression l'empêchait de rester couché, et sa femme devait l'établir pour le reste de la nuit dans un fauteuil. Le travail devient à peu près impossible. Le 21 août, il écrit à Berger : « Je peux travailler dans une certaine mesure au vol. IV, mais que de temps perdu ! Cette névralgie est indéracinable, elle trouble toutes les fonctions, elle me fatigue et m'affaiblit. Il y a des jours où la mauvaise influence se porte sur la voix et ces jours-là je ne puis dire un mot... Le fatal mauvais œil qui me tient cloué peut disparaître d'un moment à l'autre ». Mais cet espoir, il ne l'avait point au fond du cœur. Il sentait son affaiblissement, l'état déplorable de ses voies nutritives. Il abandonna la correction des épreuves au tiers faite, et se plongea dans des méditations sur la mort, dont il parla plus fréquemment aux siens : « J'ai bien mérité, ajoutait-il, de mourir dans un beau rayon de soleil ». De sa maladie il disait en souriant : « Tout cela vient de la prédominance du cerveau, et de cela nous avons bien joui, n'est-ce pas? »

Le 1er septembre, de nouveaux symptômes alarmants se manifestèrent. L'activité matérielle diminuait de plus en plus. Toutefois, le 14, un revirement favorable sembla se produire : Renan reçut des visiteurs amis, les Cherbuliez, les Lippmann, les Le Braz, M. Luzel. Il voulut, cette suprême fois, éviter l'en-

1. *Mauvaise influence, fatal mauvais œil.* Renan restait, à certains égards, un paysan breton. Voilà longtemps que Berthelot lui avait écrit (13 août 1875) : « Ne jouez pas avec tout cela et n'ayez pas la croyance chimérique du vulgaire que la maladie est un accident qu'on arrache comme une mauvaise herbe, ou qu'on incante comme un κακοδαίμων ». Mais Renan ne s'était jamais soigné sérieusement.

nui d'être plaint; il fit face au monde, si l'on peut dire, causa brillamment de l'hagiographie des saints de Bretagne, et laissa partir ses hôtes charmés.

La nuit fut très mauvaise, et le 15 au matin, Renan eut une légère syncope accompagnée de nausées et de troubles de la vision. Le docteur lui conseilla de revenir à Paris le plus promptement possible. Il pria sa femme de ranger ses papiers de manière à ce qu'il pût reprendre à Paris son travail dans l'ordre où il était à Rosmapamon[1]. Le départ eut lieu le 17, mais une erreur de l'administration des chemins de fer força Renan à faire le soir une course de deux heures en voiture découverte par un temps frais. Il coucha à Lannion. Le lendemain 18, vers minuit, il arriva au Collège de France, et remercia sa femme de l'y avoir ramené mourir.

Une amélioration apparente se produisit alors; le malade put passer deux ou trois nuits dans son lit; l'appétit sembla revenir. Mais Renan ne se leurrait pas; à M. Berthelot qui vint le voir, il cita en latin ce passage de l'Ecclésiaste où il est dit que l'homme vit soixante-dix ans[2]. Le soir on lui lisait Saint-Simon, qu'il écoutait avec beaucoup de plaisir. Quelques jours passèrent ainsi, relativement paisibles. Une fois même, il appela sa femme d'une voix forte et joyeuse : « Je me sens beaucoup mieux, lui dit-il, je me sens dégagé; demain je pourrai me remettre au travail ».

Le lendemain, les jours d'agonie commencèrent. On dut le sonder[3]. Sa femme, retirée dans une pièce voisine, entendait ses cris et ses gémissements. Quand elle rentra dans la chambre de son mari, les médecins partis, elle le trouva plein de colère : « Pourquoi m'avez-vous livré, lui dit-il, à des médecins grossiers, ignorants et matérialistes?[4]. Ne m'abandonnez plus ».

1. Renan tenait beaucoup à ces arrangements personnels de bibliothèque, qui sont « la moitié du travail scientifique ».
2. Renan était alors à cinq mois de ses soixante-dix ans.
3. C'était, selon une lettre d'Ary Renan, le 29 septembre.
4. Mot à retenir. Renan conserva toujours, semble-t-il, cette idée vague qu'un « principe vital », comme disaient Stahl et Bautain, est le maître de la vie et de la mort. Les pratiques de la chirurgie devaient lui paraître de superstitieuses inutilités. J'extrais aussi du Journal de Mme Renan cette autre anecdote : « Un soir que je lui donnais du sirop de codéine : « *Cela pour un cerveau comme le mien*, s'é-

Le cœur s'affaiblissait, la fin approchait. Le vendredi 30 septembre, le temps était superbe; les rayons du soleil brillant dans le ciel pur, le chant des oiseaux et le son des cloches arrivaient par les fenêtres ouvertes. « Les souffrances étaient moins aigues, la respiration moins haletante, la congestion semblait reculer ». Assis dans son fauteuil, tenant dans sa main celle de sa femme, il regardait les siens groupés autour de lui, « de ses grands yeux émus et humides ». La figure navrée de Mme Renan le toucha : « Courage, lui dit-il, ... nous passons tous, les cieux seuls demeurent ». Et un instant après il ajouta : « Je meurs dans la communion de l'humanité et de l'Eglise de l'avenir ». C'était déjà la profession de foi d'Ernest mourant, dans le roman d'*Ernest et Béatrice* imaginé plus de quarante ans auparavant; c'était aussi celle de Prospero, et Renan venait de la réitérer dans la préface des *Feuilles détachées*. Puis le moribond se mit à parler de l'Eglise : « C'est le moment où l'Eglise s'emparait des mourants. Elle avait une grande force, l'Eglise, elle réglait la vie; faire chaque jour la même chose à la même heure, quelle force ! » Et pensant soudain à l'interruption que la vie sociale subissait encore du fait des vacances : « Que c'est fâcheux, dit-il , de mourir à cette époque de l'année, il n'y a personne! ». Sa femme lui demandant ce qu'elle pourrait faire sans lui, il répondit avec vivacité : « Mais vous soutiendrez mon œuvre, vous continuerez ma vie ».

Le 1er octobre au matin, il eut une nouvelle syncope; quand il en sortit, sa vision intérieure était pleine d'images confuses : « Otez ce soleil de dessus l'Acropole », disait-il. S'apercevant que les siens le comprenaient moins bien : « Je sais bien ce que je dis, la phrase seule est lourde chez moi [1] ». « Il se comparait à Moïse; à d'autres instants, il vou-

cria-t-il ! » Cri d'orgueil et d'idéalisme. Renan se serait senti humilié qu'un corps étranger vînt modifier le fonctionnement de son esprit. Il y eut quelque chose de pareil dans la fin d'un spiritualiste, E. Boutroux. Lui aussi était plus soucieux d'interroger les dispositions de son « principe vital » que de suivre les ordonnances médicales. Quand on voulait lui faire des piqûres, il marquait pour l'aiguille à injections autant de répugnance que Renan pour la sonde.

1. On sent à d'autres passages son grand désir que son intelligence ne s'éteignît pas avant son souffle. « Ne me croyez pas baissé parce que je ne parle pas, disait-il ». Il domina vraiment la mort autant qu'elle le peut être.

lait s'habiller pour aller faire son cours. Il tint à dicter à son fils une note qui commençait ainsi : « L'architecture des mosquées musulmanes sous la dynastie des Omméiades. On voit clairement que cette architecture... Non, mets : On voit nettement, dit-il à Ary... Puis il mit sa signature sur une feuille de papier blanc, d'une main ferme et sûre ». Il s'attestait ainsi sans doute, que son moi, son moi social, littéraire existait toujours. « Il semblait, écrit encore Mme Renan avec une admirable justesse[1], que son énergie ait augmenté dans cette journée ; je crois plutôt qu'il la laissait voir sans se donner la peine de la recouvrir comme à l'ordinaire ». A la fin du jour, il appela sa femme et lui dit, avec une certaine dureté : « Pourquoi avez-vous l'air triste et détraquée?... Cette maison est toute dérangée ; rien ne s'y fait plus à l'heure. Je vous charge de remettre tout cela en place demain. Je me remettrai à travailler demain. On ne fait rien sans ordre et sans heures réglées [2] ».

Demain ne vint pas pour lui. Au commencement de la nuit, il souffrit encore comme de la goutte au pied droit. Précis étaient ses gestes, claires ses rares paroles, et impliquant qu'il songeait au lendemain. Cependant c'était la fin, le moment où, comme le dit Bossuet, « après que, par le dernier effort de notre courage, nous avons, pour ainsi dire, surmonté la mort, elle éteint en nous jusqu'à ce courage par lequel nous semblions la défier ». Ces dernières heures « furent remplies d'une longue et incessante plainte... « Ayez pitié de moi, mon Dieu, ayez pitié de moi ; j'ai pitié de moi-même, disait-il d'une voix forte ».

1. Plus juste encore, je crois, si on applique cette phrase à la conduite de Renan pendant les jours qui ont précédé l'agonie proprement dite. Car il faut faire dans ces derniers moments, la part de l'automatisme, surtout, semble-t-il, chez les grands hommes, qui ont été comme des forces lancées. Un des derniers mots de Napoléon fut : « Tête d'armée... »

2. Je m'en veux d'interrompre si souvent ce récit. Mais sur le point de perdre Renan, je sens trop l'insuffisance du portrait que j'en ai tracé. Les dernières semaines, et même les dernières années, semblent avoir fait reparaître en lui certains traits de l'homme d'Église : cette méditation de la mort, ce mépris du corps qu'on soigne mal, cette dureté envers soi et passagèrement envers les autres, ce besoin de suivre la règle... Je songe à une phrase de l'*Abbesse de Jouarre*, où Renan parlait bien un peu pour son propre compte : « L'Église, malgré ses décrépitudes, est encore le petit monde où il aimait la réalité, le cadran dont les aiguilles marquaient pour lui les heures de nuit et de jour ».

Et comme on lui demandait d'où il souffrait : « De partout », répondait-il, et il reprenait sa douloureuse invocation... Puis un brusque et long hoquet suivi d'un autre quelques minutes après, et le calme de la mort... Il était six heures du matin [1] ». La lumière du dimanche, qu'il avait attendue, « éclairait sa belle tête puissante et douce [2]». (2 octobre).

Madame Renan, atteinte elle-même depuis quelque temps « d'un mal sans espoir » (c'est l'expression de Le Dantec, qui avait soigné Renan à Rosmapamon en 1892), mourut dix-huit mois après son mari (le 22 mai 1894). « La meilleure part d'une belle vie est celle qui se continue dans les souvenirs d'une épouse fidèle... C'est une douce prolongation d'existence... accordée à ceux qui en sont dignes... Ils y apparaissent entourés de cette tranquille lumière qui précède le grand oubli de la seconde mort ». En prononçant cette phrase, la dernière fois (1888) qu'il avait parlé sous la coupole, Renan avait eu, je pense, pour sa femme un regard tendre, doux et triste.

Mme Renan avait, avant de disparaître, rempli la volonté du défunt. « Les Ecrivains juifs français du XIVe siècle » le travail que Renan avait terminé vers juin 1892, parurent dans le tome XXXI de l'*Histoire littéraire de la France* et en tirage à part (26 janvier 1893). Un extrait du tome IV de l'*Histoire du Peuple d'Israël* parut le 15 mars 1893 dans la *Revue des Deux Mondes*, et le volume lui-même le 27 avril. Le tome V, bien que portant lui aussi la date de 1893, ne fut publié, semble-t-il, que le 8 février 1894. Le 1er janvier et le 1er février précédents, deux extraits en avaient été donnés respectivement par la *Revue des Deux Mondes* et la *Revue de*

1. Le bulletin des médecins porte que Renan est mort d'une congestion pulmonaire compliquée d'une maladie de cœur.

2. Je voudrais faire entendre ici, comme par une illusion scénique en voix lointaine, l'adieu de Prospero à la vie : (A Brunissende) « Donnez-moi un baiser et votre main à serrer. Dites qu'on joue les airs d'Amalfi et du golfe de Naples. Ayez soin que je ne voie pas un visage triste et que je n'entende pas un soupir. — Être éternel et bon, merci pour l'existence. J'ai collaboré à toutes tes œuvres, j'ai servi à toutes tes fins. Je te bénis ».

Paris. Les volumes IV et V n'ontpas de préface; il n'y a pas de dates au haut des pages, comme dans les tomes I à III. La « carte de la Palestine et le plan de Jérusalem, conformes aux données actuelles de la science » que Renan avait promis dans la préface du tome III, n'ont pas été réalisés. Malgré tout, on peut dire : *Pendel opus interruptum.*

Puisque l'occasion de ce cours a été le centenaire de la naissance de Renan, je désire, avant de vous quitter, vous donner un bref aperçu des honneurs que reçut de la France le mort qui, selon le mot de G. Deschamps, laissait vide la « plus grande place dans les lettres françaises depuis la disparition de Hugo ».

En l'absence des Chambres, le Président de la République décréta que les funérailles de Renan seraient « célébrées par les soins de l'Etat et aux frais du Trésor public ». Les obsèques eurent lieu le vendredi 7 octobre; Renan fut inhumé au cimetière de Montmartre, dans le caveau de la famille Scheffer: sa bière fut même, paraît-il, mal descendue et repose de travers. Le nom seul d'Ary Scheffer se lit au frontispice du monument funéraire; comme sa sœur Henriette, Renan gît sans que rien attire les hommages à sa cendre.

Il est vrai que l'inhumation était, dans la pensée de plusieurs, provisoire. Le Panthéon seul, estimaient-ils pouvait recevoir les restes de Renan. Léon Bourgeois, ministre de l'Instruction publique, déposa au Parlement, le 22 octobre, un projet de loi décidant que « les restes de Michelet, de Quinet et *de Renan* seraient transférés au Panthéon »[2]. La loi ne fut pas votée. Renan avait suscité trop de haines ou d'envie.

1. On a retrouvé dans les papiers de Renan cette pensée, qui devait finir la préface du dernier volume : « Quand on vieillit, on aime à se dire : Et maintenant va, mon âme, achève ta destinée et repose toi. Tu ressusciteras pour la part qui t'est réservée, à la fin des jours» .

2. On eût eu raison de glorifier Michelet avec Renan qui l'a aimé et admiré, malgré quelques réserves que j'ai marquées dans mon cours. En voici encore une, mêlée à l'éloge, dans un discours de Renan du 23 avril 1885 : « Les exquises ou étincelantes *fantaisies* de M. Michelet étaient à la fois plus et moins que l'ouvrage de conscience et de bonne foi, (une histoire de France) réclamé par l'intérêt public ». Mais pouvait-on mieux dire sur Michelet que ceci, et n'est-ce pas à croire que Renan s'y est défini lui-même : « Véritable enchanteur né pour montrer les mille secrets de magie que la fée Mélusine a cachés dans les entrailles de notre race; capable de saisir d'une oreille également fine l'harmonie des sphères que nul n'entend plus, et le bruit souterrain de la fourmi qui sort pour son travail du matin ». (Discours de Renan du 13 avril 1884.)

C'est la Bretagne qui honora la première son illustre enfant. Une plaque en granit fut posée, le 24 septembre 1896, malgré l'opposition des catholiques, sur la maison natale de Renan à Tréguier. La *Grand' Rue* de Tréguier, où se trouve cette maison, reçut en 1902, après des démarches qui avaient commencé en 1898, le nom de *rue E. Renan*. Le 13 septembre 1903 fut inaugurée à Tréguier, sur la place de la cathédrale, malgré l'opposition des catholiques, une statue de Renan, due au ciseau du Breton Jean Boucher[1]. Les frais avaient été couverts par une souscription.

Si j'ajoute qu'un croiseur cuirassé fut baptisé *Ernest Renan* et que la rue d'Issy-les-Moulineaux qui passe devant le séminaire reçut aussi ce nom, j'aurai tout dit des honneurs que la France décerna à Renan. La cérémonie de son centenaire fixée, je crois, au 8 mars 1923, n'est pas, il est vrai, encore célébrée. Sera-t-elle digne de lui et de la France?

Jean Pommier.

1. J'ai vu cette statue, en 1920. C'était le lendemain d'une Fête du Poilu. La pluie, tombant d'un ciel jaune, ruisselait sur le bronze triste. Une lanterne vénitienne toute crevée tremblait au doigt lauré d'Athéna.

LES LESTRYGONS

VI. — Le Bora

Oh ! les aimables et bonnes gens ! cœurs virils, âmes naïvement primitives, corps robustes, affinés par le vent salé de la mer, mains calleuses, yeux perçants qui tant de fois ont regardé la mort en face, tout droit dans les prunelles !

Voilà trois jours pleins que souffle le *Bora*. Le *Bora*, autrement dit le vent du Nord-Est, est un furieux vent de mystère, qui prend naissance quelque part dans les montagnes chaudes, dénudées, auprès de Novorossiïsk, dévale dans le cirque de la rade, répand sur toute la Mer Noire une terrible agitation. Sa force est si grande qu'il jette à bas des rails les wagons de marchandises chargés, renverse les poteaux télégraphiques, détruit les murs de briques à peine maçonnés, fait rouler à terre les passants isolés. Au milieu du siècle dernier plusieurs navires de guerre surpris par le Nord-Est luttaient contre lui dans la rade de Novorossiïsk. Ils avaient fait donner toute la vapeur et marchaient à allure forcée, debout au vent, sans avancer même d'un centimètre ; ils mouillèrent alors contre le vent leurs ancres doubles et, malgré cela, furent entraînés à l'intérieur de la rade, lancés comme des éclats de bois sur les rochers de la côte.

Ce vent si redoutable par sa soudaineté est impossible à prévoir. C'est le vent le plus capricieux sur la plus capricieuse des mers.

Les vieux pêcheurs prétendent que le seul moyen de lui

échapper est de fuir vers le large. Il y a des cas où le *Bora* entraîne à travers la Mer Noire, vers les côtes d'Anatolie, à trois cent cinquante kilomètres de distance, quelque barque à quatre rameurs ou quelque felouque à la coque bleue décorée d'étoiles d'argent.

Voilà trois jours pleins que souffle le *Bora*. C'est la nouvelle lune. La naissance de l'astre nouveau est, comme toujours, accompagnée de grandes souffrances et difficultés. Les pêcheurs expérimentés ne songent guère à se risquer en mer et tirent même leurs barques le plus loin possible sur le rivage.

Seul, l'intrépide Théodore d'Oléïse, qui depuis plusieurs jours déjà faisait brûler un cierge devant l'image de saint Nicolas le Thaumaturge, s'est décidé à sortir pour aller relever ses engins à *bélougas*. Trois fois, avec son équipe composée exclusivement de Tatars, il a quitté la côte, et trois fois il a dû rentrer à l'aviron au prix de grands efforts, jurons, blasphèmes, sans faire plus d'un dixième de nœud marin à l'heure. Dans une fureur que seul un marin peut comprendre, il arrachait l'image de l'évêque de Myre en Lycie qu'il avait fixée à l'avant de sa barque, la flanquait sur le plancher, trépignait, proférait d'ignobles injures, cependant que son équipage, s'aidant des bonnets et du creux des mains, épuisait l'eau qui avait giclé par dessus bord.

Ces jours-là, les vieux, les malins Lestrygons de Balaklava s'installaient dans les cafés, roulaient des cigarettes, buvaient un fort café de fèves chargé de marc, jouaient aux dominos, se plaignaient que le temps ne permît pas de sortir, et confortablement assis au chaud sous la lumière des lampes suspendues, se remémoraient les cas antiques, légendaires, légués à leur mémoire par leurs pères et leurs grands-pères, évoquaient telle ou telle année, où le ressac atteignit une centaine de mètres en hauteur, où les embruns volèrent jusqu'au pied même de la forteresse génoise à demi réduite en ruines.

Une barque de Phoros se perdit corps et biens; elle était montée par une compagnie de terriens, Russes nouveaux venus, huit espèces d'« Ivans » aux cheveux filasse, arrivés on ne sait d'où, du lac Ilmen ou de la Volga sans doute, pour chercher

fortune sur la Mer Noire. Dans les cafés il n'y eut personne pour les plaindre ou s'en faire du souci. On claqua de la langue, on sourit, on murmura dédaigneusement : « Ts, ts, ts ! Oh ! bien sûr des niais ! Est-il possible par un temps pareil? Ah ! ces Russes ! » Une heure avant l'aube, par une nuit noire et pleine de mugissements, ils coulèrent tous à pic, tous, comme des pierres, avec leurs hautes bottes en peau de cheval, leurs vareuses de cuir, leurs capes imperméables peintes en jaune.

Ce fut une autre affaire lorsque sous la menace d'un coup de Bora, Vania Androutsaki mit à la mer, narguant les avertissements, les exhortations des vieilles gens. Dieu sait vraiment pourquoi il agit ainsi ! Par bravade de gamin sans doute, par vanité impétueuse de jeunesse, sous l'effet d'un coup de vin peut-être. Et peut-être aussi parce qu'à cette minute quelque Grecque aux yeux noirs, aux lèvres rouges, le regardait avec complaisance.

A peine avait-il hissé la voile — le vent à ce moment était déjà très frais — qu'il avait disparu ! Avec la rapidité d'un bon trotteur de course la barque s'échappa hors de la baie. Pendant cinq minutes la voile blanche trancha sur le bleu de la mer ; puis, il ne fut plus possible de démêler si le point qu'on apercevait là-bas, au loin, était une voile ou les moutons blancs sautant de vague en vague.

Il ne rentra au port qu'au bout de trois jours...

Trois jours entiers sans dormir, sans manger, sans boire, dans une minuscule coquille, au milieu de la mer démontée, et tout autour pas une côte, pas une voile, pas un feu de phare, pas une fumée de navire ! Eh bien une fois rentré, Vania Androutsaki parut avoir tout oublié, comme si rien ne lui était arrivé, comme s'il avait fait une simple course à Sébastopol pour s'acheter un paquet de cigarettes.

Je réussis cependant à extirper certains détails de sa mémoire. A la fin du second jour, Ioura Lipiadi, pris d'une crise d'hystérie, s'était tout à coup, à propos de rien, mis à pleurer, à rire aux éclats ; il eût sauté par dessus bord si Vania Androutsaki ne lui avait asséné à temps un coup d'aviron sur la tête.

Il y eut un moment où l'équipage, effrayé par la vitesse folle de la barque, voulut carguer la voile ; Vania ne parvint qu'au prix de grands efforts à étreindre la volonté de ces cinq hommes et à les obliger, sous le souffle de la mort, à se plier à ses ordres. J'appris aussi que le sang suintait sous les ongles des rameurs excédés de fatigue... Mais tout cela me fut conté par échappées, de mauvaise grâce. Eh ! oui, bien certainement, durant ces trois journées de lutte intense, trépidante, avec la mort, bien des choses furent dites et faites dont jamais l'équipage du *Saint-Georges Nicéphore* ne fera pour rien au monde le récit à personne, jusqu'à la fin de ses jours.

Pendant ces trois jours, aucun habitant de Balaklava ne ferma l'œil, à l'exception du gros Pétalidi, le patron de l'*Hôtel de Paris*. Tous erraient avec inquiétude sur le quai, grimpaient sur les falaises, se hissaient sur la forteresse génoise dont les antiques créneaux dominent la ville, tous, les vieux, les jeunes, les femmes, les enfants. On fit voler des télégrammes à tous les coins du monde : au directeur des ports de la Mer Noire, à l'évêque du diocèse, aux gardiens de phares, aux stations de sauvetage, au ministre de la marine, au ministre des voies de communications, à Yalta, à Sébastopol, à Constantinople, à Odessa, au patriarche grec, au gouverneur de la province et jusqu'au consul de Russie à Damas, ami d'un aristocrate de Balaklava, gros négociant en farine et en ciment.

On vit se réveiller l'antique, la multiséculaire solidarité humaine, le sentiment inné de camaraderie si peu perceptible parmi les mesquins intérêts quotidiens et toutes les souillures de la vie. On entendit surgir du fond des âmes les voix millénaires des arrières-ancêtres, de ceux-là qui, longtemps avant l'époque d'Ulysse, luttaient contre le *Bora* dans des jours et des nuits tout pareils à ceux-ci.

Personne ne dormait. La nuit on allumait un énorme bûcher au sommet de la falaise et tout le monde circulait sur le rivage avec des lumières comme la veille de Pâques. Mais personne ne riait, ne chantait, tous les cafés étaient vides.

Ah ! quel moment ravissant ce fut, quand, un matin, aux environs de huit heures, Ioura Paratino, perché sur la falaise, au-dessus des Roches Blanches, cligna des yeux, se pencha en avant, fouilla de ses yeux perçants l'horizon, et soudain s'écria :

« Les voilà ! ils arrivent ! »

Nul, à part Ioura Paratino, n'eût pu distinguer la barque dans ces lointains bleus-noirs de la mer, qui s'agitait, encore pesante et coléreuse, s'apaisant lentement de ses fureurs récentes. Mais au bout de dix minutes le premier gamin venu pouvait se convaincre que le *Saint-Georges* arrivait en tirant des bordées pour gagner la baie. Et une grande joie fit d'une centaine de gens un seul corps et une seule âme.

Devant la baie, ils amenèrent la voile et sautèrent sur les rames. Ils entrèrent comme une flèche, en déployant joyeusement leurs efforts, comme après une brillante pêche de *bélougas*. A l'entour on pleurait de joie, les mères, les femmes, les fiancées, les petits frères. Vous pensez peut-être qu'un seul pêcheur du *Saint-Georges* s'attendrit, fondit en larmes, se jeta dans les bras de quelqu'un pour pleurer dans son sein? Rien de pareil ! Tous les six, encore trempés, enroués, éventés s'engouffrèrent au café de Ioura, commandèrent du vin, hurlèrent des chansons, réclamèrent la musique, dansèrent comme des fous, en faisant sur le plancher de grandes flaques d'eau. Tard dans la soirée, les camarades les ramenèrent chez eux ivres, éreintés, mais se souciant peu de leur aventure : on eût dit qu'après une course en diligence d'une demi-heure et une bamboche à Sébastopol, ils étaient rentrés tranquillement à la maison.

VII. — Les Plongeurs

Dans la baie de Balaklava, étroite à son goulet, longue, sinueuse, plus un seul vapeur n'était, semble-t-il, entré depuis la campagne de Crimée, à l'exception peut-être de torpilleurs

en manœuvres. A vrai dire, qu'ont à faire les vapeurs dans ce trou de pêcheurs, moitié village et moitié bourg? L'unique fret — le poisson — les revendeurs l'achètent sur place pour le débiter à treize kilomètres de là, à Sébastopol; de ce même Sébastopol la diligence amène quelques rares baigneurs pour la modique somme de cinquante kopeks. Le petit canot à vapeur *Héros*, minuscule, mais d'un courage désespéré, qui court journellement entre Yalta et Aloupka, secoué à la moindre houle comme en pleine tempête, avait bien essayé d'établir aussi un service de passagers avec Balaklava. Mais cette tentative, renouvelée trois ou quatre fois, ne donna rien de bon; l'entrepreneur y perdit son temps et son charbon. A chaque voyage le *Héros* arrivait vide, et vide il repartait. Et les Grecs de Balaklava, descendants éloignés des sanguinaires Lestrygons homériques, rangés sur le port, leurs mains dans les poches de leur pantalon, l'accueillaient et l'accompagnaient de remarques subtiles, de conseils équivoques, de souhaits sarcastiques.

Cependant, lors du siège de Sébastopol, la charmante baie azurée de Balaklava avait contenu presque le quart de la flotte alliée. De cette époque héroïque se sont conservés quelques vestiges authentiques; la route escarpée tracée par les sapeurs anglais dans le ravin de Képhalo-Vrici, le cimetière italien parmi les vignobles de la montagne de Balaklava. Quand on défonce le sol pour planter la vigne, on déterre encore de temps en temps quelques courtes petites pipes d'argile ou d'os que culottaient, il y a plus d'un demi-siècle, les soldats alliés.

Mais la légende fleurit, plus pompeusement. Jusqu'à présent les Grecs de Balaklava sont convaincus que la seule fermeté de leur bataillon balaklavien permit à Sébastopol de résister si longtemps. Eh oui ! dans le vieux temps Balaklava était peuplé de fiers gaillards, d'hommes de fer. La tradition orale a retenu de leur fierté, un épisode remarquable.

Je ne sais si feu l'empereur Nicolas I^er^ est jamais venu à Balaklava. Je crois bien que, pendant la campagne de Crimée, il n'eut guère le loisir d'aller faire un tour par là. Et cependant

l'histoire vivante nous raconte avec assurance que, passant en revue le glorieux bataillon de Balaklava, le terrible autocrate, surpris de l'aspect guerrier, des regards de feu, des grosses moustaches noires des Balaklaviens, s'écria gaiement de sa voix de tonnerre :

— Salut, les gars !

Mais le bataillon ne répondit rien.

Le tsar répéta plusieurs fois la bienvenue d'un ton de plus en plus irrité. Même silence.

Enfin, hors de lui, l'empereur, fonçant au galop de son cheval blanc sur le commandant du bataillon, hurla d'une voix terrifiante :

— Pourquoi vos hommes, que le diable les emporte ! ne me répondent-ils pas? Il me semble avoir pourtant dit en bon russe : Salut, les gars !

—Y a pas de gars ici, répondit avec douceur le commandant. Ici, c'est tous des capitaines !

Alors Nicolas Ier se mit à rire — que lui restait-il d'autre à faire? et cria de nouveau :

— Bonjour, capitaines !

Et les braves Lestrygons, tout joyeux, braillèrent en réponse: *Kal'iméra* (bonjour), Votre Majesté !

A défaut de données historiques probantes et convaincantes, il est difficile de juger si les événements se sont ainsi passés dans la réalité, si tant est qu'ils aient jamais eu lieu. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'à l'heure actuelle un bon tiers des hardis habitants de Balaklava portent le nom de *Capitanaki*, et si jamais vous rencontrez un Grec du nom de *Capitanaki*, soyez assuré que lui-même ou ses proches ascendants sont nés à Balaklava.

* * *

Mais c'est le récit du naufrage de l'escadre anglaise près de Balaklava qui est paré des couleurs les plus vives et les plus séduisantes. Par une sombre nuit d'hiver, plusieurs vaisseaux

anglais se dirigeaient vers la baie de Balaklava, cherchant un refuge contre la tempête. Parmi eux se trouvait la belle frégate à trois mâts *Black Prince*, qui portait de l'argent pour payer la solde des troupes alliées. Soixante millions de roubles en monnaie sonnante anglaise ! Les anciens connaissent jusqu'à la somme exacte.

Ces mêmes anciens disent aussi qu'on ne voit plus maintenant d'ouragans comme celui qui fit rage dans cette nuit effroyable.

Des vagues énormes se brisaient aux falaises abruptes, rejaillissaient par-dessus jusqu'au pied de la Tour génoise, à quarante mètres de hauteur — en lavaient les vieilles murailles grises. L'escadre ne sut pas trouver l'étroite entrée de la baie, ou peut-être, l'ayant trouvée, ne put y pénétrer. Elle se brisa tout entière sur les rochers et, avec le magnifique *Black Prince* et l'or anglais, coula bas près des Roches Blanches, qui maintenant émergent imposantes au-dessus des flots, à l'endroit où le goulot étranglé de la baie s'évase vers la mer, du côté droit quand vous sortez de Balaklava.

Les vapeurs d'aujourd'hui tiennent leur route au large de la baie, à une dizaine de milles. De la forteresse génoise c'est à peine si vous distinguez la coque sombre du vapeur immobile en apparence, la longue traînée d'une légère fumée grise qui va se diluant, et deux mâts, dont la ligne svelte s'incline en arrière. Pourtant l'œil puissant du pêcheur reconnaît presque infailliblement ces navires à quelques indices inintelligibles à notre expérience et à notre vue. « Voici le cargo qui vient d'Eupatoria... Celui-ci est de la *Société Russe*, celui-là de la *Société Kochkine*... Et celui-là que fait rouler la houle morte, c'est le *Pouchkine*; il roule toujours même par temps calme.»

* * *

Et voilà qu'un jour, tout à fait à l'improviste, entra dans la baie le vapeur italien *Genova*, énorme, démodé, affreusement sale. Cela se passait à la tombée de la nuit, à cette époque

tardive de l'automne où la mer est encore si chaude que la véritable pêche n'a pas encore commencé, où les pêcheurs réparent, sans hâte, filets et hameçons, jouent aux dominos dans les cafés, boivent du vin nouveau, s'abandonnent momentanément aux douceurs du *kief*.

La soirée était calme, obscure, avec de grandes, placides étoiles au ciel et sur l'eau dormante du golfe. Le long du quai s'allumaient les taches jaunes d'une ligne de lanternes. Les rectangles lumineux des magasins se voilaient. Par les rues, sur les trottoirs, les gens se mouvaient lentement, légères silhouettes noires.

Et puis, tout à coup, je ne sais qui, des gamins, il me semble, qui jouaient là-haut près de la Tour génoise, apportèrent la nouvelle qu'un bateau avait viré du large et venait sur la baie.

En quelques minutes toute la population masculine était sur le quai. Nul n'ignore qu'un Grec est toujours un Grec, c'est-à-dire avant tout curieux. Chez les Grecs de Balaklava, il est vrai, outre le mélange plus récent du sang génois, on sent encore la présence d'on ne sait quel autre sang mystérieux, antique, scythe peut-être, qui sait, du sang des habitants primitifs de ce nid de pirates et de pêcheurs. On trouve parmi eux beaucoup de gaillards grands, forts, décidés; on rencontre des visages réguliers, de nobles traits, des têtes blondes et même des yeux bleus. Les gens de Balaklava ne sont ni avides ni obséquieux; ils ont un maintien digne; hardis à la mer, ils dédaignent les vaines bravades; bons camarades, ils observent fidèlement la parole donnée. C'est là une race de Grecs particulière, exceptionnelle, qui s'est perpétuée, principalement parce que leurs ancêtres, pendant peut-être des centaines de générations, sont nés, ont vécu, sont morts dans leur trou de ville, ne contractant d'unions qu'entre voisins. Il faut reconnaître néanmoins que les Grecs colonisateurs ont déposé dans leurs âmes leur trait le plus typique; celui qui les distinguait déjà au temps de Périclès, la curiosité, la passion de la nouveauté.

Lentement, ne laissant apercevoir d'abord derrière le brus-

que saillant de la baie que son minuscule feu d'avant, le vapeur s'engageait sur les eaux du golfe. A distance, dans l'ombre épaisse et chaude de la nuit, on ne distinguait pas ses lignes, mais les feux au sommet des mâts, les signaux lumineux sur la passerelle, la rangée éclairée des sabords le long de la bande permettaient de conjoncturer ses dimensions et ses formes. A la vue de centaines de barques et de canots rangés le long du quai, il s'avançait vers le rivage, avec la prudence attentive, pesante, d'un homme grand et fort traversant une chambre d'enfants, toute encombrée de jouets fragiles.

Les pêcheurs exprimaient leurs suppositions. Maints d'entre eux avaient navigué naguère sur les bateaux de la flotte de commerce.

— Qu'est-ce que tu me chantes là? Suis-je donc aveugle? Certainement, c'est un cargo de la *Société Russe*.

— Non, ce n'est pas un vapeur russe.

— Bien sûr, il y a quelque avarie à sa machine, il entre se faire réparer?

— Peut-être bien que c'est un vaisseau de guerre?

— Qu'est-ce que tu racontes?

Seul Kolia Konstandi, qui avait longtemps navigué sur une canonnière en Mer Noire et en Méditerranée, devina juste, déclara que c'était un vapeur italien. Encore s'en avisa-t-il seulement lorsque le vapeur s'approcha tout près à vingt mètres du rivage et que l'on put distinguer son bordage déteint, écaillé, avec les bavures malpropres de ses écoutilles et, sur le pont, son équipage de gars de tous poils.

Du pont du vapeur un bout de câble s'élança en spirale, se déroula en l'air comme un serpent, vola pardessus la tête des spectateurs. Chacun sait que lancer adroitement d'un navire un bout de filin et l'attraper adroitement à quai est considéré comme la première règle du chic spécial au marin. Le jeune Apostolidi, sans lâcher la cigarette qu'il avait aux lèvres, se donnant l'air de répéter le coup pour la centième fois dans sa journée, saisit au vol le bout et aussitôt, avec une nonchalante assurance, il l'enroula autour de l'un des canons de fonte qui, depuis des temps immémoriaux, demeurent là sur le quai, enfoncés tout droits en terre.

Un canot se détacha du vapeur. Trois Italiens s'élancèrent sur le rivage, se démenèrent autour des câbles. L'un d'eux était coiffé d'un béret de drap, un autre d'une casquette à visière droite, le troisième d'une sorte de bonnet tricoté: c'étaient tous de petits bonshommes râblés, lestes, adroits, agiles comme des singes. Sans cérémonie, ils bousculaient des épaules la foule, baragouinaient on ne sait quoi dans leur dialecte génois, doux, rapide chantant, échangeaient avec le navire des appels à plein gosier. Tout le temps, dans leurs faces hâlées, leurs grands yeux noirs riaient, affables, familiers, leurs jeunes dents blanches étincelaient.

— *Bona sera,... italiano... marinaro* ! dit Kolia d'un ton d'approbation.

— *Oh* ! *Buona sera, signore* ! répondirent gaiement ensemble les Italiens.

Avec un bruit strident la chaîne d'ancre secoua sa ferraille. A l'intérieur du navire il se fit un furieux bouillonnement. La lumière s'éteignit aux hublots. Une demi-heure après, on vit descendre à terre les matelots italiens, tous trapus, noirauds et jeunes à croire qu'on les avait triés sur le volet. Ils se montrèrent des gars sociables et gais. Avec une désinvolture légère, captivante, ils provoquèrent à rire les pêcheurs dans les salles des brasseries et les caveaux des marchands des vins. Mais les gens de Balaklava les accueillirent avec sécheresse et retenue. Peut-être voulaient-ils donner à entendre à ces marins venus d'ailleurs que l'arrivée d'un bateau étranger dans la baie était pour eux un événement quotidien, et, partant, qu'il n'y avait pas de quoi particulièrement s'étonner ou se réjouir. Peut-être aussi obéissaient-ils à un mesquin patriotisme local.

Et vraiment ce fut un bien mauvais tour qu'ils jouèrent ce soir-là à ces braves et joyeux Italiens; lorsque ceux-ci, avec leur aimable confiance internationale, désignaient du doigt le pain, le vin, le fromage, d'autres objets encore et s'informaient des appellations russes, en découvrant dans un amical sourire leurs dents merveilleuses. Les amphitryons enseignèrent de tels mots à leurs hôtes que chaque fois ensuite, lorsque les Génois tentaient dans un magasin ou sur le marché

de s'expliquer en russe, les commis s'écroulaient de rire sur leur comptoir, tandis que les femmes se jetaient à courir tête baissée, à l'aventure, en se voilant de honte le visage avec leur fichu.

Et le même soir, Dieu sait par quelles voies, se répandit d'une envolée par toute la ville, comme transmise par d'invisibles fils électriques la nouvelle que les Italiens étaient venus exprès pour relever la frégate engloutie — le *Black Prince* — et que leur travail se poursuivrait tout l'hiver.

* * *

Personne à Balaklava n'avait foi dans le succès d'une pareille entreprise. Tout d'abord ce trésor sous-marin était évidemment chargé d'une mystérieuse malédiction. Les vieux basanés, les têtes blanches, les ancêtres courbés par l'âge racontaient que jadis aussi on avait fait des tentatives pour amener du fond, l'or anglais; il était venu des Anglais mêmes et certains Américains fantastiques qui, après avoir dépensé un argent fou, avaient quitté Balaklava les mains vides. Et que pouvaient faire ces Anglais et ces Américains quelconques, si les gars de Balaklava, ceux de la légende, ceux d'autrefois, les héros, avaient essuyé là un échec? Il va sans dire que, dans le passé, le temps était tout autre et aussi la pêche, les barques, les voiles, et que les hommes mêmes ne ressemblaient pas au fretin d'aujourd'hui. A cette époque mythique vivait un certain Spiro. Il pouvait descendre à la profondeur qu'on voulait et rester dans l'eau un quart d'heure. Eh bien, ce même Spiro, tenant serrée entre ses pieds une pierre pesant une cinquantaine de kilos, était descendu près des Roches Blanches à la profondeur de quatre-vingts mètres, jusqu'au fond, là où gisent les restes de l'escadre engloutie. Et Spiro avait tout vu le navire, l'or, sans pouvoir rien emporter... La mer ne lâche pas sa proie.

— C'est Sachka-le-Commissionnaire qui devrait essayer, observait malicieusement un des auditeurs. N'est-il pas notre premier plongeur?

Et tous à la ronde éclataient de rire, et plus fort que personne riait de sa bouche fière, superbe, Sachka Argiridi, ou comme on le surnomme Sachka-le-Commissionnaire.

Ce jouvenceau, beau gars aux yeux bleus, au ferme profil antique, est, en réalité, le premier des paresseux, des vaniteux, des farceurs du littoral de Crimée. On l'a surnommé « le commissionnaire » parce que parfois, quand la saison bat son plein, la fantaisie lui prend de coudre autour de sa casquette une paire de galons d'or et de s'installer de sa propre autorité sur une chaise bien en vue aux abords d'un hôtel. Il advient que des touristes malavisés lui posent des questions, et alors plus moyen de se dépêtrer du Sachka ! Il les traîne par les pentes, les cours, les vignobles, les cimetières, et avec une audace incroyable leur en conte de toutes les couleurs. Il fait une subite incursion dans quelque clos, brise à la hâte en petits morceaux un tesson de vieille poterie, persuade ses voyageurs éperdus d'acheter d'occasion ces débris, vestiges d'un vase grec datant de plusieurs siècles avant Jésus-Christ. Ou bien il leur fourre sous le nez un de ces galets communs, menus, ovales, percés d'un trou au sommet, de ceux que le pêcheurs emploient pour lester leurs filets, assure qu'il n'y a pas un pêcheur grec qui prendrait la mer sans un pareil talisman béni sur la châsse de saint Nicolas et préservant de la tempête.

Mais son truc le meilleur est le coup du plongeon. Lorsqu'il promène ses clients ingénus sur le golfe et qu'il s'est rassasié de les entendre chanter : « *Sauvage est notre mer* » ou « *En descendant la Volga notre mère* » il amène habilement l'entretien sur l'escadre engloutie, sur le légendaire Spiro, sur les plongeons en général. Mais un quart d'heure sous l'eau, les voyageurs les plus crédules eux-mêmes tiennent cela pour une galéjade et encore pour une galéjade spécifiquement grecque. Deux ou trois minutes, passe encore, on peut à la rigueur l'admettre; mais quinze minutes !...

Voilà Sachka piqué au vif, humilié dans son amour-propre national. Sachka se renfrogne... Enfin, du moment qu'on ne le croit pas sur parole, il peut, en personne, prouver, et même

tout de suite, que lui, Sachka, plongera et restera sous l'eau dix minutes exactement.. « C'est difficile, il est vrai, » dit-il, non sans mélancolie, « le soir, le sang me sortira des oreilles et des yeux, mais je ne permettrai à personne de traiter de vantard Sachka Argiridi » !

On cherche à le dissuader, on le retient, mais tout est inutile, puisque notre homme est offensé dans ses sentiments les plus chers. Rapidement, d'un air fâché, il met bas veste et culotte, obligeant les dames à se détourner, à s'abriter derrière leurs ombrelles, et puis — pouf — au milieu du bruit et des éclaboussements, le voilà qui pique une tête sans oublier toutefois de mesurer du coin de l'œil la distance qui le sépare de l'établissement de bains tout proche.

Sachka en effet nage et plonge admirablement. Il gagne tout de suite en profondeur et passe sous la quille, en rasant le fond et en se dirigeant droit vers les bains. Tandis que dans la barque s'élève l'émoi général, que les reproches s'entrecroisent, que l'on gémit, que l'on s'agite à tort et à travers, Sachka, assis sur une marche de l'établissement, se hâte de tirer les dernières bouffées d'une cigarette abandonnée là par quelqu'un. Et par la même route il réapparaît à l'improviste tout contre la barque, affecte d'écarquiller les yeux, de rattraper son souffle, au soulagement et à l'enthousiasme de tout le monde.

Sans doute ses tours lui valent-ils quelques bribes par-ci par là. Mais, il faut le reconnaître, ce qui dirige Sachka dans ses fourberies, ce n'est nullement l'âpreté au gain, mais bien une espièglerie gamine, joyeuse, insensée.

* * *

Les Italiens ne dissimulaient à personne les motifs de leur arrivée; ils se proposaient bien en effet, d'explorer le lieu du naufrage, et, si les circonstances le permettaient, de ramener du fond tout ce qui avait le plus de valeur, à commencer bien entendu par le fameux or légendaire. L'expédition était dirigée par l'ingénieur Guiseppe Restucci, inventeur d'un appareil

sous-marin spécial, homme de haute taille, d'âge mûr, taciturne, toujours de gris vêtu, avec un assez long visage gris, des cheveux presque blancs, une taie sur l'œil droit, ressemblant beaucoup plus à un Anglais qu'à un Italien. Il se logea à l'hôtel, sur le quai, et le soir, lorsque quelqu'un venait lui tenir compagnie, il le régalait généreusement de Chianti et de vers de son poète favori, Stecchetti :

« L'amour des femmes est comme le charbon ; lorsqu'il s'enflamme il vous brûle et, lorsqu'il est froid il vous saisit ! »

Et bien qu'il dît tout cela en italien, avec son doux et chantant accent génois, le sens des vers était clair sans qu'il fut besoin de traduction, grâce à ses gestes extraordinairement expressifs : tel était l'air de souffrance subite dont il retirait, dans une secousse, sa main brûlée par l'imaginaire flamme,et telle la grimace de répulsion dégoûtée avec laquelle il rejetait loin de lui le charbon froid.

Il y avait encore sur le navire le capitaine et ses deux seconds. Mais le personnage le plus remarquable de tout l'équipage était évidemment le plongeur, *il palambaro*, un brave Génois appelé Salvatore Trama.

Sur sa large figure ronde, fortement bronzée, parsemée de petits points noirs semblables à des traces de poudre, faisaient saillie, tels des serpentins bleus, les veines tendues. Grâce à la capacité inaccoutumée de sa cage thoracique, à la largeur de ses épaules, à la massivité de son cou puissant, il produisait, bien que petit, l'impression d'un homme gros outre mesure. Lorsque, de sa démarche paresseuse, les mains enfouies aux poches du pantalon, ses courtes jambes largement écartées, il déambulait au beau milieu du quai, il paraissait de loin être de dimensions parfaitement identiques tant en hauteur qu'en largeur.

Salvatore Trama était un homme accueillant, confiant, d'une indolente gaieté, avec une propension à l'apoplexie. Il racontait parfois d'étranges, de merveilleuses choses sur ses impressions sous-marines.

Une fois, au cours de travaux dans le golfe de Biscaye, il lui arriva de descendre au fond à une profondeur de quatre-vingt mètres. Tout à coup il vit descendre vers lui à travers la glauque pénombre une masse énorme qui flottait lentement et soudain s'arrêta. A travers la glace ronde de son heaume de plongeur, Salvatore aperçut à moins d'un mètre au-dessus de lui, remorquant d'un mouvement onduleux les bords de son corps rond et aplati comme celui de la barbue, une gigantesque torpille qui mesurait bien deux mètres de diamètre, « tenez, grande comme cette chambre », affirmait-il. Un seul attouchement de sa double queue contre le corps du plongeur eût suffi à faire périr le courageux Trama sous une décharge électrique d'une puissance effrayante. Et les deux minutes d'attente au bout desquelles le monstre, comme s'il se fût ravisé, s'éloigna de sa nage lente en agitant sinueusement les feuilles minces de ses flancs, Trama les tenait pour les plus angoissantes de sa rude et périlleuse existence.

Il contait aussi ses rencontres sous-marines de matelots morts jetés par dessus bord. En dépit du poids attaché à leurs pieds ils parviennent inévitablement, par suite de la décomposition du corps, dans une zone d'une densité telle qu'ils cessent d'aller au fond, sans remonter non plus à la surface; dressés tout droit ils pérégrinent dans l'eau, entraînés, boulet aux pieds, par un faible courant.

Trama rapportait une mystérieuse aventure survenue à un autre plongeur, son parent et son maître, homme âgé, solide, calme, hardi qui avait fouillé le fond des mers sur les côtes de tout le globe terrestre ou à peu près. En véritable plongeur il aimait de toute son âme son extraordinaire et périlleux métier. Un beau jour, travaillant à poser un câble électrique il avait dû descendre jusqu'au fond à une profondeur relativement faible. Mais à peine avait-il touché des pieds le fond et l'avait-il signalé en haut au moyen de sa corde, que tout de suite après, on perçut dans le canot son nouveau signal, d'alarme cette fois : « Remontez, je suis en danger ! » On le remonta précipitamment, on dévissa en hâte le heaume de cuivre du scaphandre, et, tous furent frappés de l'expression

de terreur qui défigurait son visage blême et avait rendu ses yeux tout blancs. On le déshabilla, on lui fit boire du cognac, on essaya de le calmer ; il fut longtemps sans pouvoir prononcer une parole, tellement ses mâchoires claquaient l'une contre l'autre. Enfin, revenant à lui, il dit :

— *Basta* ! Je ne descendrai plus jamais. J'ai vu.... — Mais — et cela jusqu'à la fin de ses jours — il ne dit jamais à personne quelle vision, ou quelle hallucination l'avait si fortement secoué. Quand on y faisait allusion, il se taisait fâché, et quittait aussitôt la compagnie. Et de fait il ne descendit plus une seule fois dans la mer...

* * *

Le *Genova* comptait une quinzaine de matelots. Ils vivaient tous sur le vapeur, ne descendaient à terre qu'assez rarement. Avec les pêcheurs de Balaklava leurs rapports restaient distants, froidement polis. De loin en loin seulement Kolia Kostandi leur lançait son salut bon enfant

— *Bona giorna, signori. Vino rosso.....*

Sans doute ne se trouvaient-ils pas à la fête à Balaklava, ces gars du Midi, jeunes et gais, qui naguère avaient fait escale à Rio de Janeiro, à Madagascar, en Irlande, sur les côtes d'Afrique, dans maints ports tumultueux du continent européen.

En mer, le danger permanent et la tension de toutes les forces, à terre, le vin, les femmes, les chansons, les danses et quelque bonne rixe, — voilà l'existence du véritable matelot. Or, Balaklava n'est, en tout et pour tout, qu'un petit coin bien menu, bien tranquille, une étroite fissure du golfe bleu parmi les falaises dénudées auquelles sont appliquées quelques dizaines de maisonnettes. Le vin y est âpre, et le brave matelot n'y trouve point de femmes pour s'y distraire. Les épouses et les filles des Balaklaviens mènent une vie recluse, austère, ne se permettent qu'une innocente distraction, bavarder avec les voisines à la fontaine pendant que les cruches se remplissent. Les hommes eux-mêmes semblent éviter

de faire visite aux familles de leur connaissance, préfèrent se rencontrer au café ou sur la jetée.

Une fois pourtant les pêcheurs rendirent aux Italiens un léger service. Le *Genova* était pourvu d'une chaloupe à vapeur avec un vieux petit moteur très faible. Plusieurs matelots sous les ordres du second firent un jour sur cette chaloupe une sortie au large. Mais, comme il arrive souvent en Mer Noire, un coup de vent déchaîné Dieu sait d'où se mit à souffler soudain de terre, entraîna la chaloupe vers le large avec une rapidité progressivement croissante. Longtemps les Italiens ne voulurent pas se rendre; pendant une heure environ, ils luttèrent contre le vent et le flot, et vraiment l'angoisse vous prenait à regarder de la falaise la petite coquille fumante qui tantôt se montrait sur les crêtes blanches, tantôt disparaissait, complètement engloutie par les vagues.

La chaloupe ne put avoir raison du vent; elle allait toujours à la dérive, s'éloignait de plus en plus du rivage. Enfin de la forteresse génoise, on remarqua un chiffon blanc hissé sur la cheminée du vapeur et signalant : « Suis en détresse ». Aussitôt les deux meilleures barques de Balaklava, *Gloire de la Russie* et *Sviellana*, hissèrent leurs voiles et partirent au secours de la chaloupe.

Deux heures après elles la ramenèrent à la remorque. Les Italiens cachaient mal leur confusion sous des plaisanteries forcées. Les pêcheurs aussi plaisantaient, mais d'un air protecteur.

Parfois, en pêchant la barbue ou le *bélouga*, il arrivait aux Balaklaviens de trouver sur leurs hameçons un « chat de mer », sorte de torpille électrique. Auparavant le pêcheur, observant toutes les règles de la prudence, décrochait le monstre et le lançait pardessus bord. Mais quelqu'un, encore sans doute ce connaisseur en langue italienne qu'était Kolia, fit courir le bruit que le « chat de mer » était la friandise préférée des Italiens. Depuis lors, souvent, quelque pêcheur rentrant du large, criait en passant près du vapeur :

— *Italiano, signoro* ! Voilà pour votre dîner !...

Et la torpille, ronde, plate, volait, disque sombre à travers

l'air, venait toute gluante s'aplatir sur le pont. Les Italiens riaient en montrant leurs dents superbes, secouaient la tête avec bonhomie, baragouinaient quelque chose en leur langage. Qui sait, peut-être pensaient-ils eux-mêmes que le « chat de mer » était considéré comme la plus fine friandise locale, et ne voulaient-ils pas, par leur refus, faire affront aux bonnes gens de Balaklava.

* * *

Une quinzaine après leur arrivée, les Italiens assemblèrent et mirent à l'eau un grand radeau sur lequel ils installèrent une machine à vapeur et un compresseur d'air... La longue chèvre du palan, pareille à une gigantesque canne à pêche, se dressait un peu inclinée au-dessus du radeau.

Un beau dimanche, Salvatore Trama effectua sa première plongée. Il portait le traditionnel costume en caoutchouc gris, qui le rendait encore plus large que d'habitude, des chaussures à semelles de plomb aux pieds, une collerette de fer sur la poitrine, un globe de cuivre rond sur le visage. Pendant une demi-heure environ il parcourut le fond de la baie, en marquant sa route par une masse de petites bulles d'air qui bouillonnaient au-dessus de lui à la surface de l'eau.

Une semaine plus tard, tout Balaklava apprit que, le lendemain, le plongeur allait descendre, cette fois près des Roches Blanches elles-mêmes, à une profondeur de quatre-vingts mètres. Et lorsque, le jour suivant, la petite chaloupe conduisit le radeau à la sortie de la baie, presque toutes les barques de pêche qui avaient Balaklava pour port d'attache attendaient déjà près des Roches Blanches.

La découverte de M. Restucci permettait au plongeur de descendre à une profondeur telle qu'un homme revêtu du scaphandre ordinaire eût été réduit en galette par l'effrayante pression de l'eau. Et, il faut rendre cette justice aux gens de Balaklava, ce ne fut pas sans émotion ni sans un mâle respect qu'ils suivirent du regard les préparatifs de descente qui s'accomplissaient sous leurs yeux.

Tout d'abord le treuil à vapeur souleva et mit debout une étrange gaine en forte tôle de cuivre rouge recouverte à l'extérieur d'émail bleu, et qui rappelait de loin une silhouette humaine sans tête et sans bras. Puis on ouvrit cette gaine, comme on eût ouvert un porte-cigares gigantesque dans lequel il faudrait faire entrer en guise de cigare le corps d'un homme. Salvatore Trama, tout en fumant une cigarette, contemplait ces préparatifs, souriait paresseusement, lançait de négligentes remarques. Ensuite il envoya par-dessus bord son bout de cigarette, s'approcha, en se dandinant, de la gaine, s'y inséra de biais. On se démena assez longtemps autour du plongeur, on mit en place toutes sortes d'appareils et il faut avouer qu'une fois cette opération terminée Salvatore présentait un aspect assez effrayant. Seules, ses mains demeuraient libres; le corps entier, avec les jambes immobilisées, était enfermé dans un cercueil d'émail bleu tout d'une pièce et d'un poids considérable; l'énorme globe bleu avec ses trois glaces, l'une au centre et deux sur les côtés et sa lanterne électrique au front, lui cachait la tête; le câble de manœuvre, le tuyau de caoutchouc pour l'air, la corde à signaux, le fil téléphonique, la conduite d'éclairage paraissaient empêtrer tout l'appareillage, rendaient encore plus insolite, plus angoissante cette momie inerte, bleue, massive, avec des mains humaines douées de mouvements...

Le signal de la machine à vapeur retentit; on entendit le fracas des chaînes. L'étrange objet bleu se détache du pont du radeau, s'enroule avec une aisance légère sur son axe vertical, flotte dans l'air et lentement, terriblement lentement, se met à descendre le long du bordage. Il touche à la surface de l'eau, il enfonce jusqu'aux genoux, jusqu'à la ceinture, jusqu'aux épaules... La tête disparaît et finalement on ne voit plus rien qu'un câble d'acier qui glisse de haut en bas. Les pêcheurs de Balaklava se regardent entre eux et hochent la tête sans mot dire.

L'ingénieur Restucci est à l'appareil téléphonique. De temps en temps il lance des ordres brefs aux mécaniciens qui dirigent la marche du câble. A l'entour, dans les barques, le

silence est profond, on n'entend que le sifflement de la machine qui refoule l'air, le tressautement des engrenages, le grincement du câble d'acier sur la poulie, les paroles entrecoupées de l'ingénieur. Tous les yeux sont tournés vers l'endroit où vient de disparaître la tête monstrueuse, sphérique, épouvantable.

La descente se prolonge avec une lenteur suppliciante. Plus d'une heure. Mais voilà que Restucci s'anime, réitère à plusieurs reprises certaines questions dans le cornet téléphonique, lance soudain un commandement bref.

— Stop !....

A présent tous les spectateurs comprennent que le plongeur est parvenu au fond, poussent un soupir de soulagement. Le plus effrayant a pris fin !...

Etroitement serré dans sa gaine de métal, n'ayant de libres que les mains, Trama ne pouvait pas se mouvoir par ses moyens propres. Il avait recours au téléphone pour se faire transporter en avant en même temps que le radeau, déplacer, relever, redescendre. Suspendu au cornet téléphonique, Restucci répétait ces ordres avec calme et autorité. Il semblait que le radeau, le palan, toutes les machines fussent mises en action par la volonté d'un être sous-marin invisible, mystérieux. Au bout de vingt minutes Salvatore Trama donna le signal de remonter. Avec la même lenteur, on le ramena à la surface; il produisit l'étrange impression d'une sorte d'animal bleu, redoutable mais impuissant, tiré par quelque prodige des abîmes de la mer.

On dressa l'appareil sur le pont. A mouvements rapides, coutumiers, les matelots enlevèrent le heaume, déballèrent la gaine. Trama en sortit suant, suffoquant, le visage presque noir par afflux du sang. Il s'efforçait de sourire, mais ne réussit qu'une grimace douloureuse, harassée. Sur les barques, les pêcheurs gardaient un silence respectueux, se contentaient en signe d'admiration de hocher la tête, de faire claquer la langue à la mode grecque.

Une heure après, tout Balaklava savait ce que le plongeur

avait vu au fond de la mer près des Roches Blanches. Les navires étaient tellement couverts de vase et d'autres ordures qu'on ne pouvait songer à les renflouer ; la frégate chargée d'or, enlisée maintenant dans le fond, ne laissait plus apparaître qu'un petit bout de sa proue, avec les vestiges d'une inscription en cuivre verdi «.... *ck Pr...*»

Trama racontait aussi avoir vu autour de l'escadre engloutie une quantité d'ancres rompues ; cette nouvelle émut les pêcheurs, chacun d'eux ayant dû au moins une fois dans sa vie abandonner là son ancre en pâture aux pierres et aux débris.

* * *

Cependant les pêcheurs de Balaklava réussirent à leur tour à étonner les Italiens par un spectacle extraordinaire, admirable en son genre. Ce fut le 6 janvier, jour de l'Epiphanie [1], fête qui se célèbre à Balaklava de façon toute particulière.

A ce moment les plongeurs italiens s'étaient déjà définitivement convaincus de la stérilité de nouvelles tentatives pour le renflouement de l'escadre. Ils devaient dans quelques jours reprendre la mer pour rentrer chez eux, dans leur aimable et joyeuse Gênes natale, et il hâtaient de mettre en ordre le vapeur, grattaient, lavaient le pont, démontaient les machines.

Le spectacle de la procession, le clergé en chasubles d'or, les bannières, la croix, les images saintes, les chants d'église, tout cela attira leur attention. Ils se tenaient le long du bordage, accoudés aux parapets.

Le clergé monta sur le tablier de bois de la jetée. Par derrière se pressait la foule compacte, femmes, vieillards, enfants, tandis que la jeunesse en barques sur le golfe ceignait la jetée d'un demi-cercle étroit.

Il faisait une journée ensoleillée, transparente, froide. La neige tombée dans la nuit jonchait mollement les rues, les toits, les montagnes chauves, tandis que l'eau du golfe prenait des

1. Par *Epiphanie*, l'église russe entend la manifestation de Dieu qui eut lieu lors du baptême de Jésus-Christ dans les eaux du Jourdain (*Note du traducteur*).

teintes d'améthyste et que le ciel, d'un bleu de fête, souriait. Les jeunes pêcheurs, sur les barques, n'étaient vêtus, et seulement par convenance, que de leur linge de corps; certains même étaient nus jusqu'à la ceinture. Tous tremblaient, se recroquevillaient, frottaient leurs mains, leurs poitrines engourdies par le froid. Avec une douceur et un ensemble étonnants, les chants du chœur planaient sur le miroir immobile des eaux.

Dans les eaux lustrales du Jourdain..., entonna le prêtre sur un ton aigu et faux. Le blanc métal de sa croix haut levée brilla dans ses mains. On était arrivé au moment le plus grave. Les jeunes pêcheurs, debout chacun à la proue de sa barque, se penchaient en avant dans une attente impatiente.

Pour la seconde fois le prêtre entonna son cantique et le chœur reprit avec un ensemble joyeux : *Dans les eaux lustrales du Jourdain...* Enfin, pour la troisième fois, la croix s'éleva au-dessus de la foule, et tout à coup, lancée par la main du prêtre, elle prit son vol, décrivit un arc brillant dans le ciel, tomba avec bruit dans la mer. A ce même instant, de toutes les barques, avec des éclaboussements et des cris, se précipitèrent à l'eau, tête la première, des dizaines de corps solides, musclés. Trois ou quatre secondes s'écoulèrent. Les barques vides se balançaient. L'eau, mise en émoi, allait et venait d'avant en arrière.... Ensuite, l'une après l'autre, apparurent sur l'eau, se secouant, s'ébrouant, des têtes aux cheveux plaqués sur les yeux. Le jeune Iani Lipiadi émergea le dernier, tenant en main la croix.

A la vue de ce rite insolite mi-sportif et mi-religieux, consacré par une antiquité séculaire, les joyeux Italiens ne purent garder le sérieux voulu. Ils accueillirent le vainqueur par des applaudissements si nourris, que le bonhomme de prêtre hocha la tête d'une air de reproche.

— Ce n'est pas bien... Pas bien du tout !... Se croient-ils donc au théâtre ?...

La neige brillait éblouissante ; l'eau céruléenne s'étalait pleine de caresses ; le soleil inondait d'or le golfe, les montagnes, les gens. Forte, épaisse, puissante, s'exhalait l'odeur de la mer...

Ah ! qu'il faisait bon vivre !....

VIII. — Le « Vin enragé »

A Balaklava, la fin de septembre est tout simplement enchanteresse. L'eau du golfe est devenue plus froide ; les journées se maintiennent claires, calmes, avec une fraîcheur merveilleuse et une forte odeur marine le matin, avec un ciel bleu sans nuages qui va se perdre Dieu sait à quelle hauteur, avec de l'or et de la pourpre sur les arbres, avec d'obscures nuits silencieuses. Les baigneurs, bruyants, malades, égoïstes, oisifs, futiles, se sont dispersés chacun de son côté vers le Nord. La saison du raisin a pris fin.

C'est à ce moment là que vient à point le « vin enragé ».

Chacun des braves capitaines lestrygons possède au moins quelque minuscule lopin de vigne, là-bas dans la montagne, aux environs du cimetière italien, où d'humbles monuments blancs couronnent les tombes de quelques centaines de héros inconnus.

Les vignes sont à l'abandon, retournées à l'état sauvage, démesurées de croissance ; les grains sont dégénérés, abâtardis. Cinq à six propriétaires, il est vrai, cultivent et maintiennent les espèces chères, dans le genre du *chasselas* ou du *Napoléon*, les vendent comme raisin de cure aux baigneurs. D'ailleurs, en Crimée, dans les saisons d'été et d'automne, tout est « produit de cure » : raisin, poulets, babouches, cannes de cornouiller et coquillages vendus par d'astucieux Tartars à la face ridée, par de graves Persans bronzés, malpropres. Les autres propriétaires vont à leur vigne, ou, comme on dit ici, « à leur jardin », deux fois l'an seulement : au début de l'automne pour la cueillette du raisin, à la fin pour la taille, pratiquée de la façon la plus barbare.

Aujourd'hui les temps sont changés, les mœurs en décadence, les gens appauvris ; le poisson s'en est allé quelque part vers Trébizonde, et la nature s'est faite plus indigente. A présent les descendants des aventureux Lestrygons, des légendaires pêcheurs pirates, promènent en barque sur le golfe,

pour une menue pièce de cinq kopeks, les enfants et les bonnes et vivent de la location de leur maisonnette aux étrangers. Autrefois les grappes pesaient une quinzaine de kilos chacune, les grains atteignaient la grosseur d'un poing d'enfant, tandis que maintenant, rabougris comme du cassis, ils n'ont plus en eux la force d'antan.

Ainsi raisonnent entre eux les anciens assis dans le calme crépuscule automnal contre leurs murs blanchis, sur les bancs de pierre, implantés dans le sol au cours des siècles. Cependant la vieille coutume s'est conservée jusqu'à nos jours. Et tous, soit individuellement, soit en association, pressent, écrasent le raisin avec les mêmes procédés primitifs auxquels recourait probablement notre arrière-ancêtre Noé ou l'astucieux Ulysse qui enivra si bien ce rude gaillard de Polyphème. Ils le pressent tout simplement avec leurs pieds, et lorsque le presseur sort de la cuve, ses jambes nues semblent jusqu'au-dessus du genou enduites, éclaboussées de sang frais. Cela se pratique à ciel ouvert, dans la montagne, au milieu de l'antique vignoble, complanté d'amandiers et de noyers trois fois centenaires.

Souvent, quand je contemple ce spectacle, un rêve insolite, troublant s'empare de mon âme. C'est que, dans ces mêmes montagnes, il y a de cela quatre, peut-être même cinq mille ans, sous ce même ciel bleu si haut, sous ce même aimable soleil rouge, était célébrée par un peuple unanime la splendide fête de Bacchus, et à l'endroit où à présent le tenorino nasillard de quelque baigneur poitrinaire gémit si tristement :

Et sur ma tombe apporte-moi
Trois fois par jour des chrysanthè...èmes..

à cet endroit retentissait les cris follement joyeux, divinement ivres :

Evohé ! Evan ! Evohé !

Car à sept milles seulement de Balaklava surgissent, menaçants, sur la mer, les débris pointus, couleur rouge marron, du

cap Fiolent, sur lequel jadis s'élevait le temple de la cruelle déesse dont le culte exigeait des victimes humaines ! Ah ! quel étrange, puissant et doux empire ont sur notre imagination ces lieux dévastés, mutilés, où jadis des êtres gais, allègres, libres, sages, de vrais animaux, ont mené une existence si joyeuse, si légère.

*
* *

Mais on ne donne plus au vin nouveau le temps non seulement de s'étendre, mais même simplement de s'asseoir.

Et puis d'ailleurs on en récolte si peu qu'il ne mérite pas de soins véritables. Il n'est pas depuis un mois dans le fût qu'on le met déjà en bouteilles pour le porter à la ville. Il fermente encore, il n'a pas eu le temps de «se reconnaître», pour employer l'expression caractéristique des vignerons, il est trouble, un peu sale, avec une faible teinte rosée ou pommée, mais se boit pourtant avec facilité, avec agrément. Il fleure le raisin fraîchement pressé et laisse aux dents un agacement acerbe, acidulé.

En revanche ses effets sont remarquables. Bu en grande quantité, le vin nouveau ne veut pas « se reconnaître », même dans l'estomac, et poursuit là le mystérieux travail de fermentation commencé déjà dans le fût. Il oblige les gens à danser, à sauter, à bavarder sans retenue, à se rouler par terre, à essayer leur force, à soulever des poids invraisemblables, à s'embrasser, à pleurer, à rire, à raconter des blagues monstrueuses. Il a encore ce vin, une propriété étonnante, qu'il partage avec l'eau-de-vie chinoise, appelée *handjin*. Si au lendemain d'une beuverie on avale dans la matinée un verre de simple eau froide, le vin nouveau se remet à fermenter, à tapager, à pétiller dans l'estomac, dans le sang, et ses effets extravagants se renouvellent avec leur première force. C'est pour cela qu'on a donné à ce vin nouveau le nom de « vin enragé ».

Les Balaklaviens, gens malins et de plus instruits par une expérience millénaire, remplacent le matin l'eau froide par ce même « vin enragé ». Et toute la population masculine séden-

taire de Balaklava se balade deux semaines à la file, ivre, chancelante, mais placide et la chanson aux lèvres. Qui blâmera la conduite de ces braves pêcheurs? Derrière eux ils ont l'ennuyeux été, avec les baigneurs criards, querelleurs, exigeants; devant eux, le rude hiver, les vents furieux du Nord-Est, la pêche des *bélougas* à quinze, vingt milles de la côte, tantôt dans un brouillard impénétrable, tantôt dans la tempête lorsque la mer est suspendue à chaque minute sur leur tête et que nul ne sait où les entraînent le vent, le courant, la houle.

Dans cette Balaklava conservatrice, on ne fait guère de visites; on se rencontre dans les cafés, les auberges et en plein air, hors de la ville, là où, plate et bigarrée, commence la luxuriante vallée de Baïdar. Chacun est heureux de vanter son vin nouveau, et s'il vient à manquer, on a tôt fait de dépêcher à la maison quelque gamin pour chercher une nouvelle provision. La femme se fâchera bien un peu, mais elle enverra tout de même deux ou trois quarterons de vin demi-transparent, d'un jaune ou d'un rose trouble.

Quand les réserves sont épuisées, ils s'en vont, où leurs pieds les entraînent, à la ferme voisine, au village, à la boutique du limonadier, au kilomètre 9 ou 10 sur la route de Balaklava. Ils s'asseoient en cercle au milieu des piquantes balles de maïs, et le patron apporte du vin dans un grand seau émaillé, évasé du haut, avec une anse de fer le long de laquelle se meut un manchon de bois. Le seau est plein jusqu'aux bords.

Ils boivent à la tasse, échangent infailliblement tous ensemble des souhaits courtois. L'un d'eux lève sa tasse et dit : « *Slani-ïasso* » et les autres répondent : « *Si-ïïaï* ».

Ils entonnent ensuite les chants habituels des pêcheurs russes méridionaux. De chansons grecques, personne n'en connaît : peut-être sont-elles depuis longtemps oubliées, peut-être la paisible baie de Balaklava n'a-t-elle jamais prédisposé les gens à la mélodie. Ils chantent à l'unisson de leurs terribles voix de pierre, de bois, de fer, dont chacune s'efforce de couvrir celle du voisin. Les visages s'empourprent, les bouches sont larges ouvertes, les veines se gonflent sur les fronts en sueur.

Sur la mer l'ecume bouillonne
Du changement, frères...
Le flot court après le flot,
Va faire sombrer mon bateau.
Il va sombrer, frères.
Le capitaine est sur la dunette,
Le vieux maître au passavant.
Au passavant, frères...

Ils inventent toujours de nouveaux prétextes pour une nouvelle beuverie. L'un d'eux, ces jours-ci, s'est acheté des bottes, d'affreuses bottes de pêcheur en cuir de cheval, pesant bien huit kilos chacune et montant jusqu'à la hanche. Comment se dispenser d'arroser pareille étrenne ? De nouveau reparaît sur la scène le seau bleu émaillé, de nouveau ils entonnent leurs chansons, pareilles aux mugissements de l'ouragan l'hiver, en pleine mer.

Puis, tout à coup, pris d'attendrissement, le propriétaire des bottes s'exclame avec des larmes dans la voix :

— Camarades ! qu'ai-je besoin de ces bottes ? L'hiver est encore loin.... Ils n'y a rien qui presse.... Mieux vaut les boire...

Et ensuite les voilà qui fixent à un bout de fil une boulette de cire et la font descendre dans le trou rond, qui semble fait à l'outil, où gîte une tarentule. Ils taquinent l'insecte jusqu'à ce qu'il entre en fureur et s'accroche à la cire où ses pattes s'engluent. Alors, d'un geste adroit, rapide, ils tirent l'animal dehors, sur l'herbe. Ils attrapent ainsi deux grosses tarentules et les affrontent au fond de quelque flacon brisé. Il n'est pas de spectacle plus effrayant, et plus excitant que celui du combat qui s'engagent entre ces deux araignées venimeuses, multiples, énormes. Les pattes arrachées volent au loin, un épais liquide blanc suinte en gouttes de leurs flasques troncs ovoïdes percés de coups. Les deux araignées se dressent sur leurs pattes de derrière, s'étreignent mutuellement de leurs pattes de devant, s'efforcent de mordre leur adversaire aux yeux ou à la tête avec les petites cisailles de leurs mandibules. Et ce qui rend ce duel particulièrement angoissant, c'est qu'il doit se terminer par la mise à mort d'un des adversaires, que l'autre

vide en un clin d'œil pour ne laisser sur le sol qu'une lamentable gaine ridée. Cependant les descendants des sanguinaires Lestrygons, couchés en étoile, à plat ventre, les mentons appuyés sur leurs paumes, observent le combat en silence, à moins toutefois qu'ils ne misent des enjeux. A combien d'années, mon Dieu, remonte cette horrible distraction, le plus cruel de tous les spectacles humains ?

Et puis, le soir, nous voici de nouveau au café. Sur le golfe voguent les canots portant des musiques tatares : tambourins et clarinette. Nasillarde, monotone, infiniment triste, sanglote le motif asiatique, si peu compliqué et pourtant impossible à décrire. Comme un enragé le tambourin résonne et palpite. L'obscurité ne permet pas de voir les canots. Ce sont les anciens qui festoyent, fidèles aux usages antiques. Par contre, ici, au café, les lampes « Eclair » répandent la lumière tandis que deux musiciens, un Italien sur l'accordéon, une Italienne sur la mandoline, jouent et chantent de leurs douces voix un peu enrouées :

O ! Nino, Nino, Marianino !..

Je reste là amolli par la fumée du tabac, les cris, les chants, le vin nouveau dont on me régale de toutes parts. Ma tête brûlante paraît prête à se gonfler, à bourdonner, mais un tendre émoi berce mon cœur, de douces larmes perlent à mes yeux, et je me prends à répéter mentalement les mots que, sous forme de tatouage, j'ai si souvent remarqués sur la poitrine et sur les bras des pêcheurs :

Dieu protège les marins.

Alexandre KOUPRINE.

(*Traduit par* Henri MONGAULT),

L'OCCUPATION DU BASSIN DE LA RUHR

L'action entreprise par les gouvernements français et belge avec la collaboration du gouvernement italien dans la bassin minier et industriel de la Ruhr marque une phase nouvelle et probablement décisive de la question des réparations en particulier et d'une façon générale de l'évolution de l'Europe vers le nouvel état de choses résultant de la guerre mondiale.

Les milieux gouvernementaux allemands et la presse allemande n'ont pas manqué de prétendre que cette action était contraire à l'esprit comme à la lettre du traité de Versailles. Il est piquant de constater ce respect soudain et inattendu des Allemands pour un traité dont la destruction en détail, puis la révision complète ont été leur objectif principal depuis bientôt quatre ans. S'ils avaient toujours professé les mêmes sentiments, les gouvernements de Paris et de Bruxelles n'auraient jamais été amenés à envisager l'action actuellement en cours. Il est facile de démontrer que l'opération franco-belge n'outrepasse pas les droits que les gouvernements alliés tiennent des stipulations du traité de paix, et que par suite le fondement même de la propagande allemande manque de solidité. C'est ce que montre également un examen sommaire de la situation avant l'entrée des troupes franco-belges dans le bassin de la Ruhr, des modalités de l'action entreprise et du plan de résistance actuellement suivi par l'Allemagne. Nous avons commencé cet examen sur place l'été dernier, à l'époque où fut déjà envisagée d'une façon sérieuse l'opération aujourd'hui réalisée, et nous l'avons poursuivi au cours de la première quinzaine de l'occupation du bassin minier et industriel.

*
* *

Le voyageur qui parcourait au mois d'août 1922 les pays de la rive gauche du Rhin, ainsi que la région de Dusseldorf, de Duisburg-Ruhrort et d'Essen, était frappé autant par le caractère général de l'occupation alliée que par les différences d'impressions que produisait cette occupation suivant les régions considérées.

Nous vivions, en France, sur les souvenirs de 1814, de 1815 et de 1871. A ces sombres époques, nous avions vu notre territoire amputé de terres bien françaises, pour des raisons stratégiques (Landau, Sarrelouis) ou prétendûment historiques (Lorraine et Alsace). Mais nous l'avions vu aussi occupé en partie par les armées victorieuses jusqu'au paiement de très importantes contributions de guerre. Cette occupation avait eu le caractère d'une prise de gages destinée à entretenir la bonne volonté du débiteur. Il était entendu que les parties de notre territoire contrôlées par l'ennemi seraient occupées jusqu'à l'acquittement intégral de notre dette, et même qu'elles seraient évacuées par tranches, si nous satisfaisions successivement aux échéances. Le duc de Richelieu, puis M. Thiers, qui surent trouver les moyens financiers propres à nous permettre d'éteindre rapidement notre dette, méritèrent le titre de libérateurs du territoire.

L'occupation de la rive gauche du Rhin et des têtes de pont de Mayence, Coblence et Cologne eut pour principal objet, dans la pensée des négociateurs de 1919, d'assurer la sécurité des frontières françaises et belges. On pensait bien aussi à en faire un moyen de pression sur le gouvernement allemand : il était stipulé que l'évacuation progressive des territoires occupés, prévue en principe à des dates déterminées, n'aurait pas lieu si, dans l'intervalle, l'Allemagne ne satisfaisait pas aux clauses qui lui étaient imposées.

Peu de jours après la conclusion de la paix fut signée une convention, dite « accord rhénan », fixant les conditions dans lesquelles les puissances occupantes exerceraient leur autorité.

Dans cet accord, on prenait soin d'élever une barrière contre ce que certains de nos alliés mêmes appelaient les désirs d'annexion de la France. Et les pouvoirs de la « Haute commission interalliée des territoires rhénans » (H. C. I. T. R) furent strictement limités en principe aux mesures nécessaires à la sécurité des troupes d'occupation. C'était l'ancienne conception de l'occupation qui se traduisait ainsi : le fait de tenir garnison dans un certain nombre de villes du Rhin devait nous garantir la bonne volonté des Allemands quant au paiement de leur dette.

Les Allemands, bien décidés à ne rien payer ou à payer le moins possible agirent officiellement en arguant de leur capacité réduite et officieusement d'abord, par une propagande savamment organisée dans tous les pays du monde en vue de démontrer que les charges mêmes de l'occupation étaient un obstacle presque insurmontable au paiement des dommages de guerre. Les effets de cette propagande se firent rapidement sentir, et, dès l'été dernier, il était bien évident que l'occupation de la rive gauche du Rhin était devenue un thème à réclamations et à déclamations continuelles sur la misère des populations rhénanes. Que cette misère pût avoir comme terme le moment où l'Allemagne aurait satisfait à ses obligations, c'était un point de vue auquel personne ne se plaçait outre-Rhin : l'occupation était une « question en soi », indépendante de la question de la dette allemande. Il fallait donc la traiter à part, la question de la dette pouvant être traitée elle-même uniquement en fonction de la « capacité de paiement » de l'Allemagne. Utile encore au point de vue de la sécurité nationale, l'occupation de la rive gauche du Rhin était sans effet comme moyen de contrainte.

Cette impression, qui ressortait aussi très nettement de la politique générale allemande, était confirmée sur place par ce qu'on pouvait apercevoir des rapports entre la population et les autorités. Celles-ci ne s'étaient assuré aucune emprise sur celle-là. Leurs rapports étaient pratiquement inexistants, par la raison que tout devait passer par les autorités allemandes. Il y avait eu au début quelques grèves, à l'apaisement des-

quelles l'autorité d'occupation avait efficacement contribué, en accordant son arbitrage. Mais de pareils faits étaient restés exceptionnels et l'occupation n'avait aucun effet sur la vie sociale et économique des régions occupées. Cela était d'autant plus fâcheux que les régions rhénanes sont à ce point de vue parmi les plus évoluées de l'Allemagne : n'intervenir dans ces régions qu'au point de vue administratif, c'est n'y avoir que des moyens d'action restreints.

Tout l'effet de l'occupation tenait donc à la présence de nos troupes. Or, dans la partie méridionale de la région occupée, où les villes sont d'importance moyenne, les effectifs que nous y entretenions avaient une importance numérique incontestable et l'effet de présence, si médiocre fût-il, était obtenu. Dans les secteurs américain et anglais, la population assistait à des diminutions constantes d'effectifs et l'effet de présence allait sans cesse en s'atténuant. Enfin dans la région de Dusseldorf, qui n'avait pas été occupée en vertu du traité de paix et de l'accord rhénan, mais pour appuyer un ultimatum résultant de manquements allemands, dans cette région particulièrement riche et prospère au point de vue industriel, nos troupes étaient comme noyées au milieu d'une population extrêmement dense; l'effet de présence était réduit à son minimum; quelques enfants ou quelques badauds assistaient bien chaque jour à la relève de la garde; mais, faute de moyens d'action économique, là encore notre occupation, après avoir provoqué d'abord comme un léger sursaut de bonne volonté de la part des Allemands, passait pour ainsi dire inaperçue et n'avait aucune efficacité morale.

D'autre part, il était impossible de faire une tournée, si brève fût-elle, dans cette région de la Ruhr, dont Dusseldorf est comme la capitale artistique et aristocratique, sans être frappé de la prospérité de l'industrie allemande et du danger que présentait pour nous à bref délai cette prospérité grandissante en face de nos propres difficultés économiques. On avait inévitablement l'impression que les bénéfices sur lesquels les Allemands auraient pu prélever de quoi faire face à leur dette de réparations étaient mis en réserve en vue d'une re-

vanche que l'affaiblissement de la France rendrait, dans leur pensée, possible et facile dans un avenir rapproché...

En présence de l'indéniable mauvaise volonté allemande, et l'occupation rhénane étant insuffisante en tant que gage d'exécution, il était nécessaire de constituer autrement ce gage. L'accord rhénan de 1919 empêchait de changer le caractère de notre action dans les régions occupées en vertu du traité de paix; il en était de même dans la tête de pont de Dusseldorf qui, sans être en principe soumise à la H. C. I. T. R., était cependant administrée suivant des principes équivalents. On devait donc songer à mettre la main sur un gage nouveau, et assez important pour que la nouvelle occupation prît le caractère que celle de 1918 n'avait plus, et fût un moyen de contrainte efficace.

En 1815, en 1871 même, les départements français étaient comparables entre eux; il n'y avait pas de différences très considérables entre les différentes régions; elles étaient plus ou moins riches, mais, par suite de l'absence de grande industrie, par suite du système de communications moins développé, qui ne permettait qu'une circulation lente des produits, il n'y avait pas alors de contrastes aussi nettement tranchés que dans l'Allemagne contemporaine. Du développement économique de cette dernière résultait une double conséquence : tant que notre occupation ne s'étendait pas aux régions productrices de matières premières ou de grosse métallurgie (base de la vie industrielle moderne) elle pouvait être aisément supportée par l'Allemagne,qui refaisait ses forces économiques en les camouflant derrière la dépréciation voulue de sa monnaie; d'autre part, il suffisait que nous étendions notre occupation à une région indispensable à la vie économique allemande pour qu'elle reprît le caractère de garantie d'exécution.

Faute d'avoir clairement distingué les deux caractères de l'occupation (garantie de sécurité et garantie d'exécution), les négociateurs français de 1919 n'avaient pas su prendre les mesures nécessaires pour donner à l'occupation rhénane son plein effet. On répétait avec satisfaction que le fait de tenir garnison dans les villes du Rhin nous donnait toute sécurité;

on oubliait qu'il aurait dû nous assurer en même temps la volonté de l'Allemagne d'exécuter les stipulations du traité de paix et que, ce résultat étant manqué, l'occupation n'était pas vraiment efficace. Quand on s'en aperçut, il était trop tard pour changer le caractère de notre occupation : il ne restait qu'à lui donner une plus grande extension. Cela était facile et devait être d'autant plus efficace que, justement, les conditions géographiques mettaient à portée de notre main un gage d'une valeur inestimable, le bassin de la Ruhr, devenu, surtout depuis le rattachement d'une partie de la Haute-Silésie à la Pologne, le bulbe, le nœud vital de l'économie allemande.

* * *

On comprend que l'idée d'occuper le bassin de la Ruhr se soit imposée de bonne heure à l'esprit des dirigeants de la politique française. Mais une semblable entreprise devait avoir de telles répercussions sur la vie économique de l'Europe, ces répercussions pouvaient être si graves, qu'on ne devait y venir qu'après avoir épuisé tous les autres moyens d'obtenir quelque chose de notre débiteur récalcitrant. De là les conférences successives, dont aucune ne nous rapprochait de la solution, puisque nous n'avions en main aucun moyen de pression efficace sur notre débiteur. Mais, pour acquérir ce moyen sans rompre complètement avec nos alliés, nous devions rester dans la lettre du traité et aborder par un petit côté la question de l'extension de la zone occupée. Cette nécessité a été certainement une des causes, sinon la cause même des difficultés que nous avons rencontrées.

Quels moyens d'action le traité de paix donne-t-il aux pays créanciers de l'Allemagne?

Le texte fondamental et décisif à ce sujet est l'annexe II à la partie VIII du traité de Versailles, et particulièrement ses paragraphes 17 et 18. Cette annexe constitue la charte de la Commission des Réparations dont elle prévoit la création et règle le fonctionnement, les attributions et les pouvoirs. Les

paragraphes 17 et 18 sont relatifs au cas où la Commission constaterait un manquement de la part de l'Allemagne dans l'exécution des charges à elle imposées. Le paragraphe 17 dit que, dans ce cas, la Commission signale ce manquement « à chacune des puissances intéressées », et indique les mesures qui lui paraissent opportunes en raison de ce manquement. La décision sur les mesures à prendre n'appartient pas à la Commission, mais aux gouvernements.

Le paragraphe 18 merite d'être reproduit intégralement :

> Les mesures que les puissances alliées et associées auront le doit de prendre en cas de manquement volontaire par l'Allemagne, et que l'Allemagne s'engage à ne pas considérer comme des mesures d'hostilité, peuvent comprendre des actes de prohibition et de représailles économiques et financières, et, en général, telles autres mesures que les gouvernements respectifs pourront estimer nécessitées par les circonstances.

Le droit, officiellement reconnu par l'Allemagne aux Alliés, de prendre à son égard telles mesures qu'ils estimeront nécessaires, peut donc s'exercer dès le moment où la Commission des Réparations a signalé aux gouvernements un manquement volontaire de la part de l'Allemagne. D'autre part ce droit est reconnu, une fois le manquement volontaire constaté, à chacun des gouvernements, et il n'est pas besoin pour l'exercer de l'accord de toutes les puissances alliées et associées; on ne peut prétendre le contraire qu'en refusant toute espèce de sens et de valeur à l'expression « les gouvernements respectifs »,

D'autant mieux que, selon le paragraphe 17, le manquement devra être signalé à chacune des puissances intéressées. Il s'agit évidemment des puissances intéressées par ce manquement, c'est-à-dire non pas de l'ensemble des puissances alliées et associées, mais parmi ces puissances de celles à l'égard desquelles les Allemands se rendent coupables de non-exécution des clauses du traité. Certaines clauses, comme les livraisons de charbon, n'intéressent pas toutes les puissances alliées et associées. C'est seulement à celles qu'intéressent ces clauses, et par suite les manquements à ces clauses, que la Commission

des Réparations peut se contenter de signaler ces manquements. Et si le manquement est volontaire, chacune de ces puissances jouit des droits établis par le paragraphe 18.

La procédure d'où devaient naître l'extension de notre occupation et sa reprise d'efficacité était donc toute tracée. Il suffisait qu'un manquement, reconnu volontaire, de l'Allemagne fût constaté par la Commission des Réparations : le paragraphe 18 de l'annexe II nous donnait alors les moyens nécessaires.

*
* *

Un tel manquement fut reconnu et signalé par la Commission des Réparations le 26 décembre dernier. Les quantités de charbon et de bois fournies par l'Allemagne pendant les onze premiers mois de 1922 étaient très inférieures aux quantités fixées par le traité; elles étaient sensiblement moins fortes mêmes que les quantités déjà moins importantes auxquelles nous avions accepté, à la Conférence de Spa, que fussent ramenées les obligations allemandes.

Sur ce point, dans la discussion, le gouvernement allemand tenta de faire état de ce que les quantités livrées représentaient 80 % des quantités dues en vertu de l'accord de Spa; s'il y avait manquement, ce manquement était peu important, et l'Allemagne était si près d'avoir rempli ses obligations strictes qu'on ne pouvait parler de manquement volontaire. En réalité, une différence de 10 % n'est pas une différence minime : les Allemands sont trop bons commerçants pour l'ignorer. De plus, cela a toujours été un système chez eux, toutes les fois, trop rares, où l'on a pu les contraindre à des prestations quelconques, de rester en dessous de ce qui était stipulé; de cette façon, si le bénéficiaire ne protestait pas, ils évitaient d'acquitter une partie de la dette; et surtout l'attitude du bénéficiaire indiquait nettement jusqu'où l'Allemagne pouvait aller dans la non-exécution : c'est un des traits du caractère allemand de ne se risquer qu'avec prudence et de ne courir un danger que si les avantages compensent le risque. La

Commission des Réparations n'a donc pas eu tort de déclarer volontaire l'inexécution des obligations allemandes relatives aux livraisons de charbon; si elle ne l'avait pas fait, les Allemands encouragés auraient encore accru l'écart entre leurs livraisons et leurs obligations, et cet écart serait passé du cinquième au quart, puis au tiers, et ainsi de suite.

La constatation du manquement volontaire de l'Allemagne coïncidait avec l'époque où allaient être reprises les conversations entre les gouvernements belge, britannique, français et italien,au sujet du moratorium général que l'Allemagne avait demandé. Cette circonstance était tenue par les Allemands pour favorable : puisque les gouvernements alliés s'apprêtaient à statuer sur l'ensemble de leurs obligations, la question des charbons de réparations devenait une question secondaire, et le manquement constaté n'aurait pas de suite, puisque les Alliés allaient ajourner les autres paiements.

La conférence de Paris, tenue dans les premiers jours de janvier, ne vit pas se faire entre les Alliés l'accord général d'où aurait pu sortir un moratorium. Les points de vue français et anglais se trouvèrent décidément inconciliables, le gouvernement de Paris estimant qu'on ne pouvait faire fond sur aucune promesse allemande qu'en s'assurant des gages d'exécution, le gouvernement de Londres jugeant qu'il fallait éviter toute mesure qui pourrait empêcher l'Allemagne de rétablir son crédit. Il fut impossible d'arriver à une entente, et MM. Bonar Law et Poincaré, après des déclarations remplies de regrets réciproques et d'amitié, se séparèrent.

Il n'était donc plus question, momentanément, du moratorium, et le problème posé par le manquement de l'Allemagne quant au charbon et au bois de réparations revenait au premier plan; celui des autres dettes allemandes ne devait se poser qu'à la date du 15 janvier, et l'échéance fut peu après reportée au 31 par la Commission des Réparations.

Pour régler la question du charbon, le gouvernement français résolut d'établir un contrôle sur la répartition faite en Allemagne, de façon à s'assurer en tout état de cause les livraisons prévues par le traité et les accords subséquents. Or il exis-

tait un organe allemand, relevant d'ailleurs de l'industrie privée et non du gouvernement, qui assurait cette répartition : c'était le *Rheinisch-Westfälisches Kohlensyndikal*. Ce syndicat, fondé le 20 février 1893 sur l'initiative notamment d'August Thyssen, d'Emil Kirdorf, de Hugo Stinnes, était à l'origine une société par actions réunissant les propriétaires des houillères du bassin de la Ruhr ; les actions étaient réparties entre les exploitants au prorata de la production de leurs mines ; la production était vendue par eux tout entière au syndicat, déduction faite des quantités nécessaires à la satisfaction de leurs propres besoins.

L'organisation primitive était donc un groupement fondé, au moins en très grande partie, sur le principe de ce que nous appelons en France un *trust* : union de tous les producteurs d'une même matière, destinée à sauvegarder leurs intérêts (« concentration horizontale »). Sans doute, par la suite, les quantités de charbon disponibles, destinées à sortir du bassin, avaient été en diminuant ; les membres du *Kohlensyndikat* consommaient eux-mêmes une partie toujours plus grande de leur production ; la création et le développement des *Konzerne* avaient augmenté leurs besoins, puisque ces groupements, fondés sur le principe de ce que les Allemands appellent la « concentration verticale », comprennent des sociétés industrielles autonomes en principe, mais soumises à une direction générale unique, et étendent leur activité sur toute la production, depuis la matière première jusqu'aux produits finis.

Néanmoins le *Rheinisch-Westfälisches Kohlensyndikat* continuait à jouer un rôle des plus importants dans la vie économique de l'Allemagne. Bien qu'il fût presque chaque année question de le dissoudre, c'était encore une puissance avec laquelle le gouvernement devait compter ; dans le courant de l'année dernière, le *Kohlensyndikat* a tenu tête au *Reichskohlenrat*, organe gouvernemental, et l'a contraint à des négociations pénibles pendant des semaines.

Aussi le gouvernement français, décidé à assurer d'abord les livraisons de charbon de réparation, avait-il parfaitement vu clair en décidant de « surveiller l'action du *Kohlensyndikat* »,

comme il le dit dans sa note au gouvernement allemand du 10 janvier dernier. Pour cela il décida d'envoyer « une mission de contrôle composée d'ingénieurs » à Essen, siège du *Kohlensyndikat*. La note du 10 janvier ajoutait :

Le gouvernement français tient à déclarer qu'il n'a pas la pensée de procéder, en ce moment, à une opération d'ordre militaire, ni à une occupation de caractère politique. Il envoie simplement dans la Ruhr une mission d'ingénieurs et de fonctionnaires dont l'objet est nettement défini. Elle doit assurer le respect par l'Allemagne des obligations contenues dan le traité de Versailles.

Il ne fait entrer dans la Ruhr que les troupes nécessaires pour sauvegarder la mission et garantir l'exécution de son mandat.

Aucun trouble, aucun changement ne seront donc apportés à la vie normale de la population, qui pourra continuer à travailler dans l'ordre et le calme.

Le gouvernement allemand a le plus grand intérêt à faciliter le travail de la mission et l'installation des troupes destinées à la protéger.

Le gouvernement français compte sur la bonne volonté du gouvernement allemand et sur celle de toutes les autorités, quelles qu'elles soient.

En conséquence, le 11 janvier, à 7 heures du matin, des forces franco-belges, comprenant une division de cavalerie et deux divisions d'infanterie françaises et la valeur d'un régiment belge, franchissaient la ligne des avant-postes de la tête de pont de Dusseldorf. En fin de journée nos troupes, sous le commandement du général Henrys, occupaient une nouvelle ligne d'avant-postes jalonnée par Steele, Kray, l'est de Katernberg, l'est de Horst, les gares de Gladbeck et de Bottrop; les Belges, aux ordres du général Borremans, occupaient Dinslaken, Holten et Sterkrade. Selon les instructions du général Degoutte, les troupes restaient en dehors des grands centres, notamment d'Essen, des détachements pénétrant dans la ville pour s'assurer de la gare, des P. T. T. et autres organes importants. C'était l' « occcupation invisible » qui étonna et inquiéta les Allemands au plus haut degré.

Le lendemain 12 janvier, la mission d'ingénieurs dirigée par M. Coste, à laquelle s'étaient joints des ingénieurs belges et un ingénieur italien, s'installait à Essen, dans un hôtel, le *Kaiserhof*, loué pour elle presque en totalité.

*
* *

L'attitude adoptée par le gouvernement français était dictée par le souci de respecter les conditions du traité de paix, et par suite de ne pas susciter contre nous, dans l'opinion des pays alliés et des pays neutres, une explosion d'indignation plus ou moins sincère, mais en tout cas gênante. Elle présentait cependant un grave inconvénient. Fondée tout entière sur l'interprétation littérale du traité de Versailles, elle supposait, comme il était dit dans la note du 10 janvier, la bonne volonté des Allemands: elle risquait de donner à ceux-ci l'impression que notre action, entièrement basée sur les stipulations du traité, n'avait pas été soigneusement étudiée en fonction de circonstances différentes. Les bases juridiques de la procédure que nous entendions suivre semblent avoir été discernées à l'avance en Allemagne, et avoir éveillé l'idée que, en nous mettant en présence d'une situation toute nouvelle, on aurait des chances de triompher de notre volonté. Aussi les Allemands furent-ils amenés à préparer la résistance, pour la première fois depuis l'armistice.

Environ huit jours avant l'occupation, ou mieux l'encerclement d'Essen par nos troupes, le *Kohlensyndikat* tint une réunion dans laquelle furent arrêtées de façon définitive des mesures nécessaires, vraisemblablement déjà à l'étude depuis des mois. Il est permis de signaler à ce propos combien il est mauvais, surtout quand il s'agit des Allemands, d'annoncer longtemps à l'avance une mesure aussi grave que l'entrée dans le bassin de la Ruhr. Quoi qu'il en soit, le premier résultat de cette réunion du *Kohlensyndikat* fut la décision prise par lui de se retirer à Hambourg. Le refus de concours était catégorique.

Le *Kohlensyndikat*, organe privé, ne fut pas seul à nous l'opposer. On a déjà dénoncé à mainte reprise la connivence entre les grands industriels et le gouvernement allemand. Cette connivence, soigneusement dissimulée sous le cabinet de M. Wirth, surnommé le chancelier de l'exécution, devint

manifeste et fut avouée sous son successeur, le chancelier Cuno, lui-même à la tête d'une des plus grandes entreprises d'expansion germanique. Le gouvernement de Berlin, docile aux suggestions du *Kohlensyndikat*, prit des mesures pour entraver notre action dans le bassin de la Ruhr.

Il se prétendit couvert par la violation du traité de paix que constituait, disait-il, notre action elle-même. Il suspendit tout envoi de bois et de charbons vers la France et la Belgique au titres des réparations, et annonça sa décision de ne plus payer aux exploitants des mines le charbon à livrer aux Alliés. De cette façon, il nous empêchait de recevoir des quantités de charbon auxquelles nous avions droit, et il espérait faire obstacle à toute entente entre nous et les exploitants de mines.

Son action coïncidait d'ailleurs avec celle des exploitants eux-mêmes. La mission de M. Coste avait essayé de prendre le contact avec ceux-ci. Une première réunion avait eu lieu à Dusseldorf le jeudi 11 janvier, avec les industriels de la région même de Dusseldorf, presque tous métallurgistes. La réunion avait été parfaitement courtoise, et l'on avait même pu obtenir les chiffres officiels de la production d'acier, jusque-là soigneusement tenus secrets. Le vendredi 12, une réunion similaire fut tenue à Essen : les entreprises uniquement charbonnières n'avaient pas répondu à la convocation; quant aux grands *Konzerne*, certains d'entre eux n'avaient envoyé, comme par hasard, que des représentants dont les occupations habituelles n'avaient rien à voir avec l'exploitation des mines. La conversation n'eut pas de résultat. Une nouvelle réunion, à laquelle on prit soin de convoquer les directeurs responsables des entreprises, eut lieu le samedi 13. Par la bouche de leur porte-parole, Fritz Thyssen, les Allemands firent savoir qu'ils étaient prêts à continuer l'exploitation des mines si on les payait. Du côté français on envisageait la possibilité de payer la partie du prix du charbon afférente au paiement des salaires. Cette solution fut écartée à la suite d'une nouvelle réunion tenue le 15 janvier, dans laquelle Fritz Thyssen fit savoir que le gouvernement de Berlin interdisait toute livraison de charbon aux autorités françaises à quelques conditions que ce fût. Se

déclarant soumis exclusivement aux lois allemandes, Fritz Thyssen annonça en conséquence qu'il ne pouvait tenir aucun compte des ordres français. Son attitude resta la même dans une nouvelle réunion dans laquelle fut signifié aux industriels l'ordre d'avoir à reprendre les livraisons (16 janvier).

On voit que, dans cette affaire, tout se déroula suivant un scénario réglé à l'avance entre le gouvernement de Berlin et les industriels. En même temps qu'il interdisait à ceux-ci d'obtempérer aux ordres des autorités françaises, le cabinet Cuno lançait un ordre interdisant aux employés des chemins de fer de participer à l'expédition éventuelle de trains de charbon réquisitionné à destination de la France, et, d'une façon générale, à tous les fonctionnaires de collaborer avec nous. En même temps il déclarait qu'il se considérait comme dégagé envers la France et la Belgique de toutes les obligations résultant du traité de Versailles, tant que ces puissances n'auraient pas évacué la région nouvellement occupée. Il mettait en congé son ambassadeur à Paris, en laissant toutefois dans cette ville un chargé d'affaires.

L'action franco-belge résultant manifestement des droits reconnus aux puissances alliées et associées par le traité de Versailles, cette attitude du gouvernement allemand posait d'un seul coup toute la question de la paix : le gouvernement allemand entrait en révolte ouverte contre le traité. L'entreprise, commencée seulement pour obtenir satisfaction sur la question du charbon et du bois, ouvrait la question entière : le gouvernement allemand se refusait dorénavant à se considérer comme lié par le traité de Versailles; il fallait trouver un moyen de forcer sa volonté.

Ce moyen ne pouvait être que l'extension de notre occupation. Elle fut réalisée en deux bonds : le 15 janvier, nos troupes occupaient la ligne Hattingen-Langendreer-Castrop-Heinrichenburg-Recklinghausen, à l'Ouest de laquelle se trouvent, avec la majeure partie des usines à coke, toutes les mines fiscales. Le lendemain 16, un nouveau bond, au cours duquel Dortmund était occupé, nous amenait sur la ligne Lunen-Derne-Scharnhorst-Brackel-Hœrde-Lottringhausen.

La partie exploitée et active du bassin minier et industriel était entourée par nos troupes qui se trouvaient en situation de contrôler toutes les entrées et toutes les sorties. Néanmoins, les premiers jours, aucun changement ne fut apporté de notre chef à la vie normale de la région.

Il n'en fut pas de même de la part du gouvernement allemand, qui s'acharna à la lutte par tous les moyens. Ce n'est pas ici le lieu d'étudier toutes les démarches qu'il fit ou fit faire pour obtenir des gouvernements anglo-saxons une solennelle protestation contre notre entreprise de la Ruhr. Ses sollicitations restèrent sans aucun effet; et d'ailleurs nous savions que le gouvernement anglais en particulier reconnaissait le bien-fondé des revendications qui étaient à l'origine de nos actes; les divergences de vues portaient seulement sur le plus ou moins d'efficacité qu'on pouvait attendre de ceux-ci.

Cette attitude était loin de faire l'affaire du gouvernement de Berlin. Aussi tint-il secrètes ses démarches, et laissa-t-il les journaux continuer à faire état, dans leur propagande, d'une intervention anglaise ou américaine. En même temps il déchaînait les passions nationalistes. Celles-ci se donnaient libre cours en Allemagne non occupée. Dans le bassin de la Ruhr, l'effervescence ne fut pas considérable : deux incidents entraînant mort d'homme eurent lieu, l'un à Bochum, l'autre à Langendreer, puis des manifestations se produisirent à Essen et surtout à Dusseldorf. Mais l'attitude ferme du haut-commandement, l'énergie tranquille de nos troupiers (nos meilleurs ambassadeurs) eurent bientôt ramené le calme. Sans doute les civils français reconnus pour tels sont assez mal vus dans la région nouvellement occupée; mais l'hostilité certaine des éléments nationalistes ne se traduit guère que par des coups de sifflet ou par des coups de canne sur les pneus des voitures.

Le gouvernement de Berlin se préoccupait aussi d'empêcher matériellement notre occupation d'être immédiatement fructueuse. Il envoyait des ordres aux mines fiscales pour en rendre impossible l'exploitation par nous, et il réussit assez bien : la première grève signalée fut celle des ouvriers d'une usine à coke dépendant d'une mine fiscale de la région de Recklinghausen, grève déclenchée sous le prétexte que les

ouvriers ne pouvaient tolérer la présence de soldats français dans l'intérieur de l'usine. De tels incidents étaient faciles à régler, même en l'absence d'une préparation soignée de l'entreprise de la Ruhr parmi les milieux ouvriers westphaliens : l'armée française n'a rien de commun avec le *Reichsheer*. Aussi le gouvernement allemand eut-il recours à un procédé plus efficace, la désorganisation des transports par des grèves sporadiques et des sabotages criminels.

Il devenait urgent de couper court à la lutte de détail ainsi entreprise. Après avoir pris le temps de mettre en place un système sûr, le gouvernement français se décida à donner à la nouvelle occupation son efficacité maxima ; il ne se contenta pas de contrôler la sortie vers l'Allemagne des produits du bassin minier et industriel indispensables à la vie de l'Allemagne tout entière (charbon, coke et sous-produits de distillation, machines-outils, et demi-produits sidérurgiques) ; il résolut de faire pression sur la mauvaise volonté allemande d'une façon progressive, en arrêtant d'abord le charbon, puis les autres matières. L'application de ce système a commencé dans les premières heures de la journée du 1er février.

* * *

A cette mesure énergique (certains auraient souhaité qu'elle fût plus énergique encore et que toute expédition de la Ruhr vers l'Allemagne non occupée fût prohibée), l'Allemagne semble devoir répondre en rejetant sur nous toute la responsabilité des conséquences qui peuvent en résulter. Sur des ordres qui paraissent venus de Berlin, les cheminots ont repris le travail ; de cette façon le cabinet Cuno pense échapper au reproche d'avoir empêché les arrivages de vivres dans la région minière. D'autre part, il compte que l'arrêt des produits de la Ruhr à la sortie vers l'Allemagne non occupée amènera à bref délai l'arrêt du travail dans les mines, le chômage et la misère. De là naîtraient, espère-t-il, des incidents graves qui donneraient à notre occupation un caractère odieux et provo-

queraient enfin l'intervention si espérée des Anglo-Saxons.

Toute prédiction serait en ce moment [1] hasardeuse. Il y a cependant certaines données du problème qui ne sont guère sujettes à varier.

Il n'est pas impossible d'admettre que la menace économique résultant pour l'Allemagne des mesures entrées en application le 1er février ait son effet à brève échéance, et amène le gouvernement de Berlin à demander à entrer en négociations ; cela, surtout s'il croit pouvoir trouver des auxiliaires dans la discussion.

C'est l'hypothèse la plus favorable. Mais il est possible aussi que les industriels allemands aient réuni des stocks importants, et que la vie économique de l'Allemagne soit assurée pour quelque temps en dehors des arrivages de la Ruhr. Dans ce cas, toute la question est de savoir si, avant que ce délai soit écoulé, se seront produites dans le bassin de la Ruhr les catastrophes que les Allemands espèrent sans doute pour bientôt. Nous estimons que le gouvernement de Berlin ne se risquera pas à arrêter complètement les envois de vivres vers le bassin minier : ce serait nous forcer à en assurer le ravitaillement, charge très onéreuse ; mais ce serait aussi nous donner contre lui, auprès de la population, une arme irrésistible. L'important pour nous est donc d'assurer d'une façon aussi voisine que possible de la normale la vie économique du bassin.

Pour cela il ne faut pas hésiter à continuer dans la voie qui nous a amenés à concevoir l'opération de la Ruhr. L'occupation de la rive gauche du Rhin et des têtes de ponts de la rive droite a été inefficace parce qu'elle est restée exclusivement militaire et administrative. Puisque, cette fois, nous sommes résolus à intervenir énergiquement dans la vie économique du pays, il faut renoncer aux manifestations purement extérieures et surtout aux procédés bureaucratiques. Les Allemands comptent sur notre prétendue inexpérience et espèrent que nous serons impuissants devant la complexité de la tâche. Nous ne pouvons

1. Ecrit le 4 février.

pas courir le risque d'un échec ou même celui d'un demi-succès. En présence d'un pareil problème, les méthodes administratives ordinaires ne suffisent plus ; nous avons la conviction qu'il faut en venir aux méthodes industrielles et commerciales et faire appel, en vue d'une collaboration avec le gouvernement, à toutes les forces économiques de la nation.

J. M. Bourget.

VIE LITTÉRAIRE

Jacinto Benavente et le prix Nobel de littérature.

Il a fallu l'attribution par l'Académie suédoise du prix Nobel de littérature pour 1922 à Jacinto Benavente pour révéler au public français le nom et l'œuvre de ce dramaturge espagnol.

Car, encore que Benavente ne s'en soit pas exclusivement tenu à la production théâtrale, c'est par la scène qu'il a conquis sa célébrité, et c'est par son théâtre qu'il demeurera dans l'histoire littéraire de son pays au XX^e siècle.

Et sans doute serait-il plus exact de dire du XIX^e siècle. Pour plusieurs raisons. D'abord, parce que Benavente est né à Madrid en 1866; que ses premiers succès appartiennent chronologiquement au siècle passé; que son talent, affermi et confirmé, ne s'est pas renouvelé depuis; que l'école littéraire à laquelle il se rattache, en dépit de représentants encore vivants — et ce n'est pas être grand prophète que de le prédire — sera nettement confinée par l'avenir dans la période d'avant-guerre; enfin et surtout, parce que Benavente, dans son propre pays, est non pas même renié mais oublié des « jeunes ». Il appartient déjà à une autre génération.

Pourquoi cette génération l'a applaudi, nous le savons. Elle s'est reconnue dans son œuvre. Et le portrait, certes, n'était pas flatté. Mais c'était pour elle une façon de nouveauté, et, sous la satire, c'est en réalité l'aisance, l'agilité, la souplesse de la manière qui ont plu. C'est là, en propre, l'apport de Benavente, et il a son prix; mais c'est un apport d'habile artisan plutôt que de véritable artiste.

N'est-il pas au moins singulier de constater, à ce propos, que son chef-d'œuvre, Los intereses creados, *doit une bonne part de son attrait à son cadre et à ses personnages, c'est-à-dire à un ingénieux rajeunissement de la* commedia dell'arte, *de la vieille farce italienne improvisée?*

Comment la consécration en quelque sorte européenne du prix Nobel a-t-elle été accueillie au-delà des Pyrénées ? Assez froidement. Il nous a paru intéressant d'en demander la raison à l'un des représentants les plus avertis et les plus lucides de la jeune génération, au charmant écrivain et subtil critique Antonio Marichalar, envers qui les lettres françaises contemporaines ont déjà une dette considérable, une de ces dettes bienheureuses qu'on voit s'accroître avec joie et qu'on est fier de ne pouvoir payer[1].

Mathilde POMÈS.

Rien ne ressemble tant à un Chinois qu'un autre Chinois, aux yeux de qui n'est pas habitué à les distinguer. Rien ne ressemble tant à la section *Lettres étrangères* d'une revue qu'une autre section du même genre. C'est un seul et même titre pour qui n'est pas familiarisé avec la littérature dont il s'agit. Et c'est assez dire l'ordinaire inefficacité de semblables sections, qui devraient être, au contraire, d'une importance capitale. La raison, il faut sans doute la chercher dans le caractère vague et imprécis de l'information. Celle-ci, en effet, se réduit, la plupart du temps, à une divagation personnelle de l'auteur sur ce thème abstrait qu'est l'actualité littéraire, à laquelle d'ailleurs le recul et la perspective sont indispensables pour une juste appréciation.

Essayons donc de nous limiter à un fait récent : un prix, un livre, une conférence, un banquet... Notre actualité littéraire c'est l'attribution du prix Nobel à Jacinto Benavente. Mais le sujet est assez délicat pour que l'on soit tenté de s'abstenir. Il n'est pas exact toutefois, comme on en pourrait juger par des commentaires récents, que Benavente, actuellement en Amérique, ait été forcé de s'expatrier à cause de l'ingratitude de ses compatriotes, et moins encore se soustraire par la fuite à la campagne menée contre lui par Pérez de Ayala. C'est là attribuer gratuitement à la critique une autorité qu'elle est loin d'avoir en Espagne.

Les critiques de Pérez de Ayala, violentes mais sûres, portèrent sur une minorité — une élite si l'on veut — de l'opinion, mais n'atteignirent pas le grand public, la foule anonyme qui a gardé, pendant quelque temps encore, tout son enthousiasme pour Benavente, jusqu'au moment où le dramaturge, dont la décadence progressive devenait évidente aux yeux de tous, se fut définitivement éloigné.

Quant à la froideur avec laquelle ce prix Nobel a été accueilli chez nous, y a-t-il quelqu'un qui puisse en être surpris ?

1. Aucune des pièces qui forment les 27 volumes du Théâtre de Jacinto Benavente n'a été présentée au public français. Quelques-unes ont été traduites en anglais et en italien, et *Los intereses creados* ont été jouées en Autriche et en Russie. Parmi les œuvres qui ont eu le plus de succès, citons encore : *El marido de la Tellez, La Malquerida, La noche del sábado, Señora Ama.*

Les générations littéraires se conduisent généralement entre elles comme les anciens rois goths; leurs représentants respectifs meurent par le fer dont ils se servirent eux-mêmes pour frapper. Si Benavente et ceux de sa génération — la génération de 1898 — considéraient comme une injustice l'attribution du prix Nobel à Echegaray, doivent-ils être surpris que la génération qui leur succède — la génération de Pérez de Ayala — ne s'apprête point à célébrer le prix attribué récemment?

Pour ce qui est des jeunes, de ceux qui font leurs premières armes, il est naturel — et sage — qu'ils réservent aussi leur opinion. L'heure n'a pas sonné de réviser une œuvre qui, en dépit de fragments bien venus, de beautés de détail, a vieilli dans son ensemble. Elle fut, dans une certaine mesure, hardie; elle apportait une mode, qui n'est pas encore un style, dans l'histoire littéraire. En outre — et cela était inévitable — la génération actuelle ne peut plus s'intéresser à l'œuvre de Jacinto Benavente, où elle ne trouve ni écho ni réponse aux aspirations dont elle se sent travaillée. Le temps en est passé, et il faut laisser passer plus de temps encore. Si la pénétration intime est désormais impossible, la révision en serait tout au moins prématurée.

La vérité est qu'il ne faut pas accorder à la récompense plus d'importance qu'elle n'en a. Nous nous réjouissons tous que le prix ait échu à un Espagnol. Mieux encore : étant donné son caractère académique, peut-être le choix ne pouvait-il être plus justifié. Qu'il n'ait point enthousiasmé la jeunesse et que celle-ci se détourne de ce qui est déjà, pour elle, le passé, y a-t-il là de quoi se scandaliser?

Si, comme on le supposait, le prix eût été attribué à Galsworthy, l'attitude de la jeune littérature anglaise eût-elle été fort différente de celle de la nôtre? Et enfin, — toute arrière-pensée de comparaison écartée — le cas récent d'Anatole France ne parle-t-il pas, avec assez d'éloquence, dans le même sens?

Mais si, pour les raisons que nous venons d'exposer, il est difficile de porter un jugement définitif sur l'œuvre de Benavente, ne le sera-ce pas encore davantage pour ceux qui ignorent cette œuvre? Et n'est-ce pas là le cas pour le public français?

On a annoncé, dans la version française, *La Malquerida*, et il est juste de reconnaître que Benavente offre assez d'intérêt pour l'étudier — et peut-être les étrangers y sont-ils mieux désignés aujourd'hui que ses compatriotes — sans prévention et en toute liberté d'esprit. Si une telle initiation se réalisait, si l'on offrait au public telle de ses œuvres, *Señora Ama* par exemple, nous soupçonnons fort que le vote français ne serait pas très différent de celui des académiciens suédois.

Antonio MARICHALART.

(*Traduction* de Mathilde POMÈS).

LA VIE MUSICALE

Charles Lecocq et la « Fille de Madame Angot »

(d'après les souvenirs de sa correspondance inédite).

Il y aura cinquante ans le 21 février 1923 que *La Fille de Madame Angot* fut créée à Paris aux Folies Dramatiques, après avoir fait ses débuts aux Fantaisies Parisiennes de Bruxelles le 4 décembre précédent. Cinquante ans ! On eût bien étonné le compositeur si on lui avait prédit alors un semblable succès. Il était déjà un auteur assez en renom : il avait débuté en 1867 en obtenant avec Georges Bizet le premier prix *ex-æquo* au concours d'opérette institué par Offenbach. Les deux partitions composées sur un même livret de Ludovic Halévy et Léon Batter, *Le docteur Miracle*, furent jouées pendant douze jours chacune alternativement aux Bouffes Parisiens. Puis avec des fortunes diverses Lecocq donna aux Folies-Nouvelles, aux Folies Marigny, au Palais-Royal, à l'Athénée plusieurs pièces qui maintenaient son heureuse réputation sans cependant la consacrer encore. C'étaient *Les Ondines au champagne*, l'*Amour et son carquois*, le *Testament de M. Crac*, le *Rajah de Mysore*, les *Jumeaux de Berjamme* et surtout *Fleur de thé* et *Les Cent Vierges*.

La musique de Lecocq était applaudie, la presse lui était favorable, mais, revers de la gloire naissante, son nom était parfaitement inconnu. Lecocq voyait dans les journaux et parfois même hélas ! sur les programmes son nom défiguré par l'omission du *c* qui en forme la cinquième lettre. Cinq lettres au lieu de six, évidemment le mal n'est pas grand, puisque ce nom, qu'il soit orthographié d'une manière ou d'une autre, sonne toujours à l'oreille de façon semblable; et pour un musicien l'oreille ne doit -elle pas être le seul juge sans appel ? L'erreur devint plus grave quand *Fleur de thé* parut sur l'affiche de l'Athénée : au même moment les murs de Paris se couvrirent d'innombrables affiches portant douze ou quinze fois de suite M. Lecocq en cinq lettres. Ce nom, sans aucun commentaire ni explication, étonnait fort les

badauds, qui s'arrêtaient et s'efforçaient à qui mieux mieux d'inventer une histoire à propos de ce mystérieux Monsieur qui voulait faire parler de lui.

Le compositeur lui-même n'était pas le moins intrigué et ses amis ne se lassaient pas de le plaisanter ou de lui envoyer des lettres ironiques à ce sujet. Son portier, homme grave et solennel, l'arrêta un jour pour lui faire des reproches : « Ce matin, lui dit-il, vous vous en faites de la réclame ! ». Stupéfaction du musicien qui l'interroge : « Mais quelle réclame ? » à quoi l'autre répond d'un air furieux et presque outragé : « Enfin nous ne me direz point qu'on ne lit pas votre nom sur tous les murs ? » Lecocq se contenta de sourire de son petit air ironique et malicieux en affirmant qu'il n'était pour rien dans la chose, qu'il s'agissait simplement d'un roman policier de Gaboriau, que d'ailleurs on pourrait le lire dans la gazette ces jours prochains, rien n'y fit et Lecocq passa aux yeux de son concierge pour un Monsieur somme toute peu important, mais qui abuse en voulant faire trop parler de lui. C'est peut-être de ce jour que le compositeur s'est obstinément orthographié avec cinq lettres.

Quant à la gloire du nom, Lecocq ne s'illlusionnait nullement et avouait très simplement que seule sa musique était populaire. Comme on lui avait demandé son portrait pour un journal illustré, il s'en vint chez un photographe, pendant qu'il attendait, il aperçut, sur le pupitre du piano, non sans une certaine joie deux morceaux détachés d'une de ses partitions. L'opérateur entre, Lecocq lui dit son nom, l'autre, comme s'il n'avait pas compris, ou comme s'il cherchait à préciser un souvenir, lui fait répéter et d'un ton de connaisseur lui dit : « Très heureux, Monsieur, c'est bien vous qui êtes l'ingénieur de la ville, je vous reconnais en effet ». Lecocq n'eut garde de détromper le brave homme et lui serra la main, mais quand il racontait cette histoire, il ne manquait pas d'ajouter :« Et quand je pense que le soir sans doute, ses filles, ont écorché ma musique ! »

Plus tard, quand Lecocq était déjà célèbre et joué sur toutes les scènes, il reçut une lettre du président de l'Association des Etudiants lui demandant de composer une fanfare destinée à être exécutée pendant le défilé de la cavalcade de la mi-carême, et pour bien montrer ses compétences musicales et préciser le genre de musique qu'il désirait, celui-ci ajoutait avec une délicieuse naïveté : « Tâchez de me faire quelque chose dans le genre de votre immortel « *Ah ! le bal est original !* » d'*Orphée aux enfers* ». La confusion était de taille. Lecocq, dans la mémoire de ce jeune homme, était pris pour Offenbach. Cela se passait en 1894. Il y eut mieux encore, et certain jour lui arriva de province (en province évidemment on connaît moins bien qu'à Paris les célébrités) l'épître d'un admirateur ainsi adressée : « Monsieur Lecoq, auteur des *Cloches de Corneville* ». Décidément combien vaine est la gloire du nom, puisque

Planquette, qui est vraiment le compositeur des *Cloches de Corneville*, n'avait jamais pu obtenir de son collaborateur et ami Clairville d'être appelée autrement que Monsieur Plunkett !

* * *

Or, en juin 1872, le directeur des Fantaisies Parisiennes de Bruxelles, Humbert, apporta à Lecocq le livret d'une opérette sur *Madame Angot* et *Ange Pitou*, en lui promettant de monter la pièce avec luxe et lui assurant même que c'était la fortune. Mais tous les directeurs endisent autant, et le compositeur ne se laissa pas éblouir. Le manuscrit était signé de trois noms : Clairville, Siraudin et Koming. C'est à Siraudin, beaucoup plus célèbre par ses confiseries, mais grand liseur et quelque peu érudit, que revient l'idée de mettre en scène *Madame Angot* ou tout au moins sa noble descendante. Madame Angot, personnage moitié fantaisiste, moitié historique, dont on relève déjà le nom dans les œuvres de Vadé, avait, pendant l'époque révolutionnaire, trouvé au théâtre un accueil des plus favorables ; un peu comme Cadet Roussel de légendaire mémoire, elle avait servi de thème pendant une vingtaine d'années aux faiseurs de comédies-bouffes, de farces et de pantomimes. Mais c'est affaire aux historiens de dresser ce répertoire où voisient *Madame Angot au Malabar* ou la *Poissarde parvenue*, *Le mariage de Nanon* ou *La suite de Madame Angot*, le *Repentir de Madame Angot* ou *Le mariage de Nicolas*, *Madame Angot au sérail de Constantinople*. Siraudin, s'étant pris d'amitié pour cette dame imposante, proposa à Clairville, spécialiste du livret de s'en inspirer d'elle pour bâtir un scénario d'opérette. Les deux auteurs s'adjoignirent Koning, qu'ils chargèrent des « courses », et c'est ainsi qu'un jour fut bâti en trois actes le scénario de *La Fille de Madame Angot*.

Lecocq prit le manuscrit et sans enthousiasme aucun le lut dans son bureau. Le dialogue lui parut terne ; quelques morceaux cependant se prêtaient à des développements musicaux, mais le sujet venant après tant d'autres, *Madame Angot* lui sembla vieillot, désuet et digne d'un four au bout de quelques représentations. Toutefois, en le relisant, il comprit que le second acte offrait un final peut-être amusant, que de ci de là, il y avait des effets de théâtre, qui bien préparés se prêteraient sans doute au succès. D'ailleurs la promesse que lui avait faite le directeur de Bruxelles de monter l'œuvre, l'engagement qu'il avait pris vis-à-vis de lui en acceptant le libretto le décidèrent à consulter son éditeur qui ne lui cacha pas son impression très nette : c'était mauvais, l'idée serait peu originale et tout compte fait, il valait mieux n'en pas écrire la musique.

Prudemment Lecocq s'entendit avec ses collaborateurs pour que la

pièce, après avoir été représentée à Bruxelles, fût accueillie sur une scène parisienne; après quoi, il se mit au travail, un peu comme s'il faisait un devoir. Cependant petit à petit les morceaux chantaient, l'esquisse de sa partition prenait forme, et sauf le duo des hommes au second acte et le chœur des conspirateurs tout marcha assez bien. Ah ! ce chœur des conspirateurs, célèbre aujourd'hui dans le monde entier et que des milliers de pianos ont joué jusqu'à satiété ! Lecocq n'en parlait jamais sans une certaine émotion. Il l'avait recommencé au moins une vingtaine de fois, le retournant sous toutes les formes sans en être jamais satisfait, puis il le récrivit une dernière fois et n'y retourna plus ayant fini par le prendre en grippe. En deux mois, tout était achevé et les répétitions commencées à Bruxelles ne présageaient nullement un succès. Lecocq demeuré à Paris pour terminer l'orchestration, c'est Humbert, le directeur du théâtre, qui avait lu la pièce aux acteurs. Si l'on avait dû s'en fier à leurs jugements, certes, on eût retiré l'opérette dès le lendemain matin. Un silence de glace avait accueilli les passages les plus entraînants et, si l'on avait ri un moment c'était au détriment des auteurs et par suite d'un petit incident corrigé : On en était arrivé au 2e acte, au passage où dans la coulisse retentit l'appel de trompette des hussards d'Augereau lorsque dans la rue une fanfare bruyante éclata : c'était simplement la garde civique qui défilait. La première représentation eut lieu sans encombre et dès le second acte, les applaudissements saluaient l'œuvre nouvelle; la presse bruxelloise fut pleine d'éloges.

A la centième, comme l'actrice principale, Mlle Desclauzas, n'avait été engagée que pour ce nombre de représentation *La Fille de Madame Angot* vint poursuivre à Paris son heureuse carrière, sur la scène des Folies-Dramatiques. Bien entendu, des difficultés de distribution commencèrent : l'un ne consentait pas à chanter un rôle parce qu'il le jugeait de second plan, cet autre aurait voulu qu'on lui ajoutât quelques couplets. Cependant tout s'arrangea jusqu'à la répétition générale, où le chef d'orchestre répondit à Lecocq qui l'interrogeait sur son impression : « Cela a bien marché, mais je vous avoue que je n'ai pas ri une seule fois ». Pour une opérette destinée à faire rire, ce n'était pas pour le lendemain d'un excellent augure.

Ce lendemain, 21 février 1873, les incidents ne manquèrent point, Pomponnel, enrhumé interrompit deux fois ses couplets par un couac, mais la chanson de la Poissarde échauffe peu à peu l'enthousiasme, et le premier acte finit dans les applaudissements, lorsque, à l'entr'acte, l'un des censeurs vint trouver les auteurs et leur demanda de bien vouloir supprimer de cette opérette toute allusion politique. Il y avait eu en effet, quelques légers tumultes dans la salle, partisans et adversaires s'étant piqués au jeu, et tout cela à cause du refrain, aujourd'hui proverbial :

C' n'était pas la peine,
C' n'était pas la peine,
Non pas la peine assurément,
De changer de gouvernement !

Au final du second acte, nouvel incident : un des rideaux rouges qui formaient le décor — rideaux d'ailleurs contre lesquels Lecocq avait protesté en disant qu'ils feraient bien mieux chez un marchand de vin, — prit feu à la bougie placée trop près ; l'un des choristes crut bien faire pour éteindre de lancer dessus sa « perruque blonde » ; elle aussi de s'enflammer ; mais les artistes mirent un tel entrain et une telle joie dans ce final que le public, qui avait très bien vu le commencement de l'incendie ne bougea pas de place et éclata en applaudissements. Après quoi l'on put éteindre en toute tranquillité cet incendie en miniature. L'opérette s'achevait dans un triomphe, la presse était excellente ; pendant trois mois la salle des Folies-Dramatiques était louée d'avance, au point que l'on ne pouvait ouvrir les bureaux. Les orgues de Barbarie se hâtèrent d'inscrire à leur répertoire les airs les plus vifs et les répétèrent dans toutes les cours ; les bals inlassablement en propagèrent les rythmes joyeux. Les couplets furent rapidement populaires, mais chaque fois qu'un admirateur croyant faire plaisir au musicien les vantait exagérément, celui-ci faisait remarquer avec malice qu'il y avait également, du moins il le croyait, des ensembles, des chœurs, des finale, et que la place que ceux-ci occupaient y était plus considérable encore.

Il y avait un an à peu près que *La Fille de Madame Angot* tenait l'affiche quand une dame amie voulant féliciter l'auteur ne trouva rien de mieux que ce compliment : « Ce qui fait que je préfère *Madame Angot* aux autres opérettes, c'est que c'est tout des airs connus ». En vérité ces airs étaient tellement rabâchés, par toutes les jeunes filles sur tous les pianos justes ou faux de Paris et de la province que bien des gens les connaissaient et parfois les fredonnaient avant d'avoir vu la pièce. Ce fut même au point que l'une des tantes du compositeur, venant à Paris, en 1874 pour les fêtes du jour de l'an, assista à une représentation de l'opérette de son neveu, et que, le lendemain, elle lui avoua sans malice qu'elle connaissait ça de longue date dans sa petite ville et que ce n'était pas le peine de venir dans la capitale pour entendre des airs que chacun savait. Lecocq eut beau protester, lui affirmer que c'était bien lui l'auteur, elle demeura toujours convaincue que son neveu avait emprunté à d'autres cette musique.

Succès sans précédent, en février 1874, au bout de 365 jours *La Fille de Madame Angot* tenait toujours l'affiche, et pour célébrer cet anniversaire il y eut une petite fête au théâtre des Folies Dramatiques. A la fin du troisième acte, par une trappe ménagée dans le plancher,

Madame Angot apparaissant sur la scène venait féliciter sa fille de s'être montré digne d'elle et lui chantait entre autres couplet de circonstances celui-ci :

Moi, j'ai rêvé que mon enfant
Cent ans après s'trouvait chantant
Sur une scène plus folâtre,
Et qu'son succès dura un an,
Ce qui jamais auparavant
N' s'était vu sur aucun théâtre.
Ces refrains, chantés comme il faut,
Etaient répétés à la ronde.
On entendait dire à tout l'monde :
Avez-vous vu la Fille Angot?
Les Angot, c'est un' bell' famille,
On ne saurait trop
Aimer les Angot
Les Angot de mère en fille.

* * *

Lecocq qui en 1886 avait vu jouer une de ses pièces *Plutus* (livret d'Albert Milhaud et Gaston Jollivet) sur la scène de l'Opéra-Comique, tout bas — car il fut toujours modeste dans ses vœux — que sa chère fille Angot y fut accueillie à son tour. Le projet en fut formé en 1907, lors du jubilé du compositeur, mais il y eut des protestations : l'opérette, disait-on, n'avait pas le droit de frayer avec les opéras-comiques de maîtres consacrés. C'était même, ajoutaient certains, un genre inférieur et vulgaire, bon pour amuser les portières; et pour ne pas choquer ces défenseurs du grand art, on passa outre. Lecocq mourut le 23 octobre 1918; moins d'un an plus tard, le 19 juin 1919 la *Fille de Madame Angot* était jouée Salle Favart, mais dans un article malveillant, un critique en renom et dont les appréciations semblaient faire autorité, accuse *La Fille de Madame Angot* d'être « un des exemplaires les plus parfaits de l'opérette embourgeoisée ». Il n'hésitait pas dans une violente diatribe à déclarer que c'était une œuvre où

manquaient avant tout l'éclat, la fantaisie et la beauté. Réduite à elle-même, c'est en vérité un néant dont on est consterné; il n'y a pas une idée musicale de quelque sorte qu'elle soit, pas une qualité musicale si modeste qu'il vous plaise de la supposer... L'auteur de cette partition n'a pas trouvé un rythme qui n'ait la trivialité d'un cancan pour bals publics; pas une mélodie dont l'inspiration s'élève au-dessus d'une vulgaire et insipide gaieté, qui possède une vraie force de vie ou de joie, ou un peu de grâce ou d'élégance ou de finesse... C'est d'un bout à l'autre un recueil de formules de rebut, quelque chose de médiocre, de terne de poussiéreux, dont il ne suffit pas de dire qu'il a désastreusement vieilli, mais bien qu'il a toujours été vieux ou plutôt n'a jamais existé.

Et concluant qu'il réclamait pour l'Opéra-Comique des ouvrages qui fussent dignes : « Chacun chez soi », disait-il, et il refusait à l'opérette le droit d'entrer sur une scène réservée à des œuvres d'un autre art et d'un autre style.

A ces attaques, c'est Lecocq lui-même qui va répondre dans une lettre adressée à son grand ami Camille Saint-Saëns en date du 6 février 1911 :

Comme l'a dit il y a longtemps un grand compositeur, il faut placer l'opérette en dehors de l'Art. Je vous avoue que j'ai toujours respecté cette opinion sans jamais la partager. Je sais très bien ce que j'ai fait. Si c'était à refaire, je le referais. Et si le sujet était plus intéressant j'en aurais long à dire là-dessus. Je disais d'abord que, n'étant pas doué pour le drame lyrique, mon idéal était la comédie lyrique, et, après quelques-uns de mes succès, mon rêve était de créer en dehors du théâtre consacré à l'opéra-comique, et dont l'accès était déjà si difficile au compositeur il y a 30 ou 35 ans, un théâtre où on pourrait faire revivre un art charmant et essentiellement français dont le XVIIIe nous a fourni des modèles. Il y a des trésors d'esprit, de charme, de gaieté et d'entente scénique dans les œuvres de Duni, Monsigny, Philidor, Dezede, Grétry. Ceux-là sont mes maîtres, bien plus que Boïeldieu, Auber, etc., parce qu'ils étaient indépendants et ne se renfermaient pas dans des formules dont l'abus a fini par lasser. Quant au nom d'opérette dont on a coiffé tant d'œuvres de valeur et de tendances tout à fait opposées, je l'ai toujours désapprouvé; j'ai toujours détesté l'opérette parodique et adoré l'opéra bouffe italien. Et j'ai tenté de réagir contre l'opérette parodique où la cascade et la fantaisie des acteurs entraient pour une trop grande part dans le succès. J'y réussis pendant un temps, mais je n'ai pas été soutenu par les directeurs, ni par la presse, ni même par mes collaborateurs avides de satisfaire le soi-disant goût du public et toujours poursuivis par l'idée d'être avant tout *Parisien*.

Et quelques mois plus tard, après l'article de Saint-Saëns sur Offenbach dans l'*Echo de Paris*, il lui écrivait encore le 19 décembre 1911 :

Je viens de lire votre article, il est charmant et très juste, excepté cependant quand vous dites qu'Offenbach a inventé l'opérette. Depuis la *Serva Padrona*, et même avant elle, l'opérette existait et a toujours existé. Gluck en a fait, Mozart aussi, et Rossini, Donizetti, etc. etc., Seulement cela s'appelait *opéra-buffa*.

S'il les connaissait bien, ces ancêtres, pour les avoir maintes fois pratiqués, peut-être ne s'était-il pas aperçu que ce titre d'opéra-bouffe était désormais, par un des ces abus fréquents, appliqué aux folles élucubrations d'Hervé et aux bouffonneries parodiques d'Offenbach, tandis que lui-même réagissant naturellement contre ces exagérations créait des œuvres moins échevelées et plus délicates. Il obéissait en cela à son talent, moins primesautier que celui de ses devanciers, mais aussi plus fin, plus solide, plus gracieux, élevé dans la compagnie de Rameau pour lequel il professait une d'amiration très vive et dont il édita lui-même à ses frais *Castor et Pollux*. Instruit dans la fréquentation de Gluck, de Grétry, de Philidor, de Marigny, il eut tout naturellement une inspiration musicale plus aimable, puisque sa culture était plus française. Choqué des extravagances qui s'étalaient alors sur la scène, il en vint, guidé par son instinct, à réagir contre elles et à se plaire à une orchestration plus déliée, à une écriture à la fois soignée et jolie. Il comprit qu'au lendemain de la guerre de 1870 le temps était passé des rondes échevelées, des flons-flons bruyants et des gros éclats de rire des parodies mythologiques ou autres, et c'est pourquoi *La Fille de*

Madame Angot marque ainsi que l'a très bien dit M. Adolphe Jullien une date, la date de l'évolution de la musique comique et le triomphe de l'opérette vive, légère et gracieuse sur la grosse charge et l'opéra-bouffe effréné. D'ailleurs l'œuvre entière de Charles Lecocq, avec *Le Petit Duc, Giroflé-Girofla, La Petite Mariée* et *La Jolie Persane,* continue nettement la tradition inaugurée par *La Fille de Madame Angot,* et c'est pourquoi, au bout de cinquante ans, la vieille gaieté française, gaieté toute spontanée et qui n'emprunte rien à la musique italienne ou allemande, chante fidèlement dans ce répertoire et s'y reconnaît comme dans un miroir. Malgré le succès qu'ont pu remporter *Fleur de thé, Les Cent vierges, Giroflé-Girofla, La Petite Mariée, Le Petit Duc, Le Jour et la Nuit* ou *Le Cœur et la Main,* soit à la création soit aux différentes reprises qui en furent faites, c'est toujours *La Fille de Madame Angot* qui obtint les *faveurs du public* et pourtant son auteur pouvait écrire :

Jamais ma fille n'a été plus célèbre, elle a quarante ans bientôt. Il est vrai qu'elle a longtemps souffert et que j'ai souffert pour elle et avec le temps elle est devenue pour moi une sorte d'obsession. Ah ! je suis un père dénaturé ! »

Et cependant quel cœur tendre, quel ami délicieux se cachait sous les traits de celui qui se qualifiait ainsi. Le public ne le connaissait pas et ne pouvait pas le connaître : fidèlement il surveillait ses répétitions, donnait des indications aux artistes, au chef d'orchestre, mais jamais (c'est probablement l'un des rares qui aient été privés de cette joie) on ne le vit paraître au pupitre, et, quand le jour de la première arrivait, il demeurait dans l'ombre d'une loge afin d'applaudir ses interprètes et de les remercier. C'est que Charles Lococq, depuis l'âge de six ans, marchait avec deux béquilles atteint de coxalgie vers sa quatrième année, les soins qu'il avait reçus avaient, malgré tout le dévouement de ses parents, été impuissants à triompher du mal : à cette époque le traitement de la coxalgie restait encore primitif et sans efficacité. Choyé par son père, expéditionnaire au Tribunal de Commerce, il fut bientôt, malgré son infirmité, placé dans une institution tout en haut de la Montagne Sainte-Geneviève, entre l'Ecole polytechnique et le Panthéon. Ne pouvant se mêler aux bousculades de ses camarades ou prendre part à leurs ébats parfois dangereux, il demeurait pendant les récréations assis sur un banc à jouer du flageolet. On lui avait permis pour le distraire d'apporter à l'école cet instrument familier qui fut longtemps sa plus chère distraction. Et plus tard, quand il évoquait ce souvenir lointain, il ajoutait non sans malice. « Il ne m'aurait manqué qu'un chien pour être semblable au vieil aveugle du Pont des Arts ».

Quand la famille Lecocq déménagea pour aller habiter près du port de la Tournelle, le petit Charles dut changer de pension, et le professeur de musique au bout de quelques jours, intéressé par les petits

concerts que donnait l'enfant sur son flageolet, fut vite persuadé qu'il se trouvait en présence d'un tempérament musical. Il en parla au directeur qui avertit les parents; ceux-ci n'hésitèrent pas à faire le sacrifice nécessaire pour assurer à leur fils une solide instruction musicale, et c'est ainsi que Lecocq, à qui l'on avait fait choisir entre le violon et le piano, opta pour ce dernier. Mais d'élève il devint très vite professeur et vers l'âge de seize ans, afin de subvenir à ses propres besoins et d'aider ses parents, il commença à donner des leçons dans les pensionnats de jeunes filles ou de garçons. Carrière détestable qui fut pour lui un long martyre et dans laquelle avouait-il plus tard, il fut toujours d'une indéniable médiocrité :

> Avec quelle anxiété je regardais ma montre, telle une cuisinière faisant cuire des œufs, trouvant l'heure interminable et guettant la dernière minute pour m'esquiver ! »

Puis ce fut le Conservatoire, où il eut comme professeur de composition Fromental Halévy, dont le fils Ludovic devait plus tard lui apporter le célèbre livret du *Petit Duc*; et dans la classe d'orgue du « père Benoît » il connut Saint-Saëns, de trois ans et demi plus jeune que lui; mais, tous deux d'humeur sauvage, ils ne se lièrent véritablement que beaucoup plus tard, d'une amitié que la mort seule devait dénouer. Et pendant plus de trente-cinq ans les deux musiciens entretinrent une correspondance suivie, l'un calme, placide, ne quittant sa maison qu'une ou deux fois l'an à la belle saison pour un séjour au bord de la mer ou à la campagne, l'autre éternel voyageur ne sachant pas demeurer en place, aujourd'hui au Caire, demain aux Canaries, dans l'île de Ceylan ou en Angleterre. L'un par l'autre ils se tenaient au courant des événements parisiens, discutaient musique, littérature, philosophie, mêlant l'anecdote aux railleries, évoquant des souvenirs échangeant des acrostiches, des triolets, des sonnets et poursuivant à travers des milliers de kilomètres une conversation cordiale et à bâtons rompus. D'ailleurs, quand tous les deux se trouvaient ensemble à Paris, ils se rendaient de fréquentes visites, mais c'est surtout Saint-Saëns, plus alerte, qui venait souvent l'après-midi; alors Louis, fidèle valet de chambre, fermait la porte à tous les autres visiteurs et Saint-Saëns jouait pendant deux ou trois heures de suite du Liszt, du Rameau, du Gluck ou du Chopin et donnait à son ami la primeur de quelque composition. Délicieux instants dont Lecocq remerciait l'admirable virtuose par ces mots émus : « Ah ! si notre piano avait une âme et des oreilles c'est lui qui serait content de vivre ! » Mais un jour, en juin 1901, l'auteur de la *Fille de Madame Angot* collabora avec le musicien de *Samson et Dalila*. L'aventure vaut d'être contée. Un jour, sans crier gare, Lecocq adressa à Saint-Saëns, alors plongé dans

la correction des épreuves des *Barbares* un sonnet intitulé *Elle* et précédé simplement de ces cinq vers :

Comme Oronte, mon cher, j'ai commis un sonnet.
Sur ces quatorze vers, qu'à vous seul je confie,
Donnez-moi votre avis d'homme qui s'y connaît,
Et s'ils sont trop mauvais, — ce dont je me méfie —
N'hésitez pas à les flanquer au cabinet.

La réponse ne se fit pas attendre, Saint-Saëns les trouva de son goût tout en y apportant quelques modifications, et pendant une huitaine de jours, de Paris à Montmorency, où villégiaturait Lecocq, ce fut un échange de billets où les variantes s'entrecroisèrent; mais le dernier mot resta à l'auteur du sonnet, qui reçut bientôt le quatrain suivant :

Vous serez obéi, poète despotique,
Qui salez votre poi avec du sel attique !
Et qui du haut du mont que l'on dit « Morency »
Lancez des traits vainqueurs qui volent jusqu'ici !

Après quoi Saint-Saëns fit à son ami la surprise d'inscrire de la musique sous ses vers. Bientôt les salons puis les concerts les applaudirent.

Rarement l'on vit locataire plus casanier et Lecocq avait une horreur des déménagements poussée jusqu'à l'obsession. Il y avait des années qu'il vivait des jours tranquilles rue du Mont-Thabor faisant sa promenade quotidienne au Palais-Royal quand une maison nouvelle, se dressant en face de ses fenêtres, obscurcit son appartement et l'obligea, malgré tous ses serments, à changer de logis une fois encore. Seuls quelques amis fidèles et ses interprètes venaient rue de Surène mettre un peu de bruit dans le silence de sa demeure. Toujours à l'écart en raison de son infirmité il vécut modeste et presque oublié au point que bien des gens ne savaient pas s'il était encore vivant. D'ailleurs à deux reprises des journaux annoncèrent sa mort et Lecocq en lisant sa propre oraison funèbre, sourit malicieusement et se contenta à la seconde fois d'adresser au poète Hugues Delorme qui avait eu le bon goût de protester contre la fantaisie de la nouvelle, cette petite rectification :

Mon cher Delorme, hélas ! plus ne ponds d'opérettes
Pour déposer mes œufs, où trouverais-je un nid?...
C'est pour apprendre que mon râle est bien fini !...
Ce qui devrait finir, c'est cette rilournelle
Macabre qui, déjà, m'a fait mourir deux fois.
Mais, hélas ! qui me dit qu'un reporter viennois
Ne me prépare pas une fosse nouvelle?

Dans sa vie de malade et de reclus, la lecture patiente des gazettes

et des partitions aurait été sa seule distraction, si les épîtres de ses amis n'étaient venues lui apporter un peu de réconfort :

Je réclame de vous, écrivait-il un jour à Saint-Saëns, de m'écrire le plus que vous pourrez ! vos lettres me rafraîchissent le cœur »

et une autre fois tandis que le virtuose vagabondait à travers l'Espagne et la Suisse il lui disait :

Le papillon et la fleur, de Victor Hugo, que j'ai mis en musique à l'âge de quinze ans me revient en mémoire à propos :

...Moi je reste
Tu t'en vas !

C'est vous le papillon et moi la pauvre fleur. C'est avec un pétale de ma corolle flétrie (oh oui !) que je trace ces lignes mélancoliques :

et Lecocq terminait sa missive par ces vers :

La pauvre fleur envoie au papillon céleste,
Le peu de parfum qui lui reste.

Saint-Saëns admirant beaucoup l'écriture fine et déliée de son ami et s'acusant d'écrire lui même fort mal, l'auteur de la *Petite Mariée* voulu connaître là dessus l'opinion d'un graphologue émérite et rapporta ensuite la consultation au musicien errant :

Quand je lui ai donné à lire un autographe de vous, au premier coup d'oeil il s'est écrié : « Ecriture de génie ». En voyant la mienne, il a dit tout d'abord : « Il y a du rythme dans cette écriture, c'est peut-être un militaire ».

Et Lecocq ajoute, ce qui ne laisse pas d'étonner de la part de celui qui signa tant de musique jolie et gracieuse :

Il ne se trompait guère, car si j'avais eu mes deux jambes sûrement j'aurais été soldat. Dès ma tendre enfance tout ce qui était soldatesque me faisait battre le cœur et c'est la Garde Nationale du 12e arrondissement de ce temps qui m'a donné mes premières émotions musicales. Je me rappelle encore le serpent et le chapeau chinois qui me semblaient des êtres supérieurs.

* * *

Amitié curieuse et presque unique que celle de ces deux musiciens, semblables dans leurs goûts et leurs amitiés, tous deux également moqueurs et fantaisistes, tous deux profondément français d'inspiration et de tradition, dont l'un, dirigé vers l'opérette par son premier succès sous l'égide d'Offenbach, avait cependant rêvé à ses débuts de composer lui aussi de la grande musique, tandis que l'autre poussé dès l'enfance vers les symphonies et les concertos, avait cependant témoigné une fois au moins, avec sa délicieuse *Phryné*, que le rire ne lui était pas étranger. Les années n'avaient fait que la resserrer au fur et à mesure que disparaissaient leurs contemporains

Amitié précieuse entre toutes à Lecocq, qui avouait à Saint-Saëns, en date du 29 septembre 1915 : « L'instant où je vous écris est certainement celui qui me cause le plus d'agrément ». Amitié que l'auteur d'*Henry VIII* entretenait fidèlement comme en témoigne ce billet de Charles Lecocq daté du 3 novembre 1915 :

Merci de tout cœur pour le resplendissant bouquet que votre amitié m'adresse c'est une douce joie qu'il apporte à mon anniversaire automnal, qui se rembrunit d'année en année, et je suis vraiment très touché de cette attention qui n'a rien d'étonnant de votre part, mais qui m'est présente comme tout ce qui me vient de vous.

Amitié enfin qui semble s'être poursuivie au delà de la tombe, puisque, par une coïncidence étrange, ils sont morts tous deux à quatre-vingt-six ans, à trois années de distance.

Rarement correspondance fut plus rarement l'image d'un caractère : à toutes les pages des lettres de Lecocq éclate le mot malicieux, où pointe l'ironie, où fuse l'éclair de gaieté, alors que l'on était en droit peut-être de s'attendre chez un homme souffrant et condamné par son infirmité à demeurer loin des fêtes de la vie à des récriminations, à des doléances sans fin ou à des regrets. Telle est sa correspondance, telle est sa musique ; une juste mesure tempère son rire, tout y est harmonieux, alerte, frais « Il y a, à la fois, tant de prestige inattendu et de folie lumineuse, de charme mouvementé et entraînant dans les compositions où il excella, que le public, toujours et toujours, s'est trouvé surpris et attentif à en goûter la préciosité, le caprice et le vif éclat ». Fantaisie, bonne humeur, clarté, toutes qualités éminemment françaises, font de la *Fille de Madame Angot* l'opérette représentative en qui se résume et se symbolise le talent de Charles Lecocq empreint de finesse et de bon goût.

Jean BONNEROT.

VIE POLITIQUE

ARGENTINE

Irigoyen et Alvear

Le 12 octobre 1922, M. Marcelo Torcuato de Alvear, élu en juin président de la République Argentine, a reçu du président sortant, M. Hipolito Irigoyen, l'écharpe blanche et bleue brodée du grand soleil d'or et les pouvoirs qui le font pendant six ans le chef tout-puissant et responsable de son pays.

La Constitution argentine attribue au président de la république un rôle si important, que l'élection de M. de Alvear a éveillé un puissant intérêt non seulement en Argentine et en Amérique, mais en Europe. Au début de cette présidence, qui sans doute sera grande, il convient, en évitant l'apparence même de s'ériger en prophète, de poser les éléments d'un problème intéressant.

On a beaucoup parlé, encore plus écrit sur l'Argentine en s'inspirant seulement de sympathies, de craintes personnelles ou patriotiques. Observant les faits avec le désintéressement d'un étranger, mais d'un étranger qui connaît quelque peu l'histoire américaine, nous pouvons essayer de répondre à la question: Qu'y a-t-il de changé?

Il y a de changé, certes, le chef responsable de la politique argentine; mais il n'est pas sûr que cette politique elle-même se modifie rapidement. Si elle doit se transformer, ce sera avec prudence, en ménageant les transitions et dans les limites de l'orthodoxie radicale. Un bon et loyal radical, comme l'est M. de Alvear, pourra inaugurer une politique différente de celle qu'a suivie son prédécesseur, considéré par beaucoup comme « l'apôtre » du radicalisme.

* * *

Ne nous flattons pas de bien connaître M. Hipolito Irigoyen. Peut-être ne se connaît-il pas très bien lui-même. Au reste, la plupart des Argentins et des étrangers de Buenos Aires ne l'ont que rarement vu. On sait que c'est un homme curieux, attirant par l'énigme de sa pensée et par sa forte personnalité. Ses ennemis le chargent des crimes les plus abominables, avec une véhémence toute latine; à une ou deux exceptions près, toute la grande presse de la capitale l'attaquait chaque jour; et chaque jour il était défendu systématiquement par son journal *La Epoca* et comblé de flatteries intéressées par l'organe germanophile *La Union*. Pour le juger, on dispose, outre ses discours et messages, d'apologies telles en particulier que cet étrange volume du Dr Ohyanarte, *El Hombre*, si révélateur de l'esprit de certains radicaux, et d'ouvrages pleins de critique et d'injures. Et cependant, on ne peut que dessiner quelques traits de ce visage, sans arriver à composer un portrait. C'est peut-être qu'il y a pas mal de flou dans le personnage, au moral comme au physique.

Au physique, cela est indiscutable : ses diverses photographies et pas mal de caricatures le prouvent avec éclat. L'imprécision des traits de ce visage a fait le désespoir des photographes et la joie des dessinateurs. La figure est Louis-Philippienne, en « poire », comme on disait alors; le front fuyant et bas, quoique agrandi par un commencement de calvitie; les yeux enfoncés, au regard pâle, le nez petit. L'ombre d'une moustache rasée rejoint en triangle le nez à la commissure des lèvres. Un menton large et volontaire. L'ancien président est grand, assez corpulent, d'allure simple, timide même. Il n'aime pas le faste. Bien que riche, il vit très modestement dans un petit appartement de la rue Brazil. Il n'habitait pas la Maison du Gouvernement, où il avait seulement son cabinet entouré des bureaux de tous ses ministres. Rompant avec la tradition des présidents argentins, dont beaucoup furent amis du luxe et de la représentation, il ne paraissait que rarement en public. Jamais on ne le voyait aux courses, ni aux régates du Tigre, ni dans la rue Florida ou l'Avenida de Mayo. A peine l'apercevait-on au *Te Deum* du 25 mai ou à la tête de la procession civique qui se déroule lors des fêtes nationales entre le Congrès et la Maison Rose. Et pourtant — peut-être à cause de cela — ce président qu'on ne voyait pas jouissait parmi ses correligionnaires politiques d'une grande popularité. Ses adversaires en revanche l'ont baptisé *El Peludo* : le peludo est une sorte de tatou, très connu dans la Pampa, qui vit sous terre, ne sortant que fort rarement des galeries qu'il s'est creusées.

Professeur de collège, puis *estanciero*, M. Irigoyen aime les petites gens. Ses bonnes relations avec le cireur de bottes dont la boutique

occupe le rez-de-chaussée de l'immeuble de la rue Brazil sont célèbres — — et sans doute exagérées —; vivant simplement, il a versé, au moins pendant quelque temps, son indemnité présidentielle à la caisse du parti. Il est peuple et entend rester constamment en communication avec le peuple. C'est un démagogue, mais sans doute sincère.

Il est un admirable chef de parti. Neveu d'Alem, le fondateur du parti radical, il lui a débauché ses troupes et a indirectement causé la mort désespérée du prophète qui, par son suicide, a justifié sa devise: « Brisé peut-être, plié jamais ». Il a réorganisé « l'Union civique radicale », en a fait le parti puissant, admirablement discipliné, qui a conquis le pouvoir et l'a porté, lui, l'homme nouveau qui n'avait jamais obtenu de mandat électif, à la magistrature suprême.

Président, il a gouverné avec et pour son parti, ce qui est du reste parfaitement admis en Argentine. En France, le président, de par son élection, cesse d'appartenir au moins momentanément à un groupe pour se placer au-dessus des partis dont il entend être l'arbitre. En Argentine, la coutume est différente. M. de Alvear, qui est d'un esprit libéral et très européen a déclaré nettement dans son discours-programme, le jour de la prise du pouvoir, qu'il gouvernerait « avec le parti radical pour le bien du pays ». Mais M. Irigoyen a appliqué ce principe avec une rigueur sans pareille. Il a mis partout les gens des clubs, faisant lui-même toutes les nominations. Il a violé la Constitution en imposant des interventions fédérales dans les provinces non radicales. Il a signé, — le matin même de la transmission des pouvoits — plus de six mille nominations de fonctionnaires : un étudiant en droit a ainsi été nommé recteur d'Université. Bien d'autres se sont vu combler, qui n'avaient guère comme diplômes et états de services que leur assiduité aux réunions publiques. Ils ont augmenté démesurément le nombre de ces fonctionnaires inutiles dont les plus célèbres sont les inspecteurs chargés d'organiser la lutte contre la sauterelle, qui résidaient à Buenos Aires, quoique le terrible insecte étendît ses ravages à des milliers de kilomètres de la capitale. Le président est toujours resté en communication intime avec l'Union civique radicale, recevant journellement les chefs des sections, écoutant leurs avis ou plutôt leur imposant ses volontés. Car il veut avec force et persévérance et il sait convaincre. C'est le dernier en date des *caudillos*, dont l'activité, parfois bienfaisante, souvent néfaste, remplit l'histoire argentine. Un des plus grands peut-être.

On entend par *caudillos*, ces chefs qui s'appelèrent autrefois Güémes ou Rosas, qui ont sur leur troupe, leur *montonera*, une autorité sans limites qu'ils doivent à d'incontestables qualités de conducteurs d'hommes et au fait qu'ils communient avec leurs fidèles dans un mysticisme politique et religieux profondément ressenti.

Les fondateurs du parti radical ont continué la tradition. Alem, du

reste d'origine orientale, a été le prophète du radicalisme. Irigoyen, pour ses fidèles, en est l'« apôtre ». Le peuple s'est agenouillé sur son passage. Un homme intelligent et cultivé disait : « Je ne comprends pas, mais lui, il sait ». M. Irigoyen se croit inspiré par l'esprit du peuple... et par l'esprit divin. *Vox populi, vox Dei.* Son compte rendu de mandat, adressé, il y a quelques mois au Parlement, est à cet égard très caractéristique. Il y dit en somme : Dieu et moi, moi et Dieu, avons fait... On a beaucoup ri de ce pathos étrange, et il y avait de quoi. On a dit partout qu'il obéissait à un désir de réclame assez intempestif, qu'il parlait dans une bouffée de sotte vanité. Au contraire il parlait sincèrement dans l'ingénuité de son âme.

Ce *caudillo* possède au plus haut point le talent de ses prédécesseurs, il sait manier les troupes de son parti. Il a agi pour le bien du parti et pour ce qu'il croit être le bien du pays. Il n'a pas eu une politique intérieure à longue portée. Il a promis beaucoup. Il a parlé de marine marchande, de banque agricole, mais cela est resté à l'état de promesses. Il s'est contenté de satisfaire par des décrets une clientèle déterminée, mais sans se préoccuper vraiment de l'intérêt général. La loi sur les loyers, par exemple, qui aura duré un an environ — sera suivie, est déjà suivie, d'une réaction qui se traduit par des augmentations désastreuses pour les locataires. De même M. Irigoyen a élevé peu de temps avant les élections le salaire minimum des employés municipaux de 80 à 190 piastres par mois. Mais le pays souffre d'une profonde désorganisation des finances — il n'y avait à la fin de la présidence plus de budget régulier —; aucun effort sérieux n'a été fait pour mettre en valeur la terre et les richesses minières de l'Argentine; au contraire, des mesures imprudentes ont inquiété les prêteurs étrangers, dont le pays a besoin, puisque le capital national ne veut pas participer à son développement industriel et commercial. Ainsi le veto longtemps mis à l'augmentation des tarifs ferroviaires a dû être levé devant la menace des capitalistes anglais de ne plus s'intéresser aux entreprises argentines.

Le plus grave peut-être était l'absence d'une politique économique définie. Les décisions étaient brusques et contradictoires. Les adversaires du président expliquaient cette façon d'agir par le jeu d'influences corruptrices. Repoussant une accusation dont il n'a été donné aucune preuve irréfutable, mieux vaut rappeler ces paroles d'un homme qui a beaucoup connu M. Irigoyen : « Il a l'âme d'un conspirateur. Jusqu'en 1916, il n'a cessé de conspirer : contre Alem, contre le gouvernement, contre les autres partis. Au pouvoir il conspire encore, non plus contre ses ministres qui ne sont que ses secrétaires, mais contre le Parlement contre la Constitution, contre ses meilleurs amis. »

S'il ne connaît pas les intérêts véritables du pays, il ne sait rien de l'étranger. Il ignorait ou prétendait ignorer l'Europe et le monde. Au-

tour de lui — dans la chancellerie même — on érigeait cette ignorance en principe de politique extérieure. Il y eut peut-être dans l'attitude de M. Pueyrredon, qui ne fut à Genève que le porte-parole du président, beaucoup plus de méconnaissance de la situation véritable de l'Europe que de volonté d'affirmer un principe contestable de droit international. Les actes les plus marquants de la politique du président pendant la guerre s'expliquent, avec le maximum d'apparence logique, par cette indifférence. Mais devant l'étonnement que soulevèrent certains gestes dans la partie la plus cultivée du pays et à l'étranger, l'apôtre souriait avec mépris : ils ne comprennent pas, ils ne savent pas, tandis que lui il sait ; il a de sa propre inspiration trouvé une formule nouvelle, proclamé une doctrine.

Car M. Irigoyen vit dans une perpétuelle exaltation. Ambitieux, il l'est, mais sans vulgarité. Il veut la réalité du pouvoir et en dédaigne les apparences. Il est bon et parfois même chevaleresque. Il a joliment arrangé certaines affaires, fâcheuses pour des adversaires. C'est une personnalité complexe, qui s'entoure d'une brume qu'elle voudrait voir se dorer en un fond d'apothéose. Mais tout de même, c'est quelqu'un.

* * *

La personnalité de M. de Alvear est fort différente de celle de M. Irigoyen. Si l'une se dessine assez mystérieusement dans le flou, l'autre apparaît nettement silhouettée.

Grand, corpulent, M. de Alvear a la tête glabre et bien modelée d'un sénateur romain. Le front bombé, les yeux au regard direct, le nez droit et grand, une bouche bien dessinée, le maxillaire puissant du volontaire, tout dans cette physionomie est clarté. Descendant d'une vieille famille patricienne, son arrière grand-père, don Diego de Alvear y Ponce de Leon, brigadier-général de l'armée espagnole, vint dans le pays du Rio de la Plata en 1783. Son grand-père, le général Carlos Maria de Alvear, compagnon de San-Martin, fut un des héros de l'indépendance argentine. Son père, Torcuato de Alvear, fut intendant de Buenos-Aires et le créateur de la ville moderne. Il bénéficie donc d'un prestige qui manquait à son prédécesseur. Il a toujours été radical et il est l'élu du parti, désigné par le président sortant. Mais les conservateurs et les membres de la concentration libérale nationale ne peuvent le combattre comme ils ont combattu M. Irigoyen. Ces partis, qui sont surtout de brillants états-major, groupent la plupart des descendants des familles historiques argentines. Bien que radical, M. de Alvear est des leurs : il est de leur monde, il a toutes leurs sympathies. Et ces sympathies se manifestent. Il a renoué la tradition des grands

présidents argentins, des Saenz-Peña et des Quintana. On le voit dans les rues de Buenos Aires, sans apparat, car il a la simplicité d'un grand seigneur. Et le public en est ravi. Il assiste aux courses et est applaudipar l'aristocratique et ploutocratique Jockey-Club ; il préside sur son yacht *Adhara* aux régates du Tigre. Sa charmante femme, très élégante, très bonne aussi, participant à toutes les manifestations de la charité, l'aide dans cette conquête des cœurs.

Il est assez difficile de définir les idées politiques du nouveau président. Excellent diplomate, il a dit qu'il serait pour le bien du pays le défenseur de l'idéal démocratique de son parti. Il gouvernera avec ce parti pour le pays entier. Plus intéressante peut-être est la déclaration de son discours-programme, disant qu'il fera régner partout la légalité ; elle a été considérée comme une critique indirecte des habitudes de gouvernement de son prédécesseur.

Il y a entre eux deux différences notables. D'abord, M. de Alvear n'a été qu'assez peu mêlé aux luttes politiques, n'ayant fait qu'un bref passage au Parlement. Il a passé les temps troublés de la présidence précédente à l'étranger, dans un poste diplomatique important où il s'est fait unanimement apprécier, donnant à son pays un prestige que la politique de son gouvernement n'était guère capable de lui acquérir. Il est donc assez extérieur au parti et l'on sait que les vieux «comitards» radicaux ont accepté d'assez mauvaise grâce sa candidature. Il n'était pas leur homme. Mais M. Irigoyen, avec son sens très fin des nécessités, l'a imposé, calmant les susceptibilités par la désignation comme futur vice-président de M. Elpidio Gonzalez, qui est selon le cœur des orthodoxes.

Mais surtout son long séjour à Paris, la situation qu'il s'y était faite a permis à M. de Alvear d'étudier la politique européenne. A l'inverse de son prédécesseur, il connaît l'Europe et le monde d'après guerre. L'Europe du reste le connaît aussi et lui a manifesté son estime d'une façon inoubliable. Les acclamations de la France, son voyage triomphal en Angleterre, en Belgique, en Italie, en Espagne et au Portugal, lui ont donné à Buenos Aires et ailleurs un prestige immense et, faisant sortir l'Argentine de l'isolement farouche où l'avait tenue son prédécesseur, pourraient bien l'engager dans une nouvelle et féconde politique.

Son éloignement de Buenos-Aires pendant la précédente présidence a eu enfin ce résultat de mettre le futur président en dehors des luttes intestines qui ont divisé le parti radical en trois ou quatre groupements d'inégale importance. Radical tout court, M. de Alvear essaye de rallier les fractions dissidentes de l'Union civique radicale. Depuis un mois qu'il est au pouvoir, il a reçu les chefs de ces fractions, qui se sont déclarés enchantés de l'entrevue ; il a même nommé des ministres et des hauts fonctionnaires appartenant à ces églises schismatiques, au

grand scandale des purs irigoyenistes. Mais ceux-ci ne peuvent attaquer leur élu, qui paraît devoir persévérer dans cette œuvre de réorganisation de son parti. La tâche est difficile, mais elle ne dépasse pas son intelligence et sa volonté. Du reste, elle s'impose à lui. Car son prédécesseur ne s'est pas retiré de la lutte ; il reste le tout puissant inspirateur de la conduite de l'Union civique radicale, et il semble décidé à continuer dans l'ombre à gouverner l'Etat. M. de Alvear n'est pas homme à accepter le rôle du pantin dont on tire les ficelles. Il lui faut donc convertir la majorité de son propre parti à une politique moins personnaliste, refaire l'union en introduisant l'élément pondérateur que sont les dissidents plus soucieux des principes que des individus, prendre la direction de l'Union civique radicale aux côtés de son prédécesseur ou, si celui-ci le veut ainsi, contre lui.

***

Les deux hommes ainsi connus, on peut répondre à la seconde question posée plus haut : qu'y aura-t-il de changé dans la politique argentine. ?

Peu de chose dans les principes directeurs. Le parti radical reste au pouvoir, et la majorité dont il jouit dans le pays entier semble devoir s'accroître. A l'intérieur, même politique démocratique, à mi-distance de la réaction rêvée par les grands *estancieros* et de la doctrine communiste, que professe un parti socialiste, très important à Buenos Aires, mais sans ramifications dans le pays. On continuera vraisemblablement à s'appuyer sur l'Eglise catholique, dont les progrès sont du reste incontestables.

Mais il semble que l'on puisse faire beaucoup dans le domaine des faits. D'abord en revenant à la légalité, en mettant fin autant que possible aux nominations scandaleuses, en constituant surtout un budget régulier. Cette dernière tâche est lourde. M. de Alvear et ses ministres s'y consacrent avec une patience et un courage méritoires. Ils établissent pour 1922 un budget de liquidation qu'ils présenteront prochainement aux Chambres, en promettant pour l'année suivante un buget régulier. Il faudrait auprès du président un grand financier pour l'aider à mettre de l'ordre dans ces écuries d'Augias que sont les finances argentines. Espérons qu'il le trouvera. L'œuvre est ardue, mais non pas impossible, car l'Argentine est un pays immense, pourvu d'abondantes ressources. Si M. de Alvear trouve l'homme qui la dotera de bonnes finances, son pays jouira bientôt d'une prospérité inconnue jusqu'alors, et il sera vraiment un des grands fondateurs de la puissance de sa patrie.

A l'extérieur, la politique pacifique d'union panaméricaine du par-

ti radical sera poursuivie. Mais elle sera menée par un homme qui connaît l'Europe d'après-guerre et qui est connu d'elle. L'Argentine, par lui, prendra sa place dans le concert des grandes nations et jouera le rôle de puissance mondiale auquel elle a droit. C'est son intérêt et aussi son devoir.

Ainsi, sans sortir de l'orthodoxie radicale, M. de Alvear peut, par son action personnelle, engager son pays dans une voie nouvelle. La République argentine y trouvera la puissance et la prospérité. Elle pourra alors exercer le rôle américain et mondial qu'ont rêvé pour elle les théoriciens du parti radical, et que lui souhaitent tous ses amis. M. de Alvear est capable d'accomplir une telle œuvre.

AMERICUS.

TCHÉCOSLOVAQUIE

La presse tchécoslovaque et l'occupation de la Ruhr.

Le voisinage de la Tchécoslovaquie et de l'Allemagne, l'importance des relations économiques qui existent entre les deux pays, le chiffre considérable de la minorité allemande qui habite la jeune République, l'étroitesse des liens qui unissent dans leurs complots contre la paix de l'Europe centrale les groupements royalistes et militaristes de Munich aux organisations les plus influentes de Budapest sont autant de raisons pour que la presse de Tchécoslovaquie, sans distinction de parti ou de langue, suive avec passion les événements des dernières semaines.

La presse allemande de Bohême, à laquelle les quelques journaux magyars qui paraissent en Tchécoslovaquie emboitent le pas, reflète fidèlement l'opinion de la presse berlinoise la moins modérée. On ne saurait trop souvent exprimer le regret qu'il n'y ait aucun groupement allemand aussi privé de contact direct avec la pensée française que la minorité allemande de Tchécoslovaquie. Il serait cependant intéressant et même utile, aussi bien pour les Tchèques que pour la France, de ne pas laisser aux cercles nationalistes de Berlin le privilège de fournir d'informations politiques les Allemands de Bohême, et d'arracher ceux-ci à une conception de toutes les questions extérieures trop naïve, et qui exerce d'ailleurs la plus fâcheuse influence sur leur politique intérieure. En ce sens, absolument rien n'a encore été tenté du côté français. Tout au contraire, on a pu voir une

vieille revue française[1] soutenir les revendications des nationalistes allemands de Tchécoslovaquie, et faire même l'éloge d'un de leurs chefs les plus hostiles à tout ce qui est français. Est-ce le bon moyen de faire cesser l'hostilité que nous témoigne la minorité germano-magyare de Tchécoslovaquie ?

Les communistes des trois nationalités se sont bornés, dans leur presse, à publier les manifestes de la 3e Internationale et des divers partis communistes, en les accompagnant de leur phraséologie habituelle, où vraiment on ne peut relever rien qui vaille d'être noté.

Dans l'organe des cléricaux autonomistes slovaques, où l'on chercherait en vain une pensée politique et dont là pauvreté de forme et de fond explique la décadence d'un parti qui n'a pu vivre jusqu'ici que de démagogie, l'abbé Hlinka donne le plus irréfragable témoignage de l'indigence politique de ses amis, quand il écrit :

Peu importe à la Slovaquie que les trésors de la Ruhr soient exploités par l'Allemagne, la France ou l'Angleterre. (*Slovak — Le Slovaque —*), 13 janvier 1923).

Tout le reste de la presse de langue tchécoslovaque et avec elle le journal d'inspiration tchécoslovaque qui est rédigé en allemand pour la commodité de l'étranger (*Prager Presse*), est d'une lecture réconfortante et très souvent fort intéressante. La profonde sympathie du peuple tchécoslovaque pour la France y apparaît de manière éclatante et les réserves, que l'on y rencontre çà et là ne visent pas le fond de notre politique, mais procèdent avant tout de la crainte que les résultats de notre action ne correspondent pas à l'importance de l'effort fourni.

L'Allemagne sabote depuis quatre ans le traité de Versailles par les moyens les plus raffinés, avec une méthode pour ainsi dire scientifique, écrit le 13 février *Národni Politika* (*La politique nationale*) journal indépendant, le plus répandu dans toute la Tchécoslovaquie. L'Allemagne, qui a volé dans les usines françaises et belges des machines valant plusieurs milliards ; l'Allemagne qui a pillé la moitié de la Roumanie et une grande partie de la Haute-Italie, considère comme infâme que la France et la Belgique, par des moyens pacifiques, convenables, s'assurent le contrôle d'une région qui doit être prise en gage pour que l'Allemagne soit enfin contrainte de tenir ses engagements. Le pharisaïsme allemand, qui a toujours et partout demandé pour lui-même et à son profit une morale spéciale, jette maintenant le cri d'alarme, proteste devant le monde entier et organise la résistance passive contre l'occupation alliée afin d'échapper à ses obligations.

Un journal souvent intéressant et bien rédigé, *Tribuna* (*La Tribune*), qui touche surtout certains milieux israélites tchèques, marque un certain scepticisme sur les effets de l'opération de la Ruhr. C'est à lui que s'adresse la constatation suivante de *Narodni Politika*

1. *Le Correspondant*, juillet 1922.

(25 janvier). M. Borsky, qui l'a signée, est l'un des plus autorisés parmi les journalistes tchécoslovaques qui s'occupent de politique étrangère.

Sans même tenir compte de nos sentiments de sympathie envers la France, nous sommes contraints d'être avec elle par la loi immuable de notre situation géographique... Des raisons décisives nous ordonnent catégoriquement d'être avec la France, ce que tout le monde reconnaît chez nous en dehors d'un cercle étroit inspiré uniquement par l'esprit de contradiction.

C'est dans le même esprit que, tous les jours *Narodni Listy* (*Le Journal national*), organe officiel du parti national démocrate, met ses lecteurs au courant des événements.

Lidové Noviny (*Le Journal du Peuple*), de Brno le mieux fait et le plus vivant des journaux tchèques, qui représente l'opinion des nationaux démocrates de Moravie moins doctrinaires, que ceux de Bohême écrit le 24 janvier :

L'action de la France dans la Ruhr a toutes nos sympathies, car elle a pour but l'application des traités qui ont fondé notre indépendance. Nous ne prenons aucune part directe à cette action... La France seule peut réduire l'Allemagne, de même que la Petite Entente et même chacun de ses membres pris en particulier tient en respect la Hongrie. Et nous nous efforcerons, si notre voisin se trouble, de garder notre calme et notre pondération tchèques, et si les hauts fourneaux de la Ruhr s'éteignent nous veillerons à ce que les nôtres ne se refroidissent pas.

Venkov (*La Campagne*), organe officiel du puissant parti agrarien et par suite, de M. Svehla, président du conseil, appuie avec passion la politique française :

Après quatre ans d'abdication, de concessions et de modération, la France s'efforce d'écarter la défaite économique qui la menaçait du fait que l'Allemagne cherchait à se débarrasser de ses obligations envers elle en organisant sa banqueroute, on pourrait presque dire sous la protection de l'Angleterre et de l'Amérique. Que la France trouve son Foch dans cette offensive qui, en fait, n'est qu'une défensive contre l'agression économique et politique de l'Allemagne. (14 janv.)

La conduite du gouvernement et des grands industriels allemands dans la question de la Ruhr est plus que criminelle; elle est pure imbécillité; car c'est ainsi que l'on doit qualifier l'acte de celui qui, par crainte d'être noyé, se jette lui-même dans l'abîme.

La France ne travaille pas à la ruine de l'Allemagne, mais elle peut être plus calme que MM. Cuno, Stinnes, Thyssen, Krupp et consorts, quand l'Allemagne après avoir organisé la débâcle financière, prépare elle-même, par sa résistance et son sabotage, sa catastrophe économique dans la Ruhr ! Malheureusement, il y a en plus le peuple allemand ,99 % du peuple allemand qui, eux, n'ont pas à l'étranger, bien en sécurité, des bénéfices réalisés sur la ruine de l'Etat. (19 janv.)

Slovensky Dennik (*Le Quotidien slovaque*), le plus vieux et le plus important des journaux slovaques, organe officiel des agrariens de Slovaquie, écrit dans le même sens, ainsi que *Slovenska Politika* (*La politique slovaque*.

Lidové Listy (*Le Journal du peuple*), organe officiel du parti populaire catholique, déclarait, dès le 11 janvier, que du point de vue tchécoslovaque, la scission entre la France et l'Angleterre était regrettable,

mais nous ne pouvons pas abandonner la France, car ses revendications sont entièrement justifiées, malgré les quelques fautes que ses diplomates ont pu commettre.

Cas (*Le Temps*), l'ancien organe du président Masaryk, qui, sans être inféodé à aucun parti, exprime l'opinion des intellectuels réalistes et socialisants, qui, exprimant, dès le 10 janvier, sa tristesse de voir les démocrates allemands participer à la campagne d'excitation contre la France, concluait par ces mots :

L'intervention de la France, entièrement justifiée, renforcera pourtant les haines politiques et nationales. En contribuant à étendre l'incendie, les cercles républicains et démocratiques allemands creusent leur propre tombeau...

Il écrit de nouveau, le 21 janvier :

La voie dans laquelle s'est engagée l'Allemagne la mène à la ruine. Ici, comme pendant la guerre, le temps est l'allié de la France. Toute la politique allemande de ces dernières années est basée sur la vaine attente d'un miracle... Il ne lui reste que deux véritables amis: les Internationales socialistes et la Russie des Soviets. Malgré tout le respect que nous avons pour les Internationales, nous considérons leurs protestations comme purement platoniques.

Il y a en Tchécoslovaquie deux partis socialistes : les socialistes nationaux, dont les rangs se sont grossis, vers la fin de la guerre, d'hommes qui représentent les idées les plus diverses et dont, par suite la doctrine n'est pas très définie, et les social-démocrates, plus homogènes et plus orthodoxes.

Ceské Slovo, le journal des socialistes nationaux, a ouvert ses colonnes à une très intéressante polémique. Elle a été inaugurée par des articles de M. Radl, professeur à l'Université de Prague. M. Radl a un certain goût pour le paradoxe et éprouve quelque plaisir à heurter de front l'opinion de ses compatriotes. De plus, il est de formation germanique et anglo-saxonne et sa méconnaissance, son ignorance même de la France et surtout de la France moderne ont quelque chose de déconcertant. M. Radl commence par déclarer péremptoirement que ses articles ne sont pas conformes à la politique du *Ceské Slovo*.

Quel est, dit-il, le programme de la France pour la reconstruction de l'Europe ? Il serait pour nous très avantageux qu'elle en eût un, mais je ne le vois pas. La France demande bien le maintien et l'exécution des traités de paix, mais c'est du passé et ce n'est pas un programme d'avenir.

Si la France — et l'Italie — veulent diriger l'Europe, elles doivent donner à cette Europe une idée autour de laquelle on puisse s'unir. La devise « contre l'Allemagne » ou « contre l'Angleterre » n'est pas un programme. Nous avons beau-

coup d'égards pour la France, je le comprends, mais ce ne serait pas manquer à la loyauté envers ce puissant Etat, qui nous a rendu tant de services, que de nous demander quelles conséquences aurait un échec de la France dans l'expérience qu'elle accomplit en ce moment. Nous ne pouvons pas tourner autour du traité de Versailles comme un chat autour de sa bouillie, ni nous laisser endormir par la proclamation toute mécanique que ce traité est immuable. Certes, nous ne désirons pas qu'il soit modifié, mais comment l'empêcher ? La France maintiendra-t-elle ce traité? A nous seuls, nous ne le pouvons pas.

Evidemment, M. Radl est persuadé que la fissure ne fera que s'élargir entre la France et les pays anglo-saxons. Sa formation intellectuelle, l'influence d'un récent séjour en Amérique expliquent qu'il n'hésite pas à proclamer que les Etats anglo-saxons ont aujourd'hui

la direction morale du monde et que la France ne peut rien faire contre ce fait. Nous sommes un petit Etat, au milieu de l'Europe en dissolution. Dois-je rappeler que, comme partie de l'Autriche, nous avons pu vivre guidés par les idées des progrès de l'Occident et que nous sommes capables de le faire maintenant en tant que partie de l'Europe?

Sans attendre la suite de l'exposé de M. Radl, M. Igor Hrusovsky, seul député slovaque du parti socialiste national et membre influent de la commission des Affaires étrangères, répondit dès le lendemain, dans le *Ceské Slovo*, à cet appel à la direction morale de l'Amérique :

La première tâche de notre politique doit être de défendre les traités de paix et de ne pas les laisser tomber. Il est évident que les puissances qui sont pour le maintien des traités de paix sont la France et la Petite Entente. Il en résulte que nous devons faire une politique d'accord avec la France. La seule question qui puisse se poser pour nous, c'est de quelle manière nous devrons faire cette politique. L'abandon des traités de paix aurait de pires conséquences que leur défense par de mauvais moyens. Aussi devons-nous nous décider pour leur défense...

D'accord avec M. Radl pour constater que la France n'a pas de plan de politique positive en dehors du maintien des traités, M. Hrusovsky pense que la Petite Entente doit s'assigner la tâche de proposer un plan européen.

Si nous portons plus d'intérêt au sort de la France qu'elle n'en porte au nôtre, ce dernier cependant ne peut nous être indifférent. Notre destinée est liée à celle de la France. Il est d'une importance capitale pour l'Europe que la politique de la Petite Entente avec la Pologne d'une part et sa politique avec la France d'autre part s'accordent d'une façon plus intime, partant plus avantageuse. Si la politique formelle de la France se confondait avec la politique de la Petite Entente qui ne se limite pas à la défense des traités, mais qui a un but de pacification, et qui cherche à rendre possible une vie commune des peuples, ce fait aurait sur l'Europe une influence profondément utile. Il est vrai que la France n'a pas de plan d'ensemble, mais l'Angleterre, l'Amérique et l'Allemagne n'en ont pas davantage. Il y aurait un plan européen si l'on indiquait comment aider l'Allemagne à payer à la France l'argent nécessaire à sa reconstruction, et si l'Angleterre et l'Amérique indiquaient comment aider la France à sortir de sa situation gênée, autrement dit, comment régler la question des dettes interalliées.

La politique française nous permet du moins de pratiquer notre politique constructive dans notre petite sphère, et aussi de maintenir le nouveau système garanti par les traités de paix. La politique française est critiquable, mais aucune des grandes puissances n'en a de meilleure.

M. Hrusovsky montre ensuite que, dans le conflit actuel, la Tchécoslovaquie, risque de grandes pertes matérielles en raison de ses intimes relations économiques avec l'Allemagne ; et, conclut-il,

la France peut ainsi voir que notre politique ne nous rapporte aucun avantage économique. Nous la pratiquons sous la pression des réalités. Il est clair pour nous que nous ne pouvons faire aucune politique sans la France, si nous ne voulons pas nous trouver dans une insécurité absolue.

Deux jours après, M. Hobza, professeur à l'Université de Prague, répondait lui aussi à M. Radl et, notamment, montrait que la France représente par son armée, par ses colonies, une force politique considérable et que, de plus, elle n'a jamais été pauvre en idées. La fissure entre le monde anglo-saxon et le continent européen, ajoute-t-il, impose à la Tchécoslovaquie une politique commune avec la France.

Je ne considère pas les traités de paix simplement comme un morceau du passé, mais bien plutôt comme la base de l'avenir. Dans la politique internationale, la raison doit dominer le sentiment, mais, cependant, la politique d'aucun Etat n'est exempte de sentiment et la France, à cet égard, a un droit sur nous. On doit le proclamer bien haut, chez nous, à l'heure où ce noble pays si éprouvé rassemble ses meilleures forces pour obtenir la modeste réparation des dommages de guerre qui lui a été reconnue par les traités de paix.

Avant de conclure, M. Hobza, invoque lui aussi l'argument géographique qui impose la collaboration étroite de la Tchécoslovaquie avec la France.

Ce débat, remarquable par sa haute tenue, fut clos par un dernier article où M. Radl se défendit énergiquement d'avoir pris position contre la politique d'alliance avec la France et affirma au contraire la nécessité absolue de cette politique, déclarant cependant que cette collaboration ne devait pas interdire de critiquer, dans l'esprit le plus amical, la politique française. Il vaut de noter que cette courtoise et sérieuse discussion a donné au parti socialiste national l'occasion de montrer lui aussi, par la plume d'un de ses parlementaires les plus distingués, que la seule politique possible pour la Tchécoslovaquie est celle d'un accord absolu avec la France.

Le ton de la presse social-démocrate tchécoslovaque contraste singulièrement avec celui de la presse des partis socialistes d'autres pays. Le sentiment qu'il traduit a valu, le 25 janvier, aux sénateurs sociaux-démocrates tchécoslovaques cette invective d'un de leurs collègues allemands :

Vous êtes les seuls dans la deuxième internationale qui n'ayez pas protesté contre l'invasion française dans la Ruhr ! Vous n'êtes même pas dignes de faire partie de la deuxième internationale.

Ce n'est pas qu'on ne rencontre parfois dans la presse social-démocrate une critique de la politique française, mais cette critique s'exprime toujours sous une forme très amicale.

Pravo Lidu, l'organe officiel du parti, par exemple, publie le 14 janvier une lettre de son distingué correspondant parisien, M. L. Winter :

Aucun avantage économique ne sera donc obtenu par l'occupation de la Ruhr et la solution de la question des réparations n'en sera pas rapprochée. Mais, nous ne devons pas oublier que l'occupation de la Ruhr est l'arme du désespoir. Toutes les tentatives pacifiques faites pour obtenir de l'Allemagne qu'elle tînt le minimum de ses engagements ont entièrement échoué. Ayons toujours à l'esprit que la réparation des dommages qu'elle a causés est un devoir moral pour l'Allemagne. En se refusant à l'accomplir, elle contribue elle-même à répandre en France la conviction que l'Allemagne républicaine ne fait que continuer la politique de l'Allemagne de Guillaume...

Le 19 janvier, M. Eugène Stern, spécialiste des questions de prévoyance sociale et membre éminent du parti, publie dans *Pravo Lidu*, un leader où il compare l'attitude de la France après 1870 à celle de l'Allemagne qui, après la dernière guerre, cherche, par tous les moyens à ne pas tenir ses engagements.

Pourquoi souffrons-nous depuis un an d'un terrible chômage ? Parce que nous ne pouvons pas soutenir la concurrence allemande. L'Allemagne a tenu le raisonnement suivant : « Nous allons ruiner notre monnaie, nous dominerons à nouveau le marché mondial, nous allons créer dans tous les Etats industriels, nos voisins, une immense armée de chômeurs, et notre Etat sera faible et incapable de payer les réparations. Ainsi l'Angleterre, la Belgique, la France et les autres Etats devront, pour sortir de leur crise économique et sociale, renoncer aux réparations. L'Allemagne, elle, se trouvera à l'issue de la guerre mondiale [illegible] sans dette extérieure et victorieuse dans la guerre économique d'après l'armistice ». Ce plan était aussi impérialiste que celui de 1914, et faillit réussir contre la France... [M. Stern soumet ensuite à une critique âpre et serrée les diverses propositions de l'Angleterre]. Dans une telle situation, il ne restait plus à la France qu'à mettre l'Allemagne devant le fait accompli de l'occupation de la Ruhr pour l'obliger à négocier un compromis. Mais, les Allemands persistent dans leur politique de catastrophe, et la démarche de la France n'aboutira qu'à hâter la ruine de l'Allemagne et à rendre plus mauvaise sa propre situation financière...

[Après avoir montré que les Allemands sont responsables eux-mêmes de cette situation, et reproché aux socialistes allemands de ne pas s'être assez énergiquement opposés à la politique nationaliste de dévalorisation du mark, M. Stern conclut en montrant les répercussions de la crise sur la Tchécoslovaquie]. Cette situation d'insécurité n'est pas faite pour augmenter le loyalisme de nos Allemands. La Hongrie pense déjà à une révision par les armes du traité de Trianon. La crise économique tendra à s'améliorer chez nous par la disparition de la concurrence allemande, mais nous nous rendrons compte, en même temps, que l'Allemagne n'était pas seulement notre principal concurrent, mais qu'elle était aussi notre meilleur client.

Notre parti se trouve dans une situation difficile. Il combat deux extrêmes

le communisme qui est en décadence et la réaction qui est en progrès. Nous devons rester dans la coalition [1], mais y rester fermes et conscients.

Ainsi toutes les nuances de l'opinion tchécoslovaque affirment la solidarité de la République avec la France et les critiques, quand elles se produisent, ne s'inspirent que du sentiment profond de cette solidarité.

La même note se rencontre, à peine plus accentuée, dans les organes officieux :

L'appel lancé par Berlin au monde entier se heurte à un silence glacial, à peine rompu par la proclamation vide de Moscou. Ce silence glacial est dû à la conviction que l'action de la France est justifiée par ses droits de victime et que l'Allemagne est elle-même responsable de la situation dans laquelle elle se trouve. Aujourd'hui, quatre ans après la conclusion de l'armistice, alors que la question des réparations, partie fondamentale du traité de Versailles, est arrivée à un point où il faut qu'elle soit résolue d'une façon ou d'une autre, on peut récapituler les fautes commises. Les Alliés en ont commis comme les Allemands. La plus lourde a peut-être été l'application stricte de la doctrine de Monroe, dans ce sens que les affaires européennes sont étrangères aux Etats-Unis. Que l'Angleterre, ces derniers temps, suive la même voie, qui conduit au « splendide isolement », ce n'est que la suite de la politique de Lloyd George qui défendit de façon trop exclusive les intérêts spéciaux de la Grande-Bretagne et n'hésita pas à faire naître la méfiance à l'endroit des possibilités d'application des traités de paix, au moins en ce qui concerne les réparations. On ne peut contester le droit de la France à une juste réparation de tous les dommages causés par la guerre. Le seul reproche que l'on puisse lui faire a trait à la méthode, notamment à l'abandon de la politique de Briand qui voulait régler le problème d'un point de vue plus élevé par un accord avec l'Allemagne. Mais l'Allemagne n'a en rien soutenu cette politique : au contraire, elle l'a entravée par sa résistance passive, sa banqueroute tactique, par toute cette guerre moderne de revanche qui devait grignoter les traité de Versailles jusqu'à n'en plus rien laisser subsister. C'est un fait que, jusqu'ici, l'Allemagne n'a présenté aucun plan de réparations ; Rathenau lui-même ne formula que des propositions générales, ne contenant rien de positif Si les Alliés ont commis des fautes de méthode, l'Allemagne n'a fait que montrer sa mauvaise volonté. Elle s'est efforcée dès le début de rompre l'union des Alliés dans l'espoir de ruiner les traités de paix et de rejeter le fardeau des réparations sur la France et la Belgique. Le jour devait venir qui verrait le succès complet de l'Allemagne ou la France contrainte à des mesures radicales. L'Allemagne s'est trompée car la France se défend ». [La France est suffisamment forte pour régler seule le conflit, et par suite, la Tchécoslovaquie n'a pas à intervenir]. Mais si nos intérêts étaient menacés, nous serons absolument prêts. Notre but est de veiller à la paix de l'Europe centrale. C'est le principe de la politique intérieure et extérieure tchécoslovaque depuis la création de notre Etat, et c'est ainsi que nous défendrons le mieux avec nos intérêts ceux de nos alliés. Et si, contre toute prévision, le conflit se développait et se généralisait, nous savons bien qu'il y a des obligations non écrites, des obligations morales. Nous savons qui est notre libérateur et contre qui notre liberté a dû être conquise.

(*Ceskoslovenska Republika*, 21 janv.)

Cette unanimité de l'opinion tchécoslovaque a d'autant plus de prix et de poids que, pour des raisons très apparentes, et auxquelles fait allusion plus d'un des articles cités ci-dessus, la jeune République voisine de l'Allemagne et de la Hongrie a grand intérêt au règlement

1. La coalition gouvernementale en Tchécoslovaquie.

pacifique de toutes les questions posées par l'exécution des traités: En adoptant l'attitude que nous venons de montrer, l'opinion publique de cet Etat qui n'a encore que quatre années d'existence fait preuve d'un sens des réalités et d'une maturité qu'on pourrait lui envier dans plus d'une grande puissance. Elle montre, pour le plus grand profit de l'autorité internationale du pays, la nation groupée, dans son immense majorité, derrière un gouvernement dont l'Europe a eu, depuis l'armistice de 1918, tant d'occasions d'apprécier et d'admirer l'intelligence, la perspicacité et le tact.

F. D.

YOUGOSLAVIE

La situation politique.

Pour la première fois depuis la naissance de l'Etat yougoslave, le parti radical a constitué un cabinet homogène sous la présidence de son chef, M. Pachitch. La Skoupchtina a été dissoute le 22 décembre. Les élections générales sont fixées au 18 mars. Le pays est appelé à résoudre une crise ouverte depuis deux ans : les majorités de coalition formées par suite de l'émiettement des partis usaient leurs efforts à concilier des programmes opposés. Craignant de paraître sanctionner une politique centralisatrice qu'ils n'approuvaient pas, les députés croates se tenaient à l'écart du Parlement. Ils laissaient appliquer avec une résignation de vaincus les lois votées sans eux dans un Etat qu'ils avaient appelé de leurs vœux. Un malaise serbo-croate se développait Il finit par peser sur la vie intérieure des partis, rompre leur unité et dissocier la majorité de coalition. Pouvait-il être dissipé par un regroupement des forces en présence dans l'Assemblée constituante transformée en Législative? Le Parlement, en laissant se prolonger une crise nationale, avait-il prouvé son incapacité à la résoudre? La couronne admit cette deuxième manière de voir; elle confia à un seul parti le mandat de former un ministère et de procéder aux élections.

***

L'absence de majorité stable se fit sentir dès les débuts politiques de la Yougoslavie. La réunion d'une Assemblée constituante régulièrement élue par tout le pays en décembre 1920 n'y remédia pas. Sauf des mesures conservatrices de défense sociale, de nationalisme unitaire et de loyalisme dynastique, toutes les décisions prises par la Skoupchtina depuis cette époque ont satisfait à des besoins de transaction : la

loi électorale et la réforme agraire en offrent des exemples frappants.

Le premier cabinet formé en décembre 1918 par M. Stoyane Protitch, un des chefs du parti radical, était un cabinet d'union sacrée. Mais celle-ci, utile devant le péril extérieur, ne résiste g ère aux discussions de politique intérieure. Elle fit place à une lutte ouverte entre les partis. D'août 1919 à février 1920, deux cabinets démocrates présidés par M. Davidovitch tombèrent devant l'opposition des radicaux serbes et des partis nationaux constitués dans les anciennes provinces de la monarchie dualiste. M. Stoyane Protitch prit la tête de l'opposition de la veille et forma un ministère. Il ne put tenir devant l'obstruction des députés démocrates. Seul M. Vesnitch obtint la collaboration de tous les partis pour l'expédition des affaires courantes en attendant l'élection d'une Assemblée constituante.

La composition de celle qui fut élue le 20 novembre 1920 accusa le succès des partis de classe, quelques-uns identifiés avec des groupements régionaux, sur les représentants de la politique pure. La campagne électorale avait été vive : des affiches illustrées composées par les soins des démocrates représentaient M. Pachitch encadré d'un prêtre catholique et d'un beg musulman, laissant dépecer la Yougoslavie ; les radicaux reprochaient aux démocrates de préparer la ruine économique du pays, en voulant réaliser sans étapes une réforme agraire générale. Pendant que les deux grands partis de l'ancienne Serbie s'entre-déchiraient, d'autres se fondaient et attiraient leur clientèle. Quinze jours à peine avant les élections, M. Yovane Yovanovitch, ancien ministre de Serbie à Vienne et à Londres, et M. Avramovitch, apôtre de la coopération en Serbie, appelèrent les paysans à constituer une « Union des Agriculteurs » (*Savèze Zemlioradnika*). Ils recrutèrent avec facilité des adhérents dans un pays où 80 % de la popu ation vivent du travail de la terre, et notamment dans les anciennes provinces autrichiennes où subsistaient des restes de propriété féodale. Ils gagnèrent ainsi l'adhésion de ceux qui trouvaient lente la réalisation de la réforme agraire. Ils enlevèrent aux démocrates le bénéfice qu'ils pouvaient tirer de leur programme électoral. En Croatie, Stepane Raditch, ancien élève de l'Ecole des sciences politiques de Paris, alliant à une culture développée une mentalité demeurée paysanne, sentit les aspirations qui se faisaient jour dans la masse rurale de ses compatriotes. Il s'efforça de les orienter vers un programme de coopération paysanne et d'esprit républicain. Dans les villes, les communistes étaient enhardis par leurs succès aux élections municipales d'avril 1920. Ils se présentèrent à un pays épuisé par de longues années de guerre comme les seuls défenseurs de la paix.

Les partis du centre résistèrent mal à l'activité politique des extrêmes. Les radicaux gagnèrent quelques sièges en Voyivodina, c'est-à-dire dans les anciennes provinces hongroises situées au Nord du Danube

et de la Drave. Ils avaient 71 sièges dans le Préparlement[1] : ils en obtinrent 98. Les démocrates perdirent bon nombre de mandats : ils n'en gardèrent que 94 au lieu de 115. Ceux qu'ils réunirent dans l'ancien royaume de Croatie leur parurent être un signe d'assentiment des Croates à la politique de centralisation : en réalité ils étaient dus aux électeurs serbes, nombreux en Slavonie et dans le comitat de Lika. Les élections avaient été pour les Croates l'occasion d'une mobilisation paysanne et particulariste : dans certains comitats, 80 % d'entre eux avaient voté, alors que dans l'ensemble du pays le pourcentage des abstentions atteignait 35 %. Sur 66 députés élus par la Croatie, la Slavonie et la Syrmie, 48 appartenaient au parti paysan républicain. L'Union croate, qui avait défendu au Préparlement une politique de collaboration serbo-croate pour former un Etat unitaire, perdant 16 sièges, était réduite à 11. Encore les partisans de M. Frank, fidèles à leur trialisme austro-hungaro-croate sous le sceptre des Habsbourg avaient-ils fait passer 3 députés. L'« Union des agriculteurs » gagnait d'un seul coup parmi les populations serbes et slovènes 40 mandats. Les cléricaux slovènes groupés autour de l'abbé Korochets, et suspects de particularisme se retrouvaient plus nombreux qu'auparavant, avec 23 sièges. L « Organisation musulmane yougoslave de Bosnie », très attachée au traditionnalisme religieux et au patriotisme local, groupait 24 députés. Le succès le plus éclatant était remporté par les communistes, qui réunissaient 58 représentants et pouvaient compter fréquemment sur l'appui de 3 républicains et de 2 socialistes.

Parmi les 419 membres de l'Assemblée constituante, aucune majorité de parti ou de coalition ne semblait se dessiner. Les groupes de gauche, communistes, républicains, paysans serbes, slovènes ou croates, ne réunissaient que 150 voix. Encore étaient-ils divisés : les paysans républicains croates affirmaient leur particularisme en décidant de ne pas siéger au Parlement de Belgrade; ils estimaient qu'il appartenait aux seuls Croates de donner une Constitution à la Croatie, et que le gouvernement de Zagreb, une fois constitué, devrait traiter d'égal à égal avec le gouvernement de Belgrade pour organiser une fédération des pays yougoslaves. D'autre part, si les paysans serbes et slovènes étaient fidèles à la dynastie, républicains et communistes voulaient changer la forme du gouvernement. Avec une sûre connaissance des hommes et une expérience ancienne des manœuvres parlementaires, M. Pachitch vit la faiblesse de l'opposition et se constitua une majorité. Il négocia en janvier 1921 avec les démocrates et avec l'organisation musulmane yougoslave et détacha 8 députés slovènes de

1. L'Assemblée provisoire qui a précédé la Constituante.

l'Union des agriculteurs. Il groupa ainsi 224 voix. L'opposition, constituée à gauche par les paysans serbes, les républicains et les communistes, à droite par les cléricaux croates et slovènes, était divisée sur les questions sociales et nationales : les paysans serbes ne cachaient point leurs sympathies pour la conception gouvernementale d'un Etat unitaire; les cléricaux redoutaient de voir se constituer une démocratie agraire et un régime de dictature « verte », semblable à celui que M. Stambouliski imposait à la Bulgarie. Dès lors le gouvernement put facilement réduire au silence les partis extrêmes. Il reprit à son compte la politique du cabinet Vesnitch qui avait dissous les organisations communistes et supprimé leurs journaux. Le 1er août, après le meurtre du ministre de l'intérieur, M. Drachkovitch, il fit voter la « loi de protection de la sécurité publique et de l'ordre dans l'Etat », par 190 voix contre 54. Cette loi interdisait aux communistes tout mandat et toute fonction publique. L'opposition de gauche se trouva réduite à 4 républicains et à 30 paysans serbes. Celle de droite s'amoindrit dès le vote de la Constitution. Elle groupait les partisans de l'autonomie régionale et résistait de toutes ses forces à la départementalisation proposée par le gouvernement. Les Slovènes, jaloux d'une individualité nationale renaissante depuis qu'ils avaient échappé à l'attrait et à l'emprise de Vienne, craignaient pour leur langue et pour leurs écoles le zèle d'une administration centralisée à Belgrade. Orgueilleux de leurs droits historiques, les Croates ne voulaient pas sacrifier une forme d'Etat qu'ils avaient conservée contre la magyarisation. Cependant le projet du gouvernement fut adopté le 28 juin, jour anniversaire de la bataille de Kosovo, et la Constitution fut ainsi liée à un grand événement de l'histoire serbe sous le nom de « Constitution du *Vidovdane* ». Toute l'opposition de droite s'était abstenue de voter. Les députés du Club national croate quittèrent définitivement l'Assemblée. La Constituante ne compta plus désormais que 297 députés, et le gouvernement y posséda une forte majorité.

Mais, devant l'évanouissement de l'opposition, cette majorité perdit son homogénéité. Les tendances opportunistes des radicaux, l'esprit doctrinaire des démocrates, l'utilitarisme des paysans slovènes, le particularisme bosniaque des musulmans s'affrontèrent.

* * *

Le parti radical est né à la vie politique au moment où elle se développait en Serbie, après l'octroi de la Constitution de 1869. Il s'est formé au cœur du pays serbe, dans la Choumadia, et a gagné d'abord les paysans. Ardent dans ses revendications démocratiques, il eut même recours à l'insurrection et son chef actuel, M. Pachitch, fut emprisonné. L'arrivée au pouvoir d'un ministère radical homogène sous la prési-

dence de Sava Grouyitch en janvier 1888 en fit un parti de gouvernement. Le vote de la Constitution de 1888 et l'instauration du régime parlementaire remplirent son programme. Par la pratique du pouvoir et par la fusion avec les conservateurs « progressistes » en 1901, les radicaux devinrent opportunistes. Ils tirèrent des victoires serbes remportées pendant qu'ils dirigeaient le pays de 1912 à 1914 et de 1917 à 1918 un bénéfice moral incontestable. Ils furent les champions du serbisme aux yeux des Serbes du royaume, satisfaits dans leurs aspirations nationales, et des Serbes rédimés, reconnaissants à leurs libérateurs; ils n'ont pas cessé d'être un parti populaire et national qui s'appuie sur les masses paysannes dociles aux conseils des popes et encadrées par la bourgeoisie des campagnes et des petites villes. Ils traduisent bien la mentalité conservatrice du peuple rural, satisfait d'être garanti contre l'arbitraire de l'exécutif par une Constitution, indifférent aux luttes des classes, prudent dans la réalisation des réformes sociales.

L'« Union démocratique » attire surtout les intellectuels et les membres des professions libérales. Elle groupe tous les éléments opposés dans l'ancienne Serbie à la politique radicale, la coalition serbo-croate formée en 1905 en Croatie, le groupe démocratique de Bosnie qui a fondé le journal *Narode*. Etendant ses ramifications dans toute la Yougoslavie, elle s'est détachée des traditions historiques locales et ne vise qu'à fondre les différentes parties du royaume en un grand Etat centralisé. La nature même de son recrutement lui donne un esprit doctrinaire ennemi des tempéraments, hostile aux réformes graduées, et par la même sympathique aux jeunes. Le parti est orienté tout entier vers les réalisations de l'avenir.

Son impatience s'est heurtée souvent à la lenteur de décision des radicaux et des musulmans, surtout au sujet de la réforme agraire et de la loi électorale. Le programme démocrate consistait à exproprier les grands propriétaires fonciers : begs de Bosnie, spahis de vieille Serbie et de Macédoine, comtes allemands et magyars en Voyivodina et en Slovénie. Les radicaux jugeaient qu'il fallait procéder lentement, établir un cadastre pour déterminer la valeur et l'étendue des biens fonds à diviser, dresser une statistique exacte de la superficie des terres à distribuer et du nombre des agriculteurs susceptibles de bénéficier de la réforme agraire. Les musulmans propriétaires, bien représentés au Parlement, demandaient l'octroi d'une indemnité à tous ceux qui seraient expropriés. La coalition adopta des mesures transactionnelles entre les points de vue opposés de ses membres. L'exécution d'un cadastre demandait plusieurs années : la réforme fut appliquée à l'aide de statistiques rapidement faites. Mais un régime spécial fut accordé à la Bosnie-Herzégovine. Par décret du 12 mai 1921, l'ancienne condition des tenanciers (kmètes) de la terre fut abolie. En revanche, l'Etat consentit aux propriétaires expropriés une avance de 255 millions payable moitié en espèces, moitié en obligations du Trésor.

L'application du décret du 12 mai ne satisfit pas tous les intéressés. La majorité de l'organisation musulmane yougoslave, après un congrès tenu en juin 1922 à Sarajevo, cessa d'accorder sa collaboration au gouvernement. Suivi des 14 députés musulmans de gauche, M. Mehemed Spaho passa à l'opposition. Autour de M. Maglayilitch, les 10 députés musulmans de droite essayaient au contraire de tirer le meilleur parti de la réforme agraire. Mais, pas plus que les démocrates, ils n'étaient satisfaits du compromis passé entre les défenseurs des begs et ceux des kmètes.

Le compromis qui présida à la rédaction de la loi électorale avait été également rendu nécessaire par l'opposition tranchée des points de vue radical et démocrate. Il ne satisfit non plus aucun des adversaires en présence. Les démocrates, les socialistes, les républicains et les paysans serbes demandaient l'application du système d'Hondt. Les radicaux se plaignaient que le jeu de la représentation proportionnelle favorisât l'émiettement des partis et obligeât les ministères à s'appuyer sur des majorités de coalition divisées. Le ministre de l'intérieur du cabinet Pachitch, M. Marinkovitch, trouva une solution moyenne propre à rallier majoritaires et proportionnalistes ; il maintint le système de la représentation proportionnelle, mais écarta les petits partis du partage des mandats et allia le scrutin d'arrondissement au scrutin de liste. En théorie, le scrutin de liste par départements tel qu'ils fonctionnait dans la loi électorale serbe fut maintenu. Chaque liste présente autant de candidats qu'il y a de sièges à pourvoir dans le département (*Okroug*). Dans la salle de vote les électeurs passent devant les urnes réservées à chque liste et tenue par des boîtiers, hommes de confiance des partis. Ils laissent tomber dans l'urne affectée à la liste de leur choix, une balle de caoutchouc (*kouglitsa*) — qui est l'équivalent du bulletin de vote occidental. Le total des balles contenues dans chaque urne indique le nombre de voix obtenu par chaque liste de candidats. Ce mode de votation est le seul praticable dans un pays où dominent les illettrés. Mais il empêche tout panachage et tout choix entre les candidats d'un même parti. D'après l'ancienne loi électorale serbe, les candidats étaient élus dans chaque liste suivant leur rang d'inscription sur la liste. Si une liste de cinq candidats obtenait trois sièges, ces sièges étaient attribués aux candidats inscrits les trois premiers sur la liste, et tout d'abord au personnage politique influent qui occupait la première place sous le nom de tête de liste (*nossilats listé*). Aussi la mise en place des candidats avait une importance capitale pour leur succès éventuel. Elle donnait lieu à des discussions orageuses qui occupaient de nombreuses conférences préliminaires et compromettaient l'unité des partis. Rares étaient les candidats désignés à occuper le troisième ou le quatrième rang sur une liste. Les mécontents formaient le plus souvent des listes dissidentes, pour y prendre les premières places.

Le souci de maintenir l'intégrité des partis et de réduire les manœuvres électorales fit imaginer une ingénieuse combinaison. La loi du 27 juin 1922 laisse dans le scrutin de liste une place au scrutin d'arrondissement. Chaque liste doit contenir autant de noms que le département doit élire de députés. Le département est divisé en arrondissements électoraux. En plus du « nossilats listé » et à la suite, la liste contient un candidat par arrondissement, dans l'ordre alphabétique des noms des arrondissements. Le premier élu d'une liste est le *nossilats listé*; les suivants sont ceux dont les arrondissements ont donné le plus de voix à la liste. Si les candidats des arrondissements *a, b, c, d* d'une même liste ont obtenu respectivement 2000, 3000, 4000 et 6000 voix, et si cette liste a droit à trois sièges, sont élus le *nossilats listé* et les deux candidats des arrondissements *a* et *d*. Le succès d'un parti dans un arrondissement est lié à l'estime dont y jouit son représentant et à l'activité qu'il y déploie: système propre à favoriser les radicaux, pourvus d'un solide état-major rural.

L'attribution des sièges aux différentes listes en présence accuse également un souci de compromis entre l'esprit doctrinaire des démocrates et l'esprit opportuniste des radicaux. Mais ces derniers obtiennent la mesure propre à favoriser les grands partis qu'ils demandaient. Le nombre des votants est divisé dans chaque département par le nombre des députés à élire plus un. Seules ont droit à des mandats les listes qui ont obtenu ce « premier quotient électoral ». Dans un département comptant 54.000 votants pour 5 sièges à pourvoir, le « premier quotient » est de 54000 : (5 + 1) = 9000. Si 5 listes en présence ont obtenu respectivement 19000, 13000, 12000, 7000 et 2000 voix, seules les trois premières entreront en ligne de compte pour la répartition des mandats. Dans les départements nommant de 6 à 9 députés, si une seule liste obtient le « premier quotient », un siège est réservé à celle qui a obtenu le plus de voix après elle. Dans les départements où le nombre des députés à élire dépasse 9, si deux listes seulement ont obtenu le « premier quotient », la troisième dans l'ordre du nombre des voix a droit à un siège. Si aucune liste, quel que soit le nombre des mandats à pourvoir, n'atteint le « premier quotient », toutes entrent également en ligne de compte pour l'attribution des sièges.

Un certain nombre de listes se partagent donc les mandats à pourvoir. Les listes A, B, C restent en concurrence pour la répartition de cinq mandats par exemple. Elles ont obtenu respectivement 19000, 13000 et 11000 voix. Chacun de ces chiffres est divisé successivement par 1, 2, 3, jusqu'à 5, chiffre représentant le nombre de députés à élire. Les quotiens ainsi obtenus sont :

19000, 9500, 6333, 4750 et 3800 pour la liste A;
13000, 6500, 4333, 3250 et 2600 pour la liste B;
11000, 5500, 3666, 2750 et 2200 pour la liste C.

Les cinq quotients les plus élevés, 19000 et 9500 pour la liste A, 13000 et 6500 pour la liste B, 11000 pour la liste C, portent chacun attribution d'un siège à la liste qui les contient. Ainsi est réalisé le jeu de la proportionnelle entre les grands partis par des transactions peu en accord avec le programme démocrate.

*
* *

Néanmoins, à lutter les uns contre les autres et à opposer leurs tactiques et leurs programmes, les principaux partis maintenaient leur propre unité. Celle-ci fut ébranlée par le malaise issu des relations entre Serbie et Croatie, malaise tout intérieur, sans influence sur le sentiment national, mais demeuré entier depuis deux ans. On en explique volontiers l'origine par l'inexpérience politique des masses et par le caractère illuminé de Stepane Raditch. Ce sont là des jugements trop dépourvus de nuances pour être justes. En réalité les Croates, dans leur grande majorité, ont le sentiment d'être des vaincus. Leur idéal d'une Yougoslavie unie autour de la capitale croate a été effacé par l'idéal serbe triomphant. Obligés, dans les cadres de la monarchie dualiste, de batailler autour de textes de lois pour faire respecter leurs droits historiques, ils escomptaient un épanouissement pacifique de leurs aspirations nationales. Ils ont été surpris par la décision rapide qu'apportait la fin de la guerre. Mais la lutte qu'ils poursuivaient dans la légalité pour faire respecter le compromis (*Pogodba*, *Nagodba*) signé en 1868 entre la Croatie et la Hongrie ne détruisait en rien chez eux le yougoslavisme. Ce sont des Croates qui les premiers en ont donné la formule, et qui ont préparé une entente avec les Serbes. En 1848, le ban Yelatchitch, était entré en relations avec les Monténégrins et les Choumadiens. Plus tard l'évêque Strossmayer faisait appel au prince Milochе et mettait son espoir dans la collaboration serbe pour parfaire l'union des Slaves du Sud. Le Congrès de Berlin, en isolant la Serbie, diminua sa force morale. De 1878 à 1897, les Slaves du Sud envisagèrent l'avenir avec pessimisme. Ils crurent la Serbie incapable de jouer parmi eux le rôle de Piémont. L'annexion de la Bosnie-Herzégovine à la monarchie austro-hongroise, les habiles manœuvres d'un administrateur éclairé comme M. de Kallay à Sarajevo, créèrent un conflit artificiel d'influences entre Serbes et Croates. Ces derniers comptèrent uniquement sur eux-mêmes. Ils se résignèrent provisoirement à revendiquer une organisation « trialiste » de la monarchie des Habsbourg. Les Slaves du Sud auraient constitué à côté de la Cisleithanie et de la Transleithanie un troisième Etat groupant le royaume de Croatie-Slavonie-Dalmatie et la Bosnie-Herzégovine. Zagreb était appelé à devenir une des capitales de l'Empire au même titre que Vienne et Budapest. L'arrivée au pouvoir de la dynastie des Karageorges à Belgrade, en 1908, fit oublier ce programme. Elle rallia les espérances déçues de

chaque côté de la Save. Le roi Pierre fut acclamé le jour de son couronnement aux cris de « Vive le roi yougoslave, » par des étudiants croates et slovènes. La jeunesse de Croatie commença de s'organiser en nombreuses *ourladina* patriotiques. Les députés à la Diète de Zagreb prirent à Riéka[1] et à Zara en octobre 1905, la résolution de fonder une coalition serbo-croate. Les manifestations de patriotisme yougoslave se multiplièrent avec tant d'évidence que le gouvernement de Vienne y répondit par la terreur. Les Serbes furent poursuivis à Zagreb pour haute trahison en 1912 et défendus par un courageux député croate, Hinko Hinkovitch. L'ère du trialisme était close.

Les hommes politiques représentés aujourd'hui comme les chefs d'un mouvement séparatiste croate plus ou moins avoué ne cessèrent de se compromettre pour la cause yougoslave. M. Troumbitch, qui critiqua avec éloquence le projet de Constitution du *Vidovdane*, fit cependant toujours preuve au cours de sa carrière du patriotisme le plus éclairé. Dès mai 1915, il fonda le *Yougoslovenski odbor* (Comité yougoslave) dans la vue de faire connaître au monde les aspirations des Yougoslaves d'Autriche et de propager l'idée nationale chez les émigrés. M. Starchévitch, accusé aujourd'hui de regretter le régime passé, ne cacha point ses sympathies serbophiles, et le journal qu'il dirigeait, *Hrvat* (*le Croate*) fut interdit par le gouvernement de Vienne. Srtchane Boudisavliévitch demanda le 3 décembre 1917 à la Diète de Zagreb « que la paix garantisse à tous les peuples et par suite au peuple uni des Serbes, Croates et Slovènes une liberté entière de vie et de développement national, culturel et économique ». Stépane Raditch, chef du parti paysan et républicain croate, écrivit dans le *Dome* (*la maison*) « le programme du parti paysan est encore plus large et plus complet que ceux de la déclaration de Corfou et du Club Yougoslave de Vienne ». Les chefs actuels du bloc croate, Srtchane Boudisavliévitch, Anté Pavélitch, Ivane Perchitch, Jivko Pétritchitch, Louka Startchévitch, réclamèrent dans une assemblée tenue à Zagreb le 2 et 3 mars 1918 « la formation d'un Etat national des Serbes, Croates et Slovènes, indépendant et fondé sur des principes démocratiques ». Aucun ne mentionna le droit d'Etat croate et le maintien de la monarchie austro-hongroise. On ne peut donc pas reprocher aux intellectuels croates une servitude excessive à l'égard des Habsbourg. On ne peut les accuser d'avoir proclamé de façon théâtrale le 29 octobre 1918 l'indépendance de leur pays pour ne pas subir les conditions d'une armée victorieuse. Aujourd'hui pas plus qu'hier, ils ne mettent en question l'unité nationale. Ils ont souffert pour elle et entendent la conserver.

Mais ils apportent devant le problème de l'organisation intérieure de l'Etat une mentalité différente de celle des Serbes, et leur attitude traduit les aspirations de leurs électeurs. En effet, les Croates ont de

1. Nom croate de Fiume.

tous les Yougoslaves le particularisme psychologique le plus accusé. La composition ethnique des comitats de la Croatie civile, ceux de Zagreb, Varajdine et Biélovar, est homogène. Toutes les autres provinces du royaume ont été colonisées depuis l'invasion turque par des populations venues des montagnes dinariques. 80 % de la population de la Choumadia proviennent de migrations récentes. La population romanisée de la Dalmatie médiévale a été slavisée par les émigrants dinariques. La Voyivodina à la frontière roumaine, la Styrie et la Carinthie elles-mêmes ont été affectées par les grandes migrations auxquelles le savant professeur de l'Université de Belgrade, Yovane Isviyitch, a donné le nom de « mouvements métanastasiques[1] ». L'empreinte dinarique a marqué tous les pays yougoslaves, modifié la répartition des dialectes et des confessions religieuses, transformé les façons de penser et de sentir des habitants. En s'affirmant, elle a jeté les fondements psychologiques de l'unité nationale. On s'explique que la Croatie civile résiste plus que les autres parties du pays à la centralisation.

Actuellement la masse des paysans est entraînée par un véritable meneur de foules, Stépane Raditch. Elle retrouve en lui l'écho de sa propre mentalité. Elle adopte facilement le programme de démocratie paysanne qu'il lui propose. Elle ne demande que de tenter dans les pays croates homogènes l'expérience d'un Etat coopératif. Elle s'oriente de plus en plus vers les revendications d'ordre social. Stépane Raditch a dénoncé le 22 juillet 1922 le cartel politique qu'il avait formé avec les partis bourgeois. Il ne mène pas d'agitation pancroate en Bosnie-Herzégovine ou en Dalmatie. Il reste foncièrement yougoslave et hostile à tout séparatisme. Il sait que la Croatie ne peut vivre isolée et qu'elle doit faire partie d'un Etat fort pour maintenir ses revendications sur les terres irrédimées d'Istrie. La question croate, même aux yeux de Raditch, reste donc toute locale.

Elle parvint cependant à troubler la vie politique du pays et à dissocier les partis en développant les germes de discordes inhérents aux rivalités de personnes. Dans le parti radical, les mentalités radicale et progressiste ne s'étaient pas toujours fondues. Les conceptions personnelles de deux chefs de parti se heurtaient fréquemment. Déjà en 1914, hostile à la constitution d'un cabinet de concentration, M. Protitch avait menacé de se séparer de M. Pachitch. Ministre dans le cabinet Vesnitch, il élabora un projet de Constitution qui conservait l'autonomie des anciennes provinces. M. Pachitch et M. Vesnitch proposèrent au contraire de diviser le pays en départements comptant au plus 800.000 habitants, de rompre les unités historiques, et de réduire

1. Voir Yovan Tsviyitch, *Naselia srpskih zemalia.* (Peuplement des pays serbes). Belgrade. Imprimerie nationale, 1902-1922.) — *La Péninsule balkanique*, Paris, Colin, 1918.

Zagreb au huitième de son influence antérieure. Leur projet fut réalisé par la Constitution du *Vidovdane*. Mais M. Protitch se sépara du gros de son parti. Il fonda un journal, *Le Radical*, et ne cessa d'y préconiser le développement des autonomies locales. De leur côté, les démocrates étaient loin d'être unis. Deux chefs se partageaient l'influence parmi eux : M. Davidovitch, qui avait quitté le parti radical à la tête des « indépendants » (*Samostalisi*) au moment de la fusion radicale progressiste et M. Pribitchévitch, chef serbe de la coalition serbo-croate. Celui-ci, ancien député à la Diète de Zagreb, ancien membre de la délégation qu'elle envoyait au Parlement de Budapest, joua très vite dans son parti le rôle d'informateur avisé en ce qui concernait les affaires croates. Doué d'une forte personnalité, il soumettait son entourage ou le forçait à se démettre. Il avait rapidement écarté de la coalition en 1905 et en 1909 ses chefs croates Frania Soupilo et Lorkovitch. Il imposa également aux députés démocrates de Croatie son programme ardemment patriotique d'Etat centralisé. Quelques-uns d'entre eux, impuissants à faire valoir leurs conceptions devant son autorité, quittèrent leur parti et allèrent grossir les rangs du bloc croate. Il ne resta plus autour du chef que quelques fidèles, MM. Vilder, Krizmann et Loukinitch, attachés à la réalisation de leur idéal et exempts de toute préoccupation électorale. Mais dès octobre 1918 une fraction importante du parti démocrate, groupée autour de M. Davidovitch, s'effraya de voir l'opinion courante en Croatie identifier centralisme et serbisme. Aux Croates qui se considéraient comme des vaincus, les Serbes de Choumadia tendirent la main. Ils prirent l'initiative d'une explication entre égaux. Le 28 juin 1922, un congrès d'intellectuels se réunit à Ilidjé près de Sarajevo pour constater l'état des esprits. Il se rouvrit à Zagreb le 10 septembre, prêt à établir un compromis entre les opinions extrêmes et à enlever aux Croates tout sujet sérieux de mécontentement. M. Davidovitch et M. Libas, président de la Skoupchtina, y prirent part et rencontrèrent les représentants du parti paysan et républicain de Raditch. Celui-ci fut suffisamment convaincu par les arguments des intellectuels serbes : il déclara que les Croates devaient prendre leur place au Parlement. Le bloc croate fut divisé. Son comité exécutif décida le 10 novembre d'envoyer MM. Drinkovitch, Krniévitch et Prédavets s'informer à Belgrade de la situation politique. Les frankistes déclarèrent alors qu'ils considéraient la question croate comme d'ordre international et se refusaient à la résoudre à la Skoupchtina. Ils quittèrent le bloc qui paraissait disposé à participer aux travaux parlementaires. Le congrès de Zagreb avait eu un grand retentissement au nord de la Save. Il provoqua ainsi d'ardentes polémiques à Belgrade. Les députés démocrates qui y avaient participé furent pris à partie par les partisans de M. Pribitchévitch. Un nouveau congrès réuni en novembre pour maintenir l'unité de vues entre les

adversaires adopta une motion de fidélité à la Constitution. Il sauva ainsi la forme, mais n'effaça point les divergences fondamentales qui se manifestaient entre ses membres.

Les radicaux se firent des dissensions qu'ils observaient chez leurs alliés une arme pour les écarter du pouvoir. Dans un meeting tenu à Zombor, ils marquèrent leur volonté de ne plus collaborer avec un parti qui contenait des revisionnistes. Ils accusèrent les députés démocrates qui avaient assisté au congrès de Zagreb d'avoir traité avec les adversaires de la Constitution. Une crise gouvernementale s'ouvrit, et le cabinet Pachitch-Pribitchévitch démissionna le 2 décembre. M. Pachitch essaya vainement de former un ministère de concentration. M. Davidovitch se vit confirmer par lettre publique l'appui du bloc croate, mais ne put satisfaire à la fois celui-ci et son propre parti. Après treize jours de crise, M. Pachitch reçut le mandat de constituer un cabinet pour procéder aux élections dans un délai de trois mois. Il forma le 16 décembre un ministère radical homogène. A côté de ses propres partisans, M. Nintchitch, ministre des affaires étrangères, MM. Trifkovitch et Liouba Yovanovitch, cinq partisans de M. Protitch y entrèrent : MM. Trifounovitch à l'instruction publique, Stayadinovitch aux finances, Péritch à la politique sociale. Ouzounovitch et Vouyitchitch.

Cette solution de la crise marque un véritable succès pour le parti radical. Les affaires courantes qu'il doit régler sont importantes : statut des invalides, indemnités aux fonctionnaires, ravitaillement des régions karstiques de l'Ouest, menacées de famine par suite de la mauvaise récolte. S'il résoud ces trois questions à la satisfaction des intéressés, il se sera assuré une fructueuse propagande électorale. En outre, dans certains pays comme la Macédoine, les électeurs sont considérés par l'opposition comme dociles aux suggestions du pouvoir. Démocrates et paysans critiquent la façon dont la crise a été dénouée. *Demokratia* affirme que les règles en vigueur dans les régimes parlementaires n'ont pas été observées pour la formation du ministère. *Novosti*, dont les sympathies pour le parti paysan serbe sont connues, fait valoir que la crise des relations serbo-croates aurait dû être résolue après consultation de tous les chefs de parti désireux de la résoudre : Stoyane Protitch, Raditch, Davidovitch. A ces arguments, les radicaux opposent que le président de la Skoupchtina a conseillé à la couronne de confier le soin de former un ministère à M. Pachitch : l'autorité des présidents de Parlement en ce cas est reconnu dans tous les pays de régime parlementaire. Néanmoins, l'état d'esprit de l'opposition était tel que le gouvernement ne pouvait compter sur sa collaboration pour faire voter les lois en suspens. Sans même attendre le résultat des pourparlers qu'il avait engagés avec les 10 députés de l'organisation musulmane yougoslave de droite, il renvoya le Parlement. Il n'y disposait que de 110 voix sur 300 députés présents.

* * *

Depuis le 27 décembre, toute vie parlementaire est arrêtée en Yougoslavie. Les partis se préparent aux élections qui auront lieu le 18 mars. Mais ils s'y rendent plus divisés qu'ils ne l'étaient il y a deux ans. Malgré la participation de ses partisans au ministère Pachitch, M. Protitch poursuit une politique revisionniste. Son fidèle second, M. Ivanitch, écrit dans le *Radical* du 24 janvier en faveur des autonomies locales et d'une Yougoslavie ouverte aux Bulgares. Il oppose des listes radicales à celles, non moins radicales, que patronne M. Pachitch. Les partisans de M. Prititchévitch et de M. Davidovitch ont rompu l'unité du front démocrate et entrent en concurrence dans certaines circonscriptions électorales croates. « L'Union des agriculteurs », formée de paysans serbes, s'est divisée à la suite du congrès tenu à Bania-Louka au cours de l'automne. L'élément avancé du parti, avec MM. Avramovitch et Komadinitch, propage l'idée d'un Etat coopératif et recommande la lutte des classes; la droite, avec M. Lazitch et M. Yovanovitch, se cantonne dans l'agitation politique. Chaque fraction publie maintenant un journal sous le même nom, *Selo* (*Le Village*). Le bloc croate est dissous : chacun de ses éléments prépare isolé la campagne électorale. La droite et la gauche de l'organisation musulmane yougoslave luttent l'une contre l'autre. Il se forme même en Bosnie un parti paysan musulman sous la direction d'Ahmed bey Kovatchévitch. Parmi les cléricaux slovènes, l'abbé Korochets et M. Chousterchitch, ancien promoteur de l'union des Yougoslaves catholiques, préparent des listes séparées. Seuls, républicains, musulmans de Nouvelle Serbie et allogènes se présentent en blocs compacts. Les premiers étendent leur agitation dans tout le pays et escomptent de grands succès en Macédoine et au Monténégro. Les seconds, pour bénéficier des avantages accordés aux grands partis par la loi électorale, forment un seul parti uni par la religion. Ses membres reprendront leur liberté d'action au Parlement : ainsi en a décidé le Congrès tenu en janvier à Skoplyé. La majorité des élus s'inscrira au club radical, la minorité, groupée autour d'Ismet Bey Djakovas, rejoindra les démocrates. Les musulmans de nouvelle Serbie ne retrouveront leur unité que pour discuter des questions religieuses. Au congrès de Jombolia, en décembre, les Allemands ont décidé de profiter des surenchères électorales pour faire triompher leurs revendications pratiques : ils offrent l'appoint de leurs voix aux partis en présence moyennant l'assurance que ces partis demanderont l'emploi de la langue allemande dans l'administration de la Voyivodina, et le recrutement local. Ils agissent suivant les directions du *Kulturbund*, soucieux avant tout de garder intact le domaine de la civilisation germanique. Ils profitent de l'agitation inhérente à la période électorale pour accroître le nombre de leurs journaux et parfaire leurs organisations. Les Magyars poursuivent une politique analogue.

L'attitude des minorités nationales et des musulmans de Nouvelle Serbie fait exception dans les divisions générales des partis. La Chambre qui sera élue le 18 mars comptera 312 membres : 112 pour la Serbie, 48 pour la Bosnie-Herzégovine, 66 pour la Croatie-Slavonie-Syrmie, 25 pour la Slovénie, 15 pour la Dalmatie, 34 pour la Voyivodina, 7 pour le Monténégro, 2 pour Belgrade, 2 pour Zagreb, 1 pour Lioubliana. Aucun parti ne sera en mesure d'y obtenir la majorité absolue. Des coalitions peu favorables au travail législatif devront se constituer comme dans la précédente législature. Elles ne pourront former un front serbe continu que par l'appoint de l'Union des agriculteurs, et devront alors s'orienter dans un sens démocratique. Si elles visent à gouverner avec l'appui des Croates et des musulmans de Bosnie, elles devront sacrifier la centralisation.

* * *

La crise que traverse actuellement la Yougoslavie est une crise des relations entre Serbes et Croates. Elle est due à l'absence des grands partis, conservateurs ou démocratiques, susceptibles de rallier l'opinion publique dans toutes les provinces à des programmes définis. Les représentations parlementaires, incapables de se dégager des intérêts locaux, sont restées trop régionales; les étiquettes des partis s'allient à des noms des pays : cléricaux slovènes, musulmans bosniaques, radicaux serbes. Cependant leurs antagonismes s'atténuent sous l'influence d'une mentalité commune à tous les Yougoslaves depuis que les migrations dinariques ont modifié l'amalgame ethnique du pays. Seuls les Croates, restés à l'écart des transformations psychologiques de tout un peuple, hésitent à faire les sacrifices consentis par leurs frères de langue. En se renfermant dans une attitude de résistance passive, hors du Parlement, ils ont laissé rédiger une Constitution qui ne les satisfait pas. Ils se considèrent comme les victimes d'un état de choses qui les dépasse. Leur attitude résignée a attiré la sympathie de chefs politiques serbes comme MM. Protitch et Davidovitch et des paysans de Choumadia, peu soucieux de commander aux paysans de Croatie. A l'abstention et à la défiance ont succédé des explications loyales dont le résultat a été de détruire l'unité de la coalition radicale-démocrate comme celle du bloc croate, et de provoquer de nouvelles élections. Une politique nouvelle se crée en Yougoslavie. Les électeurs lui donneront une orientation. Comme ils appartiennent en grande majorité à la masse rurale, ils ne laisseront pas créer un fossé artificiel entre les paysans croates et les paysans serbes. L'unité nationale, qui n'a jamais été mise en doute par les Croates, sortira renforcée des élections. L'État yougoslave devenu plus fort sera un facteur de plus en plus important de la vie européenne.

Yves CHATAIGNEAU.

VIE INTERNATIONALE

LA CONFERENCE DE LAUSANNE

I. Le programme de la Conférence.

La Conférence pour la paix dans le Proche-Orient, réunie à Lausanne le 20 novembre dernier, n'a point encore terminé ses travaux à l'heure où sont écrites ces lignes. Quelle qu'en doive être l'issue, les débats qu'elle poursuit depuis neuf semaines sont d'une portée assez haute pour mériter d'être connus du public. Nous voudrions en retracer ici l'essentiel, dans le dessein de montrer qu'on a beaucoup travaillé à Lausanne et qu'on l'a fait suivant une méthode meilleure que dans certaines conférences antérieures, sans fièvre, sans publicité excessive ou indiscrète, sans recherche de l'effet produit. Dans le cadre paisible du château d'Ouchy, devant le doux paysage du Léman, s'est renoué le fil d'une tradition presque perdue depuis la guerre : celle des Conférences laborieuses et discrètes, prudemment dirigées par des diplomates de carrière plutôt que par des hommes politiques, et dont les débats ne se déroulent ni dans le tumulte de la place publique, ni dans le silence mystérieux des cabinets ministériels.

Quel était l'objet de la Conférence de Lausanne ? Quels programmes politiques apportaient les délégations ? Comment se heurtèrent ou se concilièrent-ils au cours de la discussion ? Cette chronique essayera de le dire en attendant que la presse annonce dans peu de jours, comme il convient de l'espérer, la signature d'un traité de paix.

Objet de la Conférence

La Conférence de Lausanne n'avait point seulement pour objet de « mettre fin au conflit dans le Proche-Orient » et d'établir une « paix durable » entre la Turquie et la Grèce, comme le disaient les discours of-

ficiels d'ouverture. Bien des indices montraient qu'elle ne limiterait pas son programme à l'élaboration d'un traité de paix gréco-turc, mais qu'elle reprendrait l'étude de toute la question d'Orient. Le nombre des Etats représentés témoignait de son importance. L'Angleterre, la France et l'Italie étaient les puissances invitantes. A leurs côtés siégeait le Japon, la Roumanie, la Yougoslavie et les deux belligérants. Les Etats-Unis avaient délégué un « observateur » et le gouvernement des Soviets était invité à venir causer de la question des Détroits. Deux chefs d'Etat, M. Poincaré et M. Mussolini, assistaient à la séance inaugurale, témoignant par leur présence de l'intérêt qu'ils attachaient aux travaux de la Conférence. Enfin d'autres Etats (Espagne, Suède, Pays-Bas, Egypte notamment) furent incidemment entendus au cours des débats sur des points spéciaux.

On ne concevrait point d'ailleurs que la Conférence eût adopté une autre méthode de travail que celle d'aborder à la fois tous les problèmes soulevés par la situation nouvelle de la Turquie. Il fallait sortir du régime des arrangements provisoires, des expédients et des équivoques, qui faisait le fond de la politique orientale des Alliés depuis 1918 et qui avait provoqué les succès et les revers de la Grèce. Lorsqu'on situe dans leur cadre les derniers événements militaires — l'avance des troupes grecques en Asie mineure, leur arrêt et leur écrasement sous les coups du général Ismet pacha, l'abandon et la dévastation de Smyrne suivis de l'évacuation de l'Anatolie, puis la poursuite turque jusqu'aux Dardanelles arrêtée par le veto anglais et par l'accord de Moudania, — on est amené à les considérer comme un dernier épisode de la grande guerre, comme une remise en question des rapports de la Turquie et des Alliés que le traité de Sèvres n'avait pas réussi à fixer. Les faits s'enchaînent comme les coups d'une même partie prolongée sur l'échiquier oriental, dans laquelle les événements qui furent si tragiques à la Grèce n'ont pas plus importance que n'en a la fausse marche d'une pièce isolée. Aussi bien la paix gréco-turque est elle la question dont la Conférence devait le moins parler, parce qu'elle savait pouvoir la résoudre rapidement lorsque seraient aplanies les difficultés d'un ordre plus général. Le jour même de la séance d'ouverture, après les paroles de bienvenue du président de la Confédération suisse, deux discours furent prononcés par lord Curzon, qui rappela le souvenir des précédentes conférences convoquées par les Alliés, et par Ismet pacha, qui énonça le principe des revendications turques; mais M. Venizelos ne prit point la parole.

Le principal travail réservé à la Conférence de Lausanne était de réviser le traité de Sèvres sur quatre points. Il fallait d'abord fixer les frontières de la Turquie dont l'accord de Moudania consacrait la réinstallation en Europe : c'était la question du partage de la Thrace qui se posait et celle de l'accès de la Bulgarie à la mer Egée; la politique mê-

me du gouvernement d'Angora devait étendre le problème des frontières aux limites de la Turquie et de la Mésopotamie. Venait ensuite la question des Détroits, ce nœud gordien du problème oriental, dont les événements de 1914-1918 avaient modifié l'aspect au point de rendre inapplicables les solutions données par les instruments diplomatiques qui s'échelonnent de la Convention des Détroits au traité de Berlin. C'est pour la discuter que les Etats danubiens s'asseyaient à la table de la Conférence et qu'une délégation du gouvernement des Soviets était attendue. En troisième lieu, le programme des revendications nationales d'Angora mettait à l'ordre du jour la suppression des capitulations, prétendant briser violemment un statut juridique traditionnel qui réglait les rapports de l'Empire ottoman et de l'Europe depuis le XVI^e^ siècle, et remettant en question le statut des étrangers en Turquie. Parallèlement devait être discuté le statut des minorités ethniques ou religieuses, qui touche particulièrement les Grecs et les Arméniens. Il y avait lieu, enfin, de régler la répartition de la Dette ottomane et, d'une manière générale, les difficultés financières et administratives qui se rattachaient à l'exécution du traité de paix.

Ce programme est celui même que se traça la Conférence en se divisant en trois commissions : 1° la commission des questions territoriales et militaires, présidée par lord Curzon; 2° celle du régime des étrangers et des minorités en Turquie, présidée par le marquis Garroni; 3° celle des questions financières et économiques, présidée par M. Barrère.

Il ne faut pas s'illusionner sur la valeur de cette classification en apparence méthodique. Les discussions ne pouvaient pas ne point s'enchevêtrer, parce que toutes les parties du programme étaient dominées par une même inconnue : savoir ce que serait le nouvel Etat turc, dirigé par l'Assemblée d'Angora, pressentir ses méthodes de gouvernement et ses amitiés politiques, juger dans quelle mesure les Alliés peuvent souscrire à ses aspirations nationales, quelles réserves la prudence leur demande de faire. La Conférence de Lausanne fut surtout un dialogue entre le nouveau monde de l'Islam et les représentants de la civilisation européenne, dialogue peu méthodique, tantôt coupé de réticences tantôt chargé de redites, toujours plein de sous-entendus. Pour comprendre les débats, il faut se représenter l'état d'esprit des interlocuteurs, et se rappeler quels programmes politiques les principaux protagonistes apportaient sur le tapis vert. Ne parlons point de la politique de l'Entente, qui est connue : un mot seulement sur les visées de la Turquie, de la Russie, des Etats-Unis.

Le programme turc.

Les délégués du gouvernement d'Angora apportaient avec eux la charte fondamentale des revendications ottomanes, le « Pacte natio-

nal turc », élaboré par les kémalistes le 26 janvier 1920, dont voici le texte :

Art. I. — Le sort des territoires de l'Empire ottoman exclusivement peuplés par des majorités arabes et se trouvant, lors de la conclusion de l'armistice du 30 octobre 1918, sous l'occupation des armées ennemies, doit être réglé selon la volonté librement exprimée par les populations locales.

Les parties de l'Empire situées en deçà et au delà de la ligne d'armistice et habitées par une majorité musulmano-ottomane dont les éléments constitutifs, unis par des liens religieux et cultuels et mus par un même idéal, sont animés d'un respect réciproque pour leurs droits ethniques et leurs conditions sociales, forment un tout qui ne souffre, sous quelque prétexte que ce soit, aucune dissociation ni de fait ni de droit.

Art. II. — Quant au sort des trois sandjaks de Kars, Erdehan et Batoum, dont la population avait, dès sa libération, affirmé par un vote solennel sa volonté de faire retour à la mère patrie, les membres signataires du présent Pacte admettent qu'au besoin, il soit procédé à un second plébiscite librement effectué.

Art. III. — Le statut juridique de la Thrace occidentale dont le règlement avait été subordonné à la paix turque doit se baser sur la volonté de sa population librement exprimée.

Art. IV. — La sécurité de Constantinople, capitale de l'Empire et siège du Khalifat et du gouvernement ottoman, ainsi que celle de la mer de Marmara, doivent être à l'abri de toute atteinte.

Ce principe une fois posé et admis, les soussignés sont prêts à souscrire à toute décision qui sera prise d'un commun accord par le gouvernement impérial, d'une part, et les puissances intéressées de l'autre, en vue d'assurer l'ouverture des Détroits au commerce mondial et aux communications internationales.

Art. V.— Les droits des minorités seront confirmés par nous sur la même base que ceux établis au profit des minorités dans d'autres pays par les conventions *ad hoc* conclues entre les puissances de l'Entente, leurs adversaires et certains de leurs associés.

D'autre part, nous avons la ferme conviction que les minorités musulmanes des pays avoisinants jouiront des mêmes garanties en ce qui concerne leurs droits.

Art. VI. — En vue d'assurer notre développement national et économique et dans le but de doter le pays d'une administration régulière plus moderne, les signataires du présent Pacte considèrent la jouissance d'une indépendance entière et d'une liberté complète d'action comme condition *sine qua non* de l'existence nationale.

En conséquence, nous nous opposons à toute restriction juridique ou financière de nature à entraver notre développement national.

Les conditions de règlement des obligations qui nous seront imposées ne doivent pas être en contradiction avec ces principes.

Depuis la rédaction de ce document, les victoires d'Ismet pacha, la déchéance du sultan et la concentration de tous les pouvoirs politiques aux mains de l'Assemblée d'Angora avaient élargi encore les prétentions des nationalistes turcs, qui vivaient dans un rêve de gloire militaire et de puissance sans limites. Sur les ruines de l'Empire ottoman, ils entendaient ériger une Turquie nouvelle, réduite sans doute, puisqu'ils la séparaient nettement de toutes les populations arabes et abandonnaient à leur sort la Mésopotamie, la Syrie et toute la péninsule arabique, mais relativement homogène (« en majorité musulmano-ottomane », dit le Pacte national, en faisant appel au double critère de la race et de la religion pour définir la nationalité) : aussi bien la Tur-

quie nouvelle reprendrait pied en Europe en occupant au moins la Thrace orientale et peut-être une partie de la Thrace occidentale. Ainsi constitué le bloc national ottoman réclamerait ou exigerait une indépendance complète et une souveraineté sans restrictions ou servitudes, en vertu du principe d'auto-disposition des peuples qu'Ismet pacha invoqua dès le début de la Conférence. Les lois, l'administration, la justice et les finances ne dépendraient que de la volonté du peuple turc; la « tutelle de l'Empire ottoman », œuvre des traités de Paris et de Berlin, aurait vécu; la situation privilégiée que les étrangers doivent au régime des capitulations prendrait fin. La Turquie nouvelle entendait qu'on lui fît crédit et s'engageait à opérer toutes les réformes intérieures nécessaires pour que les ressortissants étrangers fussent certains de trouver chez elle les mêmes garanties que dans tout Etat civilisé. Ce qu'ont fait la Grèce, la Serbie, la Bulgarie et la Roumanie, disaient les publicistes ottomans, pourquoi la Turquie ne le ferait-elle pas?

Assurément un tel programme séduisait par ses idées généreuses; il témoignait d'un désir sincère de réformes et de progrès social, auquel les puissances occidentales auraient applaudi sans réserve si elles n'avaient été quelque peu effrayées par l'étendue et par l'incertitude du mouvement nationaliste turc. Elles savaient que derrière le programme politique il y avait tout un plan d'indépendance économique : la volonté de réserver les richesses nationales et le commerce aux seuls musulmans, d'évincer les capitaux occidentaux, d'abroger les concessions de terres, de mines, de chemins de fer, de douanes, qui drainent les richesses de l'Islam vers les rivages étrangers. Peut-être même les prétentions d'Angora révélaient-elles l'existence d'un mouvement panislamique, dressant la civilisation musulmane contre la civilisation chrétienne d'Occident; elles pouvaient au moins la faire naître, réveiller l'ancien esprit de lutte contre l'infidèle et plus particulièrement contre l'Anglais, le plus puissant des infidèles qui exploitent aujourd'hui le monde musulman. L'étranger s'inquiétait du sort qui lui serait fait si on renversait la barrière séculaire qui l'avait protégé contre le despotisme des sultans et contre la xénophobie du peuple turc.

La manière dont la délégation turque présenta ses revendications à la Conférence de Lausanne contribua beaucoup à créer une atmosphère d'équivoque ou de suspicion et à retarder la marche des travaux. Les trois délégués, Ismet pacha, Riza Naour bey et Hassan bey, étaient tenus par un mandat impératif et obligés de se conformer strictement aux instructions détaillées qu'ils recevaient de l'Assemblée nationale d'Angora. Pour éviter qu'ils ne fissent aucune concession, celle-ci avait pris la précaution de joindre à la mission un certain nombre de députés qui devaient contrôler l'attitude et les propos des délégués. La présen-

ce de ces gardes du corps explique l'attitude parfois peu diplomatique des représentants de la Turquie, qui tantôt montraient une intransigeance absolue et provoquaient des incidents dans des discussions d'importance secondaire, tantôt refusaient de prendre la parole sur des points essentiels, ou souvent revenaient sur leurs premières déclarations et rouvraient un débat qu'on croyait épuisé.

Le programme russe.

Le gouvernement des Soviets avait exposé son point de vue dans des déclarations que son principal délégué à Lausanne, M. Tchitchérine, fit devant le conseil des commissaires du peuple, ainsi que dans de nombreuses interviews. Son but immédiat était d'appuyer sans réserve la délégation turque et d'obtenir que la Russie fût admise à participer à tous les travaux de la Conférence et non pas seulement à ceux qui étaient relatifs aux Détroits. Son objectif lointain était d'étendre l'amitié protectrice de la Russie sur la nouvelle Turquie, d'empêcher tout accord des Turcs et de l'Europe, et d'opposer systématiquement la France à l'Angleterre. Un article des *Izvestia* de Moscou, paru à la fin d'octobre, précisait ainsi la signification de l'amitié russo-turque :

L'amitié des Soviets a permis à la Turquie de conduire la guerre jusqu'à la victoire finale : elle lui a permis de vaincre et de se libérer du joug de l'impérialisme européen. Si les hommes politiques de Turquie savent montrer à la Conférence la même énergie qu'ils ont montrée sur le champ de bataille, s'ils savent maintenir les relations si cordiales qui existent entre la Turquie et la Russie des Soviets, ils n'auront rien à redouter de la Conférence de Lausanne... La France, gardienne du Capitole de Versailles et d'autres traités de ce genre, a été la première des puissances de l'Entente qui, en se rapprochant de la Turquie, ait déchiré le traité de Sèvres... En déchirant le traité de Sèvres, la France porte un grand coup à son traité favori, la paix de Versailles.

C'est en vertu de ces idées générales (fort approuvées à Berlin) que les envoyés russes annonçaient l'intention de demander que les Détroits et la mer de Marmara devinssent un lac turc, soumis à la seule juridiction ottomane, où la navigation commerciale serait seule tolérée, le passage étant interdit en temps de paix comme en temps de guerre aux navires de guerre de tous pavillons, pour la plus grande sécurité de la Russie dans la mer Noire. Si la Conférence avait admis la délégation soviétique à participer à d'autres délibérations, on aurait entendu sans doute la Turquie déclarer, à chaque frottement dans les négociations, que l'intransigeance des Alliés l'obligeait à se jeter dans les bras de la Russie, sa protectrice naturelle. Cette tactique fut déjouée par les termes mêmes de l'invitation adressée au gouvernement des Soviets.

Les gouvernements français, britannique et italien invitent les gouvernements du Japon, de la Roumanie, de la Yougoslavie, de la Grèce et de la Turquie à envoyer des représentants à Lausanne, le 13 novembre, pour conclure un traité de paix, mettant fin à la guerre en Orient.

Parmi les sujets qui se trouveront devoir être traités par cette Conférence au cours de ses séances figurera la question des Détroits. Les gouvernements français, britannique et italien estiment qu'il sera nécessaire de traiter cette question spécialement, en consultant les puissances riveraines de la mer Noire.

Les gouvernement français, britannique et italien invitent en conséquence le gouvernement soviétique russe à prendre ses dispositions pour envoyer des représentants à Lausanne en vue de prendre part à la discussion de la question des Détroits. La date à laquelle commencera cette discussion sera notifiée ultérieurement au gouvernement soviétique russe.

A un mémoire où M. Tchitchérine réclamait pour la Russie un traitement égal à celui des autres puissances riveraines de la mer Noire, les Alliés répondirent par une seconde note qui précisait la portée de leur invitation :

Les gouvernements français, britannique et italien ont examiné avec attention les observations formulées par le gouvernement des Soviets de Russie au sujet de l'invitation qu'ils lui ont adressée le 26 octobre à se faire représenter dans la discussion de la question des Détroits.

Les trois gouvernements tiennent à faire connaître qu'à la Conférence qui doit se réunir à Lausanne pour mettre fin à l'état de guerre en Orient par la conclusion d'un traité de paix avec la Turquie ils ont convié les Etats qui actuellement ne sont pas en état de paix définitif avec cette puissance.

Ils tiennent également à préciser que les représentants que le gouvernement des Soviets a été invité à envoyer, le moment venu, à Lausanne auront, dans la discussion de la question des Détroits, le droit de participer aux négociations et aux décisions, et seront ainsi en mesure de faire connaître leur point de vue sur les différents aspects de cette question. Les trois gouvernements ajoutent que le gouvernement soviétique de Russie a toute liberté de comprendre dans sa propre délégation des délégués ukrainiens et géorgiens, comme ont déjà été compris des représentants de ces républiques dans la délégation soviétique russe à la Conférence de Gênes.

Grâce à cette précaution l'obstruction russe ne put s'exercer que dans la question des Détroits : nous verrons que ce fut sans succès

Le programme américain.

Les Etats-Unis avaient accepté de participer à la Conférence de Lausanne, en envoyant non point des délégués, mais un *observateur*, qui fut M. Child, ambassadeur à Rome. L'observateur est un personnage nouveau de la diplomatie moderne, chargé de s'assurer que les travaux d'une conférence ne lèsent point les intérêts de son pays, sans cependant prendre officiellement part aux délibérations. Il ne faudrait point croire, sur son titre, que l'observateur soit un personnage muet et un spectateur passif : c'est bien plutôt un agent de diplomatie occulte, dont l'action n'engage pas son gouvernement et qui s'efforce d'influer sur les débats quand il croit devoir le faire sans assu-

mer aucune responsabilité à raison des décisions prises. C'est ainsi que M. Child intervint dans le débat sur les Détroits en déposant une note, mais sans se départir pour cela de sa qualité d'observateur. Le programme qu'il avait à suivre était tracé par un aide-mémoire que l'ambassadeur des Etats-Unis avait remis le 30 octobre au gouvernement français. Dans cette pièce, la Maison Blanche déclarait que les Etats-Unis, n'ayant pas été en guerre avec la Turquie et demeurant étranger à l'armistice de 1918, n'avaient pas à participer aux négociations de paix, mais qu'ils ne voulaient point que leurs intérêts fussent moins pris en considération que ceux des autres puissances et qu'ils n'étaient pas indifférents dans les questions humanitaires que traiterait la Conférence. Parmi les points qui intéressaient spécialement le gouvernement américain, le mémorandum énonçait : 1° la garantie des institutions philantropiques, religieuses et d'éducation ; 2° la liberté du commerce, sans égard pour les privilèges spéciaux ; 3° la protection des minorités ; 4° la liberté des Détroits ; 5° des dispositions propres à faciliter les recherches archéologiques.

Le point le plus important de ce programme, celui que les déclarations de M. Child mirent en lumière, était que les intérêts américains ne fussent point compromis par des accords spéciaux, ce qui signifiait que les Etats-Unis refusaient de reconnaître l'accord dit tripartite, par lequel la France, l'Angleterre et l'Italie avaient convenu de s'attribuer certaines zones d'influence en Asie mineure. Ils souhaitaient de ne point prendre la responsabilité ni la charge du règlement oriental, tout en s'assurant les mêmes avantages commerciaux et industriels que les puissances qui avaient suivi une politique agissante dans le Proche-Orient. Soit qu'il y ait eu, comme on l'a dit, des citoyens américains qui souhaitaient d'obtenir des concessions pétrolifères dans la région de Mossoul, Erivan et Erzeroum, soit que le gouvernement de Washington n'ait eu en vue que d'assurer le développement de son commerce en Asie mineure et d'y étendre ses missions religieuses ou scientifiques, les instructions données à M. Child tendaient plutôt à fortifier les positions de la Turquie que celles des Alliés.

II. Les frontières.

Les frontières : la question de la Thrace occidentale.

Le premier point qu'eût dû régler la Conférence de Lausanne, en bonne méthode, aurait été de fixer les frontières nouvelles de la Turquie. Elle tenta sans succès de le faire au début de ses travaux et dut se

résoudre à renvoyer tout à la fin l'examen des questions de Thrace et de Mossoul : les intérêts en présence étaient d'un caractère trop général et trop vaste pour que la Conférence pût essayer de les concilier avant d'avoir établi de patients travaux d'approche sous forme de conciliabules privés, et d'avoir fixé sur d'autres points spéciaux la position réciproque de la Turquie et de ses Alliés.

Pour la frontière d'Europe, le gouvernement d'Angora prétendait outrepasser la limite que traçait l'accord du 23 septembre, ne point se contenter de la frontière tracée par le cours de la Maritza et rouvrir la question de Thrace occidentale. Ismet pacha le déclara nettement, dès la première séance, en demandant pour son pays la frontière de 1913 et un plébiscite en Thrace occidentale. Il suivait en cela les principes affirmés dans l'article 3 du Pacte national. Mais le Pacte national est chose purement turque, que les puissances n'ont pas à connaître, et les revendications territoriales d'Angora remettaient en question des arrangements antérieurement conclus et des situations politiques acquises. Elles signifiaient essentiellement que le gouvernement turc entendait reprendre le port de Dédéagatch, cédé à la Bulgarie en 1913, ainsi que les territoires abandonnés à la même Bulgarie par la Turquie, en 1915, pour l'entraîner à la guerre dans la coalition germano-touranienne. Lord Curzon dut faire observer que la Turquie n'avait plus aujourd'hui aucun droit sur la Thrace occidentale, qu'elle avait régulièrement cédée, et que revenir sur la situation établie en organisant un plébiscite et en invoquant les « principes wilsoniens » serait créer un précédent dangereux pour la Turquie elle-même. Quant aux nécessités militaires alléguées également par Ismet pacha, elles furent critiquées par le délégué de la Yougoslavie en ces termes :

Si la Turquie ne peut pas défendre sa capitale en ayant devant elle tout le rempart de la Thrace orientale, il n'y a pas de raison pour qu'après nous avoir demandé aujourd'hui la Thrace occidentale, elle n'exige pas demain la Macédoine et ne désire pas finalement aller jusqu'à l'Adriatique.

Le résultat immédiat de la demande turque fut d'opérer un rapprochement de la Bulgarie avec la Grèce et l'Etat serbe-croate-slovène, et de reconstituer un bloc balkanique bien décidé à maintenir les résultats acquis par les guerres de 1912-1913. Sans doute les revendications du gouvernement d'Angora visaient avant tout la Grèce : mais elles intéressaient aussi la Bulgarie qui souhaitait d'avoir un débouché sur la mer Egée, et elles étaient contraires au programme politique de la Petite Entente, qui voulait assurer la paix dans les Balkans sur la base des traités de 1913, de 1919 et de 1920. Or un rapprochement s'était dessiné déjà entre la Yougoslavie et la Grèce et il était convenu que celle-ci aurait sa place réservée dans la Petite Entente. La politique de la Bulgarie, plus hésitante, paraissait s'orienter vers un rapproche-

ment avec Belgrade et Bucarest, et la question de Thrace l'amena à se solidariser avec Athènes. M. Venizelos déclara spontanément que son pays entendait se conformer aux dispositions du traité de Neuilly qui attribuent à la Bulgarie le port de Dedéagatch et qu'il soumettait à la Conférence les propositions suivantes au nom de la Grèce : 1° que le territoire qui s'étend de Dedéagatch à la frontière bulgare fût complètement démilitarisé; 2° qu'une commission internationale composée de représentants des Etats balkaniques aussi bien que des représentants des trois puissances invitantes (France, Angleterre, Italie) fût instituée; cette commission aurait en main, en premier lieu, la surveillance du chemin de fer de Dedéagatch à la frontière bulgare et en second lieu la direction (et M. Venizelos appuie sur ce mot) du port proprement dit. Ce port serait, d'autre part, « internationalisé » et donné à bail à la Bulgarie, y compris la langue de terre par où s'effectueraient les échanges commerciaux. Sans doute la Bulgarie n'était enchantée qu'à demi par la perspective d'une cession à bail et aurait préféré recevoir Dedéagatch en pleine souveraineté. Mais le libre usage d'un port est une chose, la cession d'un territoire en est une autre; M. Venizélos souligna la différence en ajoutant avec un peu de mélancolie :

> Nous avons perdu l'Asie mineure pendant la guerre, et par la signature de la convention de Moudania nous avons perdu la Thrace orientale que la révolution avait cherché à sauver sans y parvenir. Mon pays ayant posé les armes se considère comme vaincu par les Turcs, mais on ne peut pas exiger de nous que nous nous considérions comme battu par la Bulgarie. Et les Bulgares ne peuvent prétendre à utiliser comme bon leur semble un port situé en territoire étranger.

Devant l'antagonisme qui opposait le bloc balkanique au gouvernement d'Angora, la première commission renonça provisoirement à fixer la frontière turco-grecque et se rabattit sur l'étude minutieuse de questions de détail. Elle projeta de créer une espèce de tranchée défensive, qui séparerait la Grèce de la Bulgarie, sous forme d'une bande de terrain étendue de la mer Noire à la mer Egée, sur une largeur de 30 kilomètres des deux côtés de la future frontière de Thrace et neutralisée ou démilitarisée. Elle envisagea la nomination d'une Commission internationale, groupant les trois puissances alliées et les quatre Etat balkaniques, qui serait chargée de construire et d'exploiter un port sur la mer Egée pour la Bulgarie : ce port pourrait être à Dedéagatch ou dans les environs. Elle étudia le tracé du chemin de fer qui devrait le relier à la Bulgarie, pour savoir s'il devait passer sur territoire turc. Et, après une semaine de laborieux efforts, elle laissa tout en suspens...

La question de Mossoul.

On avait annoncé, à l'ouverture de la Conférence, que la première commission aborderait non seulement la délimitation des frontières de Thrace, mais encore celles des frontières de Mésopotamie, c'est-à-dire la question de Mossoul. Quelque prudente et discrète que fût la Conférence, c'était beaucoup espérer que d'attendre un débat public immédiat sur l'âpre conflit d'intérêts financiers dont les territoires pétrolifères sont l'objet. La diplomatie se fit à demi-secrète pour traiter de Mossoul ; les débats attendus se transformèrent en un simple dialogue, poursuivi sous forme d'aide-mémoires, de lettres ou d'entretiens verbaux, entre le chef de la délégation britannique et le chef de la délégation turque ; encore le dialogue était-il tenu sur un ton si bas que les correspondants de presse les plus exercés à saisir les rumeurs légères d'une Conférence n'entendaient point toutes les répliques.

Le territoire de Mossoul, dont le nom s'entourait d'une telle auréole de mystère, est un vilayet grand à peu près comme la Belgique et peuplé d'environ 450.000 habitants, dont l'importance tient à sa position et aux richesses de son sous-sol. Les gisements pétrolifères qu'il recèle sont célèbres. La ville de Mossoul, située non loin des ruines de Ninive, dans la haute vallée du Tigre, commande le cours de ce fleuve. Le territoire du vilayet, qui s'étend jusqu'aux plateaux rocheux séparant le lac de Van du lac d'Ourmiah, est aux limites de la Turquie nouvelle et de la Mésopotamie, habité par une population mélangée où prédominent les éléments turc et kurde. En 1919, lorsque les Alliés vainqueurs entreprirent de déterminer leurs zones d'influence sur les territoires de l'ancien Empire ottoman, cette région fut d'abord attribuée à la France, mais rétrocédée la même année par elle à la Grande-Bretagne dans un accord signé par M. Clemenceau. Mossoul se rattache donc aux territoires de Mésopotamie placés sous le mandat de la Grande-Bretagne, régulièrement confirmé par la Société des Nations. Or, c'est précisément contre cette situation que s'élevait la délégation turque en revendiquant en pleine souveraineté le vilayet de Mossoul.

Les arguments mis en avant pour soutenir la thèse turque reproduisent les éternelles considérations ethnographiques qui servent aussi bien à l'attaque qu'à la riposte dans toute les contestations de territoires en Orient. Ils n'ont aucune importance. Le principal enjeu du duel était évidemment la possession des puits de pétrole. La Grande-Bretagne avait besoin des pétroles de Mossoul pour assurer sa position sur le marché mondial. La Turquie y voyait un élément essentiel de sa richesse nationale et un facteur d'indépendance. La Russie souhaitait de s'associer à la Turquie et de faire échec à la fois à la puissance

britannique et au capitalisme occidental en soutenant le gouvernement d'Angora. Les Etats-Unis n'oubliaient point que des citoyens américains, agissant plus ou moins pour le compte des rois du pétrole, avaient des visées sur les gisements de Mossoul, et notamment qu'un certain amiral Chester avait obtenu des promesses de concession en 1910. La France, loyale exécutrice des arrangements conclus avec l'Angleterre, laissait à son alliée les mains libres et se taisait. Cependant il paraît excessif de ne voir dans les compétitions relatives à Mossoul que des intérêts économiques et d'écrire, comme le firent nombre de reporters, que la Conférence de Lausanne, semblable à celle de Gênes, n'était qu'un vaste marchandage entre les représentants des grands trusts pétrolifères mondiaux. S'il en avait été ainsi, la Grande-Bretagne aurait pu aisément satisfaire les réclamations turques en cédant le vilayet de Mossoul en pleine souveraineté au gouvernement d'Angora, après avoir conclu avec lui des accords économiques pour s'assurer la production des puits d'huile minérale. On vit au contraire lord Curzon repousser immédiatement, et non sans raideur, les revendications d'Ismet pacha, alors même qu'elles s'accompagnaient (autant qu'on le peut conjecturer) d'offres de concessions. C'est qu'au delà de ses avantages économiques l'Angleterre trouvait un intérêt stratégique et politique capital à tenir solidement la haute vallée du Tigre. Mossoul est la clef de la Mésopotamie : aux frontières de la Mésopotamie est la Perse, et plus loin l'Empire des Indes. Si Mossoul était aux mains des Turcs, la position du gouvernement arabe à Bagdad deviendrait bien vite intenable.

On parait d'ailleurs s'être dans certains milieux exagéré l'importance des pétroles de Mossoul. Peut-être y a-t-il là un mirage. On oublie que jusqu'ici rien n'a été fait pour rendre possible le transport de ces pétroles à la côte. Il y a en effet 1250 kilomètres de Mossoul au premier port du golfe Persique. Il faudra donc établir un pipe-line gigantesque pour amener ce pétrole jusqu'à la mer, et celui-ci devra traverser des zones désertiques peuplées de tribus arabes nomades qui échappent à tout contrôle européen et qui seraient capables de couper le pipe-line pour se procurer du pétrole quand bon leur semblerait. La situation ne peut pas se comparer à celle des gisements pétrolifères de l'Anglo-Persian, qui ne sont situés qu'à 250 kilomètres de Bassorah et dont les pipes-lines traversent des territoires peuplés par des tribus amies de l'Angleterre et déjà assez civilisées.

Il serait vain de vouloir résumer la « conversation » de lord Curzon et d'Ismet pacha, dont une partie seulement fut divulguée par la presse. Son début cependant attira l'attention, parce qu'il coïncida avec une déclaration faite le 25 novembre par l'observateur américain. M. Child, en termes si habilement vagues qu'on pouvait l'interpréter en divers sens et qu'Ismet pacha y crut probablement voir un

encouragement à revendiquer Mossoul. La déclaration de M. Child donnait à entendre que les Etats-Unis ne se désintéressaient pas du régime qui serait établi en Orient, qu'ils voulaient y voir la porte ouverte et qu'ils ne tiendraient pas compte des arrangements particuliers stipulés à l'avenir entre d'autres Etats, ou concédés à certains d'entre eux. Après avoir rappelé ce passage d'un mémorandum de Washington :

Nous ne pensons pas que les accords antérieurement conclus à propos des territoires de la Turquie, en vue de créer une zone d'influence spéciale, commerciale et économique, comme par exemple l'accord tripartite de 1920, soient en harmonie avec le principe de l'égalité de traitement économique,

l'observateur américain concluait ainsi :

Cette Conférence sera heureuse d'apprendre que le sentiment général du peuple américain sera en faveur de cette politique, non seulement parce que cette politique est nationale, mais parce que, si cette politique était adoptée par toutes les nations de la terre, elle serait, par contraste avec les recherches de privilèges territoriaux ou autres, un puissant facteur de paix, un fondement pour une plus grande équité dans les relations internationales et la base d'un développement économique plus étendu des divers pays .

Etait-ce une allusion aux arrangements de San Remo ? Ou aux conventions franco-turques d'Angora ? La pointe du discours visait-elle la situation des Anglais à Mossoul ? Toujours est-il qu'Ismet pacha demanda immédiatement une entrevue à lord Curzon pour formuler la revendication de Mossoul, au nom des principes du gouvernement américain, si bien que M. Child dut le lendemain donner à Lord Curzon l'assurance qu'il n'avait point pensé à Mossoul.

Quant à la réponse même de lord Curzon à Ismet pacha, elle invoqua l'autorité de la Société des Nations. Celle-ci ayant sanctionné le mandat britannique sur la Mésopotamie, le chef de la délégation turque était prié de porter ses réclamations à Genève. Solution parfaitement correcte, mais de nature à déconcerter le gouvernement turc qui n'osait point combattre ouvertement l'autorité de la Société où il méditait de se faire admettre. La Turquie renouvelant ses instances, un long mémorandum anglais développa, le 27 décembre, la première réponse donnée par lord Curzon. Après avoir refait l'historique de la question et énuméré les arguments d'ordre historique, économique et stratégique qui veulent que Mossoul continue à faire partie du royaume de l'Irak, et rappelé l'occupation du vilayet de Mossoul par les troupes britanniques après une guerre victorieuse, il concluait en ces termes :

Fidèle à ses obligations envers les populations, envers ses alliés et envers la Société des Nations, dans laquelle vous avez accepté d'entrer, le gouvernement de Sa Majesté se voit obligé de vous réitérer son refus et ne peut songer un seul instant à la reddition du vilayet de Mossoul. Il ne voit aucun avantage à ce que la discussion continue sur ce sujet.

La position des deux antagonistes étant ainsi arrêtée, il semblait que la discussion sur Mossoul dût s'éteindre après l'échange d'un certain nombre de lettres, soit que la Turquie capitulât, soit qu'elle rompît comme le laissait fièrement entendre Mustapha Kémal à un rédacteur du *Times*. On lisait en effet, dans la *Gazette de Lausanne* du 20 janvier:

Suivant le *Times*, à l'occasion de son inspection des troupes cantonnées à quelques kilomètres de Constantinople, Kémal pacha a reçu les directeurs des journaux turcs et leur a déclaré entre autres : « Je ne suis pas pessimiste, parce que je sens que l'Europe finira par reconnaître nos droits. Toute autre paix que celle désirée par nous ne serait pas durable. Mossoul est inséparable de la Turquie. Jusqu'ici j'ai été soldat, mais dorénavant, je désire être législateur. Si l'Europe nous force à la guerre, je puis vous assurer que nous serons en état de réaliser toutes nos aspirations ».

A quelques jours de là, la presse répandait le bruit que la question de Mossoul serait peut-être réservée, avec d'autres questions difficiles, pour une conférence ultérieure qui devrait amener la conclusion « définitive » de la paix : les Alliés, se rendant compte des dangers de conflit que comportait la discussion de l'affaire, songeaient à la détacher de l'ensemble du problème oriental soumis à la Conférence. Mais ces tentatives d'ajournement n'ayant pas eu plus de succès que les négociations directes anglo-turques, et la délégation ottomane exigeant toujours que le traité de paix réglât les frontières de Mésopotamie, il fallut bien se décider à porter le débat devant la première commission. Il y vint le 23 janvier, c'est-à-dire peu de jours avant la date où la Conférence devait clore ses travaux. De nouveau, les deux thèses britannique et turque s'opposèrent catégoriquement. Ismet Pacha déclara que Mossoul devait se rattacher à l'Etat turc, et non au royaume de l'Irak, et proposa de provoquer un plébiscite des habitants qui serait, à n'en point douter, favorable à la Turquie. Lord Curzon, ayant rappelé comment l'Angleterre avait occupé Mossoul et quels étaient les droits qu'elle tenait de son mandat, demanda que la question des frontières de Mésopotamie fût tranchée par un arbitrage et que celui-ci fût confié de préférence à la Société des Nations puisqu'il s'agissait d'un pays sous mandat. Bien que la Turquie ne soit pas membre de la Société, elle pourrait défendre ses prétentions devant le Conseil, et l'Angleterre se soumettrait à la sentence rendue, quelle qu'elle fût. Lord Curzon ajouta en terminant que la question du pétrole n'influait en rien sur la politique britannique, car il estimait que tout le monde doit pouvoir participer à l'exploitation du pétrole. Sans doute cette déclaration répondait-elle à une note que M. Child, l'observateur américains, avait déposée sur le bureau de la Conférence pour déclarer que les Etats-Unis s'opposaient à ce que les centres pétrolifères fussent monopolisés par une seule nation et demander que les litiges internationaux relatifs au pétrole fussent réglés juridiquement. La proposi-

tion de lord Curzon tendait ainsi à intéresser les Etats-Unis et la Turquie à l'activité de la Société des Nations.

La première commission ne put pas arriver à un accord, Ismet pacha ayant répondu à la délégation britannique en maintenant intégralement sa demande de restitution du vilayet de Mossoul à la Turquie. Devant l'obstination de ce refus, lord Curzon déclara qu'étant venu à Lausanne pour y conclure la paix, il se réservait d'invoquer l'article 11 du Pacte de la Société des Nations qui dit que

> ... tout membre de la Société a le droit, à titre amical, d'appeler l'attention du Conseil sur toute circonstance de nature à affecter les relations internationales et qui menace par suite de troubler la paix ou la bonne entente entre nations, dont la paix dépend.

L'affaire de Mossoul sera donc portée devant la Société des Nations par une procédure unilatérale.

III. — Les Détroits

La question des Détroits depuis 1918.

La question des Détroits se résume en un conflit entre les droits de souveraineté de l'Empire ottoman sur un passage dont il tient les deux rives et le principe de libre navigation que les riverains du Danube, la Russie et les grandes puissances maritimes invoquent pour s'opposer à ce que la mer Noire puisse être fermée et isolée de la Méditerranée par la clôture des Dardanelles et du Bosphore. Lorsqu'on parle de libre navigation, il ne faut point songer seulement au passage des paisibles bâtiments de commerce, mais surtout à celui des navires de guerre; car c'est sur ce point que le régime des Détroits touche au problème de l'équilibre des puissances en Orient. Il fut toujours réglé par la diplomatie des XVIII^e^ et XIX^e^ siècles en fonction de deux grands antagonismes politiques : celui de la Russie et de la Turquie d'une part, la rivalité anglo-russe de l'autre.

L'histoire des Détroits a connu trois phases historiques, auxquelles correspondent trois formules juridiques.

La première formule, c'est la souveraineté exclusive d'un Etat sur les Détroits. Elle prévaut depuis la fondation de l'Empire ottoman jusqu'au milieu du XIX^e^ siècle; invoquée d'abord par la Sublime Porte, aussi longtemps que la mer Noire est un lac turc, elle est reprise à la fin du XVIII^e^ siècle par les tsars qui rêvent de s'installer à Constantinople, et elle est consacrée en 1833 par le traité d'Unkair-Skelessi,

qui oblige le Sultan à ouvrir ou fermer les Détroits aux bâtiments de guerre étrangers sur la demande que lui adresse la Russie, donc au gré des intérêts russes du moment.

La seconde formule, la neutralisation, est réalisée en 1840 par la Convention des Détroits. Le passage maritime, assimilé à un territoire neutre, est fermé rigoureusement aux pavillons de guerre étrangers, ce qui place tous les Etats maritimes sur un pied d'égalité, met Constantinople à l'abri d'un coup de main et éteint l'écho des rivalités franco-anglaises dont l'Orient avait retenti au commencement du siècle. La neutralité des Détroits apparaît alors comme un facteur de paix universelle. Pas pour longtemps. L'œuvre de 1840 est déformée successivement par le traité de Paris en 1856, par celui de Londres en 1871, par celui de Berlin en 1878; les anciennes controverses se rouvrent sur le point de savoir si les Détroits seront fermés également à tous ou bien ouverts aux amis de la Turquie, et ce titre d'ami est revendiqué alternativement par les deux puissances dont la rivalité s'accentue, l'Angleterre et la Russie.

Vient la grande guerre, qui consacre la faillite du régime de neutralisation, en montrant que son principe même n'était pas un facteur de paix, ainsi qu'on l'avait cru. La clôture des Dardanelles et du Bosphore a pesé d'un poids extrêmement lourd sur les opérations militaires, en coupant les communications méridionales de la Russie avec ses alliés et en facilitant ainsi la résistance des puissances centrales. En outre le mécanisme de fermeture n'a pas été assez hermétique pour empêcher que deux croiseurs allemands, poursuivis par leurs adversaires, ne pussent trouver asile dans les eaux de la mer Noire, et on sait que cet incident fut le signal de la participation de la Turquie aux hostilités. Ces événements expliquent que les puissances alliées aient inscrit dans le traité de Sèvres une troisième formule, celle de l'ouverture des Détroits :

« La navigation des Détroits, » dit l'art. 37, « sera ouverte dans l'avenir, aussi bien en temps de paix qu'en temps de guerre, à tous les vaisseaux de commerce et de guerre, ainsi qu'aux aéronefs militaires et commerciaux, sans distinction de pavillon ».

L'ouverture complète des Détroits est, au même titre que leur neutralisation, un moyen de placer tous les Etats maritimes dans une situation égale et d'éviter que l'un d'eux ne puisse se prévaloir d'arrangements particuliers avec la Turquie pour prétendre à plus de droits que les autres. L'idée n'est pas nouvelle, puisque le Congrès de Paris l'avait envisagée dès 1856; il renonça à l'appliquer à raison de deux difficultés dont la Conférence de Lausanne devait apprécier l'importance. Tout d'abord, le libre passage des navires de guerre dans un détroit qui baigne le palais du Sultan et qui semble une avenue de sa capitale,

constitue une servitude internationale, une restriction sensible aux droits du souverain territorial et risque d'éveiller les susceptibilités de celui-ci. En admettant que le gouvernement turc accepte ce principe et qu'il s'engage à laisser ouverte la porte dont il tient la clef, encore faut-il prendre certaines précautions pour que la liberté des Détroits soit assurée en tous temps, quels que soient les événements politiques, et pour que le souverain local ne puisse pas avoir la tentation de violer le traité en mettant les Détroits en état de défense : les événements de 1915 ont montré que cette défense n'est que trop facile à organiser efficacement . En d'autres termes, la formule « ouverture des Détroits » implique deux corollaires qui sont : 1° la démilitarisation des Détroits, ou la destruction de tous travaux de fortification et de défense sur les deux rives; 2° la création d'un organe de contrôle disposant d'une force matérielle suffisante pour que la démilitarisation demeure assurée et que la liberté de passage soit effective.

De ces deux conditions, la dernière est la plus délicate à remplir. En fait, depuis l'armistice de 1918, la liberté des Détroits est assurée par l'occupation des troupes alliées échelonnées sur la rive d'Asie depuis Tchanak jusqu'à Ismid. C'est une solution momentanée. Mais pour établir un régime normal d'internationalisation des Détroits, les négociations de Lausanne pouvaient envisager trois solutions : ou faire confiance à la parole du gouvernement turc et renoncer au contrôle, — ou charger du contrôle un groupe de puissances, (comme le traité de Sèvres l'avait prévu) — ou faire appel à l'autorité de la Société des Nations. Cette dernière solution, dont on espérait beaucoup au moment de l'accord de Moudania et que l'on envisageait comme devant être complétée par l'entrée de la Turquie dans la Société des Nations, passa au second plan dans les conversations préliminaires que tinrent à Lausanne les délégués français, anglais et italiens, soit que l'admission de la Turquie dans la S. D. N. parût prématurée, soit qu'on redoutât de charger d'une dangereuse responsabilité le grand organisme international qui ne dispose, comme forces de police, ni d'un soldat ni d'un bateau. Les deux dernières idées pouvaient d'ailleurs se combiner assez heureusement, si le contrôle des Détroits était confié à une commission internationale formée des délégués de plusieurs Etats et placée sous l'autorité de la Société des Nations.

Le projet russe.

La première phase de la discussion, dans la journée du 4 novembre, fut marquée pas une divergence de vues si profonde entre les délégués qu'on parla de crise de la Conférence et qu'on craignit la rupture. A la thèse des Alliés, basée sur le principe du libre passage, s'opposait vio-

lemment un projet russe, qui consacrait les droits de souveraineté du sultan et qui fermait les Détroits. Il semblait que cette deuxième thèse dût être celle de la Turquie. Aussi n'est-ce pas sans étonnement qu'on l'entendit développer par M. Tchitchérine. La surprise augmenta lorsque la délégation turque, interpellée par lord Curzon et priée d'exprimer son avis, de dire tout au moins si elle se rangeait à la thèse russe, refusa de parler et se réfugia dans l'équivoque du silence. « Je n'ai pas d'explications à donner », déclara Ismet pacha. « La Turquie est un Etat souverain; les Détroits lui appartiennent; elle veut écouter ce qu'on en dira ».

Voici les passages essentiels de l'exposé fait par M. Tchitchérine devant la première commission :

En se réservant de soumettre à la Conférence durant le cours ultérieur de ses travaux des projets détaillés pour la solution de la question des Détroits et des problèmes connexes, la délégation russe, ukrainienne et géorgienne trouve nécessaire de ne s'arrêter pour le moment que sur les principes fondamentaux de son programme. La liberté permanente de la navigation commerciale et des communications maritimes pacifiques dans la Bosphore, la mer de Marmara et les Dardanelles, doit être assuré d'une façon absolue et sans aucune restriction. Le maintien de la paix dans la mer Noire et la sécurité de ses côtes, de même que le maintien de la paix dans le Proche-Orient et la sécurité de Constantinople doivent être garantis d'une façon durable, ce qui revient à dire que les Dardanelles et le Bosphore en temps de paix ainsi qu'en temps de guerre doivent être constamment fermés aux navires de guerre et aux navires armés, ainsi qu'aux appareils militaires d'aviation de tous les pays excepté la Turquie.

Le principe de la liberté de la navigation pacifique dans les Détroits et le principe de leur fermeture pour la navigation de guerre se complètent mutuellement, car seule la fermeture absolue des Détroits à tous les navires de guerre ou armés et à tous les appareils militaires d'aviation d'autres nations peut, d'une façon effective, garantir la liberté de la navigation pacifique dans ces eaux. En se basant sur le fait que les Dardanelles et le Bosphore appartiennent à la Turquie, le gouvernement russe et ses alliés, respectueux de la souveraineté de chaque peuple, insistent sur le rétablissement et le maintien dans toute leur plénitude des droits du peuple turc sur son territoire et sur ses eaux. Le gouvernement russe et ses alliés insistent de même sur le fait que le gouvernement turc ne sera en état de défendre d'une façon effective les Détroits et la mer de Marmara contre toute attaque que si le droit lui est expressément reconnu de fortifier et d'armer ses côtes, de posséder une flotte de guerre, et d'appliquer pour la défense des Détroits et de la mer de Marmara tous les dispositifs de la technique de guerre moderne. D'ailleurs, le système préconisé par nous a toujours été reconnu dans le passé par les Etats ici présents comme celui qui peut le mieux concilier les intérêts politiques divergents. La fermeture des Détroits aux navires de guerre est conforme aussi au principe d'égalité entre tous les Etats, tandis que leur ouverture aux navires de guerre crée une situation prépondérante à la puissance maritime la plus forte.

C'est parce que la République russe et les Républiques alliées sont absolument étrangères à toutes intentions agressives, belliqueuses et militaristes et à tout dessein portant atteinte à la liberté d'autres peuples, que ces gouvernements qui se posent comme but permanent de veiller aux intérêts des masses travailleuses et de contribuer au développement économique du monde, mettent en avant comme seule solution possible du problème des Détroits les principes exposés plus haut. La Russie soviétiste, en annulant sans aucune compensation tous les accords concernant la remise de Constantinople à la Russie, en rendant possible par cela même à la Turquie de défendre victorieusement son existence, et en libérant tous les Etats du bassin méditerranéen de l'ancienne menace des ambitions séculaires du tsarisme, n'a nullement entendu permettre qu'à la ques-

tion des Détroits une solution soit donnée qui serait dirigée directement contre sa propre sécurité...

Le gouvernement russe et ses alliés doivent insister encore une fois sur l'importance exclusive des Détroits pour la vie économique de la Fédération soviétiste. Il suffit d'indiquer que de toute l'exportation du blé de la Russie, d'après les statistiques de 1910, plus de 70 % était exporté sur les ports de la mer Noire et de la mer d'Azof. De même, au point de vue de la défense, la solution préconisée par nous constitue la seule garantie possible des intérêts vitaux les plus élémentaires de la Russie et de ses alliés. Il suffit d'indiquer quelle fut la situation des côtes méridionales des Républiques soviétistes durant les dernières années sous le régime maritime qui fut établi par l'armistice de Moudros, quand les flottes militaires des puissances pouvaient entrer sans entrave dans la mer Noire. Il suffit de rappeler l'occupation par les alliés d'Odessa, Nicolaief, Kherson, Sébastopol, Batoum et d'autres villes maritimes de la mer Noire. Ce n'est que grâce au passage par les Détroits des forces navales alliées que les puissances de l'Entente furent en état de créer dans nos parages méridionaux les armées de Denikine et de Wrangel et de soutenir leur lutte contre les gouvernements de la Russie et de ses alliés. En 1921 encore, les forces navales alliées opéraient sur les côtes de la Géorgie, luttant contre le peuple géorgien qui avait assumé le pouvoir dans son pays. Mais ce n'est pas seulement l'intérêt de la Russie et de ses alliés, mais aussi celui du peuple turc qui est en jeu.

La sécurité de Constantinople, c'est-à-dire la fermeture des Détroits pour les navires de guerre et la liberté de la navigation commerciale et du transit pacifique dans les Détroits, tout cela est pleinement conforme à notre programme. La délégation russe est convaincue que la situation de fait existant actuellement dans les Détroits doit, dans le plus court délai, faire place au régime permanent et équitable que la Russie et la Turquie préconisent. S'il est permis de supposer que certains des gouvernements dont les forces navales ou les troupes se trouvent actuellement à l'entrée de la mer Noire nourrissent des espérances non motivées par la réalité, nous indiquons qu'il existe des positions intenables. Toute solution suggérée par la présence des forces de certaines puissances dans les Détroits et qui tendrait à créer une situation prépondérante à une puissance ou à un groupe de puissances, se heurterait non seulement à l'opposition décidée de la Russie et de ses alliés, mais aussi à celle de l'opinion publique de tous les pays qui voudra écarter dans le Proche-Orient les causes de conflit constituant une menace permanente pour la paix.

Le discours du délégué russe provoqua une sortie humoristique de lord Curzon qui déclara se féliciter de connaître un diplomate « qui représente tant de puissances et qui confond si bien les intérêts de la Russie, de la Georgie et de l'Ukraine avec ceux de la Turquie. La Conférence aura déjà reconnu, » ajouta-t-il, « que les propositions de la Russie équivalent au maintien de la situation d'avant-guerre et valent en fait ce que vaudrait l'hégémonie de la Russie des Soviets sur la Turquie. Elles mettent la mer Noire sous sa dépendance absolue. » Puis, devant le refus persistant de la délégation turque de faire connaître son point de vue lord Curzon déclara qu'il était inutile de poursuivre la discussion et que l'Angleterre, la France et l'Italie se réservaient d'examiner la situation.

Le projet des Alliés.

Les trois puissances invitantes délibérèrent donc séparément et rédigèrent leurs propositions sous la forme de deux documents dont voici le texte.

A

Démilitarisation de la zone des Détroits

(L'expression « Détroits » comprend à la fois les Dardanelles, la mer de Marmara et le Bosphore).

Art. I. — Il ne devra exister aucune installation permanente d'ordre militaire ou naval susceptible d'entraver le libre passage à travers les Détroits.

Art. II. — En outre seront démilitarisées les zones et îles désignées ci-après :

1. Les deux rives des passages des Dardanelles et du Bosphore sur l'étendue des zones délimitées ci-après :

Dardanelles : Au Nord-Ouest, presqu'île de Gallipoli et région au Sud-Est de la ligne Karakhali, Rodosto (cette dernière localité exclue) Au Sud-Est, région comprise entre la côte et la ligne : Cap Eski-Stambul (en face de Tenedos), Bigha Karabigha

Bosphore : A l'Est, zone s'étendant jusqu'à la ligne Shile, Gebze, Daraja. A l'Ouest, zone s'étendant jusqu'à la ligne Akbunar, Kutchuk-Chemeje, sous la réserve du régime particulier de Constantinople (voir article IV ci-après).

2. Toutes les îles de la mer de Marmara.

3. Dans la mer Egée, les îles de Samothrace, Lomnos, Imbros, Tenedos

Art. III. — La démilitarisation doit comporter les mesures suivantes :

Destruction des fortifications existantes (sauf exception pour les ouvrages présentant un caractère artistique) ainsi que de toutes installations d'ordre militaire ou naval et interdiction d'en construire de nouvelles.

Interdiction dans les eaux territoriales des zones et îles indiquées ci-dessus d'avoir aucun engin d'action sous-marine.

Aucune force armée ne devra stationner ni se mouvoir dans les zones démilitarisées, en dehors des forces de police et de gendarmerie nécessaires au maintien de l'ordre intérieur et dont l'effectif sera déterminé d'après l'effectif moyen des forces de police et de gendarmerie employées sur l'ensemble du territoire turc, (sous la réserve des dispositions spéciales concernant Constantinople).

Art. IV. — A Constantinople et dans ses environs immédiats pourra être maintenue pour les besoins de la capitale une garnison dont l'effectif sera déterminé d'accord entre les puissances invitantes et le gouvernement turc (10.000 hommes, au maximum).

Art V.— Si en cas de guerre, la Turquie, usant de ses droits de puissance belligérante, était amenée à apporter quelque modification à cet état de démilitarisation, elle serait tenue de rétablir dès la conclusion de la paix le *statu quo ante bellum.*

Garanties

Comme garantie de la liberté des Détroits, il n'est demandé à la Turquie aucune occupation militaire internationale, mais seulement la constitution d'une commission militaire et navale comprenant des représentants des puissances intéressées et des puissances invitantes.

La liberté des Détroits

Règles pour le passage des navires par les Dardanelles, la mer de Marmara et le Bosphore.

(L'expression « Détroits » employée ci-après comprend à la fois les Dardanelles, la mer de Marmara et le Bosphore).

Article I. — Navire de commerce, y compris les navires hôpitaux, yachts et bateaux de pêche ainsi que les aéronefs commerciaux.

a) En temps de paix : Complète liberté de navigation et de passage, de jour et

de nuit, quels que soient le pavillon et le chargement, sans aucune formalité, taxe ou charge quelconque.

b) En temps de guerre, la Turquie étant neutre : Complète liberté de navigation et de passage, de jour et de nuit, dans les mêmes conditions que ci-dessus. La Turquie s'engage à ne pas considérer les obligations résultant de la neutralité comme l'emportant sur cette liberté.

c) En temps de guerre, la Turquie étant belligérante : Liberté de navigation pour les navires neutres et les aéronefs commerciaux neutres, si le navire ou l'aéronef n'assiste pas l'ennemi en transportant de la contrebande, des troupes ou des ressortissants ennemis. La Turquie aura le droit de visiter lesdits navires et aéronefs et, à cette fin, les aéronefs devront atterrir dans telles zones qui seront fixées et aménagées par la Turquie. Les mesures à prendre par la Turquie pour empêcher les navires ennemis d'utiliser les Détroits ne seront pas de nature à interdire le libre passage des navires neutres.

La Turquie s'engage à fournir aux navires les instructions ou pilotes nécessaires à cet effet.

Art. II. — *Bâtiments de guerre*[1] *(et aéronefs de guerre*[2]*). a) En temps de paix* :

Complète liberté de passage, de jour et de nuit, quel que soit le pavillon, sans aucune formalité, taxe ou charge quelconques, mais sous la réserve ci-après concernant le total des forces :

1° la force qu'une puissance peut faire passer par les Détroits (et maintenir en mer Noire) ne dépassera pas celle de la flotte la plus forte des puissances riveraines de la mer Noire et existant en mer Noire au moment du passage;

2° pour le cas où les puissances riveraines de la mer Noire s'entendraient pour une démilitarisation totale de leurs forces navales, les puissances se réservent individuellement le droit de faire passer par les Détroits (et maintenir en mer Noire), une force de trois bâtiments dont un seul pourra avoir un tonnage supérieur à 10.000 tonnes.

b) En temps de guerre, la Turquie étant neutre : Complète liberté de passage, de jour et de nuit, quel que soit le pavillon, sans aucune formalité taxe ou charge quelconques, sous les mêmes limitations que celles prévues à l'article 2 *a*); toutefois ces limitations ne seront pas applicables à une puissance belligérante au préjudice de ses droits de belligérant en mer Noire.

Les bâtiments de guerre et aéronefs de guerre des belligérants auront la défense de procéder à aucune capture, et à l'exercice du droit de visite, et de se livrer à aucun autre acte d'hostilité dans la zone des Détroits; il leur sera interdit de séjourner plus de 24 heures au delà du temps nécessaire pour le passage des Détroits, sauf le cas de force majeure.

En ce qui concerne le ravitaillement et les réparations, ils seront régis par les dispositions de la convention VIII de La Haye.

c) En temps de guerre, la Turquie étant belligérante : Complète liberté de passage pour les bâtiments de guerre neutres, sans aucune formalité, taxe ou charge quelconques, mais sous les mêmes limitations que celles qui sont prévues à l'article 2 *a*.

Les aéronefs de guerre neutres effectueront le passage des Détroits, sous les mêmes limitations que celles qui sont prévues à l'article 2 *a*), à leurs risques et périls et seront soumis au droit d'enquête quant à leur caractère. A cette fin, les aéronefs devront atterrir dans telles zones qui seront fixées par la Turquie.

Les mesures à prendre par la Turquie pour empêcher les bâtiments ennemis d'utiliser les Détroits ne seront pas de nature à interdire le libre passage des navires neutres.

La Turquie s'engage à fournir aux navires les instructions ou pilotes nécessaires à cet effet.

Note. — Les sous-marins des puissances en état de paix avec la Turquie ne pourront traverser les Détroits qu'en surface.

Art. III. — *Séjour dans les ports des Détroits et de la mer Noire.* — *a*) Les articles 1 et 2 s'appliquent au passage des navires et aéronefs par et au-dessus des

---

1. L'expression « bâtiments de guerre » comprend ici les navires auxiliaires, les transports militaires et bâtiments porte-avions.

2. L'expression « aéronefs de guerre » comprend les avions d'Etat, rattachés à la marine, à l'armée et aux services d'aviation d'une Nation.

Détroits et ne portent pas atteinte au droit de la Turquie d'édicter tels règlements qu'elle jugera nécessaires, en ce qui concerne le nombre des bâtiments de guerre et aéroners de guerre d'une même puissance qui pourront visiter simultanément les ports turcs, ainsi que la durée de leur séjour.

b) Les puissances riveraines de la mer Noire auront le même droit en ce qui concerne leurs ports.

c) Les puissances signataires qui, antérieurement à 1914, avaient le droit de maintenir des stationnaires dans la zone des Détroits, continueront à exercer ce droit dans les mêmes conditions.

d) Les puissances signataires qui ont le droit d'avoir des bâtiments sur le Danube conserveront ce droit et celui de les remplacer par d'autres bâtimentss s'il est nécessaire.

Les bâtiments prévus en *c*) et *a*) s'ajouteront à ceux qui sont prévus à l'article 2 .

Ce projet fut ultérieurement précisé sur trois points : 1° la composition de la Commission des Détroits, qui comprendrait un délégué par puissance invitante, un délégué par puissance riveraine (Russie, Turquie, Grèce, Bulgarie, Roumanie), ainsi qu'éventuellement un représentant des Etats-Unis; elle serait présidée par un délégué turc, et elle fonctionnerait sous le contrôle de la société des nations; 2° les garanties concédées aux Turcs en échange de la démilitarisation qu'on leur imposait, calquées sur les garanties données à la Suède en ce qui concerne les îles d'Alaud; 3° des mesures de garantie concernant la démilitarisation de certaines zones des Détroits, réduction de la zone à démilitariser. Faculté pour la Turquie de pouvoir faire exécuter des mouvements à ses troupes dans la zone démilitarisée et d'y organiser un système de surveillance de même que de mouiller ses navires dans la zone démilitarisée.

En exposant ces modifications, M. Barrère prononça un discours où il montrait que les propositions des Alliés sont fort conciliantes et n'ont pour but que d'assurer une paix durable au monde. Le premier délégué français s'attacha notamment, à rassurer la Turquie sur la portée effective de la démilitarisation envisagée.

Que reste-t-il alors, « dit-il », de cette démilitarisation ? Il ne reste guère qu'un symbole : symbole de paix, symbole d'accueil loyal et confiant, hommage rendu par la Turquie à la paix universelle à laquelle aspire le monde, après la dure épreuve qu'il vient de traverser et dont le poids pèsera sur lui longtemps encore.

Parlant des garanties que réclame justement la Turquie, en contrepartie de cette démilitarisation, M. Barrère rappela combien sont illusoires les garanties internationales, lorsqu'elles n'engagent que quelques puissances :

Ce qu'il faut rechercher, c'est l'appui d'une force morale telle qu'elle fasse hésiter ceux qui tenteraient de porter atteinte au régime de liberté qu'il s'agit de créer.

Il n'y a, déclara M. Barrère, pour jouer ce rôle, que la Société des Nations :

Le gouvernement turc comprendra qu'en plaçant le régime des Détroits sous ses auspices, on le met ainsi sous la sauvegarde du sentiment public général, que peu de pays, j'en ai la conviction, hésiteraient à braver.

Rien, conclut le premier délégué français, ne saurait hâter davantage la conclusion de la paix que tous ici désirent, que la thèse exposée et défendue par les Alliés.

La rédaction des propositions des Alliés provoqua enfin l'apparition de deux contre-projets : un russe et un turc.

Le contre-projet russe.

Le premier, qui développait d'une manière outrancière la thèse soutenue par M. Tchitchérine et qui rétablissait un statut des Détroits analogue à celui du traité d'Unkiar-Skelessi, fut écarté ***de plano*** comme inacceptable. En voici les dispositions essentielles :

Art. 2. — La souveraineté de la Turquie sur les Détroits est confirmée. Les îles de Samothrace et de Lemnos sont déclarées autonomes.

Règles pour le passage des bâtiments par les Détroits.

1. *En temps de paix.*

a) Bâtiments de commerce et aéronefs de commerce.

Art. 3. — Pleine liberté de passage par les Détroits des bâtiments de commerce et aéronefs de commerce, sans distinction de pavillon, de jour et de nuit.

Les aéronefs de commerce survolent les Détroits conformément aux stipulations des conventions aériennes signées par le gouvernement turc ou aux règles spéciales publiées par le dit gouvernement.

b) Bâtiment de guerre et aéronefs militaires.

Art. 4. — En vertu du principe établi depuis longtemps, les Détroits sont reconnus fermés pour les bâtiments de guerre, les submersibles y compris, de toutes les flottes militaires sauf la flotte militaire de la Turquie.

Art. 5. — Le passage au-dessus des Détroits est défendu à tout aéronef militaire sauf à ceux appartenant à la Turquie.

2. *En temps de guerre, la Turquie étant neutre.*

a) Bâtiments de commerce et aéronefs de commerce.

Art. 9. — L'art. 3 du présent règlement reste en vigueur. La Turquie possèdera toutefois tous les droits et remplira toutes les obligations prévues par le droit international pour sauvegarder sa neutralité comme État souverain.

Art. 11. — Aucun bâtiment de guerre des puissances belligérantes, les submersibles compris, ni aucun aéronef militaire des puissances belligérantes, ni aucun aéronef militaire des puissances neutres ne seront autorisés à passer les Détroits.

3. *En temps de guerre, la Turquie étant belligérante.*

Art. 14. — Dans des cas isolés exceptionnels et pour des buts définis spéciaux, le gouvernement turc pourra autoriser le passage par les Détroits de bâtiments de guerre légers, les submersibles exclus, conformément aux règles établies par les art. 6, 7, 8, et 9 du présent règlement, sous réserve du droit de la Turquie d'appliquer les règlements qu'elle jugera nécessaires en qualité de partie belligérante.

Garanties.

Art. 15. — La Turquie s'engage devant tous les signataires du présent règlement conjointement et devant chaque signataire séparément à veiller à l'exécution de ce règlement.

Art. 16. — Conformément aux dispositions des art. 2 et 15 du présent règlement, la Turquie, afin de garantir sa souveraineté et de mettre en vigueur le principe de la fermeture des Détroits aux bâtiments de guerre et aux aéronefs militaires, aura le droit de prendre toutes les mesures nécessaires et en particulier :

a) d'entretenir, sans restriction aucune, dans la zone des Détroits, des forces militaires de terre et de mer (les submersibles compris) et des forces aériennes.

b) d'édifier, à son gré, des fortifications permanentes et des installations permanentes d'artillerie de tout calibre.

c) de poser des champs de mines.

d) de constituer des routes et chemins de fer militaires, des chaussées et autres voies de communication nécessaires à sa défense.

e) d'organiser tout moyen d'observation et de liaison.

f) d'entretenir des bases de défense sur terre et sur mer et des aérodromes.

g) d'organiser, en général, la défense des Détroits en y appliquant tous les moyens techniques de guerre actuellement existants et pouvant exister à l'avenir.

Le contre-projet turc.

Le second se rapprochait du projet des Alliés en ce qu'il admettait le principe de l'ouverture ; mais il limitait les mesures de démilitarisation exigées par les Alliés, repoussait toute immixtion de la commission des Détroits dans les affaires turques, écartait le contrôle de la Société des Nations, demandait aux puissances l'engagement collectif et individuel de respecter l'inviolabilité des Détroits et de n'y commettre aucun acte de guerre, écartait la Grèce de la commission de contrôle pour y introduire la Georgie et l'Ukraine, ce qui équivalait à donner trois voix aux Soviets au sein de la commission. Pour justifier leurs propositions, les Turcs alléguaient la nécessité d'assurer la sécurité de Constantinople et de permettre d'en organiser la défense, si leur pays venait à être attaqué. Ils redoutaient que des navires étrangers ne pénétrassent dans la Corne d'or, à la première tension politique, pour pointer leurs canons sur les rues mêmes de Constantinople. Quant à la demande d'exclusion de la Grèce, elle était inspirée par le souvenir encore brûlant des événements récents et par la crainte de lui voir organiser une station navale à Lemnos, tout près de l'entrée des Dardanelles.

Voici les parties du projet turc relatives au passage des navires dans les Détroits :

Art. 1. — Navires de commerce, y compris les navires hôpitaux, les yachts bateaux de pêche ainsi que les aéronefs non militaires.

a) *En temps de paix.*

Complète liberté de passage de jour et de nuit quel que soit le pavillon ou le chargement, sans aucune formalité de taxe ou de charge, si ce n'est pour les services directement rendus tels que taxes de pilotage, phares, remorquage ou autres de même nature.

Les aéronefs non militaires seront soumis aux conventions qui seront conclues avec la Turquie et aux règlements qui seront dictés par elle.

b) *En temps de guerre, la Turquie étant neutre* :

Complète liberté de passage sous les mêmes conditions que précédemment.

En sa qualité de puissance neutre, la Turquie aura, comme en temps de paix, le libre passage à travers les Détroits et la mer de Marmara des navires qui ne toucheraient pas ses ports.

c) *En temps de guerre, la Turquie étant belligérante* :

Liberté de passage pour les navires neutres, à la condition qu'ils n'assistent pas l'ennemi en transportant de la contrebande, des troupes ou des ressortissants ennemis.

Les aéronefs non militaires jouiront de la même liberté, sous les conditions indiquées plus haut.

La Turquie aura le droit de visiter les dits navires et aéronefs et, à cette fin, les aéronefs devront atterrir ou amerrir dans telles zones qui seront fixées et annoncées à cet effet par la Turquie.

Les droits de la Turquie d'appliquer les règles internationales à l'égard des navires ennemis étant maintenus, la Turquie aura pleine faculté de prendre telles mesures qu'elle jugera nécessaires pour empêcher les navires ennemis d'utiliser les Détroits. Toutefois, ces mesures ne seront pas de nature à interdire le passage des navires neutres. A cet effet, les navires devront obéir aux instructions et aux pilotes qui seront fournis par la Turquie.

Art. 2. — Bâtiments de guerre et aéronefs militaires.

a) *En temps de paix* :

Quel que soit leur pavillon, les navires de guerre désirant traverser les Détroits peuvent pénétrer seulement de jour dans les Détroits, la sortie pouvant s'effectuer de jour et de nuit. La force des flottes étrangères se trouvant à un moment donné dans les Détroits et la mer de Marmara ne doit pas dépasser la force de la force turque se trouvant habituellement dans cette même zone.

Toutefois, quelle que soit la force de la force turque concentrée dans la mer de Marmara, une force n'excédant pas trois bâtiments, dont aucun ne dépassera dix mille tonnes, pourra toujours franchir les Détroits et la mer de Marmara.

Il est bien entendu que cette force est le maximum de celle qui, dans les conditions sus-indiquées, pourra se trouver dans la zone comprise entre les deux Détroits.

Dans l'évaluation de la flotte respective sus-mentionnée doit entrer non seulement le tonnage, mais encore la classe des navires qui la composent ainsi que leurs armements et leur vitesse.

Le pavillon, le navire, la classe et l'armement des navires devant traverser les Détroits devront être portés à la connaissance de la Commission internationale des Détroits, au moins deux heures avant le passage.

En outre, les commandants des flottes ou des navires de guerre feront connaître, à un poste désigné à cet effet par la Turquie, l'heure de l'entrée de leurs bâtiments dans les Détroits, ainsi que le nombre et la classe des navires se trouvant sous leur commandement.

Ces navires de guerre ne s'arrêteront pas dans les Détroits, la mer de Marmara, et le port de Constantinople.

La force totale des flottes qui, en se conformant aux stipulations ci-dessus pourrait se trouver dans la mer Noire en même temps, ne devra pas dépasser celle de la flotte la plus puissante se trouvant dans cette mer.

La traversée des Détroits est interdite en temps de paix aux sous-marins, aux aéronefs de guerre et aux navires porte-avions.

b) *En temps de guerre, la Turquie étant neutre.*

Les navires de guerre de toutes les puissances pourront traverser les Détroits, à la condition de se conformer aux stipulations contenues à l'article 2 *a*).

Les navires de guerre des puissances belligérantes ne pourront entrer dans les Détroits avant que les navires de guerre de l'autre puissance belligérante aient quitté les Détroits et la mer de Marmara.

Il sera interdit aux navires de guerre des belligérants de procéder à aucune capture, d'exercer le droit de visite et de se livrer à aucun acte d'hostilité dans la région comprise entre les Détroits, ainsi que dans une zone s'étendant à une distance de 20 milles marins autour de l'entrée des deux Détroits et des îles se trouvant à l'entrée des Dardanelles.

Sauf le cas de force majeure, il leur sera interdit de même de séjourner dans les Détroits et la mer de Marmara plus du temps nécessaire pour effectuer le passage. En outre, les dispositions de la convention XIII de La Haye de 1907 concernant la neutralité maritime seront appliquées.

c) En temps de guerre, la Turquie étant belligérante.

Les navires de guerre des puissances neutres pourront traverser les Détroits, à la condition de se conformer aux stipulations contenues à l'article 11 a). Les mesures prises par la Turquie pour interdire le passage des navires ennemis ne devront pas empêcher le passage des navires neutres. A cet effet, les navires devront obéir aux instructions et aux pilotes qui leur seront fournis par la Turquie.

(L'expression « bâtiments de guerre » comprend ici les navires auxiliaires, les transports de troupes et les navires porte-avions).

L'accord des Alliés et de la Turquie.

Il était évident que la publication simultanée du projet russe et du projet turc était une manifestation de l'entente turco-bolcheviste. Si les Russes avaient demandé l'impossible et affirmé hautement des prétentions condamnées d'avance, c'était pour faire, par contraste, paraître modéré le projet turc et pour lui assurer le maximum de chances de succès. Il était assez habilement rédigé pour ne point sembler rejeter le principe d'ouverture des Détroits (que les Turcs avaient accepté lors de l'accord de Moudania), mais pour en rendre l'application illusoire et la laisser à la discrétion d'Angora et de Moscou.

La lutte fut longue, les adversaires demeurant obstinément sur leurs positions à chaque reprise de la discussion, jusqu'à la séance que lord Curzon déclara être la dernière de la sous-commission des Détroits. Au moment décisif, Ismet pacha s'inclina et abandonna son projet pour se rallier à celui des Alliés.

Dès lors la coalition russo-turque était brisée et la politique de M. Tchitchérine condamnée. Un discours modéré et courtois qu'Ismet pacha prononça le 20 décembre donna la preuve de cette évolution importante. La Turquie acceptait de traiter avec les Alliés sur la base de l'ouverture des Détroits, de leur démilitarisation et de la création d'une commission des Détroits. Mais, bien entendu, les concessions turques appelaient des concessions réciproques, et Ismet Pacha demanda surtout qu'on augmentât les contingents turcs tolérés à Gallipoli et qu'on réduisit les pouvoirs de la commission des Détroits aux seules questions concernant le passage des navires, à l'exclusion du contrôle de la démilitarisation. Dans le long marchandage qui suivit, on vit chaque jour diminuer un peu plus la compétence et l'autorité de cette fameuse commission de contrôle, qui devint finalement une manière de symbole.

Les observations des Etats-Unis

Elle avait d'ailleurs failli disparaître tout à fait, dans un incident de séance assez curieux, et il convient de s'applaudir qu'elle survive, au moins sur le papier. En effet, après la séance qui consacra l'accord de

principe des Alliés et des Turcs, les membres de la Conférence eurent connaissance d'une note envoyée par l'observateur américain, qui aurait pu être d'un grand secours aux délégués turcs s'ils l'avaient reçue plus tôt, car elle élevait des objections contre la création d'une commission des Détroits et proposait qu'on fît entière confiance aux engagements que souscrirait la Turquie quant à la démilitarisation et quant au libre passage.

« Le représentant des Etats-Unis, » disait cette note, « déclare au nom de son gouvernement que la liberté absolue des Détroits pour toutes les nations du globe sans distinction sera mieux assurée si l'on se base sur les droits garantis par les traités et arrangements plutôt que sur une commission internationale de contrôle des Détroits ».

Il était trop tard pour que la discussion fût rouverte, et il est curieux de constater que l'inefficacité de cette note, qui aurait pu être d'un grand poids, tint au caractère même de la fonction de l' « observateur » et à la forme de sa communication qui s'écartait des usages de la diplomatie. Au lieu d'être déposé sur la table de la Conférence, le document avait été adressé sous forme de lettre-missive aux diverses délégations qui n'y avaient point d'abord prêté attention et l'avaient lu trop tard. On peut, à propos de cet incident, se demander si l'envoi d'observateurs irresponsables est aussi avantageux que le système classique de représentation des gouvernements. L'observateur qui quitte son observatoire pour déposer des notes et prendre part à une discussion joue le rôle d'un agent diplomatique : n'est-il point préférable qu'il en ait le titre et se conforme aux procédures habituelles ?

IV. — Les Capitulations

Le désaccord sur les Capitulations .

Avant même que la Conférence fût ouverte, la délégation ottomane annonçait qu'elle exigerait la suppression des capitulations, ou pour mieux dire, qu'elle considérait le régime capitulaire comme abrogé depuis 1914 par une décision du gouvernement turc et qu'elle ne souffrirait point qu'on le rétablît. Cette attitude créa un désaccord profond entre les représentants d'Angora et ceux d'autres gouvernements, qui s'accordaient à demander que le régime des capitulations ne fût point supprimé avant l'établissement d'un autre système qui assurât aux étrangers des garanties judiciaires et administratives égales à celles qu'il donnait. Aux voix des Etats participant à la Conférence se joignirent celles des Etats neutres bénéficiaires du régime capitulaire

qui furent admis aux débats. (Espagne, Pays-Bas, Suède et Norvège).

En face de ce bloc qui faisait des propositions précises tout en témoignant de l'esprit le plus conciliant, la délégation turque se bornait à répondre par la négation, sans entrer en discussion, sans faire de contre-propositions, en laissant entendre qu'elle préférait rompre que de céder. Deux mois après l'ouverture de la Conférence, les adversaires se trouvaient sensiblement sur les mêmes positions qu'au premier jour.

L'intransigeance de la délégation turque, qui montra sur d'autres questions importantes, comme celle des Détroits, un tact politique très fin et l'esprit de large conciliation sans lequel aucun traité de paix ne peut s'élaborer, avait deux causes profondes. Une blessure d'amour-propre d'abord : à tort ou à raison (à tort, nous semble-t-il) les Turcs voyaient dans les capitulations une sorte de servitude, une *capitis deminutio*, les empêchant de revendiquer le titre d'Etat pleinement souverain et les plaçant dans un rang inférieur par rapport aux Etats d'Europe : on ne raisonne guère avec le sentiment, et les sentiments de cet ordre atteignent aisément à l'exaspération. Un programme politique ensuite : la Turquie aux Turcs. Programme excessif, outrancier, comme le sont les programmes des nations jeunes qui s'élancent impétueusement vers l'idéal entrevu sans avoir éprouvé les difficultés de la réalisation ni acquis la largeur de vues que donne l'expérience. Un historien politique aurait pu se demander si les projets de ce fougueux patriotisme correspondaient aux véritables intérêts du pays et quel serait le sort de la Turquie dans ses nouvelles frontières si, par un coup de baguette magique, tous les étrangers disparaissaient de son sol, si l'appui tutélaire de la science et des capitaux étrangers lui manquait, si elle demeurait en dehors du courant commercial européen, de ce courant commercial que Soliman le Magnifique avait le désir d'attirer et de fixer sur les côtes ottomanes, lorsqu'il concluait avec François Ier les premières capitulations. Mais ces considérations paraissaient étrangères au gouvernement d'Angora, qui avait foi dans la vérité absolue du Pacte national et qui entendait appliquer jusqu'en ses conséquences extrêmes le dogme affirmé dans l'article 6 : « La jouissance d'une liberté entière et d'une indépendance complète est la condition *sine qua non* de l'existence nationale ».

Que sont les capitulations.

Que faut-il entendre exactement par « les capitulations » ? On distingua à Lausanne, entre deux sortes de capitulations, les judiciaires et les économiques.

Les capitulations judiciaires consistent dans le privilège dont jouissent les étrangers d'être justiciables, non des tribunaux turcs, mais de leur juridiction consulaire. Au civil, entre étrangers de même nationa-

lité, l'autorité consulaire de l'Etat intéressé est seule compétente. Entre étrangers de nationalité différentes, la cause va devant le tribunal consulaire du défendeur. Entre étrangers et indigènes, les tribunaux ottomans sont compétents, mais ne peuvent siéger qu'avec le concours du drogman du consulat intéressé. Au criminel, les infractions commises par un étranger contre un compatriote relèvent du tribunal consulaire. Commises contre un étranger d'autre nationalité ou contre un indigène, elles sont jugées par les tribunaux turcs avec assistance du drogman. A cela s'ajoute la stricte inviolabilité du domicile, qui empêche les autorités locales d'arrêter dans une maison habitée par un étranger, un coupable non indigène sans le consentement du consul.

Quant aux capitulations économiques, elles ont trait au régime des impôts et des douanes. Les étrangers jouissent de certaines immunités fiscales, sans être exemptés, comme on l'a répété à tort, de tous les impôts. La Turquie, d'autre part, une fois son tarif douanier établi, ne peut point le modifier sans le consentement de toutes les nations avec lesquelles elle a traité.

L'ensemble des privilèges accordés aux étrangers remonte fort haut dans l'histoire, puisque les premières capitulations accordées aux rois de France datent de 1535, 1605 et 1740. Tous les grands Etats furent mis successivement au bénéfice de dispositions analogues: l'Angleterre dès le XVI^e^ siècle, la Hollande au XVIII^e^, etc. Contre le maintien de ce régime traditionnel, quels étaient les arguments que faisait valoir la délégation turque? Nous les trouvons à la fois dans les déclarations faites par les représentants ottomans et dans une brochure publiée par le bureau de presse de la délégation.

Les capitulations, dit ce dernier document, sont des restrictions à la souveraineté d'un Etat, établies contrairement aux règles générales du droit public. C'est une institution archaïque qui tire son origine du système ancien de la personnalité des lois et qui est pour cette raison même incompatible avec l'idée moderne de la territorialité des lois. Ses inconvénients économiques sont sensibles; les abus qu'il permet, énormes. Ce sont en effet les étrangers les moins scrupuleux, les moins honnêtes, qui s'embusquent dans le maquis du droit capitulaire pour braver la justice locale, sans parler même des simples malfaiteurs. Les délinquants arrivent à bénéficier de l'impunité grâce aux difficultés créées par les capitulations soit dans les phases de poursuite et d'instruction, soit dans celles de jugement et d'exécution. On pourrait citer à l'appui de cette thèse bien des cas dans lesquels la police turque a dû cesser de poursuivre des malfaiteurs qui s'étaient réfugiés dans des maisons habitées par des étrangers en attendant l'arrivée du drogman, et qui profitèrent de ce délai pour s'échapper par les toits et gagner un abri. A un autre point de vue, les capitulations empêchent le développement du commerce national parce que les nationaux turcs

sont victorieusement concurrencés par les étrangers qui bénéficient de larges exemptions d'impôts et parce que l'Etat ne peut pas fixer librement ses droits de douane.

Demander à la Turquie à consentir à retomber dans l'esclavage économique auquel elle a été réduite jusqu'en 1914, écrit le Bureau de presse turc, ne revient à rien moins qu'à lui demander d'abdiquer son droit à la vie, à condamner les richesses d'Anatolie à rester éternellement inexploitées et à réduire continuellement la capacité d'achat de la Turquie.

A ceux qui s'étonnent que la Turquie ait attendu deux siècles pour s'apercevoir que le régime capitulaire constitue un joug odieux, alors que les sultans estimaient faire acte de sage politique en assurant aux étrangers une sécurité qui les incitât à se fixer sur le sol ottoman, on peut répondre que la facilité des communications s'est accrue sensiblement depuis l'époque de Soliman le Magnifique et que la valeur du régime capitulaire s'en est trouvée modifiée. Les Etats européens ne laissaient point, autrefois, leurs nationaux s'expatrier librement ; les colonies européennes étaient choisies, composées surtout de notables commerçants, assez sédentaires, et vivaient séparées de la population locale avec qui elles n'entretenaient guère que des rapports commerciaux. Les pouvoirs conférés au consul avaient bien plus pour objet d'assurer l'ordre dans ces petites colonies que de faire échec à l'autorité locale. Depuis que les restrictions administratives apportées aux voyages d'outre-mer ont diparu, les rivages d'Orient ont reçu un flot sans cesse grossissant d'étrangers de toutes nationalités, de toutes classes sociales, qui se sont mêlés à la population et dont certains sont peu recommandables; les anciennes règles ont alors souvent servi à protéger des abus manifestes. Mentionnons encore deux arguments que la délégation turque invoquait contre les capitulations. L'un, d'ordre juridique, et gros de controverse, consistait à dire que les capitulations ne sont point des conventions conclues entre la Turquie et les Etats étrangers, mais bien des privilèges concédés gracieusement par des firmans, c'est-à-dire par des actes unilatéraux, et toujours révocables : l'abrogation des capitulations serait donc à la discrétion du gouvernement turc. Le second procédait de la notion d'égalité des Etats : les anciennes provinces turques érigées en Etats indépendants ne connaissent plus aujourd'hui les capitulations et peuvent exercer leur pouvoir de juridiction sur les étrangers : n'est-il pas contraire à l'équité que l'Europe refuse à la Turquie ce qu'elle accorde à la Bulgarie ou à la Grèce ? Il faut aussi rappeler qu'à la fin de la guerre italo-turque, la Porte obtint, en sacrifiant la Tripolitaine et la Cyrénaïque que l'abrogation des capitulations fût préparée par le traité de Lausanne du 18 octobre 1912 :

La Porte, dit l'article 18 de ce traité, se proposant d'ouvrir avec les grandes puissances intéressées des négociations en vue de faire cesser le régime capitulaire en

Turquie pour le remplacer par le régime du droit international, l'Italie, en reconnaissant le bien-fondé des intentions de la Porte, déclare dès maintenant vouloir lui prêter à cet effet son plein et sincère appui.

La guerre balkanique de 1912-13 empêcha la Turquie de donner suite à son projet de réunir une conférence pour mettre fin aux capitulations. Mais elle crut l'occasion venue, le 26 août 1914, d'annoncer purement et simplement aux puissances l'abrogation des capitulations. Toutes les puissances protestèrent bruyamment à Constantinople et l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie se montrèrent particulièrement indignées du procédé.

Débats sur les capitulations économiques.

Le premier débat sur le régime des étrangers s'ouvrit le 2 décembre devant la deuxième commission. Le marquis Garroni, président, déclara que les capitulations devaient être considérées comme des contrats bilatéraux qui ne sauraient être dénoncés par une seule des parties contractantes. Les revendications turques sur l'abolition des capitulations ajouta-t-il, sont acceptables, pourvu que le nouveau régime qui se substituerait à celui des capitulations respecte les droits acquis par les étrangers, car la Turquie a besoin pour se développer, des étrangers, qui eux-mêmes ont besoin de sécurité. Les représentants de la France, de l'Angleterre et du Japon développèrent les mêmes idées.

Ismet Pacha répliqua que le peuple turc entendait qu'on lui appliquât le droit international et ne souffrirait pas qu'on débaptisât les capitulations pour les conserver sous un autre nom. La Turquie pouvait seulement offrir de conclure avec les autres Etats, des traités d'établissement, des conventions consulaires et des accords économiques, sur la base des règles du droit des gens et du principe de réciprocité.

La commission s'étant alors divisée en sous-commissions, les Alliés passèrent aux propositions concrètes et apportèrent deux aide-mémoire sur les capitulations économiques et judiciaires.

Sur la première question, la discussion put s'engager, non sans difficultés. Voici le résumé des propositions alliées et des objections turques :

1. Les ressortissants des puissances alliées seront traités conformément au droit international. Ils jouiront de la protection constante du gouvernement turc pour leur personne et leurs biens, auront pleine liberté de mouvement, sans être jamais soumis à des taxes excédant celles que paient les Turcs.

La Turquie accepte cet article tout en se réservant le droit de règlementer l'immigration.

2. Les ressortissants des puissances alliées pour obtenir le droit d'établissement, devront produire un certificat de leur légation attestant leur nationalité.

La Turquie stipule que ce certificat ne sera pas suffisant si la nationalité est contestée.

3. Les ressortissants des puissances alliées auront le droit d'acquérir, de posséder et d'aliéner tout bien meuble et immeuble; le droit de vente, d'échange, de donation, de succession. Ils seront autorisés à exercer toute profession, commerce ou industrie permis aux Turcs et ne seront pas astreints à des taxes spéciales à cet effet.

La Turquie réserve le droit de propriété rurale aux seuls nationaux. Quant aux professions, commerces et industries, ils seront autorisés, saufs ceux « réservés à l'Etat ou aux nationaux turcs ».

4. Les ressortissants des puissances alliées ne seront pas soumis aux lois militaires, ni à aucune charge remplaçant le service militaire, ni aux réquisitions, emprunts forcés, contribution quelconque ayant un but de guerre. Ils ne pourront être expropriés que pour des buts d'utilité publique et indemnisés convenablement.

La Turquie demande que les étrangers soient soumis aux mêmes emprunts forcés et contributions de guerre que les Turcs.

5. Les ressortissants des puissances alliées expulsés de Turquie seraient reçus dans leur pays d'origine où ils auraient conservé tous leurs droits. Le gouvernement turc se chargerait de leur transport à destination dans des conditions convenables.

6. Les sociétés commerciales, financières et industrielles, de même que les sociétés d'assurance et, d'une manière générale, toutes les personnes morales régulièrement constituées dans un pays allié ou légalement reconnues jouiraient des mêmes droits que les ressortissants des puissances alliées.

La Turquie refuse cet article et présente celui-ci :

Les sociétés commerciales, industrielles et financières, y compris les sociétés d'assurance constituées sur le territoire de l'une quelconque des puissances alliées ou qui y seront légalement reconnues, seront reconnues en Turquie, et leur capacité et leurs droits d'ester en justice seront déterminés par leur loi nationale. Quant à leur établissement, leurs opérations et l'exercice des droits à elles reconnus par leurs lois nationales, ces sociétés seront soumises aux prescriptions de la loi turque.

7. En matière de statut personnel (mariage, paternité, filiation, capacité des personnes), seuls sont compétents les tribunaux ou autorités nationaux du ressortissant intéressé des puissances alliées.

Il en sera de même pour la dévolution et le partage des successions, des testaments, legs et donations.

La Turquie accepte, tout en stipulant que ces dispositions n'empêchent pas « les tribunaux turcs de juger, conformément aux lois nationales des parties, les questions incidentes des matières visées dans cet alinéa ». Dans ce cas, les déclarations relatives au statut personnel n'auront la « force de chose jugée que pour les parties en cause et pour la contestation décidée ».

8. Les immeubles seront soumis à la juridiction du pays dans lequel ils se trouvent.

La Turquie accepte les conditions ci-dessus, sous réserve de réciprocité.

Au 12 janvier, la sous-commission pour le régime fiscal consentait à l'abrogation du régime capitulaire et se mettait d'accord sur le projet suivant :

Article 1. — Le régime fiscal imposable aux étrangers en vertu de conventions et usages capitulaires est abrogé.

L'article 2 prévoit que les étrangers établis en Turquie ne seront soumis à aucun impôt ou charge plus onéreux que ceux des ressortissants turcs. Pour l'exercice de toutes professions autorisées aux ressortissants alliés, aucun impôt ni charge plus onéreux que ceux des Turcs. Il en va de même pour les étrangers qui, de passage en Turquie, exerceraient une profession ou activité autorisée. Les biens, droits et intérêts des ressortissants alliés ne seront soumis à aucune charge excédant celles exigées des Turcs, « tant en ce qui concerne l'acquisition, possession et jouissance desdits biens qu'en ce qui concerne leur transfert par cession, mutation ou héritage ».

Les sociétés commerciales — y compris les sociétés de transport — industrielles

ou d'assurance ne seront soumises à aucune charge excédant celles exigées des mêmes sociétés turques.

Art. 4. — [Repoussé par la délégation turque et maintenu par toutes les autres délégations. Les mots entre parenthèses sont supprimés dans un amendement proposé par la délégation française.]

Si le gouvernement turc institue, à l'effet de favoriser la production, le commerce ou les transports en Turquie, des exonérations de charges fiscales, de quelque nature ou sous quelque dénomination que ce soit (ou attribue des primes, ristournes ou tout autre mode d'encouragement) ces exonérations (ou encouragements) seront allouées aussi bien aux ressortissants alliés ou sociétés alliées établis en Turquie qu'aux ressortissants turcs ou aux sociétés établies sous la loi turque de manière à éviter toute discrimination au détriment des ressortissants ou sociétés alliés.

L'article 6 stipule que les sociétés ou ressortissants alliés ne seront pas soumis aux contributions de guerre, à aucun emprunt forcé (ou autre prélèvement exceptionnel sur la fortune).

[Le texte entre parenthèses est repoussé par les Turcs.]

L'article 7 stipule que le traité sera en vigueur pendant une durée de dix années et la Turquie s'engage à commencer, après un an dès la mise en vigueur du traité, des négociations avec toute puissance alliée qui en ferait la demande aux fins de régler toute question d'établissement.

Débat sur les capitulations judiciaires.

En ce qui concerne les capitulations judiciaires, le projet des Alliés pouvait se résumer ainsi :

1. Accès des étrangers alliés aux tribunaux turcs et faculté d'ester en justice au même titre que les nationaux turcs, et par conséquent sans avoir à déposer de caution.

2. La juridiction turque connaîtra des contestations d'ordre réel ou immobilier, mobilier, civil ou commercial dans toute contestation entre étrangers alliés ou entre ceux-ci et Turcs, lorsque les immeubles seront sis en Turquie et lorsque, en affaire mobilières, une stipulation contraire n'aura pas été convenue.

3. Les cours et tribunaux pénaux turcs jugeront tous crimes, délits et contraventions commis en territoire turc par des étrangers alliés.

4. La Turquie attachera aux tribunaux de première instance de Constantinople, Smyrne et Brousse, à la Cour d'Appel et à la Cour de Cassation, des magistrats, que lui proposera la cour permanente de justice internationale.

5. Dans les affaires où seront impliqués des étrangers alliés, les tribunaux et cours devront compter une majorité des magistrats choisis parmi ceux qu'aura proposés la Cour permanente de justice internationale.

6. Une commission consultative composée de magistrats proposés par la même Cour permanente sera chargée d'élaborer les réformes de la législation turque jugées nécessaires.

7. A Constantinople, Smyrne et Brousse, les mandats d'amener ou de visites domiciliaires des accusés ressortissants des puissances alliées seront décernés par les magistrats désignés par la Cour permanente de justice internationale.

8. En cas de flagrant délit, l'inculpé arrêté en vertu d'un mandat turc devra être envoyée dans les 48 heures devant un de ces mêmes magistrats. Passé ce délai, la mise en liberté est obligatoire.

9. Des conventions spéciales seront conclues entre les Etats intéressés au sujet de l'exécution des jugements, de la communication des actes, des condamnations, des frais, de l'assistance judiciaire gratuite et de la contrainte par corps.

Ce projet n'ayant point été accepté par les Turcs leur fut représenté, sans plus de succès, sous la forme du questionnaire suivant :

1. La délégation turque admet-elle que les ressortissants des puissances alliées doivent avoir libre accès aux tribunaux turcs et pourront ester en justice aux

mêmes conditions, à tous égards, que les ressortissants turcs, sans être astreints à aucune caution ou dépôt, sous quelque dénomination que ce soit, en raison de leur extranéité ou de leur défaut de domicile ou de résidence en Turquie?

2. La délégation turque serait-elle prête à se rallier à l'adoption d'un système comportant l'introduction dans la magistrature turque d'un élément composé de magistrats qui seraient proposés au gouvernement turc par une autorité internationale, comme par exemple la Cour permanente de justice internationale et qui, tout en appartenant au cadre de la magistrature turque, auraient pour tâche de collaborer avec leurs collègues turcs, sur des bases à discuter, dans toutes les affaires qui concernent les ressortissants des sujets alliés?

3. La délégation turque accepterait-elle l'idée que l'élément spécial dans la magistrature turque, prévu dans la question précédente, ait un rôle déterminé dans l'élaboration des projets de réformes qui seront nécessaires pour adapter la législation turque aux besoins de la vie moderne?

La délégation d'Angora demeura irréductible et refusa d'entrer en discussion sur le projet des Alliés. Quelques extraits des discours prononcés dans la deuxième commission feront ressortir la divergence des points de vue :

1° *Discours du marquis Garroni à la séance du 28 décembre de la commission du régime des étrangers.*

Celle des sous-commissions de la deuxième commission qui s'occupe du régime judiciaire des étrangers en Turquie, sous la présidence de sir H. Rumbold, est arrêtée par les divergences entre puissances alliées et Turquie.

Nous avons dès l'abord témoigné que nous étions disposés à seconder la Turquie dans son désir de faire cesser le régime appliqué jusqu'ici aux étrangers.

Sous le régime capitulaire les étrangers étaient soumis en Turquie au seul impôt foncier. La Turquie devait obtenir l'autorisation d'une puissance étrangère pour imposer une taxe à un ressortissant de cette puissance. Nous acceptons que les étrangers aient à payer les mêmes taxes que les Turcs et que le gouvernement ait pleine liberté de légiférer en cette matière.

En dérogation des droits autrefois acquis aux étrangers, nous admettons que les étrangers et sociétés étrangères soient soumis aux lois turques. Acceptant la suppression des tribunaux consulaires, nous consentons à rendre les étrangers justiciables des seuls tribunaux ottomans.

En ce qui concerne la composition des tribunaux qui auront à statuer en matière civile ou pénale dans les contestations intéressant des étrangers, nous avons suggéré que ces tribunaux soient composés en majorité de magistrats étrangers proposés à la Turquie par la Cour permanente de justice internationale de la Haye. Ces magistrats seraient nommés par le seul gouvernement turc, en sorte que les droits de souveraineté de la Turquie seraient pleinement respectés. Toute ingérence des représentants consulaires serait désormais abolie.

Il conviendrait toutefois que la justice turque manifeste qu'elle répond aux exigences modernes et qu'elle s'affranchisse de certaines lois d'inspiration religieuse qui ne cadrent plus avec les besoins des relations internationales modernes.

La Turquie a le plus grand intérêt à dissiper l'inquiétude des colonies étrangères devant la perspective de la suppression des capitulations. Nous acceptons les modifications que la Turquie veut apporter à son organisation, mais pour rassurer les étrangers établis en Turquie, les puissances dont ceux-ci sont les ressortissants ont besoin de garanties, d'autant plus qu'elles respectent la souveraineté territoriale de la Turquie.

Les changements en cours et suggérés appellent des mesures transitoires. Nous les demandons : le Japon a accepté un délai de 20 années pour passer du régime capitulaire au régime libre.

2° Réponse du délégué turc

La délégation turque s'est vivement étonnée de se trouver en présence d'une pareille proposition qui tend à instituer un régime manifestement incompatible avec l'indépendance et la souveraineté de la Turquie et sa surprise a été d'autant plus grande à constater que les restrictions auxquelles sa souveraineté aurait été soumise seraient d'une portée beaucoup plus étendue que celles des capitulations dont l'iniquité est généralement admise.

En effet, l'exercice de la justice étant un des attributs exclusifs de la souveraineté, toute immixtion de quelque nature qu'elle soit dans cet exercice, toute ingérence dans l'application des lois, dans l'organisation des tribunaux, toute restriction à la nomination des magistrats sont autant d'atteintes à cette souveraineté qu'aucun Etat indépendant ne pourrait admettre.

La délégation turque estime inutile de revenir encore une fois sur le fait que les droits des étrangers résidant en Turquie ne sont pas sauvegardés par des mots, mais que, grâce aux efforts que la Turquie a déployés depuis plus d'un demi-siècle dans la voie d'organisation et de réformes, ce qui répond d'ailleurs à l'idée suggérée par la délégation japonaise, elle est parvenue à créer des institutions en parfaite harmonie avec les besoins de la vie moderne. Ces institutions constituent la preuve concrète de notre thèse.

On motive cette proposition par l'incapacité des magistrats et des lois turques. Lord Curzon a soutenu qu'elles ne répondaient pas aux nécessités de l'époque que le code civil turc a pour origine la religion musulmane, que ce caractère lui imprime une nature différente de celui des autres Etats ou de la Grèce par exemple.

Or les lois actuelles sont calquées sur les lois européennes.

La délégation turque croit devoir répéter que le code civil turc, quelles que soient ses sources, n'a nullement un caractère religieux. Il est d'ailleurs constant que les lois ne doivent pas être appréciées suivant leurs sources, mais d'après leur contenu et leur concordance avec les besoins des sociétés auxquelles elles s'appliquent. Tout en faisant abstraction de vastes pays gouvernés par des lois non écrites, qui ont leur origine dans les différentes institutions de la vie sociale de différentes époques, point n'est besoin de dire que bien des codes des pays voisins, spécialement bien des codes des pays de l'Occident, ont leur source aussi bien dans les coutumes, dans le droit romain, le droit germanique que dans le droit canonique. Il est à relever aussi que la majeure partie des principes consacrés par le code civil turc ne présente pas de dissemblance avec les dispositions des codes européens.

Quant aux magistrats, ce sont des juristes de formation européenne et qui ont fait leurs preuves depuis longtemps.

Les garanties qu'on demande à la Turquie existent déjà.

On reproche à la délégation turque d'adresser des critiques au projet allié sans formuler une contre-proposition.

La délégation turque a dit dès le début et a répété à la sous-commission qu'elle était prête à conclure des conventions ou arrangements en vue de régler le statut des étrangers en Turquie, conformément aux principes du droit international général. Aussi la sous-commission était-elle déjà entrée dans cette voie et avait-elle étudié en partie les conditions d'établissement des personnes physiques et morales étrangères en Turquie; elle devrait continuer son travail pour les questions relatives à leur statut personnel, ainsi que les conditions de leur faculté d'ester en justice.

Comme il a été admis pour ce qui concerne l'établissement, la délégation turque est disposée à adopter également comme base de discussion, dans la solution des autres questions, les stipulations des conventions passées entre d'autres Etats indépendants. Aujourd'hui, alors même que des arrangements semblables n'existent pas entre les puissances et la Turquie, celle-ci ne manque pas, en appliquant les règles du droit international, de respecter les droits des étrangers sur son territoire et de veiller à leur sauvegarde.

Il résulte de toutes les considérations qui précèdent que la délégation turque, après avoir examiné avec le plus grand intérêt les appréciations des Alliés, a

fait preuve de sa meilleure volonté en déclarant qu'elle était toute disposée à négocier les conditions dans lesquelles les ressortissants des puissances alliées pourraient s'établir en Turquie. Ces dispositions correspondent d'ailleurs aux capitulations quant aux États dont les relations sont régies par les principes du droit commun international. En effet, les capitulations judiciaires constituaient une partie du statut des étrangers dans l'Empire ottoman contrairement aux règles générales. Les projets concernant l'établissement des étrangers en Turquie contiendront des dispositions qui permettent aux ressortissants des puissances alliées de jouir de la protection judiciaire et d'avoir le libre accès auprès des tribunaux. Bien que la délégation turque fut fondée à réclamer que toutes les questions touchant les étrangers fussent exclusivement réservées aux juridictions turques, elle témoigne de son esprit de conciliation en admettant que leur statut familiale c'est-à-dire leurs procès ayant pour objet la conclusion, l'annulabilité ou la nullité du mariage, le divorce, le rétablissement de la vie conjugale ou la séparation de corps, la paternité, la filiation ou l'adoption, de même que leurs procès ayant pour objet la majorité, l'émancipation, l'interdiction, la tutelle ou la curatelle soient jugés par leurs tribunaux nationaux se trouvant sur les territoires des puissances dont relèvent ces étrangers.

La délégation turque tient à ajouter qu'elle n'aurait aucune objection à ce que les clauses susvisées relatives à la situation juridique des étrangers soient complétées par des clauses détaillées sur la protection judiciaire à l'exemple des conventions internationales, conçues sur les bases les plus libérales et partant les plus favorables et avantageuses pour les étrangers.

La délégation turque aime à espérer que les délégations alliées, animées du désir de ne pas méconnaître les droits légitimes de la Turquie, conviendraient de reconnaître avec elle que les garanties contractuelles ci-haut proposées s'ajoutant à celles fournies par les lois du pays, assureront à leurs ressortissants toute la sécurité désirable pour qu'ils puissent coopérer au développement des richesses du pays, coopération que le peuple turc apprécie à sa juste valeur..

Le peuple turc a le droit avant tout d'être considéré comme toute autre nation indépendante.

Il ne restera donc aucun obstacle à conclure la paix dès que, conformément aux assurances qui nous furent données, on consentira à nous traiter, dans toutes les questions débattues à la Conférence, sur un pied de parfaite égalité, en respectant notre souveraineté et notre droit à la vie. Comme on le voit, la clef de la paix est entre vos mains.

Ainsi, au milieu de janvier, les négociateurs n'étaient point sortis de l'impasse des capitulations. La seule concession accordée par la délégation turque portait sur le statut familial : la Turquie acceptait que les litiges entre étrangers concernant les questions de mariage, de divorce, d'adoption, de tutelle, etc., fussent tranchées par les tribunaux étrangers compétents. La raison de cette prétendue concession est qu'en Turquie le statut familial ressortit des juridictions religieuses et non des tribunaux civils. Il est assez légitime de ne pas obliger deux époux français à se présenter devant le cadi pour plaider sur un cas de nullité de mariage; mais ce n'est point leur accorder un avantage particulier que de les inviter à s'adresser à un tribunal français. Le désaccord persistant quant au fond du débat, tout porte à croire qu'un arrangement ne pourra intervenir que si les Alliés font de larges concessionsl et que le régime des capitulationsaura bientôt cessé d'exister.

V. Les minorités

La protection des minorités : le principe.

Les Alliés avaient décidé, à la Conférence de Paris, en mars 1922, qu'une condition *sine qua non* du retour de la Turquie en Europe serait qu'une clause du futur traité de paix consacrât la protection des minorités et la plaçât sous la garantie de la Société des Nations. A la suite de la note adressée à la Turquie au mois de septembre, on pouvait estimer que l'accord était établi entre les Alliés et le gouvernement d'Angora sur deux points : 1° les minorités ont le droit d'être protégées; 2° le traité de paix doit contenir des clauses à cet effet. La question de savoir si l'organisation la plus compétente pour assurer l'exécution de ces clauses est la Société des Nations restait à discuter, mais il était dans la pensée des gouvernements alliés que la Turquie demanderait et obtiendrait son admission dans la Société des Nations, en ouvrant par là même la voie la plus sûre et la plus directe aux mesures d'exécution des stipulations du traité.

Les minorités qui devaient être appelées à bénéficier de garanties particulières comprenaient principalement des Grecs, des Arméniens, les Assyro-Chaldéens et les Bulgares établis en Thrace. Les populations chrétiennes avaient si largement émigré hors de Turquie pendant les derniers mois que la Grèce hospitalisait 800 à 900.000 de ces réfugiés. Les Arméniens, dont le nombre atteignait autrefois près de 3 millions d'âmes sur le territoire turc, étaient réduits à quelques centaines de mille. Le gouvernement d'Angora déclarait d'ailleurs vouloir les encourager à retourner s'établir en Anatolie. Les Grecs d'Asie mineure avaient émigré aussi en grand nombre : on évaluait à 500.000 le nombre de ceux qui pourraient se rallier au régime ottoman. Quant aux Assyro-Chaldéens, qui envoyèrent une délégation à Lausanne pour porter leurs plaintes et leurs revendications devant la Conférence, leur histoire remonte à plus de six siècles avant l'ère chrétienne. Après avoir possédé un empire qui s'étendait du Caucase à la Méditerranée, de l'Hindoustan à la Perse, et à qui l'Egypte payait tribut, les Assyro-Chaldéens ne forment plus qu'une tribu de montagnards indépendants, réfugiée entre les lacs de Van et d'Ourmiah, très attachée à la religion chrétienne, qui combattit vaillamment pour la cause des Alliés pendant la guerre de 1914. Les puissances alliées avaient une dette de reconnaissance à acquitter envers ces minorités chrétiennes d'Asie mineure à qui elles avaient promis protection ou indépendance, qui avaient combattu en grand nombre avec la Russie et qui s'étaient trouvées ensuite sans appui en face du ressentiment des populations otto-

manes. La politique, autant que l'humanité, voulait que la protection des minorités fût assurée en Turquie. D'ailleurs la Turquie nouvelle qui se réclamait des principes de 89 et qui entendait égaler les institutions politiques des Etats occidentaux pouvait, semble-t-il, difficilement s'y refuser, ainsi que le fit judicieusement ressortir M. Barrère, en ouvrant le 12 décembre les travaux de la commission des minorités.

Dans l'effort que fait le peuple turc pour développer son existence nationale — dit le délégué français — et dans le désir qu'il montre de régler son existence sur les principes les plus modernes et les plus libéraux, nous devons voir également une raison pressante pour que les populations qui forment avec lui une communauté politique cohérente soient dotées de conditions de vie satisfaisantes. Les principes dont nous sommes heureux de voir la Turquie moderne se réclamer doivent, dans la pratique, assurer aux minorités de religion, de langue et de race, la sécurité, la liberté et l'égalité de droits qui sont la base commune de tous les habitants d'un même pays.

Pouvons-nous douter, d'autre part, que les Turcs apprécient à sa juste valeur l'apport de forces économiques et morales que ces minorités leur ont fournies jusqu'à présent? Pouvons-nous supposer, à une époque où l'activité commerciale, industrielle et agricole est, en tout pays, tellement nécessaire, à la fois pour réparer les pertes d'une longue série de guerres et pour mettre en valeur toutes les richesses à exploiter, que le gouvernement turc méconnaîtrait l'intérêt vital qu'il a à conserver et à mettre en mesure d'exercer leur pleine activité, des éléments d'une population instruite, industrieuse et travailleuse?...

Je suis convaincu que les représentants de la Turquie à cette Conférence apprécieront comme il convient l'appel qui leur est adressé avec autant de sympathie que de force par tous les pays qui sont ici représentés. Ils comprendront aussi, je ne puis en douter, l'appel de la délégation française, l'appel qui leur est fait au nom d'un pays qui, avec heureusement bien d'autres pays, mais non moins qu'aucun d'eux, s'est toujours efforcé de faire prévaloir des sentiments d'humanité, de justice et de liberté, et qui dans les régions si vastes, si variées où s'est étendue son action politique, a donné tous ses soins à respecter et à laisser se développer pleinement toutes les formes de la pensée, de la religion, de la civilisation, si diverses et même si différentes de sa propre tradition fussent-elles.

Les objections turques.

Il était à prévoir que la protection des minorités ne serait point acceptée sans résistance par la Turquie, malgré les raisons excellemment développées par M. Barrère, parce que le nationalisme turc y voyait un contrôle exercé par l'Europe, ou par la Société des Nations (qu'il tenait pour mandataire des Alliés), sur les affaires intérieures de la Turquie. Derrière le mot de protection des minorités lui apparaissait la formule humiliante de la « tutelle de l'Empire ottoman », autrefois consacrée par les traités de Paris et de Berlin. Cependant les représentants de la Turquie nouvelle ne pouvaient guère prendre nettement position contre le principe même de la protection des minorités, puisqu'il était consacré dans l'article 5 de ce Pacte national qui constituait la charte de leurs revendications. Aussi leur politique fut-elle assez hésitante et temporisatrice. Intransigeants un jour, ils se montraient conciliants, le

lendemain, soulevaient des difficultés de détail pour prolonger la discussion, l'interrompaient par un éclat lorsqu'elle paraissait devoir aboutir, en s'efforçant toujours de gagner du temps et de diviser leurs adversaires.

La première réponse d'Ismet pacha à M. Barrère et à lord Curzon fut une fin de non-recevoir péremptoire : il déclara que les souffrances de la Turquie provenaient de l'ingérence étrangère dans ce pays et de l'activité funeste de certaines minorités, en particulier des Arméniens dont les Turcs avaient grandement à se plaindre. Au nom du principe d'indépendance, il repoussa nettement tout contrôle d'un comité européen ou de la Société des Nations dans les affaires de la Turquie, et proposa seulement d'écarter les difficultés relatives aux minorités grecques en procédant à l'échange des populations grecques de Turquie contre les populations turques de Grèce. Voici d'ailleurs son projet :

1. Le principe de l'échange obligatoire sera accepté à l'exception de Constantinople et de la Thrace occidentale et commencera depuis le mois de mai prochain.

2. Si les Grecs de Constantinople ne doivent pas être échangés, la proportion des biens et des propriétés des Grecs qui ont quitté et qui quitteront l'Anatolie est de 1/10 comparé aux tchifliks et aux autres biens et propriétés appartenant aux Turcs en Grèce. Les biens et propriétés de Grecs de Constantinople pouvaient être considérés comme l'équivalent des biens et des propriétés des Turcs résidant en Grèce. Or puisque cet échange ne se fera pas, les réfugiés turcs venant de Grèce doivent être indemnisés par le gouvernement grec. Cette indemnité sera calculée et fixée suivant l'excédent des valeurs des richesses respectives.

3. Vu l'importance tout à fait exceptionnelle que nous attachons à la suppression de toute cause de conflit entre les deux peuples, nous estimons indipensable l'application des mesures suivantes :

a) L'éloignement de Constantinople du Patriarcat œcuménique, qui a pris l'attitude d'un Etat ennemi contre la Turquie depuis trois ans et demi, avec toutes ses institutions ;

b) Eloignement de Constantinople de tous les Grecs qui ne sont pas sujets turcs.

c) Eloignement de Constantinople de tous les Grecs sujets turcs non originaires de Constantinople.

d) Eloignement de Constantinople de toutes les sociétés ou associations grecques ayant pris une attitude hostile à la Turquie pendant ces trois dernières années.

e) L'exception dont bénéficieront les Grecs de Constantinople ne s'appliquera pas aux Grecs résidant en dehors des limites de la ville de Constantinople, comprenant Péra et Stamboul. Les Grecs habitants des localités situées au delà de la zone ainsi délimitée représentent l'élément rural et peuvent être échangés avec le même élément turc habitant la Grèce.

Cette attitude intransigeante inspira à lord Curzon des paroles énergiques et lui fit poser la question de la rupture de la Conférence :

La France et nous, nous représentons les deux plus grands empires du monde, et nous ne craignons pas l'ingérence de la Société des Nations dans nos affaires, car nous avons les mains propres. A la Société des Nations, tout est fait à la face du monde et les soupçons de la délégation turque sont sans fondement. Si Ismet pacha a pour la Société des Nations le respect qu'il veut bien dire, pourquoi refuse-t-il d'y entrer ?

Je me permets de vous donner un conseil. Le moment est venu de décider de

votre attitude vis-à-vis de cette organisation. Voulez-vous en devenir membres et en obtenir les garanties correspondantes? Je vous demande une réponse prochaine, car les délibérations de Lausanne s'en trouveront facilitées. Si la Turquie persistait dans son refus, la plus mauvaise impression serait produite en Angleterre et dans d'autres pays.

Nous quitterons Lausanne, bientôt, et plus tôt que vous ne le pensez, peut-être. Les yeux du monde sont fixés sur vous depuis deux jours et il sera déçu quand il saura que vous n'avez répondu à nos propositions, inspirées par des considérations d'humanité, que par des lieux communs.

Vous avez prononcé des paroles graves : vous ne vous rendez pas compte de la situation. Nous désirons faire tomber les barrières qui s'élèvent entre la situation présente et le but que nous poursuivons. La délégation turque ne cherche, au contraire, qu'à en élever de nouvelles. Ce jeu ne peut continuer. L'Europe a autre chose à faire.

Si la Conférence rompait sur ce sujet, il ne s'élèverait aucune voix en faveur de la Turquie. Je suis sûr que vous réfléchirez à ces paroles que je prononce de propos délibéré, en parfait accord avec mes collègues.

Deux jours plus tard, la menace de rupture était écartée, et Ismet pacha, se souvenant de l'article 5 du Pacte national, déclarait : 1° que la Turquie demandera son admission dans la Société des Nations dès la conclusion de la paix; 2° qu'elle accepte d'appliquer aux minorités sur son territoire les clauses insérées dans les traités de Saint-Germain, Neuilly, etc...; 3° qu'elle fera bénéficier les membres des minorités d'une amnistie générale. L'accord de principe semblait se dessiner, et les Alliés en profitèrent pour présenter un plan de travail, ou une série de têtes de chapitres qui devaient orienter la discussion sur les points suivants : 1° amnistie; 2° garanties générales pour la liberté et la protection des minorités ethniques, linguistiques et confessionnelles; 3° acceptation du principe de la reddition des personnes séparées de leurs familles et de la restitution des biens aliénés arbitrairement depuis le 1er novembre; 4° liberté d'émigration facultative et de mouvement à l'intérieur; 5° égalité civile, confessionnelle et politique des minorités; 6° exemption du service militaire; 7° liberté d'enseignement, d'éducation et d'association philanthropique et affectation équitable des fonds publics; 8° statut scolaire et ecclésiastique; 9° garanties d'exécution des mesures qui seraient prises pour la protection des minorités et collaboration de la Société des Nations, à cet effet; 10° foyer national pour les Arméniens.

L'amnistie.

Sur la question de l'amnistie, les Turcs acceptèrent le projet des Alliés. Il fut convenu : 1° qu'aucun des habitants de la Turquie et réciproquement aucun des habitants de la Grèce ne devrait être inquiété ou molesté en Turquie et réciproquement en Grèce, sous aucun prétexte, en raison de sa conduite militaire et politique, ou en raison d'une assistance quelconque qu'il aurait donnée à une puissance étrangère

signataire du présent traité, ou à ses ressortissants, entre le 1er août 1914 et le 20 novembre 1922; 2° qu'aucun des habitants détachés de la Turquie en vertu du traité, ne devrait être inquiété ou molesté en raison de son attitude hostile ou favorable à ce pays pendant la période du 1er août 1914 au 20 novembre 1922; 3° qu'une amnistie pleine et entière serait respectivement accordée par les gouvernements turc et grec pour tous crimes ou délits commis durant la même période en connexion évidente avec les événements politiques, qui y étaient survenus; 4° que toutes condamnations prononcées des chefs ci-dessus seraient annulées et toutes poursuites en cours arrêtées; 5° que le gouvernement turc partageant le souci de pacification générale dont sont animées toutes les puissances, déclarerait son intention de ne pas contester les opérations effectuées sous les auspices des alliés pendant la période comprise entre le 20 octobre 1918 et le 20 novembre 1922 dans le but de rétablir les familles dispersées en raison de la guerre et de replacer les ayants droits légitimes en possession de leurs biens; toutefois cette intention n'excluait pas la possibilité de toute révision des opérations sus-visées en vue de recours des intéressés; 6° les déclarations relatives aux personnes et aux biens seraient examinées par une commission composée d'un délégué du *Croissant rouge* et d'un délégué de la *Croix-Rouge*. En cas de divergence ces derniers désignaient un arbitre. S'ils ne pouvaient pas s'entendre sur le choix de cet arbitre, il serait désigné par la Cour permanente internationale de justice de La Haye.

Le patriarcat œcuménique de Constantinople.

La Grèce bénéficia d'une autre concession importante en obtenant que le patriarche grec de Constantinople ne fût point éloigné de cette ville ainsi que la délégation turque le demandait au début des travaux. Le patriarche œcuménique, primat des églises orthodoxes et chef de l'église grecque orthodoxe en Turquie, possède à la fois le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel. Il est officier d'état civil, il a un pouvoir juridictionnel en matière de statut personnel et de droit de famille; il exerce des attributions administratives en matière d'instruction publique, d'assistance publique, de gestion des biens ecclésiastiques; il jouit d'une influence politique. C'est précisément son rôle politique et administratif qui provoquait les plaintes du gouvernement turc. Les Grecs d'autre part se refusaient à céder sur ce point pour des raisons d'ordre religieux. Le patriarche est archevêque de Constantinople; ses attributions dérivent du droit canon et des décisions des conciles. Supprimer le patriarche et créer, comme il avait été suggéré, une Eglise autocéphale à Constantinople serait une impossibilité canoni-

quement, car une telle Eglise aurait le caractère schismatique. Une solution transactionnelle intervint le 10 janvier. Les Turcs acceptèrent de ne pas éloigner de Constantinople le patriarcat œcuménique, à la condition que celui-ci fût dépouillé de ses attributions politiques et administratives et qu'il gardât uniquement le caractère d'une autorité spirituelle. Telle était la proposition que venaient de faire en séance de la première commission les Alliés par la bouche de lord Curzon, de M. Barrère, de M. Venizelos et des représentants de la Serbie et de la Roumanie. La nouvelle de cet accord fut favorablement accueillie par toutes les délégations. On savait, en effet, que les Grecs faisaient du maintien du patriarcat à Constantinople une question de paix ou de rupture, que l'agitation militaire signalée en Thrace occidentale s'expliquait en partie par leur inquiétude à ce sujet, et que la nouvelle aurait un grand retentissement dans le Proche-Orient. Lord Curzon remercia la délégation turque, au nom de toutes les délégations, pour les concessions qu'elle venait de faire, et le représentant de la Grande-Bretagne laissa entendre à Ismet pacha que les négociations pour les autres problèmes de la paix s'en trouveraient facilités.

Le contrôle du statut des minorités.

Les Alliés facilitèrent en tout cas une entente sur le gros problème du statut des minorités en renonçant à une partie de leurs exigences primitives. L'accord était fait sur le principe de la protection des minorités, mais on l'interprétait du côté turc comme une série de concessions accordées par la Turquie en vertu du Pacte national sur la base de son droit public interne, et du côté des Alliés comme une situation de droit international, garantie par la création d'un organe de contrôle fonctionnant sous l'autorité des puissances. C'est sur cette question du contrôle que les Alliés cédèrent. Au milieu de décembre, ils envisageaient la création d'une commission européenne de contrôle, qui fonctionnerait sous les auspices de la Société des Nations. A la fin du mois, on ne parlait plus de nommer qu'un seul contrôleur, désigné d'accord par le Conseil de la Société et le gouvernement turc. Peine perdue ! la délégation turque se cabrait obstinément contre l'idée même d'un contrôle et déclarait qu'un tel régime constituerait une atteinte à la souveraineté de la Turquie pire que les capitulations. Entre temps, deux incidents aggravaient la tension des esprits : l'Assemblée nationale turque appelait à Angora le troisième délégué, Hassan bey, pour lui demander un rapport verbal, et elle le renvoyait à Lausanne avec des instructions intransigeantes, pendant que le second délégué Riza Naour bey faisait une sortie violente à la sous-commission des minorités. Lorsque les négociations reprirent, après l'interruption cau-

sée par les fêtes du Nouvel an, il ne fut plus question de contrôle, et le projet sur lequel la sous-commission des minorités tomba d'accord n'est guère qu'une promesse faite par le gouvernement turc de traiter les minorités selon les normes de l'équité et conformément aux règles stipulées dans les traités de paix de 1919. Sans doute cette promesse est qualifiée d'« obligation d'intérêt international » (et non point d'« obligation internationale » : il y a là une nuance) : le manquement par le gouvernement turc aux engagements qu'il assume peut provoquer des observations ou des instructions du Conseil de la Société des Nations; un différend sur ces questions entre la Turquie et une autre puissance peut être porté devant la Cour permanente de justice internationale. Garantie assurément, d'une haute portée morale, mais combien lente et difficile à faire fonctionner pour répondre aux mille abus journaliers que peut commettre l'administration ottomane envers les minorités!

Voici les clauses relatives à la protection des minorités qui furent approuvées par la sous-commission des minorités le 11 janvier.

Article 1. — La Turquie s'engage à ce que les stipulations contenues dans les articles de la présente section soient reconnues comme lois fondamentales, à ce qu'aucune loi, aucun règlement, ni aucune action officielle ne soit en contradiction ou en opposition avec ces stipulations et à ce qu'aucune loi, aucun règlement ni aucune action officielle ne prévalent contre elles.

Art. 2.— Le gouvernement turc s'engage à accorder à tous les habitants de la Turquie pleine et entière protection de leur vie et de leur liberté, sans distinction de naissance, de nationalité, de langue, de race ou de religion.

Tous les habitants de la Turquie auront droit au libre exercice, tant public que privé, de toute foi, religion ou croyance dont la pratique ne sera pas incompatible avec l'ordre public et les bonnes mœurs.

Les minorités non-musulmanes jouiront pleinement de la liberté de circulation et d'émigration, sous réserve des mesures s'appliquant, sur la totalité ou sur une partie du territoire, à tous les ressortissants turcs et qui seraient prises par le gouvernement turc pour la défense nationale ou pour le maintien de l'ordre.

Art. 3.— Les ressortissants turcs appartenant aux minorités non-musulmanes jouiront des mêmes droits civils et politiques que les musulmans.

Tous les habitants de la Turquie, sans distinction de religion seront égaux devant la loi. La différence de religion, de croyance ou de confession ne devra nuire à aucun ressortissant turc en ce qui concerne la jouissance des droits civils et politiques, notamment pour l'admission aux emplois publics, fonctions et honneurs ou l'exercice de différentes professions et industries.

Il ne sera édicté aucune restriction contre le libre usage pour tout ressortissant turc d'une langue quelconque, soit dans les relations privées ou de commerce, soit en matière de religion, de presse ou de publications de toute nature, soit dans les réunions publiques.

Nonobstant l'existence de la langue officielle, des facilités appropriées seront données aux ressortissants turcs de langue autre que le turc pour l'usage oral devant les tribunaux.

Art. 4. — Les ressortissants turcs appartenant à des minorités non-musulmanes jouiront du même traitement et des mêmes garanties en droit et en fait que les autres ressortissants turcs. Ils auront notamment un droit égal à créer, diriger et contrôler à leurs frais toutes institutions charitables, religieuses ou sociales, toutes écoles et autres établissements d'enseignement et d'éducation, avec le droit d'y faire librement usage de leur propre langue et d'y exercer librement leur religion.

Art. 5. — En matière d'enseignement public, le gouvernement turc accordera dans les villes ou districts où réside une proportion considérable de ressortissants

non-musulmans des facilités appropriées pour assurer que dans les écoles primaires l'instruction soit donnée dans leur propre langue aux enfants de ces ressortissants turcs. Cette stipulation n'empêchera pas le gouvernement turc de rendre obligatoire l'enseignement de la langue turque dans lesdites écoles.

Dans les villes ou districts où il existe une proportion considérable de ressortissants turcs appartenant à des minorités non-musulmanes, ces minorités se verront assurer une part équitable dans le bénéfice et l'affectation des sommes qui pourraient être attribuées sur les fonds publics par le budget de l'Etat, les budgets municipaux ou autres, dans un but d'éducation, de religion ou de bienfaisance.

Les fonds en question seront versés aux représentants qualifiés des établissements et institutions intéressées.

Art. 6. — Le gouvernement turc agrée de prendre à l'égard des minorités non-musulmanes, en ce qui constitue leur statut familial ou personnel, toutes dispositions permettant de régler ces questions selon les usages de ces minorités.

Ces dispositions seront élaborées par des commissions spéciales composées en nombre égal de représentants du gouvernement turc et de représentants de chacune des minorités intéressées. En cas de divergence, le gouvernement turc et le Conseil de la Société des Nations nommeront, d'un commun accord, un surarbitre choisi parmi les juristes européens.

Le gouvernement turc s'engage à accorder toute protection aux églises, synagogues, cimetières et autres établissements religieux des minorités précitées. Toutes facilités, autorisations seront données aux fondations pieuses et aux établissements religieux et charitables des mêmes minorités actuellement existants en Turquie, et le gouvernement turc ne refusera, pour la création de nouveaux établissements religieux et charitables, aucune des facilités nécessaires qui sont garanties aux autres établissements privés de cette nature.

Art. 7. — Les ressortissants turcs, appartenant aux minorités non-musulmanes, ne seront pas astreints à accomplir un acte quelconque constituant une violation de leur loi ou de leurs pratiques religieuses, ni frappés d'aucune incapacité s'ils refusent de comparaître devant les tribunaux ou d'accomplir quelque acte légal le jour de leur repos hebdomadaire.

Toutefois cette disposition ne dispensera pas ces ressortissants turcs des obligations imposées à tous autres ressortissants turcs en vue du maintien de l'ordre public.

Art. 8. — La Turquie agrée que, dans la mesure où les stipulations des articles précédents de la présente section affectent les ressortissants non-musulmans de la Turquie, ces stipulations constituent des obligations d'intérêt international et soient placées sous la garantie de la Société des Nations. Elles ne pourront être modifiées sans l'assentiment de la majorité du Conseil de la Société des Nations. L'Empire britannique, la France, l'Italie et le Japon, par les présentes, s'engagent à ne pas refuser leur assentiment à toute modification des dits articles qui serait consentie en due forme par la majorité du Conseil de la Société des Nations.

La Turquie agrée que tout membre du Conseil de la Société des Nations aura le droit de signaler à l'attention du Conseil toute infraction ou danger d'infraction à l'une quelconque de ces obligations, et que le Conseil pourra procéder de telle façon et donner telles instructions qui paraîtront appropriées et efficaces dans la circonstance.

La Turquie agrée, en outre, qu'en cas de divergence d'opinions sur des questions de droit ou de fait concernant ces articles entre le gouvernement turc et l'une quelconque des autres puissances signataires ou toute autre puissance, membre du Conseil de la Société des Nations, cette divergence sera considérée comme un différend ayant un caractère international, selon les termes de l'article 14 du Pacte de la Société des Nations. Le gouvernement turc agrée que tout différend de ce genre sera, si l'autre partie le demande, déféré à la Cour permanente de justice internationale. La décision de la Cour permanente sera sans appel et aura la même force et valeur qu'une décision rendue en vertu de l'article 13 du Pacte.

Art. 9. — Les droits reconnus par les stipulations de la présente section aux minorités non-musulmanes de la Turquie sont également reconnus par la Grèce à la minorité musulmane vivant sur tout son territoire.

Le foyer national arménien.

Il est encore une autre forme de garantie que le gouvernement américain souhaitait particulièrement assurer aux minorités, et qui paraît s'être dissipée en fumée au cours des débats. C'est la création de foyers nationaux, et particulièrement du foyer national arménien.

La délégation américaine s'inspirant de sentiments humanitaires et de la sympathie que la cause des Arméniens rencontre aux Etats-Unis avait rassemblé les suggestions des organisations philarméniennes, pour les soumettre au président de la sous-commission des minorités, en l'engageant vivement à prendre en considération le projet concernant la création d'un foyer national arménien.

La lettre était accompagnée d'une requête, signée par les représentants du Conseil fédéral, des églises protestantes d'Amérique, ainsi que d'un projet détaillé de la Société philarménienne d'Amérique, visant à la création d'un foyer national arménien. Ce projet prévoyait que l'on réserverait à la nouvelle Arménie une zone septentrionale de la Syrie (Cilicie), que la France avait cédée à la Turquie par l'accord d'Angora. Il exposait les moyens de réunir les ressources financières nécessaires à la réalisation du foyer, dont il demandait la neutralisation.

Il rappelait que des centaines de mille Arméniens sont dispersés à Constantinople, à Smyrne, en Syrie et en Russie, et qu'ils seraient heureux de rejoindre leurs foyers.

Enfin il suggérait différentes idées en vue de venir au secours de ces malheureux, surtout des femmes et des enfants.

Le projet évaluait le nombre des émigrés arméniens qui pourraient rentrer immédiatement à 200 ou 300.000.

En terminant, la note américaine rappelait que la résolution suivante venait d'être soumise au Congrès :

> Le président est autorisé à emprunter à la Trésorerie une somme de 20 millions de dollars, au cas où la Conférence de Lausanne assignerait un territoire au foyer national arménien.

C'est précisément cette proposition humanitaire qui provoqua un incident assez vif à la séance du 6 janvier.

Le président italien, M. Montana, récapitulant l'état des travaux de la sous-commission, venait de constater que deux points litigieux n'avaient pas été réglés par la sous-commission — la question du service militaire pour les minorités et celle de l'amnistie — et expliquait qu'il allait adresser son rapport à la commission plénière, quand M. Venizelos souleva la question de l'organisation religieuse des minorités en Turquie. Mais, tour à tour, les représentants de l'Italie, de la Grande-

Bretagne et de la France firent observer à M. Venizelos que peut-être cette proposition était inopportune.

M. Montana lut alors une déclaration dans laquelle il traitait longuement de l'établissement d'un foyer national arménien sur les frontières de Syrie suivant la suggestion faite par la délégation américaine. Néanmoins, le territoire qui aurait été réservé aux Arméniens n'aurait reçu qu'une autonomie communale et municipale et n'aurait pas cessé d'être rattaché au gouvernement d'Angora.

Sir Horace Rumbold, délégué de la Grande-Bretagne, prenant la parole à son tour, prit à son compte la déclaration américaine touchant l'établissement d'un foyer national arménien, et il ajouta qu'il faisait la même proposition en faveur des Assyro-Chaldéens, auxquels la Grande-Bretagne porte un puissant intérêt.

Le représentant de la France ayant demandé la parole pour exposer à son tour le point de vue de son gouvernement, Riza Naour insista pour obtenir la parole sans plus attendre. On dut céder à ses instances, et c'est alors que se produisit l'incident.

Riza Naour déclara qu'il comprenait l'intérêt primordial que les grandes puissances portent aux minorités en Turquie, car, dit-il, le malheur de ces minorités est toujours venu de ce que les grandes puissances occidentales ont encouragé les minorités en Turquie à s'armer et à lutter contre le gouvernement central. Au nom de la délégation ottomane, Riza Naour déclara que, dans ces conditions, il ne pouvait continuer d'entendre les propos qui venaient d'être tenus devant elle, que la délégation ottomane considérait comme nulles et non avenues les déclarations qui venaient d'être faites, annonça que, dans ces conditions, il n'avait plus qu'à se retirer.

Le président de la commission, M. Montana, fit observer à la délégation ottomane la gravité du geste qu'elle allait accomplir. Il ne s'agissait pas pour les délégations alliées de demander à la Turquie l'insertion dans le traité de paix de clauses spéciales destinées à régler le sort des Arméniens et des autres minorités en Turquie, mais de simples recommandations faites à la délégation turque, et ne devant trouver leur réalisation qu'après la signature de la paix et si elle le jugeait à propos, avec le concours de la Société des Nations.

Riza Naour, sans attendre davantage, se leva et, quitta la salle des séances.

Une autre preuve de l'hostilité avec laquelle le gouvernement turc envisageait la création éventuelle d'un foyer arménien résulte de l'information suivante que publiait le 3 janvier *Le Journal* :

D'informations sûres provenant de la délégation turque à Lausanne, il ressort que les effets de la note américaine sur la création d'un foyer arménien en Turquie ne se sont pas fait attendre.

Toutes les négociations entre le gouvernement turc et les sociétés américaines

d'entreprises ont été suspendues, sur les recommandations mêmes de la délégation turque. Les intérêts en jeu étaient considérables. Il s'agissait, comme on sait, de concessions de chemins de fer, constructions, commandes de locomotives et de sous-marins, et achats importants de machines agricoles et autres. La Turquie espère ainsi influencer la délégation américaine en vue de futures négociations.

L'Amérique d'autre part, ne désire prendre aucune décision sans accord avec les autres puissances et se déclarerait prête à surseoir à sa demande dans le cas où la Turquie accorderait une amnistie complète à tous les chrétiens réfugiés et présenterait un plan acceptable pour le rapatriement de tous les réfugiés grecs actuellement à la charge de l'Amérique.

***

Ainsi les Alliés, dans le débat des capitulations comme dans celui des minorités, paraissent avoir fait un large crédit aux promesses du gouvernement d'Angora et renoncé, pour une grande partie, à leurs privilèges en Orient, à leur autorité politique et à leur séculaire droit de protection des populations chrétiennes. La solution peut être approuvée ou blâmée au point de vue politique. Mais il convient de constater nettement le fait.

VI. — La dette ottomane

Les problèmes financiers.

Trois problèmes financiers se posaient devant la Conférence : la répartition de la Dette ottomane, le remboursement des frais d'occupation des armées alliées, la réparation des dommages de guerre. Les deux derniers n'étaient que des contestations de chiffres. D'une part les Alliés prétendaient se faire rembourser les frais de leur occupation militaire depuis l'armistice de Moudros qui avait mis fin aux hostilités avec la Turquie, tandis que les Turcs entendaient les payer seulement depuis la convention de Moudania, en donnant pour raison que les Alliés auraient dû conclure la paix avec la Turquie dès 1919 et que la longue occupation militaire de Constantinople avait été un acte inutile et illégitime. Ils parlaient même d'une demande reconventionnelle. D'autre part, Grecs et Turcs se reprochaient les dévastations commises par leurs armées et réclamaient réciproquement des dommages de guerre élevés, sans afficher d'ailleurs trop d'intransigeance sur les chiffres, de telle sorte que la commission vit la possibilité de terminer le différend en compensant les deux créances. Quant à la répartition de la Dette ottomane, c'était une question de première importance qui absorba la plupart des séances de la commission financière. Il y avait lieu de statuer sur le principe de répartition de la Dette entre les di-

vers Etats successeurs de l'Empire ottoman, sur la modalité de cette répartition, sur la date à laquelle devait être arrêté le compte de l'Empire ottoman, sur celle où les Etats successeurs auraient à commencer leurs versements, sans parler d'autres points litigieux d'importance secondaire.

Règlement de la Dette ottomane.

Le règlement de la Dette ottomane touchait les intérêts français aussi directement que l'attribution de Mossoul touchait les intérêts anglais, puisque les quatre cinquièmes des titres de cette Dette sont aux mains de Français. L'Angleterre n'ajoutait qu'une importance secondaire à cette question et se bornait à soutenir le programme français sans réserve, mais elle n'avait pas souci de prendre elle-même des initiatives et d'opérer un redressement des débats de la Conférence si la délégation française glissait sur la voie des concessions et des renonciations.

Toute discussion financière avec des Orientaux risque de tourner rapidement au marchandage si les lignes directrices du débat ne sont point fermement tracées tout d'abord : or la Commission financière suivit la même méthode temporisatrice que les autres commissions, en renonçant à résoudre les questions de principe dès la première prise de contact entre les délégations. Profitant de la liberté de manœuvre qui leur était laissée, les représentants d'Angora changèrent quatre fois de délégué financier en moins de six semaines ; chaque délégué nouveau répudiait naturellement les décisions acceptées par son prédécesseur, présentait de nouveaux projets, remettait en question, sous des formes nouvelles, les points que l'on croyait élucidés et embrouillait assez la discussion pour qu'il fût difficile de savoir au juste ce que la Turquie acceptait ou repoussait. Le désaccord entre les représentants des puissances alliées et ceux d'Angora était permanent et chronique ; mais chacun des changements de politique financière que multipliaient les délégués turcs servait de prétexte à arracher une concession nouvelle à la commission financière.

Sans vouloir préjuger des résultats auxquels arrivera celle-ci, bornons-nous à faire connaître les points en litige.

Les points en litige.

1° Il y avait désaccord sur le principe de la répartition de la Dette ottomane. Pour les Turcs, l'Empire ottoman a cessé d'exister, tout comme l'Empire d'Autriche-Hongrie, et ses territoires ont été répartis entre un certain nombre d'autres Etats, ses successeurs, parmi lesquels

figure la nouvelle Turquie. Il n'y a pas de bonne raison pour que tous ces Etats successeurs ne soient pas traités sur pied d'égalité. Donc la Turquie ne doit pas rester débitrice principale de la Dette ottomane; il est équitable de fragmenter celle-ci en plusieurs Dettes qui seront mises à la charge des Etats successeurs. Pour les Alliés, l'Etat turc n'ayant point cessé d'exister et ayant seulement changé de gouvernement, la Dette doit rester à sa charge. Tout ce que la Turquie peut prétendre, c'est de recevoir des autres Etats successeurs une contribution à la Dette.

En ce qui concerne la Dette ottomane, déclara M. Barrère le 29 novembre, les Alliés ne peuvent permettre la discussion de son maintien avec toutes ses attributions et ses garanties. Par cette institution, dont le statut a été défini par un traité, ils sauvèrent la Turquie de la faillite. Les porteurs de la Dette ottomane doivent être garantis contre toute modification faite à leurs dépens. Le développement économique de la Turquie est subordonné au maintien des engagements pris par le gouvernement ottoman, engagements qui ne peuvent être modifiés par un changement de régime. On ne saurait donc envisager une diminution des droits des porteurs de la Dette ottomanne. La seule question qui se pose est celle de la répartition des charges de la Dette, qui pourra être calculée suivant la part de revenus de chaque province.

Les deux thèses en présence à Lausanne sont donc : débiteur unique ou pluralité de débiteurs.

2° A supposer admis le maintien de la Dette ottomane à la charge de la Turquie, suivant quelle règle calculerait-on la part contributive des Etats successeurs? On sait que les solutions données par les traités dans des hypothèses analogues sont assez diverses: on peut évaluer la part des Etats successeurs d'après l'étendue du territoire cédé, le chiffre de sa population, le montant de son revenu moyen, calculé d'après les impôts qui y étaient perçus. Ici les Alliés demandaient que la répartition se fit proportionnellement au revenu annuel moyen de chaque province; les Turcs entendaient qu'elle eût lieu sur la base de la répartition entre les différentes provinces des gages affectés à la sûreté de la Dette.

3° Quel serait le montant de la Dette à répartir? Il dépend évidemment de la date à laquelle on arrête le compte débiteur de la Turquie. Les Alliés proposaient la date de l'entrée en guerre de la Turquie, 1er novembre 1914; les délégués d'Angora, celle de l'armistice de Moudros, 30 octobre 1918. En d'autres termes les Turcs prétendaient faire figurer dans la Dette toutes les charges que leur pays s'était imposées pendant la guerre pour lutter contre les Alliés: pensions, émissions de papier-monnaie, emprunts intérieurs, etc... Ce mode de calculer, si on l'avait adopté, aurait fait passer le montant de la Dette ottomane de 115 à 416 millions de livres turques en chiffres ronds. Encore faut-il tenir compte que l'expert financier ottoman entendait assimiler le papier turc à l'or et additionnait ensemble or et papier. La répartition devant avoir

pour effet de dégager la Turquie de 40 % de ses dettes, elle se trouverait ainsi allégée, au détriment des Etats successeurs, d'une forte partie de ses dépenses de guerre. Il est vrai que le chiffre de 416 millions fut ramené à 282 dans un projet turc ultérieur.

4° A quel moment les Etats successeurs de l'Empire ottoman devraient-ils commencer à contribuer au service de la Dette ? A partir de la signature de l'armistice de Moudros, prétendaient les Turcs ; à partir de la signature du traité de paix, proposaient les Alliés. Pour trouver un terrain d'entente, on envisagea la fixation d'une date arbitraire.

5° Un désaccord plus important surgit au début du mois de janvier. Dans un nouveau projet turc, on vit apparaître soudain l'idée nouvelle (qualifiée pour les besoins de la cause de « principe fondamental ») que la répartition de la Dette entre la Turquie et les Etats successeurs devrait se faire en capital et non pas en annuités. Cela revenait à reprendre la thèse de la pluralité de débiteurs, qu'on croyait écartée depuis un mois, et à demander que la Dette ottomane se fragmentât entre plusieurs Etats avec lesquels les porteurs de la Dette auraient à s'arranger directement.

Cette demande fut combattue dans les termes suivants par M. Bompard délégué de la France.

> Pareille décision aurait lésé les droits des porteurs qui ont prêté leur argent au gouvernement ottoman et à nul autre, et aurait conduit, au surplus, à des mesures impraticables. Il aurait fallu, en effet, si la répartition avait dû s'effectuer en capital, scinder chaque titre d'emprunt ottoman, qui est généralement de 20 livres sterling, en une dizaine de titres de valeurs diverses et de pays différents. Il a donc été décidé que la contribution de l'ensemble de la Dette ottomane afférente aux pays autres que la Turquie entre lesquels elle serait répartie formerait pour chacun d'eux une annuité globale qui serait versée au conseil de la Dette ottomane, ce conseil étant ainsi à même d'effectuer le service des coupons des emprunts ottomans, dans les mêmes conditions que par le passé, et en conformité avec les engagements pris par l'Empire ottoman lors de l'émission...

Mais le discours du délégué français s'acheva par une proposition d'arrangement transactionnel :

> ...Toutefois il a été admis, en premier lieu, par une dérogation au droit commun éminemment favorable à la Turquie, que ces gouvernements ne seraient pas responsables des parts contributives des autres Etats et, en second lieu, que ces Etats pourraient racheter en capital les annuités dont ils sont redevables.

Il semble bien que les Alliés, (c'est-à-dire principalement la délégation française) tout en repoussant le système de la division de la Dette en capital, soient résolus à en accepter l'application. On ferait, dans le traité, une déclaration ce principe, tout en laissant aux Turcs une grande latitude pour appliquer ce principe et en envisageant la possibilité d'accords particuliers entre l'Etat turc et l'administration de la Dette ottomane.

Voici, pour compléter ce résumé des travaux de la commission des questions économiques et financières, l'analyse des deux principaux projets déposés devant elle :

A) *Projet allié du 6 décembre 1922* :

Les Etats de la péninsule balkanique et les Etats nouvellement créés en Asie, en faveur desquels un territoire a été détaché de la Turquie participeront tous aux charges annuelles de la Dette publique. En cas de divergences de vue ou de défaut de constituer des gages suffisants, il pourra être fait appel au Conseil de la S. d. N. Les décisions du Conseil de la S. d. N. seront souveraines.

Les annuités afférentes aux emprunts antérieurs au 17 octobre 1912 seront réparties entre la Turquie et les Etats balkaniques en faveur desquels un territoire a été détaché de la Turquie à la suite des guerres balkaniques de 1913 et 1914. Le solde restant après la répartition, augmenté des annuités afférentes aux emprunts contractés par la Turquie entre le 17 octobre 1912 et le 1er novembre 1914, sera réparti entre la Turquie et les Etats d'Asie en faveur desquels un territoire a été détaché de la Turquie à la suite du présent traité. Le montant de la somme perçue sur chaque Etat sera vis-à-vis du revenu total de la Turquie pendant les années financières 1910-1911 et 1911-1912. Les annuités des Etats qui ont annexé des territoires turcs à la suite des guerres balkaniques seront exigibles dès la signature des traités qui ont consacré ces annexions. Les annuités des Etats qui ont acquis des territoires en vertu du présent traité seront exigibles dès mars 1920.

Suivent plusieurs clauses relatives aux modalités de paiement et des références à des accords précédents. notamment au décret de Mouharrem, qui consacre les pouvoirs du Conseil de la Dette. Enfin la Turquie s'engage à exécuter les dispositions de l'article 258 du traité de paix avec l'Allemagne et les dispositions correspondantes des traités de paix avec l'Autriche et la Hongrie.

B) *Projet turc du 12 janvier 1923.*

Ce projet comprend 18 articles. La délégation turque demande que la Dette soit arrêtée à novembre 1918, parce que les dettes contractées par la Turquie l'ont été par l'ensemble de l'ancien empire ottoman et que, d'autre part, les parties détachées de l'empire doivent participer aux charges de ce passif.

Pour les dettes résultant des emprunts de chemins de fer (Bagdad, chemins de fer turcs, la Turquie accepte que ces dettes soient comprises dans l'ensemble de la Dette de l'empire et réparties proportionnellement aux revenus. Cependant la Turquie ne peut accepter la demande du gouvernement grec que l'on comprenne dans la répartition la dette du chemin de fer de jonction de Salonique.

La délégation turque, tout en reconnaissant qu'il serait plus juste de répartir la Dette suivant les gages dans chaque province, accepte que la répartition se fasse sur la base du revenu moyen et non pas sur celle du chiffre de la population ou de l'étendue du territoire.

La délégation turque oppose un refus absolu à ce que la répartition des dettes ne se fasse pas sur le capital nominal. Elle insiste sur son point de vue. La Turquie ne doit être responsable que de la dette qui lui incombe. En conséquence le service de la Dette doit être réparti entre les différents Etats successeurs. Il serait formé deux parts de la Dette, dont une serait payée directement par la Turquie pendant que le service de l'autre serait assuré en commun par tous les Etats successeurs.

Le montant de la Dette de 1912 serait de 114 millions pour la Turquie et 27 millions pour les Etats successeurs. Les Turcs veulent y ajouter toutes les dettes contractées depuis, y compris 150 millions de papier-monnaie en circulation et les autres dettes, ce qui porterait le total à 282 millions au 31 octobre 1918.

Là-dessus, la Turquie prendrait 217 milions, et 65 millions iraient aux Etats successeurs et seraient répartis sur la base des revenus moyens de 1911 et 1912.

Les réquisitions opérées pendant la guerre devraient être payées par les gouvernements des territoires sur lesquels ces réquisitions ont été opérées. Le même principe serait appliqué pour la dette flottante turque.

Un projet en cinq articles concerne le règlement des frais de guerre. Un article spécial y vise la Grèce. Le gouvernement hellénique devrait payer 4 milliards de francs-or à la Turquie pour les dommages causés par l'occupation, sans préjudice de sommes à verser ou à payer par le gouvernement grec pour des dommages subis par les ressortissants alliés en territoire turc.

Questions administratives.

La commission des questions financières et économiques forma une sous-commission sanitaire et une sous-commission des communications et transports, dans le dessein de mettre la Turquie au bénéfice des organisations techniques créées par la Société des Nations, et d'insérer dans le traité de paix des clauses en harmonie avec les grands accords internationaux d'ordre économique ou administratif.

L'idée d'un contrôle sanitaire fut accueilli sans plaisir par la Turquie, qui demanda aux Alliés de le réduire le plus possible. Ceux-ci ont proposé que le conseil supérieur de santé qui existe actuellement soit supprimé. Les fonds qui l'alimentent seraient liquidés par une commission spéciale. On instituerait à sa place un comité sanitaire qui serait chargé de la surveillance sanitaire des Détroits seulement. Ce comité aurait un président turc et compterait trois membres, français, anglais et italien, choisis par les Turcs, sur une liste de notabilités médicales établie par le comité d'hygiène de la Société des Nations et l'Institut international d'hygiène de Paris. Les fonctions de ce comité seraient limitées à cinq ans. Il s'agirait donc, pour le contrôle sanitaire également, d'un régime transitoire. Les Turcs ont réservé leur réponse.

En matière de transports, les représentants des puissances se heurtèrent d'emblée à la dissemblance de la législation ottomane et des législations d'Europe : il fallait tenir compte de la répugnance qu'auraient non seulement les populations, mais les dirigeants de la Turquie à accepter des dispositions réglementaires élaborées par les puissances occidentales. Cependant la sous-commission arriva à mettre sur pied un projet de neuf articles, dont voici l'analyse :

Article 1. — La Turquie déclare adhérer au statut relatif à la liberté de transit adopté par la conférence de Barcelone le 14 avril 1921 ainsi qu'au statut relatif au régime des voies navigables d'intérêt international adopté par la conférence de Barcelone le 19 avril 1921.

Art. 2. — La Turquie déclare adhérer à la déclaration faite à Barcelone en avril 1921 pour reconnaître le droit des populations des Etats privés d'accès à la mer.

Art. 3. — La Turquie adhère aux recommandations relatives aux ports soumis à un régime international élaboré à la conférence de Barcelone en avril 1921.

Art. 4. — La Turquie déclare adhérer aux recommandations relatives aux voies ferrées internationales élaborées à la conférence de Barcelone en avril 1921.

Art. 5.— A partir de la mise en vigueur du présent traité, la Turquie s'engage à souscrire aux conventions et arrangements signés à Barcelone le 14 octobre 1890, le 20 septembre 1893, le 16 juillet 1895, le 16 juin 1898 et le 19 septembre 1906 sur le transport des marchandises par voie ferrée.

L'article 6 traite du trafic ferroviaire entre les pays frontières. L'article 7 traite de l'administration du personnel des voies ferrées, du matériel roulant, etc. Les différends seront réglés par voie d'arbitrage. L'article 8 règle le régime des eaux, l'article 9 celui des postes et télégraphes; il stipule que dès la mise en vigueur du présent traité les hautes parties contractantes mettront en vigueur les conventions et arrangements désignés.

Conclusion.

Il est assez malaisé de porter une appréciation d'ensemble sur une Conférence qui n'est point terminée, dont les travaux sont menés fort discrètement, où toutes les questions demeurent en suspens jusqu'au dernier jour et dont on ne saurait prévoir si elle établira un traité de paix et quel en sera éventuellement le contenu, ni si elle renverra certains problèmes à une Conférence ultérieure. Cependant deux mois de travail consciencieux et d'efforts réciproques à se mieux comprendre n'ont pas été sans dissiper bien des menaces et bien des préventions, ni sans créer une atmosphère plus favorable au rétablissement des relations normales entre l'Orient et l'Occident.

Du côté des Alliés, l'entente franco-britannique s'est affirmée loyale et sans fissure, fondée sur une solidarité assez largement entendue pour dominer les conflits d'intérêts sur des points particuliers. On vit avec joie que les événements démentaient les mauvais prophètes qui annonçaient au début de la Conférence que la politique française serait de s'appuyer sur les Turcs, voire sur les Russes, pour faire échec à l'Angleterre, comme aussi ceux qui voulaient que le désaccord franco-anglais du 4 janvier désagrégeât le bloc de l'Entente à Lausanne et assurât le triomphe des revendications d'Angora.

Au centre de l'Europe, les peuples balkaniques, tour à tour frères et ennemis, se sont rapprochés de nouveau en un bloc politique qui paraît vouloir reconnaître la sagesse de la politique de la Petite Entente et travailler à l'affermissement de la paix sur la base du respect des traités et des situations acquises.

Au grand jour de la Conférence le spectre de la coalition turco-bolchéviste est devenu un fantôme léger et inconsistant. Les menaces de M. Tchitchérine n'ont impressionné personne; son offensive diplomatique fut un échec, et le gouvernement d'Angora, qu'il déclarait prendre sous sa protection, paraît avoir douté du crédit de ce protecteur.

Peut-être enfin le principal mérite de la Conférence fut-il de dissiper la réciproque méfiance qui séparait la Turquie nouvelle des puissan-

ces de l'Entente, ses amies d'aujourd'hui comme d'hier. Les Alliés ont discerné sous le programme ambitieux et sous les susceptibilités du gouvernement kémaliste un haut idéal patriotique et un sincère désir de régénérer la Turquie. En faisant largement crédit à sa sincérité, en attendant de lui-même les réformes qui peuvent faire de la Turquie un Etat moderne, l'Entente a sans doute sacrifié certains intérêts immédiats pour préparer un rapprochement fécond de l'Orient et de l'Occident ainsi que pour élargir et affermir la Société des Nations.

Antoine ROUGIER.

COMMENT RÉSOUDRE LE PROBLÈME DES RÉPARATIONS.

(*Notes pour une prochaine Conférence interalliée*).

La Conférence qui s'est tenue récemment à Paris (2-4 janvier 1923) entre les chefs des gouvernements alliés marque une date importante dans l'histoire des réparations. Elle a mis fin, momentanément sans doute, à la collaboration complète des créanciers de l'Allemagne dans l'action entreprise pour recouvrer leur créance, et conduit à l'emploi d'une procédure de contrainte plus énergique vis-à-vis du débiteur.

Est-ce à dire que l'échec des pourparlers qui se déroulèrent au cours de cette Conférence doit faire considérer comme désormais inutilisables les plans apportés aux débats par les chefs des gouvernements anglais, français et italien? Nous ne le pensons pas. Il a semblé, au contraire, à beaucoup d'observateurs de la politique internationale, que la Conférence de Paris ne s'était réunie que pour enregistrer un désaccord préalablement acquis.

Les plénipotentiaires se sont bornés à se donner lecture de leurs projets, à échanger leurs réfutations écrites et réciproques, et à se rendre mutuellement leur liberté d'action. De discussion véritable, il n'y en eut point, et la cordialité de la séparation non moins que l'outrance de certaines propositions contenues dans les divers projets prouveraient qu'on ne désirait ni se concilier, ni se brouiller.

Mais nous tenons pour certain que les trois plans de la Conférence devront tôt ou tard être repris pour édifier, enfin, un programme exécutable de réparations, quand l'Allemagne, convaincue que son obstination ne vaincra pas la ténacité de ses créanciers, redemandera d'elle-même à causer et à s'exécuter.

Aussi la connaissance des projets anglais, français et italien est-elle indispensable à quiconque veut pouvoir suivre les développements

futurs du problème des réparations; nous avons essayé de les résumer dans le tableau comparatif ci-après.

Les points qui venaient en discussion à Paris étaient on s'en souvient, assez nombreux. Tout d'abord, fallait-il accorder à l'Allemagne un moratorium? L'accord semblait fait pour y consentir. Mais sur l'étendue, la durée et les conditions de ce moratorium, on cessait de s'entendre. Un autre point consistait à décider si et comment on organiserait le contrôle des finances allemandes. Il fallait ensuite examiner l'opportunité de se faire remettre par le débiteur des gages spéciaux et productifs; enfin, on devait mettre au point la question d'un emprunt extérieur à contracter par l'Allemagne pour désintéresser ses créanciers et pour rétablir son équilibre financier. En même temps, il s'agissait de résoudre l'encombrante affaire des dettes interalliées.

En lisant le tableau ci-après, on verra comment ces diverses questions furent abordées, liées et résolues :

I. — LES PLANS DES GOUVERNEMENTS ALLIÉS

1. Fixation de la dette allemande.

Plan français.	*Plan britannique*	*Plan italien*
Principe : maintien de l'état de paiements de mai 1921. Réduction possible à condition que les Alliés non français réduisent leur pourcentage de Spa au profit de la France, cette priorité devant servir aux régions dévastées.	Principe : fixer à nouveau la dette allemande en tenant compte des capacités actuelles et futures de l'Allemagne, à savoir : *a*) Obligation minimum fixée dès à présent à 50 milliards marks-or, représentés par des bons à 32 ans, (séries 1 et 2) sans intérêt pendant 4 ans, à 4 % pendant 4 autres années, à 5 % pour le reste de leur cours. *b*) Obligation supplémentaire, fixée dès à présent, mais susceptible d'être réduite ou annulée, par décision d'un tribunal impartial, qui sera constitué en 1932 et composé d'un membre nommé par la C. D. R., d'un membre nommé par le gouvernement allemand, d'un troisième par les deux précé-	Principe : s'en tenir à l'état de paiements de Londres A. B. C. Réduction possible sur les bons A et B si les Alliés renoncent à leur créance sur l'Italie. Quant aux bons C, on devrait les considérer comme payés *a*) par la cession des territoires et biens d'Etat austro-hongrois; *b*) par le montant des réparations mis à la charge de l'Autriche, de la Hongrie, de la Bulgarie; *c*) par la valeur des biens d'Etat de l'Allemagne, des câbles, d'une partie de la flotte, des mines de la Sarre; *d*) par l'annulation d'une partie des créances britanniques sur les Alliés (le surplus de ces créances ne devant être réclamé que dans la mesure où l'Améri-

Plan français.	*Plan britannique.*	*Plan italien.*
	dents ou par les Etats-Unis. L'Allemagne créera immédiatement, en correspondance de cette dette, deux séries de bons. Les paiements moratoriés en 1921 et 1922 et non effectués seront imputés sur les bons de la série C (sauf les deux premières traites belges d'octobre 1922). Les trois traites belges à échéance de janvier, février et mars 1923 seront annulées. Voir ci-après « Dettes interalliées » pour la suppression de la dette par suppression des obligations C.	que poursuivrait le recouvrement de la sienne sur l'Angleterre). En résumé, la dette allemande se trouve réduite aux obligations A et B, soit 50 milliards de marks or.

2. Répartition des paiements allemands.

Plan français	*Plan britannique*	*Plan italien*
Maintien de l'accord de Spa.	Maintien de l'accord de Spa, mais utilisation des bons des séries 1 et 2 prévue comme suit : Série 1. — 80 % de ces bons seront distribués aux diverses puissances, d'après les pourcentages de Spa; 20 % seront remis à la C. D. R. pour effectuer certains ajustements de comptes entre Alliés. La Belgique remettra à la C. D. R. des bons nº 1 jusqu'à concurrence des sommes reçues par elle en priorité (plus 26 % de ces sommes représentant l'excédent de ce qu'elle a touché sur la valeur actuelle des bons). Elle renoncera à la priorité pour ce qui lui reste dû. La C. D. R. remettra aux Etats-Unis, à la	

Plan français	*Plan britannique.*	*Plan italien.*
	France, à l'Angleterre, des bons nº 1 en remboursement de ce qu'ils ont payé pour la priorité belge. Elle règlera divers comptes interalliés (compensation, occupation). Elle leur distribuera le solde conformément aux accords de Spa. Série 2. — Susceptibles d'être réduits ou annulés. Seront immédiatement utilisés, en partie, à payer les échéances arriérées de 1921 et 1922.	

3. Echéances des paiements allemands, paiements anticipés.

Plan français	*Plan britannique*	*Plan italien*
Faciliter à l'Allemagne le remboursement anticipé des obligations A et B *a*) en lui offrant un escompte avantageux; *b*) en lui facilitant des emprunts extérieurs gagés.	Ne pas obliger l'Allemagne à créer un fonds d'amortissement. Lui faciliter les paiements anticipés par un escompte très attrayant, surtout dans les premières années. Les bons des séries 1 et 2 ne seront pas négociables; ils ne seront échangeables qu'entre Alliés. La mobilisation de la dette allemande se fera par emprunts extérieurs, et les escomptes sur les bons remboursés par anticipation seront tels que les intérêts qu'ils auraient continué à produire suffisent à payer l'intérêt et l'amortissement de ces emprunts. A tout instant, l'Allemagne aura le droit de racheter ses bons par anticipation ; toutefois, elle ne pourra racheter ceux de la 2e série qu'après avoir complètement racheté ceux de la 1re.	Faciliter les paiements anticipés en accordant un escompte intéressant et en aidant l'Allemagne à emprunter.

Plan français.	*Plan britannique.*	*Plan italien.*
	Le rachat se fera au taux fixé d'avance par les Alliés, ou fixé par des accords particuliers entre l'Allemagne et les Etats porteurs de bons.	

4. Moratorium.

Plan français	*Plan britannique*	*Plan italien*
Principe : ne peut être que partiel. Doit être garanti par des gages. Durée : deux ans. Etendue : Sont exclus du moratorium, *a*) les frais d'occupation et des commissions de contrôle; *b*) divers paiements en espèces; *c*) les prestations en nature en vertu des accords spéciaux; *d*) les paiements de compensation et de restitution. Conditions : *a*) réorganisation financière (voir ci-dessus); *b*) emprunts extérieurs; 1. pour stabiliser le mark; 2) pour racheter les bons A et B; *c*) gages ci-après.	Moratorium complet pendant 4 ans. De la 4e à la 8e année : paiement de 2 milliards de marks or par an (intérêt de 4 % sur les bons 1 et 2). De la 8e à la 10e année : 2 milliards 1/2 par an (intérêt à 5 % des bons 1 et 2); A partir de la 10e année, 2 1/2 à 3 1/2 milliards selon les estimations du tribunal impartial (voir ci-dessus). Ce tribunal pourra : *a*) réduire le moratorium à 2 ans; les paiements faits en conséquence de cette décision donneraient lieu à l'annulation de bons 1re série à due concurrence; *b*) ajuster les paiements, sans modifier les charges du débiteur. Les paiements en nature subsistent, mais : *a*) de nouveaux chiffres seront arrêtés; *b*) les prestations faites jusqu'à concurrence de ces chiffres viendront en diminution sur le montant des annuités espèces; *c*) les prestations faites au delà seront payées en espèces par les Alliés réceptionnaires. Le moratorium est subordonné à certaines conditions financières (voir ci-après).	Moratorium de deux ans aux conditions suivantes : *a*) donner des gages (voir ci-après); *b*) contracter un emprunt de 3 milliards or. Les livraisons en nature seront continuées, leur valeur s'imputera sur les produits de cet emprunt, selon un compte distinct pour chaque Etat allié.

5. Contrôle sur les finances allemandes.

Plan français	*Plan britannique*	*Plan italien*
Organe chargé du contrôle : le comité des garanties.	Création d'un « Conseil étranger de finances », siégeant à Berlin et composé de 6 membres : un anglais, un belge, un français, un italien, un américain, un neutre. Présidé par le ministre des finances du Reich, qui ne voterait qu'en cas de partage égal des voix et dont la présence sera inutile chaque fois que le conseil délibèrera dans les limites des pouvoirs actuellement conférés à la C. D. R.	Durée : la période du moratoire.
Etendue du contrôle : complet et permanent		Organe : la C. D. R. et le comité des garanties.
Pouvoirs du comité : tous moyens d'investigation à son gré : droit d'interdire des dépenses; droit de prescrire des recettes.		Etendue : très large pouvoir d'investigation; droit d'arrêter l'inflation; droit de supprimer des dépenses.
N'aura pas le droit de gérer lui-même les services administratifs.	Les instructions de ce Conseil seront obligatoires pour le ministre des finances allemand en ce qui concerne la circulation monétaire, le budget, la fiscalité, les dépenses publiques, la trésorerie, l'exportation des capitaux.	
	Ce Conseil n'aura pas le droit de gérer directement les services administratifs.	
	Il aura des pouvoirs étendus, discrétionnaires et ne sera pas soumis à la C. D. R., qui subsistera comme organe judiciaire.	
	Nommé pour 6 ans; renouvelable.	
	L'Allemagne devra s'engager :	
	a) à stabiliser le mark (conformément aux suggestions des experts) en six mois;	
	b) à équilibrer le budget en deux ans;	
	c) à accepter la surveillance du comité financier international.	

6. Sanctions du contrôle.

Plan français	*Plan britannique*	*Plan italien*
Si le plan de réforme financière et monétaire, proposé par l'Allemagne et adopté par la C. D. R. n'est pas exécuté, il y aura « manquement volontaire », et les sanctions militaires ou économiques s'appliqueront automatiquement.	L'Allemagne en cas d'inexécution s'engagera d'avance à se soumettre aux sanctions suivantes qui seraient décidées à l'unanimité par les Alliés : *a*) saisie de ses revenus; *b*) occupation militaire de nouveaux territoires.	

7. Stabilisation du mark et assainissement financier.

Plan français	*Plan britannique*	*Plan italien*
Le gouvernement allemand devra soumettre à la C. D. R. : *a*) un plan de stabilisation du mark; *b*) un plan de réforme budgétaire. Il devra en outre : *a*) inscrire peu à peu dans le budget les crédits nécessaires au paiement des réparations; *b*) cesser de faire escompter ses bons du Trésor par la Reichsbank et assurer sa trésorerie par des emprunts intérieurs or; *c*) lutter contre l'exode des capitaux et leur thésaurisation à l'étranger.	Stabilisation en 6 mois d'après les suggestions des experts financiers. Equilibre budgétaire en 2 ans.	

8. Emprunts extérieurs allemands.

Plan français	*Plan britannique*	*Plan italien*
Objet : stabiliser le mark, racheter les obligations A et B. Pour les rendre possibles : autoriser l'Allemagne à leur affecter des sûretés réelles; Pour les rendre sûrs : *a*) Faire contrôler les re-	Emprunts émis par l'Allemagne sur le marché d'une puissance détentrice de bons : le produit total de l'emprunt devra servir à l'amortissement des bons détenus par cette puissance.	1. L'Allemagne devra, le plus tôt possible, contracter un emprunt de 3 milliards de marks-or, destiné à *a*) stabiliser le mark et restaurer le budget; *b*) faire des répartitions aux Alliés pendant la

Plan français.	*Plan britannique.*	*Plan italien.*
venus des sûretés affectées par une commission composée du comité des garanties et des représentants des souscripteurs. *b*) organiser le contrôle des finances allemandes et la stabilisation du mark.	Emprunts allemands sur le marché anglais : l'Angleterre consent à ce que 60 % de leur produit serve à amortir les bons détenus par la France.	période du moratorium. En échange les Alliés annuleront des obligations A et B pour le montant des sommes reçues, plus un escompte pour paiement anticipé. Garantie des emprunts : une partie des biens affectés au privilège des Alliés (traité de Versailles, art. 248) sur autorisation de la C. D. R. 2. Après la période de moratorium, l'Allemagne devra contracter de nouveaux emprunts.

9. Gages

Plan français	*Plan britannique*	*Plan italien*
But : assurer les paiements réguliers qui subsistent pendant le moratorium et ceux qui reprendront ensuite. Réserve : si les emprunts extérieurs sont suffisamment productifs, les revenus des gages seront laissés à l'Allemagne, Enumération et nature des gages : 1. Pour assurer les prestations en nature : *a*) contrôle du Syndicat des charbonnages d'Essen; *b*) droit de faire des coupes supplémentaires dans les forêts de l'Etat; *c*) réquisition des marchandises sur les territoires et dans le bassin de la Ruhr, pour les prestations non effectuées. 2. Pour effectuer les paiements en espèces. *a*) prélèvement de devises sur les exportations allemandes en	Pas de prise de gages avant la mise en application d'un nouveau plan.	Maintien du contrôle des licences d'exportation. Gestion par les Alliés des douanes rhénanes. Contrôle des forêts domaniales de l'Allemagne et des mines fiscales de la Ruhr.

Plan français.	*Plan britannique.*	*Plan italien.*
provenance des territoires occupés et de la Ruhr, par le contrôle de la délivrance des licences aux exportateurs et du versement des devises par ceux-ci; *b*) saisie des ressources douanières de la Rhénanie et de la Ruhr (retour à la décision de l'ultimatum de Londres, mars 1921). Une partie de ces taxes sera payée en devises. *c*) saisie des produits de l'impôt sur le charbon, avec obligation d'en payer 30 % en or.		

10. Sanctions.

Plan français	*Plan britannique*	*Plan italien*
Si ce programme, accepté par les Alliés, est repoussé par l'Allemagne, ou si, accepté par l'Allemagne, il n'est pas exécuté par elle, si un manquement volontaire se produit, automatiquement, s'appliqueront : *a*) sanctions militaires : occupation d'Essen, de Bochum et de la Ruhr. *b*) sanctions économiques : contrôle douanier à l'Est des régions occupées.	Sanctions décidées à l'unanimité par les Alliés en cas de manquement à l'exécution du programme général : *a*) saisie des revenus; *b*) occupation militaire nouvelle.	

II. — DETTES INTERALLIÉES

A. Principes ou conditions préalables.

Plan français	*Plan britannique*	*Plan italien*
Ces dettes ne peuvent être payées que si l'Allemagne paie les répa-	La réduction — et l'annulation éventuelle — ne peuvent être envi-	Impossibilité de traiter ces dettes comme des dettes ordinaires.

Plan français.	*Plan britannique.*	*Plan italien.*
rations, en amortissant les obligations A et B de Londres.	sagées qu'à deux conditions: *a*) adoption du plan britannique du règlement des réparations; *b*) renonciation à la procédure immédiate des gages et sanctions.	

B. **Mécanisme du règlement.**

Plan français	*Plan britannique*	*Plan italien*
Les Alliés se paieront leurs dettes en se remettant des obligations C.	1. Abandon définitif par la France et l'Italie de leurs dépôts d'or en Grande-Bretagne. 2. Cession par la France à la Grande-Bretagne de bons de la série 1 représentant sa part dans la dette belge; 3. Cession par l'Italie de bons de la série 1, pour 1 milliard et demi; 4. Ces bons seront repris à leur valeur nominale; 5. Le solde des dettes de la France et de l'Italie à l'égard de la Grande-Bretagne sera annulé, à condition que les puissances versent à un fonds commun leurs obligations allemandes de la série 2, lesquelles seront ensuite réparties entre les Alliés au prorata de leur dette vis-à-vis des Etats-Unis. 6. La dette de l'Italie à l'égard de la France sera annulée. Les puissances qui n'adhéreront pas à ce système recevront leurs bons de la série 2 d'après les pourcentages de Spa, mais paieraient leurs dettes interalliées.	Adhésion de principe au plan anglais. Annulation d'une partie des dettes envers l'Angleterre contre remise de bons C. Le reste ne serait réclamé que dans la mesure où l'Amérique réclamera elle-même sa dette à l'Angleterre.

C. **Réduction de la dette allemande.**

Plan français	*Plan britannique*	*Plan italien*
Les obligations C ainsi reçues en paiement de dettes interalliées seraient annulées.	Les paiements seront faits à la C. D. R. qui en utilisera le montant à l'achat de bons allemands qui seront ensuite répartis entre les puissances ayant adhéré à l'accord sur les dettes interalliées. (Voir fixation de la dette.)	

La lecture du tableau précédent permet d'apercevoir aisément les divergences ainsi que les concordances entre les trois plans soumis à la Conférence de Paris.

Est-il possible de prendre à chacun d'eux ce qu'il possède de plus pratique, en tenant compte des nécessités économiques et politiques de l'Europe, d'abandonner ce que chacun d'eux paraît présenter d'irréductible, mais d'essayer de donner satisfaction à leurs tendances respectives, de manière à en tirer l'esquisse d'un programme de conciliation entre les Alliés? Il nous a semblé que cela était possible. Voici le résultat de cet essai.

Tous les éléments du programme ci-après sont empruntés aux plans anglais, français et italien, sauf pour de légers détails d'accommodation, et sauf aussi sur un point important, le rôle confié à la Société des Nations dans la surveillance de l'exécution du plan[1].

Nous examinerons successivement la question des réparations et celle des dettes interalliées.

A. Les réparations.

1° Réduction de la dette allemande.

L'accord existe entre les trois plans pour envisager cette réduction. Mais, tandis que l'Angleterre la veut immédiate, la France la subor-

1. Au mois de janvier, l'Union pour la Société des Nations a émis un vœu tendant à rendre la S. D. N. arbitre du problème des réparations, et le bruit a couru que M. Branting saisirait prochainement le Conseil de la S. D. N. d'un projet en ce sens. On sait que M. Branting a abordé la question dans la toute récente réunion que le Conseil a tenue à Paris, mais de manière toute officieuse et à titre de simple sondage.

donne à l'annulation des dettes interalliées et l'Italie ne l'accorde dès à présent que pour une fraction relativement faible.

Conciliation. — On conserverait en principe le chiffre de 132 milliards de marks-or posé par l'état de paiements de 1921 et les trois séries d'obligations A, B, C, qui représentent la dette allemande fixée à cette somme.

Une partie des obligations C, dont le total atteint 22 milliards, serait compensée, comme le suggère l'Italie, avec certains paiements déjà effectués.

Le reste des obligations C servirait à payer une partie des dettes interalliées, chaque créancier s'engageant à détruire les obligations reçues en paiement.

La dette allemande serait réduite au montant des obligations A et B, soit à 50 milliards. Toutefois une partie des obligations B (10 milliards, par exemple), pourrait être annulée ultérieurement, si l'état économique de l'Allemagne l'exigeait.

Cette annulation serait prononcée par un tribunal impartial (plan anglais), mais composé soit du conseil de la Société des Nations, soit de ce conseil, joint à la Commission des Réparations.

2° *Répartition des paiements allemands.*

Les Alliés acceptent en principe le maintien de l'accord de Spa qui a donné à la France 52 % des versements allemands, à l'Angleterre 22 %, à l'Italie 10 %, etc... Mais l'Angleterre propose un système de répartition plus complexe et dont l'essentiel peut être admis. Tout ce qui, dans ce système, tient à la création des obligations imaginées par l'Angleterre en remplacement des obligations A B et C n'a pas semblé pouvoir être retenu.

Conciliation. — Maintien de l'accord de Spa.

Remise immédiate à la Commission des Réparations d'une fraction (à déterminer) des obligations B pour effectuer certains règlements de comptes interalliés prévus au plan anglais.

L'Angleterre et la France renoncent à toute compensation pour les sommes abandonnées à la Belgique en vertu de son droit de priorité.

La Belgique renonce à son droit de priorité pour le solde encore impayé de sa créance, sauf pour les trois bons à échéance de janvier, février et mars 1923, que lui a donnés l'Allemagne en octobre 1922 et qui ont déjà été escomptés par la Belgique en Suisse et en Angleterre.

3° Paiements anticipés de l'Allemagne.

Tous les Alliés sont d'accord pour les admettre et les encourager par de larges facilités d'escompte.

Les règles posées par l'Angleterre pourraient être adoptées; il est à retenir qu'elles sont très avantageuses pour le débiteur.

4° Moratorium.

La France et l'Italie, n'accordent qu'un moratorium partiel, exigent des gages et posent des conditions financières. L'Angleterre accorde un moratorium complet et sans gages, mais pose des conditions financières.

Conciliation. — Accorder à l'Allemagne :

a) un moratorium complet pour les paiements en espèces, partiel pour les prestations en nature (proportion à déterminer) pendant deux ans.

b) un moratorium de deux autres années, partiel pour les paiements en espèces aussi bien qu'en nature (les quantités relatives aux paiements en nature seront progressivement augmentées).

c) Tous les paiements en espèces exécutés pendant la première période de moratorium et tous ceux portant sur des sommes supérieures à celles fixées pour la deuxième période du moratorium entraîneront l'annulation d'obligations B pour un montant équivalent.

d) Fixer les annuités à payer ensuite, en tenant compte des réductions de dette en capital faites au cours de ces quatre années et de manière à prévoir un amortissement définitif assez rapide.

Le tribunal impartial pourra intervenir pour régler l'allure des paiements.

Le contrôle financier sur l'Allemagne sera établi dès le début du moratorium.

5° Contrôle financier.

Tous les Alliés le jugent nécessaire. Mais tandis que la France et l'Italie le confient à la Commission des Réparations et au comité des garanties, l'Angleterre le fait exercer par un organisme nouveau. Les Alliés sont d'accord pour que le contrôle soit très étendu. La France et l'Angleterre le veulent permanent, l'Italie le considère comme provisoire.

Conciliation. — Organiser un contrôle permanent sur les finances allemandes; l'organisme qui en sera chargé, aura les pouvoirs d'investigation les plus larges (comme le comité des garanties actuel); il aura droit de veto sur les dépenses, sur l'émission fiduciaire; il pourra prescrire des mesures fiscales et demander le contrôle du mouvement des capitaux. Il n'aura pas le droit de gérer lui-même les services administratifs du Reich.

L'organe du contrôle sera le comité des garanties, complété par des membres en nombre égal aux siens et nommés par la Société des Nations. Il sera présidé par un de ces derniers, qui aura voix prépondérante en cas de partage.

Le ministre des finances d'Allemagne y siègera avec voix consultative et sera chargé de l'exécution des mesures prescrites par le comité.

6° Sanctions.

Les Alliés sont d'accord sur leur nature et admettent aussi bien les sanctions militaires que les sanctions économiques, mais ils diffèrent sur la façon d'en décider l'application, (la France voulant la sanction automatique, l'Angleterre la sanction prononcée à l'unanimité) et sur la date de leur mise en vigueur.

Conciliation. — En cas de manquement de l'Allemagne aux obligations résultant du plan ci-dessus et acceptées par elle, les sanctions économiques ou militaires seront appliquées si la majorité de la commission des réparations en décide ainsi.

7° Emprunts extérieurs. — Leur modalité. — Leur affectation.

Tous les Alliés admettent la nécessité pour l'Allemagne d'emprunter pour assainir sa monnaie et son budget, et pour payer ses créanciers Il n'existe, sur ces points, que de légères divergences de détail.

Conciliation. — L'Allemagne fera plusieurs emprunts successifs, (plan italien), dont le premier servira surtout à l'assainissement financier, les autres aux paiements des réparations.

Pour l'assainissement du budget, on suivra les suggestions du plan français, qui tendent à l'incorporation progressive du budget des réparations dans le budget ordinaire.

Pour le rachat avec escompte des obligations B, on pourrait adopter le mécanisme décrit dans le plan anglais, qui comporte un escompte avantageux et tel que les intérêts des obligations B rachetées suffi-

raient à couvrir l'annuité d'intérêt et d'amortissement de l'emprunt.

La plus grande partie du produit de l'emprunt émis sur le marché intérieur d'un pays créancier de l'Allemagne devra servir au rachat des obligations B dont ce pays est détenteur.

La moitié du produit des emprunts faits sur le marché anglais sera consacrée au rachat des obligations B détenues par la France (ou par les pays ayant à se reconstruire).

Les emprunts seront gagés par des revenus spéciaux qui seront remis à un comité chargé du service de la dette allemande et composé : *a*) de délégués alliés; *b*) de délégués des pays souscripteurs; *c*) de délégués de la Société des Nations.

8° Gages.

Les divergences sont nettes entre les trois plans.

Plan anglais : aucune prise de gages tant qu'il n'y aura pas eu manquement aux obligations du nouveau plan.

Plan français : prise immédiate de gages étendus.

Plan italien : prise immédiate de gages restreints.

Conciliation. — *a*) Aucune prise de gages pendant la première période du moratorium, sauf les gages spécialement affectés aux emprunts extérieurs.

b) Pendant la période des paiements, partiels ou complets, droit de prendre, à tout instant, des gages suffisants pour assurer : 1° les livraisons en nature (forêts, mines); 2° les paiements en espèces (douanes rhénanes, contrôle des licences d'exportation).

B. Dettes interalliées.

Tous les Alliés sont d'accord pour ne pas considérer ces dettes comme des dettes ordinaires et pour les réduire. La France les déclare exigibles seulement après le paiement des réparations par l'Allemagne, et l'Angleterre ne les juge réductibles que si son plan est adopté et l'idée d'une prise de gages abandonnée. L'Italie adopte une position moyenne.

Conciliation. — La réduction des dettes interalliées sera subordonnée à l'adoption du plan commun des répartitions ci-dessus.

Les dettes interalliées se règleront de la manière suivante :

1e tranche : par remise d'obligations jusqu'à épuisement de ces dernières;

2e tranche : par remise d'obligations B pour un montant maximum forfaitaire;

3e tranche : comprenant les dettes vis-à-vis des Etats-Unis : choix entre deux systèmes;

ou bien l'Angleterre les prend en charge et reçoit alors, en échange, la propriété définitive des dépôts d'or français et italien;

ou bien chaque puissance négocie directement avec l'Amérique, et dans ce cas, la question des dépôts d'or à Londres pourra se régler comme suit : en reconnaissance des sacrifices faits par l'Angleterre dans le règlement des deux premières tranches des dettes interalliées, et pour lui faciliter ses remboursements aux Etats-Unis, les dépôts d'or français et italien seront laissés, jusqu'à concurrence des 8/10 (chiffre indicatif), en sa possession, sans porter intérêt au profit des déposants, pendant 25 ans (chiffre indicatif). Ils seront remboursables, ensuite, en 10 ans, avec escompte rendant intéressant pour l'Angleterre un remboursement anticipé. Les 2/10 des dépôts dont la jouissance n'est pas concédée à l'Angleterre seront remboursés en trois ans, avec faculté d'escompte.

L'économie du plan que nous venons de présenter est assurément loin d'être parfaite, et son mérite, s'il en a un, serait d'avoir tenu compte des principales exigences des divers gouvernements alliés. En résumé, nous avons suivi le plan anglais pour fixer le montant actuel et les réductions éventuelles de la dette allemande, le plan français pour tout ce qui concerne le contrôle financier du Reich. Sur la question des emprunts et des sanctions, nous n'avons eu qu'à fondre des vues, en somme, assez voisines; sur celle du moratorium, nous avons imaginé un système mixte qui pourrait, semble-t-il, se faire accepter à titre transactionnel.

Depuis que cette esquisse de projet a été rédigée, le problème des réparations est entré dans une phase nouvelle. La France et la Belgique, assistées de l'Italie, ont étendu le rayon de leur occupation militaire et saisi des gages économiques; la Commission des Réparations a constaté le « manquement général » de l'Allemagne à ses obligations. Celle-ci, qui a obtenu un délai de 15 jours pour son échéance du 15 janvier, déclare qu'elle tient pour caduc le traité de Versailles, quant aux clauses visant les réparations. De toute évidence, pareille situation ne peut se prolonger. D'ici peu, sans doute, un nouvel examen de la question des réparations s'imposera, en même temps qu'il faudra songer à empêcher la désorganisation totale de l'économie allemande. On sera sans doute amené alors à reprendre les trois plans de la Conférence de Paris, pour en tirer un programme commun. Nous souhaitons que la présente étude puisse servir à démontrer la possibilité d'une pareille conciliation.

Roger PICARD.

A TRAVERS JOURNAUX ET REVUES

I. — QUESTIONS INTERNATIONALES

1. La politique française.

La National Review *de M. Maxse défend la politique française devant le public anglais.*

Le crime de la France (naturellement impardonnable aux yeux de M. Lloyd George, de lord Birkenhead et de M. Winston Churchill, est que la France a droit à exiger une entière compensation de son ennemi héréditaire pour les dévastations du « Lancashire et Yorkshire » de la France. Elle ne pouvait adhérer aux idées de la coalition qui, parce que M. Lloyd George s'était engagé à faire peser les dépenses de guerre de l'Angleterre sur les contribuables anglais, voulait représenter l'Allemagne comme une puissance pauvre incapable de restaurer la France du nord. Le gouvernement français refusa de danser au son de la flûte de Downing Street et de dire ce que les Français savent être un mensonge ; ce mensonge, aucun gouvernement français n'oserait le faire. Aussi le malin Gallois déclare la guerre à notre alliée dans la presse anglophobe des Etats-Unis, où les motifs de la France sont déformés, la politique de la France travestie et la France livrée d'une façon générale à l'exécution populaire pour le plus grand bénéfice des Germano-Américains. M. Lloyd George ignore le moyen de faire payer l'Allemagne, mais il sait faire payer M. Hearst. Nous n'avons jamais dissimulé notre aversion pour la Coalition, dont la politique était blâmable à beaucoup d'égards. Mais elle ne fut en rien plus blâmable que dans sa lutte pour l'Allemagne et contre les Français.

(*National Review*, janvier 1922).

2. La baisse du franc et l'Amérique.

Le franc français est descendu à un tiers de sa valeur normale. Il glisse toujours doucement et les banques se demandent s'il ne suivra pas le mark.

La raison est simple. La France n'arrive pas encore à équilibrer son budget. Ses citoyens sont riches, mais le Trésor public est vide. Il y a de la richesse en France, mais elle échappe souvent à l'impôt. Aussi le gouvernement ne cesse-t-il pas d'emprunter. Un gouvernement qui emprunte deux milliards de dollars par an ne peut pas espérer que sa devise restera au pair.

La France soutient qu'elle doit emprunter pour trouver l'argent nécessaire à restaurer les provinces dévastées et que cet argent doit être payé par l'Allemagne. Par le Traité de Versailles, l'Allemagne s'est engagée à payer les réparations, mais il n'est pas vraisemblable que de plusieurs années la France touche des sommes considérables, et les déficits annuels s'accumuleront cependant, accroissant ainsi toujours la Dette.

La France doit comprendre que son avenir économique dépend d'elle-même. L'Allemagne devrait payer, mais l'Allemagne ne peut pas ou ne veut pas; et personne ne peut la forcer.

La France peut, naturellement, saisir la vallée du Rhin et divers gages allemands, des mines et des forêts, mais ces acquisitions ne sont pas du numéraire; elles n'apporteront pas un surplus de numéraire bien considérable, une fois que les salaires auront été payés aux ouvriers.

Avec ses magnifiques côtes, la France pourrait developper superbement son commerce avec l'étranger. Aujourd'hui elle importe plus qu'elle n'exporte, ce qui fait encore baisser sa devise.

C'est pénible à dire, mais Paris seul peut porter un remède à l'état des finances françaises. On connaît partout le gaspillage qui a été fait pendant la guerre; et il n'est pas certain que les sommes destinées à restaurer les pays dévastés aient toujours été consacrées strictement à cette œuvre. On parle de « la prochaine guerre », et ceci décourage toujours le crédit, non seulement en France, mais dans toute l'Europe. Ces bruits ont alourdi la vente des valeurs françaises à Wall Street. La situation devient chaque jour plus obscure, sinon menaçante.

(*Current Opinion*, janvier 1923).

3. La racine de la difficulté des réparations

Sous ce titre, l'hebdomadaire Literary Digest, *de New-York, examine dans son numéro du 6 janvier, la position du problème dont le gouvernement des Etats-Unis a déclaré « qu'il est à la racine du dérangement financier de l'Europe » et qu'aucune aide américaine ne peut être envisagée avant qu'il ne soit placé sur « une base raisonnable ».*

Qu'est-ce donc qu'une « base raisonnable » pour les réparations, et pourquoi toute cette différence d'opinions entre anciens alliés ? Il est devenu évident depuis trois ans que certains Américains impatients sont fatigués d'entendre parler de cette question, mais il apparaît de plus en plus clair qu'il nous faut prendre une vue compréhensive des faits. Des remarques comme « Pourquoi ne se mettent-ils pas tous au travail ? » ou « S'ils usaient plus de la pioche et de la bêche et moins de la dactylo et du mégaphone, nous nous sentirions plus inclinés à l'abolition des dettes » expriment sans doute le point de vue de nombre de nos commentaires de presse, mais n'avancent en rien la question.

Pourquoi des réparations, et quelles réparations ? Prenons la France et voyons très exactement quelle est sa situation. Il est grand temps d'examiner, en statistiques précises et impersonnelles, 1° les dommages effectifs que la guerre a causés à la France ; 2° ce qu'elle a fait depuis l'armistice pour s'aider elle-même.

Certes, si les dommages effectifs de la France peuvent être en gros exprimés en dollars, c'est une dure besogne que d'additionner les usines pillées, les mines inondées, les enfants arrêtés dans leur développement, les églises mises en ruines, les femmes aux nerfs ébranlés, les vergers et les forêts rasés, les fermes brûlées, les hommes tués, pour aboutir à une somme en dollars et cents.

Les régions dévastées sont toujours au flanc de la France exposée face à l'Allemagne comme une large blessure qui n'est encore qu'en partie cicatrisée. Virtuellement, toute la restauration qui y a été accomplie jusqu'ici s'est faite aux frais de la France. Cette situation explique entièrement qu'aujourd'hui Europe et Amérique soient financièrement à un point d'arrêt. Les réparations dont le paiement est réclamé à l'Allemagne doivent servir purement et simplement à effacer les dommages qu'elle a causés en attaquant et en envahissant la France, et si elle ne les paie pas, il faudra que quelqu'un d'autre le fasse.

. . . . . .

Un Américain, de ceux qui ont les plus ardentes sympathies pour la France, Owen Wister, expose ce point de vue d'une façon peut-être plus dramatique dans son livre récent, *Neighbors henceforth* :

« En France », dit-il, « 4.000 villages ont été détruits, 20.000 usines détruites, 500.000 maisons réduites en poussière. Les Allemands ont détruit ou volé pour 21 milliards de propriété privée. Au delà des barbelés et des tranchées, il y avait 42 millions de mètres cubes de décombres à débarrasser par un pays qui a eu 1.385.000 hommes tués au combat: ouvriers qui ne reconstruiront jamais, non plus que ne reconstruiront tant des 2 1/2 millions de blessés. 3 1/2 % environ de la population totale de la France ont été tués. Si nous avions eu la même proportion de pertes, nous aurions eu comme morts les 2.044.000 hommes qui ont été en France, et encore plus d'un million en plus parmi ceux qui sont restés dans notre pays ».

. . . . . .

En février 1921, les chiffres finaux ont été établis dans un état qui a été présenté officiellement à la commission des réparations par le gouvernement français. Dans cet état, la valeur de 1914 était multipliée par des coefficients allant de 1 à 5, suffisants pour donner la somme nécessaire pour refaire en 1921 le travail, compte tenu de l'élévation du prix de la main-d'œuvre et des frais de construction... Il faut aussi se souvenir que tous les prix inscrits dans ces états sont en francs-papier, dont la valeur au change s'est beaucoup modifiée depuis le commencement de 1921, où ces chiffres ont été réunis...

Le total des dommages subis par l'agriculture et les forêts était évalué à 21.671.546.225 *francs*; *par la propriété batie, à* 36.892.500.000; *par la propriété industrielle, à* ***29.557.700.000***; *les chemins de fer,* 3.958.736 749; *les mines,* 5.366.285.000; *les stocks commerciaux et divers articles complétant la somme à* 122.506.667.704 *francs. Il s'y ajoutait, pour dommages causés à la propriété de l'Etat, aux ouvrages publics, à la navigation, aux colonies, etc.* 18.141.527.340; *pour les pensions et allocations.,* 72.982.652.824; *pour les exactions exercées sur la population civile l'assistance aux prisonniers, etc.,* 4.851.340.252; *soit, ensemble,* 95.975.528.416 *et un total général de* 218.541.596.120 *francs.*

Telle était la note de guerre de la France. Dans quelle mesure a-t-elle été réglée? Le 27 avril 1921, la commission des réparations, en exécution de l'article 235 du traité de paix, fixa le montant des réparations dues par l'Allemagne à l'ensemble des Alliés à 132 milliards de marks or, et l'Allemagne, le 11 mai, accepta sans conditions cette fixation. Par un arrangement antérieur conclu à Spa, le 16 juillet 1920, la proportion où les Alliés devaient se partager les réparations avait été fixée comme suit :

Empire britannique	22 %
France	52 %
Italie	10 %
Japon	0,75 %
Belgique	8 %
Portugal	0,75 %
Grèce, Roumanie et Serbie	6,5 %

Il avait de plus été décidé (bien que non formellement approuvé par la France) que l'Italie recevrait une part additionnelle de 12 millions de marks or pour la compenser de l'évidente impossibilité où elle était

d'obtenir de l'Autriche, durant vingt ans, aucune réparation. Ainsi le chiffre final fut de 120 milliards de marks or. 52 % de ce chiffre faisaient 62.400 millions de marks or;, c'est-à-dire qu'en francs-papier la réclamation de la France était réduite de 218,5 à 180 milliards.

Depuis lors, un courant d'opinion croissant en Angleterre a tendu à admettre que les 132 milliards de marks or devraient être réduits à 104, somme que M. Keynes déclare encore dépasser la capacité de l'Allemagne. Si cette somme de 104 milliards était adoptée, la France, qui a déjà subi une réduction de 20 %, en subirait une nouvelle de 8 2/3 %.

Après avoir montré l'étendue de l'effort déjà fait par la France, et avoir rappelé avec quelle méthode et quel système ont été exécutées les destructions allemandes, l'auteur de l'article, qui est le directeur même de la revue, rappelle que la France a jusqu'ici payé en travaux de reconstruction 45.536 millions de francs, en pensions et allocations 29.110, et 6 environ en intérêts,

Le total en chiffres ronds est donc de 80 millions déjà dépensés par la France, c'est-à-dire une somme qui avoisine la moitié du total qu'elle est supposée devoir recevoir de l'Allemagne. Pendant ce temps, l'Allemagne a effectivement payé à la France environ 4 milliards de francs.

. . . . . .

Le budget spécial des dépenses recouvrables pour 1922 est de 10.222.652.818 francs. Cette somme est supposée devoir être obtenue de l'Allemagne pour les réparations. Tout le montant qui ne sera pas obtenu par les réparations ou des recettes du même ordre devra être fourni par les emprunts intérieurs, principalement par l'intermédiaire du Crédit national, organisme financier établi pour manier les finances de la reconstruction. En bon anglais tout sec, cela signifie qu'à défaut des réparations allemandes, et d'une très large part d'entre elles, la France serait dangereusement près de la banqueroute. En fait, on raconte que M. Poincaré aurait dit à ce sujet : « Si la France ne reçoit pas de réparations l'année prochaine (1923) elle court le risque de la banqueroute ».

La première question qui se présente alors à l'esprit de l'Américain moyen est celle-ci :« Comment cette situation se traduit-elle dans les charges imposées aux contribuables des divers pays? »

Le trouble actuel des changes rend ce calcul délicat. En combinant divers éléments d'appréciation, on arrivait, en mars 1922, aux chiffres suivants, qui naturellement ont été depuis affectés par les fluctuations du change, mais qui donnent une idée encore assez exacte de la situation.

Imposition par tête en 1921, en dollars

France	36
Allemagne	8
Angleterre	72
Amérique	26
Italie	17
Belgique	40

II. — LA FRANCE VUE DE L'ÉTRANGER

1. Marcel Proust.

Proust est unique comme analyste des mœurs et coutumes contemporaines; comme romancier psychologue on doit le mettre au rang des plus grands. Son œuvre est profondément influencée, directement ou indirectement peu importe, par Bergson. C'est le roman d'un âge de bergsonisme qui simplifie toute chose pour ramener au courant de lé'lan vital, qui insiste sur l'abandon sans réserve aux intuitions qui apparaissent momentanément, qui glorifie l'instinct et la sensibilité, percevant l'existence comme un fleuve éternel de conscience. La comparaison la plus frappante de Bergson est celle de l'intelligence et du cinématographe. Le mouvement du film, la succession continue des photographies, est essentielle à l'existence de l'image. Arrêtez le mouvement et l'image est détruite. Il ne reste qu'une série de photographies représentant plusieurs moments. C'est ce que la plupart des autres romanciers psychologues donnent : une série de moments. Proust s'efforce de reproduire le mouvement même en portant l'analyse à un tel degré que nous avons l'illusion du fleuve de la vie.

(Anthony Clyne : *Contemporary Review*, janvier 1923.)

2. — Sympathies pour la France.

Le journal Pokret, *de Zagreb dans un article intitulé* : « Vive la France ! (*12 janvier*) *exprime la sympathie fidèle des Yougoslaves au moment de l'occupation de la Ruhr.*

Tout le peuple yougoslave, en particulier les Slovènes, Croates et Serbes de l'ancienne Autriche-Hongrie, envoient leurs sympathies à la grande et cultivée nation française. Nous tous qui avons été avant et pendant la guerre moralement et physiquement ensanglantés par les mensongers porteurs de la culture du Nord, nous envoyons à nos amisde France, amis par la guerre et la culture, ce message : « Notre Etat et notre nation sont avec vous au moment où vous avez été forcés d'employer les moyensextrêmes pour apprendre aux gouvernants allemands les convenances de la politique internationale. C'est la nouvelle génération surtout qui vous salue de ces anciennes parties de l'Autriche-Hongrie, que précisément ces Allemands-là ont voulu anéantir totalement. De Zagreb en particulier vous arrive ce salut, de Zagreb où se meurent les derniers restes d'un Etat jadis barbare.

III. — EMPIRE BRITANNIQUE

L'Egypte et la domination anglaise.

Article écrit par un Anglais pour la revue américaine Current History.

Comme il était impossible de renverser la domination anglaise par une attaque directe, les intellectuels recoururent au bulletin de vote. Il était facile d'entraîner les indigènes sur un mot d'ordre donné par les agitateurs. Il suffisait de leur présenter ce mot comme la panacée universelle. Si la moisson avait manqué, la faute était au gouvernement anglais, et le gouvernement autonome aurait su trouver un remède. La baisse des prix était causée par les Anglais. L'autonomie et l'indépendance remédieraient à cet état de choses.

Le gouvernement anglais ne voulut pas que la guerre augmentât les charges de l'Egypte. Le pays devait observer la neutralité pendant la lutte. On lui demanda seulement de fournir des bataillons d'ouvriers et l'on espéra que les fortes payes et la bonne nourriture attireraient un grand nombre de volontaires. Cependant les fonctionnaires indigènes, les usuriers de village, les spéculateurs virent dans l'appel des volontaires une occasion de gagner de l'argent. Ils annoncèrent aux gens de leurs districts qu'ils étaient obligés de rejoindre les bataillons d'ouvriers, et les dépouillèrent de grosses sommes sous prétexte de les exempter du service ou en exigeant d'eux une partie de leur salaire. Ainsi, l'on fit croire au peuple que les tristes jours des travaux forcés étaient revenus. Les chefs égyptiens commencèrent à recueillir de l'argent pour la Croix Rouge, et des vols d'usuriers et de spéculateurs crurent apercevoir une nouvelle occasion de s'enrichir. Ils dirent que la souscription était obligatoire. Ils pressurèrent les habitants comme les pachas turcs de jadis, gardèrent les grosses sommes d'argent qu'ils avaient tirées d'eux et rejetèrent le blâme sur les Anglais.

Pendant la guerre le prix des denrées alimentaires s'accrut dans le monde entier. Les profits des requins et des spéculateurs égyptiens s'accrurent encore. Ils achetèrent le coton des cultivateurs ignorants à des prix très inférieurs à ceux du marché, leur fournirent des denrées alimentaires à des cours usuraires et leur dirent que les Anglais étaient responsables des difficultés de l'heure. A dire vrai, l'administration anglaise n'était pas exempte de blâme. Elle avait été gravement affaiblie depuis le début de la guerre. Pendant la guerre, les fonctionnaires les plus habiles avaient été rappelés. De nouveaux venus, peu familiers avec les habitudes égyptiennes et insuffisamment qualifiés pour traiter avec les indigènes, avaient reçu l'autorité. Des indigènes étaient nom-

més hâtivement à des postes importants sans enquête suffisante sur leur caractère et leurs aptitudes. Ainsi les frictions s'accentuèrent entre l'Angleterre et l'Egypte. Les demandes d'autonomie ou de libre disposition furent renforcées par les proclamations et les promesses du président Wilson et autres soutiens de l'autonomie pour tous les peuples.

Les Egyptiens n'ont pas d'opinions politiques. Ce n'est pas un peuple politicien. Ils sont sans défense entre les mains des agitateurs qui excitent leurs passions en faisant appel à leur ignorance. C'est une tâche ingrate que faire l'éducation d'un peuple pauvre et malheureux. Toute tentative faite pour améliorer le sort des indigènes se tourne tôt ou tard contre les bienfaiteurs. C'est l'histoire du monde depuis les premiers âges, et l'histoire de l'Egypte ne fait que confirmer cette vieille expérience.

(*Current History*, janvier 1923).

IV. -- ITALIE

1. M. Benito Mussolini et le fascisme en Italie.

Important article d'un Anglais qui a séjourné longtemps en Italie.

La faute principale commise par le nouveau maître de l'Italie a été de promettre trop. Dans son discours d'ouverture à la Chambre, il a annoncé la durée de son pouvoir. Or, un président du conseil beaucoup plus expérimenté que M. Mussolini, M. Giolitti, disait un jour que tout gouvernement italien épuise sa force en trois ans. Les chiffres confirment cette assertion. Depuis 1848, date à laquelle commença la vie parlementaire de l'Italie, deux présidents seulement, Cavour de 1852 à 1859, Depretis de 1881 à 1887 ont gardé leur poste pendant plus de quatre années consécutives. M. Mussolini diffère, il est vrai, de ses trente-trois prédécesseurs, par son mépris tout bismarckien des majorités parlementaires et il a le pouvoir non seulement de dissoudre la Chambre à sa volonté, mais aussi, grâce à l'organisation fasciste, de créer une nouvelle Chambre à son image. Les grandes difficultés ne lui viendront pas d'une Chambre réfractaire, mais de partisans déçus ou de fonctionnaires déplacés. Les besoins les plus urgents de l'Italie sont des besoins économiques, et l'on ne peut y parer que par des réductions radicales sur le budget de la bureaucratie. Les administrations italiennes comptent trop de fonctionnaires. Mais aussitôt que le nouveau président du conseil renverra des fonctionnaires civils et des cheminots, il blessera de grands intérêts cachés, qui se tourneront contre lui.

L'auteur de cet article se rappelle le mouvement d'indignation qui se produisit contre M. Bertolini, lorsque ce ministre proposa l'abolition des permis de circulation qui permettent à des milliers d'Italiens de voyager gratuitement en première classe sur les chemins de fer de l'Etat au prix de lourdes dépenses de charbon. M. Bertolini dut céder à l'opinion publique, c'est-à-dire aux intérêts cachés. Et les chemins de fer italiens ont encore de considérables déficits annuels. Mais on assure que M. Mussolini se propose de renvoyer de nombreux cheminots en surnombre. On peut s'attendre que ceux-ci se joindront à l'opposition. Il se propose aussi de réformer radicalement le système fiscal. Mais il est vraisemblable que la taxe sur les riches diminuera l'ardeur des plus riches soutiens du fascisme. M. Mussolini aurait perdu 30 % de ses adhérents depuis son arrivée au pouvoir Il est probable que ces chiffres sont au-dessous de la vérité, car aux forces contrifuges il faut ajouter les intrigues des rivaux à l'intérieur et à l'extérieur du parti, et le risque des frictions avec les nationalistes, dont le chef, M. Federzoni, est un parlementaire habile et expérimenté, et qui, comme ministre des colonies, est aujourd'hui, les affaires étrangères ayant été transférées de la Consulta au palais Chigi, logé officiellement sous l'ancien toit de son impérieux chef. On se demande si M. Mussolini n'a pas commis une erreur de tactique en prenant une responsabilité aussi terrible que d'avoir assumé de pleins pouvoirs jusqu'à la fin de 1923 pour la réforme financière et administrative. Car s'il recueille toute la gloire s'il réussit, il subira, aussi, toute la rancune provoquée non seulement par ses échecs, mais encore par les coups portés à certains intérêts.

La tâche qui se présente à lui est difficile, sa préparation technique est faible, mais le président du conseil italien possède une force de caractère rare parmi les politiciens modernes, et d'autant plus efficace. Son programme est généralement approuvé. Par exemple, son idée de revenir du socialisme d'Etat à l'entreprise privée et son retour vers les doctrines d'Herbert Spencer, énoncées pour la génération qui nous a précédés dans *The Man versus the state*, semblent devoir être très profitables à l'Italie. L'Etat a mal réussi dans la gestion des chemins de fer, qu'il a prise en 1905-6, et des téléphones. Les services postaux satisfont mal le public... M. Mussolini passe aussi pour favoriser la décentralisation administrative au lieu de concentrer tout à Rome. Il doit encore tenir compte du « parti sarde d'action », qui ne veut pas la séparation, mais la décentralisation, et qui demande que les impôts perçus dans « l'île héroïque » soient employés sur place et non pour améliorer l'état des provinces continentales. Il a également à faire face au problème des Allemands du Haut-Adige, (qui ont obtenu quatre sièges aux dernières élections) et des Slaves de l'Istrie et de la Vénétie Julienne. Ayant vécu longtemps dans le Trentin au temps des

Autrichiens, il connaît parfaitement la manière dont les Autrichiens traitaient leurs sujets italiens, qui étaient aussi nombreux dans le Tyrol méridional que les sujets allemands de l'Italie le sont aujourd'hui dans le district compris entre Bolzano et le Brenner.

Le nouveau président du conseil invoqua dans son premier discours officiel la bénédiction du Seigneur Tout-Puissant, et montra immédiatement un désir cordial et politique de travailler avec le Vatican. Cette attitude n'est pas nouvelle dans la politique italienne. Elle remonte à 1904, au temps ou Pie X permit pour la première fois aux bons catholiques (jusqu'alors arrêtés par le *non expedit*) de voter aux élections suivant les instructions de leur évêque. Depuis lors, les présidents du conseil qui se sont succédé ont collaboré avec le Vatican, qui ne s'est pas contenté d'aider le gouvernement italien pendant les élections, mais qui a soutenu sa politique étrangère dans le Proche-Orient. Déjà, comme Napoléon, M. Mussolini a reconnu la valeur politique de l'Eglise. Déjà des ordres ont été donnés pour la remise en place des crucifix et des portraits du roi dans les écoles, double signe de l'attitude des fascistes au pouvoir envers la religion et la monarchie. Cette dernière institution, suivant le programme du président du conseil jadis républicain, doit occuper une place beaucoup plus importante aux yeux du public. Les livrées rouges, qui avaient disparu depuis les jours du roi Humbert, doivent être rétablies, la Consulta, qui avait hospitalisé le ministère des Affaires étrangères depuis 1870, va être transformé en résidence pour le prince héritier, qui a aujourd'hui dix-huit ans. Une nouvelle vie a été infusée dans ce département et dans les autres. On sait que l'infatigable président romagnol a téléphoné vers neuf heures du matin pour savoir si ses fonctionnaires étaient au travail, et qu'il a laissé sa carte sur les bureaux de ceux qui n'étaient pas encore arrivés. Si M. Mussolini parvient à introduire en Italie l'exactitude, son gouvernement n'aura pas été vain.

Il est évident que depuis longtemps nous n'avons pas vu dans les cabinets qui se sont succédé en Italie aucun homme lui ressemblant. Il rappelle les fameux *condottieri* de l'Italie médiévale. Dans un pays où on ne peut être élu député avant trente ans, nommé sénateur avant quarante ans, un président du Conseil âgé de 39 ans, et si récemment entré à la Chambre est une nouveauté. L'Italie moderne n'a pas été, comme l'Espagne, un pays propice aux révolutions. Aussi Benito Mussolini peut-il être considéré comme un homme nouveau à tous les points de vue, dont l'avènement marque la révolte de la jeune Italie contre la gérontocratie qui, sauf quelques rares exceptions, a gouverné l'Italie depuis 1870. Il est l'homme sorti de la guerre; pour la guerre il a déserté la socialisme, et il a affirmé ses convictions patriotiques lorsqu'il a été blessé au front. Au contraire de la plupart des politiciens italiens, il n'a rien de conventionnel; comme la génération mon-

tante, il désire que l'Italie ne soit pas considérée comme une galerie d'art ou un musée, dont ses habitants seraient les gardiens. Il est vrai que dans sa politique étrangère réaliste M. Mussolini se contente de répéter ce que disait M. Salandra qui déclarait, lorsqu'il était président du conseil en 1915, qu'après la guerre l'Italie devrait avoir moins d'hôtels et plus d'usines. Mais pour que l'Italie puisse travailler davantage, il lui faut des matières premières. Et pour que l'Italie puisse acquérir ces marchandises, il faut que le change soit moins défavorable aux acquéreurs italiens. M. Mussolini, qui passe pour recevoir en matière financière, les conseils de M. Einaudi, l'autorité économique du *Corriere della Sera*, a pensé à faire entrer la collaboration économique des Etats-Unis dans le développement de l'Italie. Par là, il rappelle l'homme d'Etat italien que M. Lloyd George aima le plus, que les fascistes aimèrent le moins, M. Nitti, économiste de profession. Mais M. Mussolini a dit qu'il accepterait même l'aide d'un socialiste si le socialiste était une autorité technique. Ce que valent les qualités techniques des socialistes, personne ne peut mieux le savoir que l'ancien directeur de l'*Avanti* !

Il est trop tôt pour juger de son succès. Comme les dictateurs romains dont nous parle Tite-Live, cette prise de tous les pouvoirs par un seul homme, et par un homme inexpérimenté, est un remède désespéré. Car l'Italie pendant plusieurs années, a eu des ministères mais pas un seul gouvernement, et la Chambre, par son inaptitude à créer une administration stable, a reçu, suivant l'expression mordante de M. Giolitti, « le gouvernement qu'elle mérite ». Mais il faut se rappeler que l'Italie, tout en étant une démocratie n'est pas un pays parlementaire. La manière dont le nouveau président du Conseil a traité la Chambre n'a pas provoqué un grand mouvement dans le pays. Un puissant organe de l'opinion publique, le *Corriere della Sera* de Milan, a pourtant osé critiquer la méthode de M. Mussolini. Ce fait pourrait être significatif, car ce grand journal a une plus grande autorité et un plus fort tirage que tout autre journal d'Italie. C'est le *Corriere della Sera*, plus que tout autre influence, qui a tué naguère le ministère Orlando-Sonnino par son opposition obstinée. *Gutta cavat lapidem*, et le *Corriere* a de la force et de la persévérance.

Cependant, en vue surtout des élections, où beaucoup de candidats de divers partis désirent avoir l'appui du gouvernement, bien des gens s'appellent fascistes, souvent au grand amusement des premiers partisans du fascisme qui sourient devant le zèle tardif de ces « fascistes de la sixième journée » comme ils disent en souvenir des « Cinq Journées de Milan ». La vente des chemises noires s'est accrue dans des proportions inouïes. Plusieurs de ceux qui portent l'uniforme fasciste sont des politiciens qu'on n'avait jamais pu soupçonner de sympathie pour le mouvement. Quant aux socialistes et aux communistes, ils

sont aujourd'hui sans pouvoir. Leurs divisions intérieures et leurs congrès trop fréquents, sans parler de l'action du fascisme, ont ruiné leurs organisations jadis si florissantes. Leur chef le plus avisé, M. Turati, est regardé ajourd'hui comme un conservateur par les camarades plus jeunes et moins expérimentés qui ont les yeux fixés sur Moscou et non sur Montecitorio. Quant aux populaires (parti catholique) leur secrétaire Don Sturzo, — le fameux maître de la politique italienne voici six mois, l'homme qui sans être membre du Parlement, empêcha le retour de M. Giolitti en février dernier, — a perdu tout pouvoir. En Italie, la roche Tarpéienne touche au Capitole. La parabole de météore du petit prêtre sicilien venu de Celtagirone est l'exemple le plus récent de ce voisinage fatal.

Ainsi l'Europe doit compter avec une nouvelle force qui ne ressemble à rien de ce que nous avons vu depuis bien longtemps. Son auteur a déclaré orgueilleusement que « la guerre européenne elle-même n'a pas été un phénomène plus intéressant, plus original, plus puissant que le fascisme italien ». Il lui reste aujourd'hui à prouver par son talent d'homme d'Etat la dernière de ces assertions. Car les qualités qui ont rendu ce mouvement puissant dans la politique intérieure de l'Italie ne sont pas nécessairement celles qui le rendront puissant dans les affaires internationales. Mais les nations qui devront traiter avec l'Italie auront au moins l'avantage de trouver un homme qui sait ce qu'il veut, au contraire d'un de ses prédécesseurs qui semblait incapable de dire aux Alliés ce qu'était sa politique étrangère. Dans ses relations avec l'Angleterre, l'Italie tirera plus de profit d'une simple franchise que d'une subtile diplomatie. Le fils de l'ouvrier romagnol est aujourd'hui le meilleur représentant de la franchise. L'histoire dira, si, comme certains de ses admirateurs le proclament, il est le messie, le *Veltro* prédit par Dante.

(William Miller : *Quarterly Review*, janvier 1923).

2. Souvenirs de guerre.

Un ancien officier italien décrit l'existence que menait sa batterie à Log, petit village des montagnes de la Vénétie Julienne, peuplé uniquement de Slaves.

Parmi les images on trouvait en singulière abondance celle de saint Michel terrassant le dragon, et je remarquai que toutes les portes subsistantes portaient au bas le pied de chèvre, sans doute pour conjurer l'entrée des sorcières et des esprits infernaux. Certes, durant

les longues nuits entre l'Isonzo grossissant et les rochers hurlant et les bois mugissant au vent, il devait régner, dans les maisons de Log, une certaine terreur. Les montagnes de la Conca sont étrangement refrognées, presque sinistres. D'après la légende, elles étaient visitées par Lucifer, volant sans cesse de cime en cime, les disputant à la Madone qui partout est arrivée avant lui et ne lui a en pas laissé prendre une. C'est là l'origine de tant de sanctuaires qui couronnent les cimes. Mais la paroi puissante et terrible de la côte septentrionale offrait à mon imagination dégoûtée, désespérée d'ennui, pendant certains crépuscules après six ou sept mois qu'on n'était pas sorti de là, trois énormes failles... du mont que j'appelais les chaînes de Lucifer... Les femmes de Log devaient avoir d'autant plus peur du diable qu'elles devaient passer de longues nuits solitaires, car le lieu maigre et décharné où se dressait ce petit village laissait entendre que sa population appartenait à la nation pédestre et bivouaquante des bûcherons, des chasseurs et des contrebandiers, gent qui marche la nuit et par les temps sombres, tels que devaient être les clients de l'auberge sans écurie (à Log n'aboutissait aucune route carrossable) encore indiquée par une pancarte, *Gostilna*, clouée au-dessus d'une porte fumeuse et à côté d'une plaque émaillée, impériale-royale, donnant les indications kilométriques jusqu'à Tarvis et à Monfalcone. Il me semblait entendre le langage aigre et âpre et traînant de ces montagnards, quand ils se saluaient le soir au seuil de l'auberge où peut-être ils s'étaient distribué la charge, où ils s'étaient partagé le bénéfice des balles de tabac avant de retourner chez eux en pensant qu'il n'est pas de métier où on vous détrousse plus que celui de voleur ou de contrebandier, avant de le répéter à leurs femmes dans la chambre conjugale, tandis que sous le plancher, ruminait, fumante et chaude, la vache familière.

Lorsque le printemps arriva, des surprises commencèrent, si nombreuses et si précipitées qu'elles menacèrent d'emporter aux fossés tous nos travaux. Nous n'avions pas compté avec le dégel. Le ciel d'abord était si compact, si nuageux, si poli et si luisant qu'on aurait cru pouvoir l'égratigner en le touchant. Il devint tour à tour sombre et resplendissant. Puis l'air devint doucement malade des premiers souffles inquiets et mous; la neige perdit son éclat sec. Elle commença à se tasser, puis à fondre... Des taches de roche et de terre apparurent, et des ruisseaux gonflés jaillirent de toutes parts. Les abris et les plates-formes, si durs quand nous les avions creusés, devinrent des grottes fondantes, des mares d'eau. D'abord on entendit des murmures et des chants, puis, les tranchées servant de ruisseaux de drainage, nous dûmes construire des planchers, sous lesquels crûrent et grondèrent de vrais petits torrents glacés, qui sortaient de tous les ouvrages de la batterie. Après la première surprise, ce fut une fête, mais elle dura peu. La neige disparut et deux mois mortels commen-

cèrent, les deux mois trempés, fumants, bilieux et spleenétiques de la saison des pluies. Ceux qui n'ont pas été dans ce cul-de-sac de la vallée du Haut-Izonzo et n'ont pas vu à travers la nuée implacable et hypocrite et jamais épuisée le soleil sur les cimes prochaines, tandis qu'au fond du val il pleut, il pleut et il repleut, ne savent pas ce que c'est que la saison des pluies, lorsqu'il n'est plus soulier qui tienne, feu qui sèche les vêtements, mur qui ne suinte pas.

Nous découvrîmes dans les petits champs de Log quelques légumes savoureux, des pommes des terre qui regermaient, quelques outils agricoles dont nous refaisions le manche, et la charrue slave petite et droite.

Mais nous n'avions pas de bêtes pour la mettre en œuvre. Autrement nous l'aurions fait, car avec la belle saison, quand nous vîmes les cerisiers fleurir, des projets agricoles naquirent. On commença à bâtir une ample construction avec les décombres ; nous employions de grands tas de chaux que nous avions trouvés et qui étaient sans doute destinés à l'entretien d'une digue du fleuve. Et la guerre, un beau jour, se réveilla brusquement, et nous saisit lorsque nous ne pensions même plus qu'elle existait. Un joyeux camarade, pensait déjà à faire une villégiature à Log. La guerre nous força à laisser ce que nous avions préparé à nos successeurs qui en jouirent sans aucun mérite. Pensée qui ne nous vint pas alors et qui ne nous troubla pas, car à la guerre bien peu de choses sont à l'un qui ne soient aussi à l'autre, et de bon cœur. Bien rares sont les esprits mesquins qui pensent à épargner et à distinguer les propriétés. Car on pense bien que si le mien est le tien, le tien est aussi le mien.

En vérité, cette œuvre étrange et terrible de la guerre est pleine de simplicité et d'innocence de cœur. Je comprends pour quelle raison je commençais à trouver de la poésie quand fleurirent les cerisiers sur l'Isonzo, lorsque dans ces eaux tumultueuses et rapides nous fîmes, un ami et moi, les plongeons les plus beaux et les plus glacés de notre vie.

(Riccardo Bacchelli : *Resto del Carlino*, 25 janvier 1923).

V. — HONGRIE

La Hongrie d'aujourd'hui.

Pour un Européen d'Occident, l'histoire est une chose ennuyeuse, laborieusement acquise à l'école ou à l'Université et immédiatement oubliée dans les affaires actuelles. Mais dans l'Est, où le temps a peu

de prix, où la race et la famille ont une grande importance, les faits et les événements de l'histoire exercent une grande influence sur la vie nationale d'aujourd'hui. Par exemple, le caractère sacré pour tous les Hongrois de la couronne de saint Etienne, de cette couronne vénérable que pendant tant de siècles tous les rois de Hongrie ont placée sur leur front. La personne du roi sur qui une fois cette couronne s'est posée devient sacrée pour tous les sujets hongrois. Dans cette vénération extraordinaire et même superstitieuse d'une antique relique, on peut trouver la clé de la plupart des problèmes anciens et nouveaux de la politique hongroise. Ce respect pour le passé est la plateforme politique des légitimistes ou partisans des Habsbourgs, qui comptent la plus grande partie de l'aristocratie. C'est la pierre d'achoppement du modernisme sous toutes ses formes. Joint aux excès du régime bolcheviste de Béla Kun, ce respect du passé a fait de la Hongrie le pays le plus conservateur du monde.

Il existe en Hongrie trois principaux partis politiques : les légitimistes, qui veulent rappeler les Habsbourgs à tout prix, les Horthyistes, partisans du régent actuel ; le parti démocrate, avec toutes ses nuances, qui vont du socialisme tempéré au communisme rouge. En ce moment, les Hongrois les plus modérés et les plus intelligents soutiennent la politique sage et avisée du régent. Les légitimistes sont complètement discrédités par la tentative avortée de 1921 ; le parti démocrate n'a jamais eu la force de redresser la tête depuis le gouvernement bolcheviste de 1919.

Une fois présenté dans la société hongroise, vous passerez de main en main, de famille en famille ; vous y trouvez une hospitalité digne des temps antiques. Mais dans chaque maison vous n'entendrez qu'un seul type de conversation : la politique. Tous les Hongrois sont d'accord pour penser que, territorialement et financièrement, la position actuelle de la Hongrie est impossible. Mais lorsqu'on veut trouver des responsabilités ou suggérer des remèdes, vous rencontrez de grandes différences de vues. Si vous êtes invité à visiter la maison de campagne d'un de vos hôtes, et vous le serez certainement, vous vous apercevrez que la vie des champs, les coutumes et les mœurs des paysans sont exactement ce qu'elles étaient voici plusieurs centaines d'années.

Les principaux traits de caractère du paysan magyar sont l'indépendance et l'orgueil de race qui, joints à un conservatisme vraiment oriental, le rendent absolument imperméable aux influences occidentales, économiques ou politiques. Les changements qui ont été opérés jusqu'ici sont superficiels. Les villes ont ressenti les effets de la guerre, mais dans la grande plaine de Hongrie le paysan cultive sa terre comme ses pères l'ont fait pendant des siècles : il n'a pas plus changé que le sol qui le porte. Au point de vue politique, il est conservateur : au point de vue religieux, il est catholique ou calviniste ;

et il est pénétré d'un respect profond, même de vénération pour le magnat de l'endroit : prince, comte ou baron.

Vous remarquerez que la vie et l'organisation d'un château hongrois sont complètement médiévales, que la situation de votre hôte est moins celle d'un propriétaire campagnard que celle d'un chef de village indien ou africain. Pour ses serviteurs, cochers, fermiers, il est moins un propriétaire ou un patron que le représentant visible de la Providence. C'est à lui qu'ils rapportent tous les détails de leur vie domestique, et ils ne prennent jamais sans son avis une décision importante. Quant il se promène dans les terres dépendantes du château ou dans le village, il est accueilli comme pourrait l'être un parent. Les hommes, les femmes, les enfants viennent baiser sa main. Il représente aussi une sorte de Cour d'appel lors des interventions injustifiées des agents civils ou autres du gouvernement central. Souvent les fonctionnaires ne peuvent administrer la zone qui leur est dévolue que si les paysans croient qu'ils ont l'appui de leur seigneur local.

Ces relations si particulières sont dues à la survivance de l'instinct de tribu si fortement enraciné dans la race magyare. Les habitants de chaque village forment une petite tribu, ceux de chaque province une tribu plus étendue et la somme totale des habitants des provinces qui composent la Hongrie moderne forment la race magyare qui, en dépit d'une halte de mille ans, demeure au fond du cœur la race errante et colonisatrice d'Arpad et de ses successeurs. C'est à la puissance extraordinaire de cette idée de tribu qu'est due la vigueur et la force vivante des Magyars, leur pouvoir d'absorber les races sujettes, leur merveilleux esprit de race. Grâce à elle, ils ont toujours résisté avec succès, et au cours de leur longue histoire, se sont débarrassés de tout contrôle extérieur, politique, ecclésiastique ou intellectuel.

Dans les pays occidentaux, on trouve d'abord des distinctions de classes; l'unité de race ne vient qu'en second lieu. En Hongrie la conscience de la race précède toute autre distinction. Le Magyar est d'abord Magyar, avant d'être noble, bourgeois ou paysan.

Lorsque vous retournez à Budapest, vous voyez la ville sous un jour nouveau, grâce à votre connaissance de la province. Vous comprenez que Budapest est un campement magyar plutôt qu'une ville moderne au sens occidental. De cœur et d'âme elle est encore nomade, peuplée par des nomades, qui, les migrations leur étant interdites par des barrières géographiques ou économiques, gardent l'esprit d'errance qui a toujours été le trait dominant du Magyar.

Et pendant que vous faites vos paquets à l'hôtel, vous préparant à retourner en Occident, vous éprouvez un sentiment de regret à laisser ce pays étrange mais attirant, ce peuple puéril mais impénétrable, qui a fait face à toutes les calamités imaginables, défaite et démembrement, avec une solidarité silencieuse et un courage ardent qui peut

se résumer dans ce dicton local : « Ne dites pas que la Hongrie a été; dites qu'elle sera ».

(Newman Craig, *National Review*, janvier 1923).

VI. — RUSSIE

1. La renonciation du grand-duc Michel Alexandrovitch

Dans le numéro VII des Archives de la Révolution russe[1], *le baron Nolde rappelle les circonstances dans lesquelles eut lieu le refus du grand duc Michel Alexandrovitch d'accepter le trône. Cet acte, dont les conséquences ont été incalculables détermina la forme politique de la Russie pendant la période intermédiaire entre la chute du régime impérial et l'établissement du pouvoir soviétique.*

Le 3 mars (1917) après déjeuner, j'étais[2] dans mon cabinet de travail, place du Palais d'Hiver. Le téléphone résonna et j'entendis la voix de Nabokof qui parlait comme toujours d'un ton égal et sans hâte. Il disait : « Lâchez tout, munissez-vous du tome premier du *Recueil des Lois*[3] et venez immédiatement rue Millionnaïa, numéro un, tel appartement du prince Poutiatine ».

Dix minutes plus tard j'étais introduit dans une chambre, au milieu de laquelle il y avait un petit pupitre d'enfant appartenant à la fille du maître de la maison; dans cette chambre se trouvaient Nabokof et V. V. Choulguine. Choulguine nous fit rapidement le récit de son voyage à Pskof, de la signature de l'acte d'abdication de l'empereur Nicolas et du refus catégorique d'accepter le trône signifié le matin même par le grand duc[4]. Nabokof ajouta qu'il nous fallait rédiger un manifeste au nom du grand duc, exprimant son refus, et qu'un projet du manifeste avait déjà été écrit par Nekrasof. Ce projet était très imparfait et de toute évidence ne pouvait convenir. Nous nous mîmes aussitôt à rédiger un nouveau texte. Le premier projet que nous rédigeâmes ainsi (et nous pesions tous les trois chaque mot) avait, de même que le projet Nekrasof la forme d'un manifeste impérial et commençait par ce préambule : « Nous, par la grâce de Dieu, Michel I, empereur et autocrate de toutes les Russies ... » Dans le projet Nékrasof, il était dit seulement que le grand duc refusait de monter sur le trône et qu'il s'en remettait à l'Assemblée constituante de déterminer la forme du

1. *Archiv. Rousskoi Revolutsi.* Voir la *Vie des Peuples* du 10 décembre 1922.
2. C'est le baron Nolde qui parle.
3. Lois constitutionnelles de l'Empire.
4. Michel Alexandrovitch.

gouvernement. Que se passerait-il jusqu'à la convocation de l'Assemblée constituante ? à qui appartiendrait-il de promulguer les lois électorale ? On n'avait même pas songé à mentionner toutes ces questions. Nabokof voyait très clairement que dans ces conditions le seul pouvoir existant à ce moment, le gouvernement provisoire, serait en quelque sorte suspendu entre ciel et terre. D'un commun accord, nous introduisîmes dans notre projet la phrase relative à la plénitude du pouvoir du gouvernement provisoire. Nabokof, qui s'était assis au petit pupitre, copia de sa belle écriture notre projet et le porta au grand duc qui se tenait dans la chambre voisine. Un peu plus tard, le grand duc vint vers nous, pour nous exposer ses observations et ses objections. Il ne voulait pas que l'acte parlât de lui comme d'un monarque déjà monté sur le trône; il demandait en outre qu'on ajoutât une phrase dans laquelle il appelait la bénédiction divine et priait (dans notre projet, il était dit « *ordonne* ») tous les citoyens russes d'obéir à l'autorité du gouvernement provisoire. Ces amendements furent acceptés, l'acte fut encore une fois recopié par Nabokof et approuvé (avec, je crois, de nouvelles modifications sans importance) par le grand duc.

A ce moment arrivèrent le prince G. E. Lvof, Rodzianko et Kerensky. Le grand duc s'assit au même petit pupitre, signa le manifeste, puis se leva et embrassa le prince Lvof en lui souhaitant toutes sortes de succès. Le grand duc s'était conduit avec un tact et une noblesse irréprochables et toutes les personnes présentes avaient conscience de l'importance capitale de ce qui venait de se passer. Kerensky se leva et dit en s'adressant au grand duc : « Soyez assuré, Monseigneur, que nous porterons le vase précieux de votre autorité jusqu'à l'Assemblée constituante, sans en laisser échapper une seule goutte ».

L'acte du 3 mars fut en somme l'unique Constitution de l'époque du gouvernement provisoire. On aurait pu vivre sous cette Constitution si on avait mis en pratique la formule de Nabokof : « la plénitude du pouvoir ».

2. La justice soviétique.

M. Serge Kobiakoff qui a eu l'occasion de défendre devant les tribunaux révolutionnaires plusieurs accusés notoires, nous donne dans le même numéro des Archives de la Révolution russe *ses souvenirs et ses impressions sur la manière dont est administrée la justice au pays des soviets.*

Dès qu'ils s'emparèrent du pouvoir, les bolcheviks se mirent à réaliser des « réformes ». Toutes les institutions anciennes, qu'elles fussent bonnes ou mauvaises, devaient être détruites, tout ce qui était ancien devait être remplacé par du nouveau en harmonie avec le nouvel ordre de choses. Les vieilles institutions judiciaires furent aussi radicalement

démolies. Un décret fut publié, selon lequel tous les tribunaux anciens, en commençant par le Sénat [1] et en finissant par les justices de paix, étaient supprimés....

Un tribunal révolutionnaire suprême fut créé, qui devait être pour toute la Russie l'unique juridiction chargée de juger les crimes de haute trahison, de spéculation et de sabotage. Il n'y avait aucun recours contre les jugements de ce tribunal... Les jugements n'avaient besoin d'aucune confirmation et devaient être exécutés dans les 24 heures. Primitivement le tribunal suprême était composé de sept membres nommés par le pouvoir central, un président et six membres permanents. Mais peu après le nombre des membres fut réduit à trois et ces postes de juges furent occupés par des membres du comité central exécutif. La raison de ces changements était probablement l'insuffisante rigueur des condamnations. En effet, après cette réforme, presque toutes les condamnations prononcées par le tribunal suprême étaient des sentences de mort. Dans chaque chef-lieu de gouvernement fut institué un tribunal révolutionnaire, qui jugeait les crimes commis dans la province... Après avoir supprimé le Sénat, les bolcheviks instituèrent un Tribunal de cassation, qui devait faire respecter la régularité de la procédure et instaurer l'uniformité des règles judiciaires... Parmi les membres du Tribunal de cassation, il n'y avait qu'un seul juriste, Moguilevsky, qui cumulait cette fonction avec celle de substitut de l'accusateur public près le tribunal suprême... Dans l'affaire de certains juges d'instruction accusés de corruption, Moguilevsky avait figuré comme accusateur. Lorsque l'arrêt relatif à cette affaire fut attaqué par Krylenko devant le Tribunal de cassation, le même Moguilevsky siégeait parmi les membres de ce tribunal. Toutes les protestations contre ce cumul impossible furent rejetées comme préjugés bourgeois. Le Tribunal de cassation s'arrogea les fonctions de cour d'appel; il diminuait ou augmentait les peines prononcées par le Tribunal révolutionnaire. Les accusés n'avaient pas le droit de comparaître devant le Tribunal de cassation. Le tribunal révolutionnaire de Moscou condamna les juges d'instruction accusés de corruption à six mois de prison. Comme on sait, les bolcheviks ont abrogé les lois qui déterminaient l'échelle des peines; la peine devait être prononcée selon la conscience révolutionnaire des juges. Krylenko, qui avait figuré en qualité d'accusateur public dans cette affaire, indigné de l'arrêt, le déféra au Tribunal de cassation et obtint entre temps un décret en vertu duquel la corruption de fonctionnaire était punie de cinq ans de travaux forcés. A l'audience du Tribunal de cassation, il demanda que les accusés fussent condamnés à cinq ans de travaux forcés, quoique le décret eût été publié après l'arrêt du tribunal de Moscou et pos-

1. Le Sénat était la plus haute juridiction russe, faisant à la fois office de Cour de cassation et de Conseil d'Etat.

térieurement au pourvoi en cassation. Le Tribunal de cassation alla plus loin encore et aggrava la peine jusqu'à dix ans de travaux forcés.

Je me souviens du procès du prêtre Z. Il avait été condamné par le tribunal révolutionnaire de Vitebsk, pour crime de contre-révolution. L'accusation reposait sur le fait que pendant une émeute anti-bolchevik dans la ville de Gorodok, il avait refusé de venir apaiser la foule furieuse, et cela malgré les ordres des communistes effrayés qui lui demandaient aide. Le tribunal l'avait condamné à mort. Or, ce tribunal de Vitebsk au lieu des sept membres dont il devait être composé, n'en comptait à cette audience que six. Cela n'arrêta point ces juges qui continuèrent à siéger. Pendant la lecture de l'acte d'accusation deux membres du tribunal s'en allèrent encore et lorsque l'accusé donna ses explications, il n'y avait plus que trois juges. Le lendemain l'audience fut ouverte en présence de cinq juges seulement, puis ce nombre diminua, et parfois, il ne resta plus que le président. La défense avait fait constater tout cela au procès-verbal. Avant l'audience du Tribunal de cassation, je parlai de ces faits à Krylenko. Il convint que les juges n'avaient pas agi régulièrement, mais cela n'empêchait pas, à son sens, la condamnation d'être juste, car les juges, disait-il, se racontaient sans doute les uns aux autres ce qui s'était passé en leur absence. J'eus grand'peine à convaincre ce malencontreux procureur-général de conclure en faveur de la cassation de l'arrêt. Le Palais de Justice de Moscou avait peu souffert des émeutes, mais par contre les bolcheviks firent tout ce qu'ils pouvaient pour en détériorer l'intérieur, et quelques jours après leur installation, le Palais avait pris l'air de toutes les autres institutions soviétiques. Dans la chambre ou étaient gardées les pièces à conviction, tout avait été mis sens dessus-dessous. Tous les objets de valeur avaient été volés. Dans les chambres criminelles, il y avait par terre des monceaux de papiers déchirés. Il semblait que certaines personnes avaient cherché leur dossier pour le supprimer. Des salles d'audience avaient été transformées en toilettes. Dans la salle du conseil de l'ordre des avocats, tous les portraits des anciens bâtonniers avaient été mis en pièces... Mais les bolcheviks n'avaient pu éviter de faire un geste d'hypocrisie. Dans la salle où devait siéger le tribunal suprême, le banc des accusés était entouré d'un grillage. Les bolcheviks enlevèrent aussitôt ce grillage : « Peut-on admettre », disaient-ils, « qu'un libre citoyen de la république socialiste soit placé derrière une grille ? » La grille fut remplacée par des gardes Lettons... Et la plupart des libres citoyens quittaient ce banc pour aller à la mort.

Le Gérant : A. Bière.

Bordeaux. — Impr. J. Bière. 18-20-22 rue du Peugue.

LIVRES NOUVEAUX

Le Dauphiné, par M. Paul Berret, dans la collection des *Anthologies illustrées des provinces françaises*, 200 pp. H. Laurens éditeur, 1922.

Dans la collection précieuse des «Anthologies illustrées des Provinces françaises», après la Lorraine, de Henri Guerlin, l'Auvergne de Louis Bréhier, la Bourgogne de Joseph Calmette et H. Drouot, la Normandie de Henri Prentout, la Franche-Comté de Georges Gazier, voici le pittoresque et industrieux Dauphiné évoqué par M. Paul Berret. Auteur d'une *Histoire du Dauphiné*, qui fait autorité, nul n'était plus qualifié que lui, pour faire revivre ces paysages si divers du Bas Graisivaudan, de la Chartreuse et du Vercors et redire les légendes et les beautés des « *Sept Merveilles* », la montagne inaccessible, la Tour sans Venin, la Fontaine ardente, les Cuves de la fée Mélusine, les Pierres précieuses de la Montagne de Sassenage, la Manne de Briançon et les grottes de Notre-Dame de la Balme. On admire au long des pages Vienne antique, Nyons, Grenoble, Embrun, le château de Bressieux, ou Saint-Marcellin; on y apprend l'histoire oubliée de Bayard, le chevalier, du terrible baron des Adrets, et la légende de la belle Phillis de la Charce, on y relit des pages de Balzac sur la grande Chartreuse, de Mme de Sévigné sur Grignan, de Stendhal sur Napoléon à Leffrey; on y découvre même des vers peu connus de M. Georges de Porto Riche sur une promenade à Chamrousse. Une illustration variée et curieuse distrait le lecteur et l'instruit et l'on ne souhaite plus que d'aller, avec M. Paul Berret comme guide, visiter et admirer le Dauphiné.

L'énigme du monde et sa solution selon Charles Secrétan, par M. Frank Abauzit, 235 pp. in-12. Félix Alcan, édit.

Longuement et patiemment médité, voici un livre qui remet en lumière les idées d'un philosophe un peu trop oublié, Charles Secrétan, (1815-1895), d'après son livre capital la *Philosophie de la Liberté*. M. Frank Abauzit offre ces pages pour donner un peu de lumière, de réconfort et d'espérance « contre toutes les tristesses, contre le découragement qui nous prend devant les ténèbres du monde et les faillites de l'humanité ». Ecrit dans une langue sobre et claire, c'est comme un bréviaire de piété et de sagesse. La lecture, qui aurait pu, en raison du sujet, être pénible, est facilitée par les titres courants que M. Abauzit a imaginés d'inscrire en haut de chaque page : quelques mots qui précisent l'idée développée dans le texte la résument et la fixent. Heureuse innovation typographique qui mériterait d'être adoptée par tous les ouvrages. Il est bon, dans la vie fiévreuse, qu'un livre semblable invite les hommes à réfléchir et à penser.

Mon village se meurt, par M. Gilles Normand, illustrations de M. Emile Humblot, 354 pages, in-12, librairie académique Perrin, 1923.

C'est un village de France pareil à tant d'autres, dans ce coin du Barrois cher à André Theuriet : au loin on aperçoit les tours de la cathédrale de Langres et de Chaumont; au-delà, ce sont les côtes d'Alun. Mais le village est abandonné parce que la ville attire jeunes gens et jeunes filles. Le village se meurt, et cependant il est si paisible et si bon, M. Gilles Normand en évoque avec amour la maison familiale avec ses vieux meubles, et les paysages champêtres qui rythment les saisons, la forêt, la dernière gerbe, la noce d'Henriette, les cloches de Toussaint, le réveillon au coin de l'âtre. D'agréables dessins de M. Emile Humblot égaient et animent ce volume, inspiré par la terre natale. C'est moins un roman qu'une étude d'économie sociale, un peu à la façon d'un livre de raison.

Compagnons éternels par Dmitri Merejkowski, traduit du russe par M. Maurice. 324 p., éditions Bossard, 1923.

Sous ce joli titre sont réunies douze études de Dmitri Merejkowski, où tour à tour sont évoqués et analysés Marc-Aurèle, à propos du livre de Renan, Pline le Jeune, et la Rome de Trajan, Calderon, Cervantès, Byron, Napoléon à Sainte-Hélène à propos de son centenaire, Gœthe, Ibsen, Tourgueniev et Flaubert qu'il considère comme des « âmes éternelles de l'individualité humaine ou surhumaine ». Il y a là des pages fortement pensées, et des aperçus curieux qui mériteraient de retenir l'attention; elles permettront de réviser certains jugements et apportent déjà à la compréhension de ces éternels compagnons de nouvelles lumières. Il faut remercier M. Maurice d'avoir eu l'heureuse idée de traduire ce livre, utile à connaître et à méditer.

Les Pipeaux, de Mme Rosemonde Gérard, 320 pp., in-16, Eug. Fasquelle 1923.

Les voici enfin réédités ces vers de Mme Rosemonde Gérard, épuisés depuis tant d'années et que l'on était heureux d'entendre à certaines matinées poétiques, faute de pouvoir les lire doucement dans une demi-rêverie. Ils sont contemporains, à quelques mois près, des *Musardises* d'Edmond Rostand. On les retrouve comme des airs familiers. *Lorsque tu seras vieux et que je serai vieille*, *Le marchand de sable*, *La chanson du nuage*, *La Coccinelle*, etc .. il n'est pas un poème de ce recueil qui ne soit endormi au fond de nos mémoires. Il eût été cruel de priver davantage les poètes de ce régal.

921

Imprimerie BIÈRE
18-20-22, rue du Pougue
BORDEAUX

DEC 12 1923

P
Fr.Lit.
V

Vie des Peuples
t.9,no.34(1923)

(44)

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY